

CITE DE DRUMMONDVILLE

14 janvier 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 janvier 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/1/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 décembre 1979, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé et que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTE

2/1/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté après y avoir ajouté les items suivants:

- 4A. Engagement d'un commissaire industriel (J.M. Boisvert et J.B. Smith).
- 12A. Délégation de Son Honneur le Maire à une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération Canadienne des Municipalités (J.M. Boisvert et J.B. Smith).
- 21A. Lecture du règlement des taxes foncières No. 1353.
- 21B. Lecture du règlement de la taxe d'affaires No. 1354.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Onorieus Lavoie demande des explications concernant la facturation de l'eau aux propriétaires en 1980.

Son Honneur le Maire indique que l'ordre du jour prévoit la présentation du budget municipal 1980 et que suite à cette présentation des explications seront données concernant les changements apportés dans la facturation des taxes en 1980 à cause de la mise en vigueur de la Loi 57 de l'Assemblée Nationale.

Ce même contribuable voudrait savoir si la Cité peut lui fournir les raisons qui ont permis à un entrepreneur de faire des raccordements d'aqueduc en utilisant des bagues galvanisées sur des propriétés privées lors de l'exécution de travaux sur les rues St-Claude et Dumoulin.

Le Directeur Général explique qu'après vérification ces travaux de raccordement ont été effectués selon les règles de l'art et que l'entrepreneur a respecté la convention signée avec la Cité.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

3/1/80

- 1- VENTE DU TERRAIN (LOT 149-62) ET DE L'IMMEUBLE DE CE TERRAIN PORTANT LES NUMEROS 110-110A-112-112A, 7IEME AVENUE - DEMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS A 110B ET 112B, 7IEME AVENUE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. ROGER ST-MARTIN 300 rue Beaupré, Ch. H., Drummondville	\$5,000.00
. M. GILLES GAUTHIER 725 - 112e Avenue, Drummondville-Sud	\$3,620.00
. MM. Réal & Bernard Cusson, R.R. 1, Route 122, St-Germain-de-Grantham	\$5,501.00

Il est unanimement résolu que ces soumissions soient transmises au Comité Directeur de la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration des Quartiers, St-Joseph/St-Jean-Baptiste, pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une séance ultérieure du Conseil.

ADOPTE

4/1/80

2- ENTRETIEN MENAGER DU MARCHE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ENJOLIVEUR DE SURFACE (QUEBEC LTEE) C.P. 34, Drummondville	\$38,995.81
. JULES LOZEAU Nettoyage Gén. Enr. C.P. 463, Drummondville	\$37,881.00

Il est unanimement résolu de transmettre ces deux soumissions au Directeur des Travaux Publics pour étude et de reporter le choix d'un soumissionnaire à la séance régulière du 28 janvier 1980.

ADOPTE

5/1/80

3- MODIFICATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'HOTEL DE VILLE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. A. & R. BOLDUC INC. 581 rue Hériot Drummondville	\$11,300.00
. RONALDO HOULE INC. 1585 Boul. Lemire, Drummondville	\$10,985.00

Il est unanimement résolu de transmettre ces deux soumissions au Directeur des Travaux Publics pour étude et de reporter le choix d'un soumissionnaire à la séance régulière du 28 janvier 1980.

ADOPTE

6/1/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville engage M. Pierre Dagenais au poste de commissaire industriel.

MM. les conseillers J.-Bruno Smith et Jean-Marie Boisvert allèguent qu'un commissaire industriel qui agirait comme adjoint au Directeur du Développement Economique pourrait jouer un rôle très important pour l'essor économique du milieu, à titre de:

- consultant au service des entreprises locales;
- agent d'information;
- agent de liaison avec la banque communautaire et les municipalités voisines dans le développement industriel;
- secrétaire d'un comité consultatif de développement qui pourrait être créé.

Son engagement permettrait à la Cité de se qualifier pour l'obtention d'une subvention du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de l'ordre de \$45,000.00.

La conjoncture économique étant défavorable, il y a lieu de décupler les efforts pour redresser une situation qui semble se dégrader.

Le candidat choisi parmi une vingtaine d'applicants a démontré de grandes aptitudes, de l'initiative, de l'expérience et plusieurs qualités qui ajoutées à ses connaissances du milieu, permettent d'espérer que son travail serait efficace.

Cet engagement correspondrait également à l'engagement que la Cité a pris lors de la dissolution du C.E.D., soit de prendre en charge le développement industriel du milieu et de valoriser les deux parcs industriels municipaux dont les infrastructures sont en place et qu'il faut rentabiliser.

Contre-proposition

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'engagement d'un commissaire industriel soit différé pour les raisons suivantes:

- La situation actuelle indique une hésitation très marquée des investisseurs;
- Les statistiques fédérales et provinciales pour 1978 et 1979 indiquent que la création d'industries nouvelles diminue d'une façon inquiétante;
- Seulement 25% des P.M.E. survivent après 5 ans d'opération;
- Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme s'apprête à nommer deux nouveaux agents pour s'occuper du développement économique de la région 04 et Drummondville pourra certainement recourir à leurs services;
- Il y a lieu de réfléchir sérieusement avant d'engager la Cité dans des dépenses qui peuvent atteindre facilement \$75,000.00 en tenant compte du fait que le commissaire industriel devra avoir une secrétaire et un compte de dépenses pour ses frais de bureau et de déplacements;
- Dans les circonstances actuelles, le Coordonnateur du Développement Economique devrait être en mesure de répondre aux besoins de la clientèle qui s'adresse à la Cité.

Le conseiller Marcel Joyal estime que l'aménagement du parc industriel régional incluant une antenne ferroviaire a coûté à date à la Cité environ \$1,600,000.00 et que le remboursement de la dette grève le budget annuel d'une somme d'environ \$250,000.00.

S'il est vrai que les taux d'intérêt sont très élevés et qu'ils freinent temporairement les investissements industriels, cette situation s'améliorera dans un avenir plus ou moins rapproché et il est impératif de se préparer pour attirer la clientèle et être en mesure de lui offrir des services concurrentiels que d'autres villes ont mis en place. S'il faut minimiser les dépenses, il faudrait peut-être sacrifier certains projets pour privilégier la promotion industrielle, puisque l'industrie est notre principale ressource économique.

Le conseiller Jean-Paul Généreux demande au Directeur Général si la Cité peut se qualifier pour une subvention de \$45,000.00 de la part du M.I.C.T., sans procéder à l'engagement d'un commissaire industriel.

Le Directeur Général explique que selon les informations qu'il tient du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, il faudrait qu'il existe à Drummondville ou dans le milieu une structure régionale ou intermunicipale à laquelle le Coordonnateur du Développement Economique serait prêté et dans ce cas, la subvention serait accordée à l'organisme et non pas à la Cité.

Le conseiller Lucien Couture se dit prêt à appuyer la contre-proposition du conseiller Roger Prince pour les raisons qu'il a exposées à la condition que l'engagement du commissaire industriel ne soit reporté aux calendes grecques.

Le conseiller Marcel Joyal demande à Son Honneur le Maire de donner son opinion au sujet de l'engagement immédiat ou reporté d'un commissaire industriel.

Son Honneur le Maire explique que depuis son arrivée à l'Hôtel de Ville en 1962 comme conseiller et depuis son accession au poste de maire en 1966 le Conseil de la Cité de Drummondville a utilisé avec succès plusieurs formules pour tirer profit de la promotion industrielle. Ces formules ont varié selon les conjonctures favorables ou défavorables, mais Drummondville a toujours obtenu des résultats très valables avec le concours des organismes du milieu. Devant la décision que le Conseil s'apprête à prendre, il n'a pas de préjugés et les deux alternatives ne représentent pas un présage de désastre. Il est sage de réfléchir avant de prendre un engagement et il entend respecter les opinions émises par les membres du Conseil. Il conclut en espérant que l'engagement prochain d'agents de développement industriel par le M.I.C.T. permettrait l'ouverture d'un bureau permanent à Drummondville, puisque la preuve est faite que notre Cité offre un terrain fertile pour l'épanouissement industriel.

Le conseiller J.-Bruno Smith reprend la parole pour donner quelques statistiques concernant le développement industriel à Drummondville de 1976 à 1979 inclusivement, savoir: 152 projets réalisés ont généré des investissements de \$74,025,500. et créé 2,693 emplois. Ce résultat est attribuable aux efforts de la Cité et de ses collaborateurs. Il serait souhaitable d'être optimistes et de travailler à répéter la même performance dans les prochaines années, même si la situation semble moins favorable.

Après cet échange d'opinion qui est ici forcément résumé, Son Honneur le Maire demande le vote sur la contre-proposition proposée par le conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Raymond Luneau.

Votent pour la contre-proposition

MM. Roger Prince
Raymond Luneau
Lucien Couture
Jean-Paul Généreux

Votent contre la contre-proposition

MM. J.-Bruno Smith
Jean-Marie Boisvert
Marcel Joyal

Son Honneur le Maire s'abstient de voter et déclare la contre-proposition du conseiller Roger Prince adoptée.

ADOPTE

7/1/80

ATTENDU QUE pour des raisons d'économie, le Conseil de la Cité de Drummondville n'est pas prêt à procéder à l'engagement immédiat d'un commissaire industriel;

ATTENDU QUE malgré une conjoncture qui semble temporairement défavorable, il y a quand même lieu d'intensifier les efforts pour favoriser le développement industriel et économique de Drummondville et de sa région;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a annoncé l'engagement de personnes ressources pour travailler au développement industriel de la région 04;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre de l'Industrie, du Commerce

et du Tourisme que lors de l'engagement des personnes ressources supplémentaires, il assigne une de ces personnes au secteur de Drummondville et qu'un bureau local soit ouvert afin que notre Cité dont la vocation industrielle est reconnue, puisse offrir des services adéquats aux investisseurs éventuels intéressés à bénéficier des disponibilités locales tant sur le plan des infrastructures, que de la main d'oeuvre et des services communautaires existants.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

8/1/80

- L'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. informe le Conseil qu'elle tiendra son congrès annuel à Drummondville le 2 octobre 1980. Pour assurer le succès de cette journée, M. Lucien Bédard, directeur-gérant, sollicite certains renseignements qui lui permettraient de communiquer avec certains organismes locaux. De plus, la Cité est invitée à défrayer le coût d'un cocktail qui sera servi aux congressistes avant le banquet de clôture dudit congrès.

Attendu que le congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. amènera dans les murs de la Cité de nombreuses personnalités le 2 octobre 1980; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité accepte de défrayer le coût du cocktail qui sera offert aux congressistes, pourvu que le montant n'excède pas mille dollars.

ADOPTE

- M. Roch LaSalle informe le Conseil qu'il a acheminé aux services concernés du gouvernement fédéral une demande concernant la fourniture d'un phare non directionnel à l'aéroport municipal.

9/1/80

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Cégep Bourgchemin et d'une résolution du Conseil d'Administration concernant une demande pour la construction d'un pont enjambant la Rivière Noire dans l'axe de la rue St-Georges, afin de faciliter l'accès au collège qui sera construit prochainement.

Attendu que dès le printemps 1980, la Cité procédera au prolongement de la rue Marchand jusqu'au Boulevard Lemire;

Attendu que le prolongement de cette artère donnera un accès au campus scolaire;

Attendu qu'avant d'investir des sommes considérables, la Cité estime qu'il y a lieu de procéder à l'analyse de la circulation dans tout son territoire;

Attendu que la construction d'un pont peut se réaliser dans des délais relativement courts par rapport à la construction d'un Cégep;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Conseil d'Administration du Collège Régional Bourgchemin soit informé que la construction d'un pont dans l'axe de la rue St-Georges ne peut être envisagée dans l'immédiat, mais qu'il sera possible de reconsidérer cette demande lorsque les études de circulation auront été complétées. Il est également résolu de demander aux instances du Cégep de ne pas retarder indûment la construction du collège projeté par une période de consultation trop prolongée qui pourrait compromettre la réalisation du complexe que toute la population souhaite depuis plusieurs années.

ADOPTE

- Son Honneur le Maire informe ses collègues qu'il aura l'opportunité mardi le 15 janvier, de rencontrer Messieurs les Ministres Denis Lazure et Me Michel Clair et qu'il demandera à ces deux membres de l'Assemblée Nationale de favoriser la construction d'un collège à Drummondville dans les meilleurs délais pour satisfaire les besoins légitimes de notre population locale et régionale.
- M. Roméo Adam remercie le Conseil pour avoir donné son nom à une rue du secteur de Drummondville-Ouest et se dit très touché par ce geste des autorités municipales.

10/1/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 22 décembre 1979 au 5 janvier 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$512,357.23.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

11/1/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés soient retenus pour la confection des plans et devis définitifs d'éclairage du secteur P.A.A.T., Phase IV. Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, un contrat avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

12/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accepte le bail C-8894 offert par le C.N. au prix de \$1.00 pour la période du 1er juillet 1979 au 30 juin 1980 concernant une servitude pour l'aménagement d'une clôture longeant la voie du C.N. à partir du tunnel piétonnier vers le Boulevard Lemire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le bail précité.

ADOPTE

13/1/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 - Usages permis en secteurs publics dans le cas de bâtiments existants.

14/1/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement n'excédant pas \$30,000.00 pour défrayer le coût d'une étude faite par Urbanex Inc. concernant un système d'information urbaine - étude des besoins et traitement des données.

Etude:	\$25,500.00
Frais:	\$ 4,500.00
TOTAL:	\$30,000.00

15/1/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 76/2/78 du 13

février 1978, ainsi que le tableau annexé à la dite résolution soient amendés pour remplacer à l'item Subpoena: "\$0.30 du mille simple" par "\$0.32 du kilomètre simple".

ADOPTE

16/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis définitifs des infrastructures du P.A.A.T., Phase II.

La présente autorise le maire ou à défaut le maire-suppléant et le directeur des travaux publics, M. Michel Lesage, à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

17/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire soit autorisé à assister à une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Edmonton les 24 et 25 janvier 1980.

ADOPTE

18/1/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le traitement du Juge Municipal soit augmenté de 10% pour l'année 1980.

ADOPTE

19/1/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte les plans AA.108 (aqueduc rue Dunkin) et AA.111 (égout rue Lapointe) préparés par l'ingénieur municipal et autorise ce dernier à les présenter aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

20/1/80

ATTENDU QUE M. Roland Benoit offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé du lot 162B-112 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en conseil, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et résolu à l'unanimité:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Roland Benoit pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

Désignation

Contenant en superficie 2,640 pieds carrés, mesure anglaise, le tout tel que montré au plan préparé par M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, daté du 10 octobre 1979 et portant le numéro 4630 des minutes de son répertoire, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties. (PLAN VERSE AU DOSSIER: "P.A.Q., ST-PIERRE - ACQ.

DE PROP.")

Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de sept mille cinq cents dollars (\$7,500.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

21/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Me Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, soit autorisé à prendre, s'il y a lieu, des procédures en expropriation concernant une partie du lot 126-3-20 (rue), propriété de Dame Emilienne Dupont Hébert.

ADOPTE

22/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Me Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, soit autorisé à prendre, s'il y a lieu, des procédures en expropriation concernant un immeuble décrit à une description technique portant le numéro de minute 4252 de l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire et appartenant à M. & Mme Liguori Bergeron.

ADOPTE

23/1/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Mme Lise Lauzière soit autorisée à faire partie de l'Association Québécoise des Officiers Municipaux en Communication Inc.

ADOPTE

24/1/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de Me Jean Shooner soient retenus pour effectuer des recherches de titres de propriétés sur certains terrains adjacents au pont enjambant la Rivière Noire dans l'axe du Chemin du Golf.

ADOPTE

25/1/80

Lecture est donnée du règlement No. 1351 prévoyant la compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1980.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

26/1/80

Lecture est donnée du règlement No. 1352 amendant la partie VII du règlement No. 801 - Usages complémentaires autorisés en secteurs d'industrie - garderies et autres.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1352 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 janvier 1980.

27/1/80

Lecture est donnée du règlement No. 1353 prévoyant l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales en 1980.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal, après avoir précisé qu'il ne veut pas soulever un débat sur le contenu du règlement No. 1353, explique qu'il aurait souhaité que le taux de la taxe foncière spéciale imposée au secteur de Drummondville-Ouest annexé en 1966 soit porté à \$0.87 par \$100.00 d'évaluation, plutôt qu'à \$0.79 tel que prévu au règlement. Cette augmentation aurait été justifiée en 1980 puisque selon les prévisions pour 1981, cette taxe spéciale pour le secteur sera vraisemblablement plus élevée que pour le grand secteur de Drummondville excluant Drummondville-Ouest. Une légère hausse en 1980 aurait permis d'égaliser le taux de la taxe spéciale du secteur de Drummondville-Ouest en 1981 et possiblement d'uniformiser le taux de la taxe spéciale pour l'ensemble du territoire d'une façon définitive. Cette formule aurait eu pour avantage de mettre fin à des inégalités fiscales qui font souvent l'objet de discussions depuis l'annexion du Village de Drummondville-Ouest.

28/1/80

Lecture est donnée du règlement No. 1354 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires en 1980.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince à titre de président du Comité des Finances, fait la présentation des estimés budgétaires pour l'année 1980. Ces prévisions indiquent des revenus et des dépenses équivalents pour un montant de \$10,451,250.00

Le président du Comité des Finances commente ces prévisions budgétaires dans les termes suivants:

Le budget 1980, tel que déposé au Conseil, comporte une augmentation de \$1,419,290.00, soit 15.7% de majoration sur les prévisions de 1979, pour atteindre un total de \$10,451,250.00.

Selon les services, les principales augmentations se répartissent comme suit:

Service de la dette	\$497,180.
Service des travaux publics	\$496,295.
Développement économique	\$133,700.
Sûreté municipale	\$124,205.
Services récréatifs & communautaires	\$ 93,980.
Autres services	\$ 73,930.
	<u>\$1,419,290.</u>

Pour rencontrer ces dépenses, la Cité aura principalement recours à la taxe foncière dont les revenus passeront de \$2,320,000. en 1979 à \$6,201,820. en 1980. Ceci est dû au transfert de la taxe scolaire et à l'établissement d'une taxe d'eau en remplacement de la taxe de services. Une autre source de revenus seront les compensations de taxes sur les édifices gouvernementaux qui augmentent sensiblement: 1979, \$322,300. et 1980, \$988,255. Par contre, la Cité perd les revenus de la taxe de vente et la subvention per capita.

En résumé, les principaux postes de revenus varieront de la façon suivante:

- Taxe foncière	\$3,881,820.
- Compensation de taxes	\$ 665,955.
- Taxe d'affaires	167,500.
- Taxe de vente	(\$2,025,000.)
- Taxe de services	(\$1,253,000.)
- Subvention per capita	(\$ 250,000.)
- Tous les autres postes de revenus	<u>\$ 232,015.</u>
	\$1,419,290.

Comme on peut le constater, 1980 est une année d'ajustement pour le budget municipal puisqu'il voit sa structure fiscale complètement changée. Dans cet esprit, le Conseil s'est efforcé de donner suite à ces réformes fiscales sans que le contribuable drummondvillois en soit pénalisé.

Le conseiller Roger Prince et Son Honneur le Maire remercient le Directeur Général, le Trésorier et tous les chefs de services qui ont travaillé ferme pour finaliser les estimés budgétaires d'une façon sérieuse et très rapide si l'on tient compte qu'il a fallu satisfaire les exigences de la Loi 57 sanctionnée à la fin de décembre par l'Assemblée Nationale.

Le président du Comité des Finances exhibe un document qui sera publié dans les journaux suivants: La Parole, le Votigeur et l'Express, au cours des prochains jours afin d'éclairer les contribuables sur les changements apportés au mode de taxation des années antérieures, à cause de l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité municipale rendue obligatoire par la Loi 57.

Ce document expliquera que le paiement des taxes foncières et spéciales se fera en 2 versements et que toutes ces taxes seront chargeables aux propriétaires seulement. La Cité a négocié une entente avec la Régie des Loyers pour que les propriétaires puissent obtenir la récupération des montants antérieurement payés par les locataires. Compte tenu de la complexité de cette réforme importante, le Service de la Trésorerie fera preuve de la plus grande disponibilité pour répondre aux questions des contribuables et les aider au besoin.

29/1/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les estimés budgétaires de l'année 1980 soient acceptés tels que préparés par le trésorier de la Cité et qu'ils soient annexés au présent procès-verbal pour en faire partie comme annexe "A". Ces estimés budgétaires seront également présentés au Ministère des Affaires Municipales pour approbation. (ESTIMES VERSES AU DOSSIER: "FINANCES")

ADOPTE

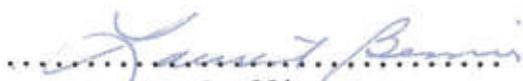
M. Jacques Allie s'adresse au Conseil pour souligner l'importance et l'urgence de la construction d'un pont dans l'axe de la rue St-Georges pour desservir le Cegep.

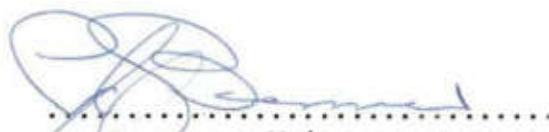
D'autre part, il exprime l'opinion que l'administration municipale devrait étudier sérieusement la mise en place à court terme d'un transport en commun dans tout le territoire de la Cité.

Le Conseil accepte ces suggestions mais se réserve le privilège de décider si ces projets sont prioritaires et aussi urgents que le prétend le requérant.

La prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 28 janvier 1980, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

28 janvier 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 janvier 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

30/1/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 1980, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé et que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTE

31/1/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Le Conseil procède au choix des soumissionnaires concernant des soumissions ouvertes le 14 janvier 1980 et dont l'analyse a été faite par les officiers municipaux autorisés à cette fin.

32/1/80

A- ENTRETIEN MENAGER DU MARCHE MUNICIPAL (période de 24 mois)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ENJOLIVEUR DE SURFACE (QUEBEC) LTEE	\$38,995.81
. JULES LOZEAU NET. GEN. ENR.	\$37,881.50

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Enjoliveur de Surface (Québec) Ltée soit retenue parce que jugée la seule conforme au cahier des charges de la Cité préparé par le Directeur des Travaux Publics qui est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, conditionnellement à l'approbation préalable de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

33/1/80

B- MODIFICATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE A L'HOTEL DE VILLE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. A. & R. BOLDUC INC.	\$11,300.00
. RONALDO HOULE INC.	\$10,985.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la soumission de Ronaldo Houle Inc. soit retenue parce que jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

34/1/80

C- VENTE DU TERRAIN (LOT 149-62) ET DE L'IMMEUBLE DE CE TERRAIN PORTANT LES NUMEROS 110-110A-112-112A, 7IEME AVENUE - DEMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS A 110B ET 112B, 7IEME AVENUE

AMENDEE
PAR RES.
142/3/80

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. ROGER ST-MARTIN	\$5,000.00
. M. GILLES GAUTHIER	\$3,620.00
. MM. REAL & BERNARD CUSSON	\$5,501.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission présentée par MM. Réal & Bernard Cusson soit acceptée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, tous les documents concernant la vente du lot 149-62 et de la bâtisse portant les numéros 110, 110A, 112 et 112A, de la 7ième Avenue.

Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec MM. Réal et Bernard Cusson concernant la démolition de la bâtisse portant les numéros civiques 110B et 112B de la 7ième Avenue.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

35/1/80

1- ACHAT D'UNE FOURGONNETTE P.T.C. 6400 LB. (4x2) MODELE 1980

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMOND AUTO LTEE 1163 Boul. St-Joseph	\$7,695.00
. PINARD & PINARD 1974 Ltée 620 Lindsay	\$7,700.00
. GARAGE MONTPLAISIR LTEE 269 Lindsay	\$7,620.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité.

ADOPTE

36/1/80

2- ACHAT DE 2 AUTOS DE POLICE (AVEC ECHANGE)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMOND AUTO LTEE 1163 Boul. St-Joseph	\$16,318.20
	- \$ 1,700.00 (échange)
PRIX NET:	\$14,618.20
. HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE 875 Boul. St-Joseph	\$15,480.00
	- \$ 1,600.00 (échange)
PRIX NET:	\$13,880.00

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité.

ADOPTE

37/1/80

3- VENTE DU LOT no. 9, SECTEUR P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. GILLES VIGER 755 De Boucherville, app. 6	\$1.00 le p.c.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité par M. Denis Luneau, Directeur du Service de la Planification.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Marcel Nichols, J.C.S., remercie les autorités municipales pour avoir donné son nom au nouveau pont récemment construit au-dessus de la Rivière Noire dans l'axe de la rue Des Pins.
- Mme Madeleine Tessier exprime sa gratitude et celle de ses enfants à l'endroit du Conseil pour avoir donné le nom de son époux Roland Tessier à un parc municipal.

38/1/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 12 janvier au 1er février 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$572,537.75.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

39/1/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith:

- 1- que la Cité de Drummondville accepte le plan de développement proposé par Carrefour des Handicapés Drummond Inc.;
- 2- que la Cité de Drummondville accepte de participer avec les autres municipalités concernées au financement du projet de transport à prix modique dans une proportion de:
 - . \$ 7,080.00 (8 mois en 1980)
 - . \$11,682.00 (12 mois en 1981)
 - . \$12,850.00 (12 mois en 1982)
- 3- que la Cité de Drummondville accepte que M. Roger Turcotte, C.A., soit nommé comme étant le répondant des municipalités concernées auprès du Ministère des Transports du Québec, relativement au plan de développement présenté par Carrefour des Handicapés Drummond Inc.

ADOPTE

40/1/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 281 et 282, Rang IV, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 19 novembre 1979, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de subdivision soit accepté et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à le signer.

ADOPTE

41/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le plan de redivision d'une partie du lot 160A, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 11 octobre 1979, pour le compte de M. Marcel Provencher, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

42/1/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le plan de redivision d'une partie du lot 146, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 8 janvier 1980, pour le compte de M. Gérard Tousignant, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

43/1/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels de M. Gilles Chagnon, architecte, soient retenus pour la confection des plans et devis du stade de baseball.

Le Directeur des Travaux Publics, M. Michel Lesage, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'architecte précité pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que le Conseil est déterminé à déployer les efforts nécessaires pour que la construction d'un stade de baseball convenable pour Drummondville soit réalisée dès le début de l'été 1980.

44/1/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés soient retenus pour effectuer une étude de faisabilité, ainsi qu'un relevé technique d'un projet de parc linéaire dans le cadre du P.A.Q., Ste-Thérèse.

Le Directeur des Travaux Publics, M. Michel Lesage, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la firme précitée concernant l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

45/1/80

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$30,000.00 pour l'achat et l'installation d'une enseigne publicitaire en bordure de la route Transcanadienne.

Coût de l'enseigne	\$26,000.00
Frais de financement	\$ 4,000.00
TOTAL:	\$30,000.00

46/1/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement autorisant l'exécution des travaux municipaux prévus au budget 1980 (Poste no. 320 et ses subdivisions).

47/1/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville est souvent appelée à fournir ses services de protection-incendie aux municipalités de Grantham-Ouest et St-Majorique qui ne disposent pas des ressources et des équipements requis;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville demeure disposée à fournir aux municipalités de Grantham-Ouest et St-Majorique les ressources humaines et les équipements dont elle dispose pour combattre les incendies;

ATTENDU QUE d'autre part la Cité de Drummondville peut être appelée à répondre à des appels de d'autres municipalités possédant leur propre service de protection-incendie;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que:

- 1- la Cité de Drummondville négocie des ententes avec les municipalités de Grantham-Ouest et St-Majorique basées sur l'évaluation des trois municipalités concernées et qui donneraient les résultats suivants pour 1980:

Coût estimé

Direction	\$ 30,117.00
Opération du Service	\$185,455.00
Capitalisation	\$ 40,588.00
TOTAL:	\$256,160.00

Partage des coûts

Drummondville	\$293,096,000.	x	\$0.77/100 =	\$226,480.00
Grantham-Ouest	\$ 34,648,000.	x	\$0.77/100 =	\$ 26,680.00
St-Majorique	\$ 3,899,000.	x	\$0.77/100 =	\$ 3,000.00
TOTAL:				\$256,160.00

- 2- la Cité de Drummondville facture les municipalités extérieures possédant leur propre système de protection-incendie selon les taux établis par la Direction Générale de la Protection-Incendie, tels qu'indiqués à l'annexe "A" de la présente résolution; (TARIFS VERSES AU DOSSIER: "POMPIERS - SERVICES A-L'EXTERIEUR")
- 3- les municipalités concernées par l'item 1 de la présente résolution soient invitées à accepter les conditions précitées pour l'année 1980;
- 4- la présente résolution soit soumise au Ministère des Affaires Municipales pour approbation;
- 5- le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, chacune des conventions à intervenir avec les municipalités ayant accepté les conditions ci-dessus indiquées.

ADOPTE

48/1/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de la firme Fernet et Bergevin, architectes paysagistes, soient retenus pour la préparation des plans et devis de l'aménagement du Parc Mathieu dans le cadre du P.A.Q., St-Pierre.

Le Directeur du Service de la Planification est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

49/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés soient retenus pour la préparation des plans et devis de l'éclairage du Parc Mathieu dans le cadre du P.A.Q., St-Pierre.

Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

50/1/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accepte la rétrocession par Imprimerie Dubois Ltée d'un terrain industriel vendu le 13 septembre 1976 par un acte notarié enregistré sous le numéro 224829 par Me Jacques Lafond, notaire. Cette rétrocession sera faite aux conditions indiquées dans l'acte de vente précité à l'article "D" de l'item "Charges et Conditions".

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de rétrocession qui sera préparé par Me Jacques Lafond, notaire.

ADOPTE

51/1/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Denis Luneau soit autorisé à suivre une session de formation concernant "Les techniques de gestion de projets" qui sera donnée à Québec les 27, 28 et 29 février 1980.

ADOPTE

52/1/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Directeur de Police soit autorisé à déléguer quatre policiers aux cours de Technicien Opérateur d'Ivressomètre qui seront donnés à l'Institut de Police du Québec, savoir:

2 policiers au cours qui sera dispensé du 10 au 14 mars 1980
2 policiers au cours qui sera dispensé du 28 avril au 2 mai 1980.

ADOPTE

53/1/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. pour les années 1980, 1981 et 1982.

ADOPTE

54/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. et Drummond Sports Inc. pour la période du 23 janvier au 3 février 1980.

ADOPTE

55/1/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1980.

ADOPTE

56/1/80

Lecture est donnée du règlement No. 1355 prévoyant un emprunt de \$30,000.00 pour défrayer le coût d'une étude faite par Urbanex

Inc. concernant un système d'information urbaine - étude des besoins et traitement des données.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

57/1/80

Lecture est donnée du règlement No. 1356 modifiant le règlement No. 801 - Usages permis en secteurs publics dans le cas de bâtiments existants.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1356 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 5 & 6 février 1980.

Période de questions et renseignements

Le Directeur Général informe un journaliste intéressé que les travaux concernant le prolongement de la rue Marchand seront exécutés au début de l'année 1980 puisque le contrat négocié avec l'entrepreneur est déjà signé. D'autre part, les travaux nécessaires pour prolonger la rue Rocheleau jusqu'à la rue St-Pierre seront également exécutés au printemps 1980.

Le conseiller Roger Prince suggère que la bibliothèque municipale soit identifiée par une enseigne adéquate du côté du Boulevard St-Joseph. Une vérification sera faite pour connaître les dispositions budgétaires pour l'année en cours.

Le conseiller Roger Prince invite la population à être prudente et à ne pas se laisser influencer indûment par certains ramoneurs de cheminée qui possèdent un permis de la Cité mais qui sollicitent du travail en laissant croire que tout propriétaire est tenu de faire exécuter le ramonage de cheminée annuellement. La Cité n'a pas de règlement qui oblige un propriétaire à procéder au ramonage des cheminées. Ces travaux sont rarement utiles lorsqu'un système de chauffage est alimenté à l'huile. Pour les propriétaires qui utilisent du bois de chauffage, il serait prudent de faire faire le ramonage périodiquement.

Son Honneur le Maire explique que les négociations se poursuivent normalement concernant le renouvellement des conventions collectives des employés municipaux et qu'il y a lieu d'espérer une entente acceptable très prochainement.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique brièvement le contenu du Livre Blanc récemment déposé à l'Assemblée Nationale concernant le loisir. Il est encore trop tôt pour établir les modifications qui seront apportées concernant les subventions accordées aux municipalités et aux organismes indépendants.

Le conseiller Lindor Letendre suite à plusieurs plaintes qu'il a reçues suggère que demande soit faite à la compagnie des Autobus

Bourgeois d'améliorer le système de transport pour faciliter l'accès aux centres d'achats et aux secteurs commerciaux en établissant un horaire plus régulier des véhicules en circulation.

La prochaine séance régulière est fixée au lundi, 11 février 1980 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

11 février 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 février 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

58/2/80

Le greffier procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 1980 jusqu'à l'item "correspondance".

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de ce procès-verbal;

Attendu que ledit procès-verbal est assez long et que l'ordre du jour comprend plusieurs items;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé de poursuivre cette lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

59/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- " 4A. Avis de motion d'un règlement amendant les règlements nos 893 et 1147 (greffier).
- 5A. Tournoi International de Hockey Midget (mairie).
- 7A. Engagement du secrétaire du maire (Lucien Couture).
- 19A. Vente d'un terrain industriel à Motelin Inc. "

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Mme Diane Smith expose au Conseil un projet d'aménagement d'un parc intérieur dans le quartier St-Jean-Baptiste dans le cadre d'un projet Canada au Travail parrainé par la Jeune Chambre et demande que la Cité prête certains équipements utilisés dans les parcs durant la saison estivale.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, président du Comité des Services Récréatifs et Communautaires, explique à Mme Smith que les équipements dont la Cité est propriétaire et qui pourraient être disponibles pour l'aménagement d'un parc intérieur sont assez restreints. La plupart de ces équipements sont très lourds et sont destinés à l'aménagement de parcs extérieurs. Leur transport et leur installation pourraient exiger des déboursés de l'ordre de plusieurs milliers de dollars. La Cité en acceptant cette démarche se trouverait à verser l'équivalent d'une subvention pour ce projet contrairement aux politiques appliquées jusqu'à ce jour. D'autre part, la Cité étant propriétaire d'une multitude d'équipements pourrait créer un précédent qui l'obligerait à prêter du matériel et des équipements. Pour toutes ces raisons, c'est à regret que M. Boisvert se voit forcé de demander à ses collègues de refuser la demande de Mme Diane Smith.

Le conseiller J.-Bruno Smith exprime l'avis que le Conseil pourrait analyser ce dossier en profondeur avant de confirmer un refus final.

Son Honneur le Maire est d'avis que la Cité ne peut se rendre responsable du déficit éventuel qui pourrait résulter de la mise en marche d'un tel projet même si l'objectif poursuivi est très louable et mérite l'appui moral des dirigeants municipaux. Le Conseil s'engage à reconsidérer cette demande et avisera Mme Smith de sa décision.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

60/2/80

A- VENTE DE TERRAINS DANS LE P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Lots</u>	<u>Prix</u>
. PAUL-EMILE MARTIN	130-72	
915 Godbout	130-73	\$1.00 le pied carré
Drummondville	130-74	
	130-75	

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité par M. Denis Luneau, Directeur du Service de la Planification.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente des terrains précités.

ADOPTE

61/2/80

B- OPERATION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE - 1ER MARS 1980 AU 30 AVRIL 1981

Soumissionnaires

- . M. & MME H.-P. PICOTIN
- . MM. MICHEL BOLDUC & YVON NICOL
- . ESCOUADE CANINE PROVINCIALE

(Le détail des soumissions reçues suite à une invitation de la Cité est conservé au dossier du greffe intitulé "Fourrière Municipale")

Attendu que la proposition faite par MM. Michel Bolduc et Yvon Nicol apparaît la plus intéressante pour la Cité, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette proposition soit retenue. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec MM. Michel Bolduc et Yvon Nicol pour l'opération de la fourrière municipale pour la période du 1er mars 1980 au 30 avril 1981.

ADOPTE

62/2/80

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant la refonte des règlements nos 893 et 1147 (Fourrière Municipale).

Tournoi International de Hockey Midget 1980

Suite à la tenue du 16e Tournoi International de Hockey Midget au Centre Civique, Son Honneur le Maire se fait le porte-parole du Conseil pour féliciter les dirigeants du Drummondville

Olympique, les organisateurs du Tournoi, tous les bénévoles, les membres de l'équipe locale qui a remporté les honneurs de ce Tournoi de prestige et il remercie les citoyens qui ont accueilli les visiteurs durant leur séjour dans nos murs.

Encore une fois, Drummondville s'est mise en évidence sur le plan sportif et hospitalité. Plusieurs témoignages recueillis de personnes des villes du Québec, des autres provinces et des Etats-Unis sont très élogieux et confirment que Drummondville jouit d'une excellente renommée. Les autorités municipales apprécient la collaboration de tous les citoyens qui ont contribué au succès du dernier Tournoi International de Hockey Midget.

Le conseiller J.-Bruno Smith souscrit aux propos de Son Honneur le Maire mais voudrait que le Conseil remédie à une lacune qui s'accroît chaque année à cause du vieillissement du système d'horlogerie en place. Il souhaite ardemment que la Cité prévoit l'achat d'un cadran électronique afin que le minutage soit plus exact. Selon ce conseiller, il s'agit d'une dépense d'environ \$40,000.00 que la Cité pourrait assumer conjointement avec le Drummondville Olympique après négociation.

D'autre part, le conseiller J.-Bruno Smith s'explique mal que les médias d'information de la province attachent très peu d'importance au Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville pendant qu'à la même période une grande publicité est faite autour de d'autres tournois de moindre envergure qui se tiennent au Québec. Il souhaite qu'à l'avenir des mesures soient prises pour que Drummondville retire sa part légitime de publicité.

Son Honneur le Maire émet un dernier commentaire concernant la possibilité de procéder par règlement pour interdire de fumer dans le Centre Civique pour améliorer la qualité de l'atmosphère et permettre aux joueurs de bénéficier d'un meilleur oxygène.

63/2/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 26 janvier au 2 février 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$452,476.34.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

64/2/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 10049 à 10082 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

Considérant que le poste de secrétaire particulier du maire de la Cité est actuellement vacant;

Considérant que depuis le 1er janvier 1980, la Cité a économisé le salaire qui aurait été payé au secrétaire s'il avait été en fonction jusqu'à ce jour;

Considérant la possibilité d'obtenir les services d'un candidat hautement qualifié pour accomplir une telle fonction;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Me Jacques Dionne, avocat, soit engagé au poste de secrétaire particulier du maire de la Cité. Me Jacques Dionne sera rémunéré en 1980 sur une base de \$18,000.00 pour 52 semaines de travail.

Le conseiller Raymond Luneau déclare qu'il est convaincu que Me Jacques Dionne est un candidat hautement recommandable puisqu'il

est sobre, disponible, travailleur et bien renseigné à titre d'avocat. Il ajoute qu'il a pu vérifier ces avancés puisque Me Jacques Dionne a agi comme son agent officiel durant sa dernière campagne électorale en novembre 1979.

Le conseiller J.-Bruno Smith après avoir fait préciser par le conseiller Lucien Couture, proposeur de cet engagement, que le salaire payé à ce nouvel employé sera exactement celui proposé c'est-à-dire en soustrayant de \$18,000.00 le nombre de semaines ou de mois écoulés depuis le premier janvier 1980, demande à Son Honneur le Maire si son secrétaire aura exactement le même rôle de tâche que son prédécesseur et s'il est possible d'en prendre connaissance sur-le-champ.

Son Honneur le Maire déclare que cette tâche a été légèrement modifiée et que le Directeur Général est en mesure d'en donner lecture.

Le conseiller Raymond Luneau s'oppose à la lecture de ce rôle de tâche en alléguant qu'il appartient au maire de déterminer les fonctions et les responsabilités de son secrétaire particulier.

Le conseiller Marcel Joyal voudrait connaître les raisons qui ont justifié en quelques heures une réduction du salaire proposé de \$22,000.00 à \$18,000.00 plutôt que le maintien du montant discuté au cours de l'après-midi.

Le conseiller Lucien Couture rétorque qu'une proposition exprimée en séance de comité n'est pas officielle et peut être modifiée avant son acceptation en séance régulière.

Le conseiller Marcel Joyal reprend la parole pour déclarer qu'il ne veut pas entreprendre de nouveau le long débat de 1975 qui a entouré l'engagement du premier secrétaire particulier du maire. A ce moment, le maire de Drummondville était président de l'Union des Municipalités et l'engagement d'un secrétaire particulier pouvait plus facilement se justifier. S'il a quitté la séance de comité au cours de l'après-midi, c'est qu'il a refusé de participer à un débat qui lui apparaissait déraisonnable.

Le conseiller Marcel Joyal considère qu'à titre d'administrateurs sérieux, les membres du Conseil ont négocié récemment cent à cent le renouvellement des conventions collectives des cols blancs et des cols bleus et ne peut s'expliquer la générosité dont certains de ses collègues s'appêtent à faire preuve à l'égard d'un nouvel employé. Accorder un salaire de \$18,000.00 à un secrétaire même particulier lui apparaît démontrer d'une façon presque évidente qu'il faut combler un manque de compétence au cabinet du maire puisque ce dernier gagne un salaire de beaucoup inférieur à celui proposé pour l'engagement d'un secrétaire surqualifié pour la fonction.

Son Honneur le Maire réplique en invitant le conseiller Marcel Joyal à se faire élire comme maire en 1983 s'il croit avoir la compétence pour occuper le poste. Il ajoute que si à titre de maire de Drummondville il doit se satisfaire d'un salaire inférieur à un secrétaire, c'est qu'il lui faut comme tous les élus municipaux respecter les exigences de la Loi des Cités et Villes. Quant à sa compétence, il préfère s'en référer à la confiance que la population lui a manifestée depuis de nombreuses années.

Les conseillers Lucien Couture et Lindor Letendre sont d'avis que le premier secrétaire du maire a rendu de grands services à la population qui a bien réagi aux dernières élections.

En amendement à la proposition initiale, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le secrétaire particulier du maire soit rémunéré selon le salaire établi dans la convention collective des cols blancs en vigueur pour 1980 au poste C.5 correspondant au salaire de la secrétaire du Directeur Général, soit \$286.00 par semaine.

Les conseillers Raymond Luneau et Jean-Paul Généreux se disent surpris de cet amendement puisqu'au cours de l'après-midi, le Conseil

avait fait un consensus pour rémunérer le secrétaire particulier du maire en utilisant comme base le salaire qui aurait été payé à M. Jean-Noël Laplante s'il était demeuré au service de la Cité.

Son Honneur le Maire demande le vote sur l'amendement proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith.

Votent POUR l'amendement

MM. Marcel Joyal
Jean-Marie Boisvert
J.-Bruno Smith

Votent CONTRE l'amendement

MM. Lucien Couture
Jean-Paul Généreux
Lindor Letendre
Raymond Luneau
Roger Prince

Son Honneur le Maire déclare l'amendement rejeté et demande au greffier de passer à l'item suivant de l'ordre du jour.

65/2/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec la Municipalité de Grantham-Ouest concernant le prolongement de la rue Rocheleau.

ADOPTE

66/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Municipalité de Grantham-Ouest soit autorisée à étendre ses services d'aqueduc et d'égout sur la 25e Avenue (longueur approximative de 70 mètres) pour permettre la construction d'une bâtisse pour personnes âgées par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

67/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec le Carrefour Socio-Culturel Drummond Inc.

ADOPTE

68/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'Association des Scouts et Guides de Saint-Pierre pour l'utilisation du sous-sol du chalet du parc Guilbault. Il est entendu que cette convention devra prévoir que le rez-de-chaussée du chalet devra demeurer disponible pour les usagers habituels du chalet et que l'utilisation du sous-sol par l'Association des Scouts et Guides de Saint-Pierre ne devra pas restreindre l'accès et les activités déjà autorisés et/ou souhaitables pour la clientèle du secteur.

ADOPTE

69/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le conseil d'administration du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste soit reconnu comme organisme responsable

qui oeuvre en complément et en collaboration avec les organismes de loisirs déjà existants et appuyés par la Cité. La présente autorise également le conseil d'administration à solliciter des subventions du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, afin de pouvoir poursuivre ses activités et répondre plus adéquatement aux besoins du milieu qui bénéficie des services déjà offerts à titre bénévole.

ADOPTE

70/2/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant la fermeture du vieux pont.

71/2/80

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de services municipaux à certains immeubles.

72/2/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire, MM. les conseillers intéressés, ainsi que M. Gérald Lapierre, soient autorisés à assister au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Québec du 5 au 8 mars 1980.

ADOPTE

73/2/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Son Honneur le Maire et le Directeur Général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, les conventions collectives des employés municipaux, cols blancs et cols bleus, qui seront en vigueur pour les années 1980, 1981 et 1982.

ADOPTE

Son Honneur le Maire se dit très heureux de constater que le renouvellement de ces conventions collectives s'est déroulé dans un climat de compréhension et de dialogue pour se terminer à la satisfaction de l'employeur et des employés. Il félicite et remercie les représentants des Syndicats concernés, ainsi que le Directeur Général, M. Claude Boucher, le Directeur du Service du Personnel, M. Benoit Laflamme, et l'Aviser Légal, Me Jacques Biron, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour en arriver à une entente sans qu'il y ait d'arrêt de travail ou de perte de motivation.

74/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu qu'une lettre de remerciements soit adressée à tous les employés municipaux concernés par le renouvellement des conventions collectives des cols blancs et des cols bleus.

ADOPTE

75/2/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Michel Limoges soit autorisé à assister au colloque "L'Habitat Optimal: Repenser la Densité" organisé par l'Association Québécoise d'Urbanisme et qui se tiendra à Québec les 22 et 23 février 1980.

ADOPTE

76/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Georges Nijdam soit autorisé à assister à une session d'information professionnelle sur certains organismes gouvernementaux qui se tiendra du 16 au 21 mars 1980 à Montréal et à Québec.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith invite les journalistes à assister au séminaire en expansion industrielle qui sera dispensé par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, jeudi le 14 février 1980 au Motel LeDauphin de 9:00 à 18:00 heures.

77/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Yves Pouliot soit autorisé à assister aux journées d'étude organisées par la Commission de Police du Québec qui se tiendront à Montréal les 24, 25 et 26 février 1980.

ADOPTE

78/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Motelin Inc.:

1- Un morceau de terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant le lot 166 D-8-1 du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par le lot 166D-2 (rue Cormier), vers le sud-est par une partie du lot 166D, vers le sud-ouest par une partie du lot 166D-8 et vers le nord-ouest par le lot 167-64-1.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commencant à un point indiqué par le chiffre 206.1 au plan annexé à la description technique datée du 9 février 1980 (Minute, 1813 et Répertoire, 3586) et situé à l'intersection de l'emprise sud-ouest du lot 166D-2 (rue Cormier) avec la ligne de division entre les lots 166D-8 et 167-64; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingts degrés vingt-et-une minutes ($180^{\circ}21'$) en suivant l'emprise sud-ouest de la rue Cormier une distance de cent cinquante-sept mètres et soixante-seize centièmes (157,76 m) jusqu'au point 205.1; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-dix degrés vingt-sept minutes ($270^{\circ}27'$) une distance de soixante-seize mètres et vingt centièmes (76,20 m) jusqu'au point 208.1; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré vingt-et-une minutes ($0^{\circ}21'$) une distance de cent cinquante-huit mètres et soixante-neuf centièmes (158,69 m) jusqu'au point 210.1; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-onze degrés neuf minutes ($91^{\circ}09'$) en suivant la ligne de division entre les lots 166D-8 et 167-64 une distance de soixante-seize mètres et vingt-et-un centièmes (76,21 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de douze mille cinquante-sept mètres carrés et un dixième ($12\ 057,1\ m^2$).

2- Un morceau de terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro soixante-quatre du lot originaire numéro cent soixante-sept (167-64-1) du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-ouest et vers le nord par le lot 167-61 (rue Janelle), vers le nord-est par le lot 167-35 (rue Cormier), vers le sud-est par le lot 166D-8-1 et vers le sud-ouest par une partie du lot 167-64.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commencant à un point indiqué par le chiffre 206.1 au plan annexé à la description technique datée du 9 février 1980 (Minute, 1813 et Répertoire 3586) et situé à l'intersection de l'emprise sud-ouest du lot 167-35 (rue Cormier) avec la ligne de division entre les lots 166D-8 et 167-64; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-et-onze degrés neuf minutes ($271^{\circ}09'$) en suivant la ligne de division entre les lots 166D-8 et 167-64 une distance de soixante-seize mètres et vingt-et-un centièmes (76,21 m) jusqu'au point 210.1; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré vingt-et-une minutes ($0^{\circ}21'$) une distance de trente mètres et vingt-neuf centièmes (30,29 m) jusqu'au point 209.1; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-dix degrés vingt-cinq minutes ($90^{\circ}25'$) en suivant l'emprise sud-est du lot 167-61 (rue Janelle) une distance de soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) jusqu'au point 207.2; de là, dans une direction conventionnelle de cent trente-cinq degrés vingt-trois minutes ($135^{\circ}23'$) une corde et vingt-et-un mètres et cinquante-cinq centièmes (21,55 m) sous-tendant un arc de cercle de vingt-trois mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (23,94 m) mesuré le long d'un arc de cercle d'un rayon de quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m) jusqu'au point 207.1; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingts degrés vingt-et-une minutes ($180^{\circ}21'$) en suivant l'emprise sud-ouest du lot 167-35 (rue Cormier) une distance de seize mètres et trois centièmes (16,03 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de deux mille deux cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et huit dixièmes (2 295,8 m²).

3- Un morceau de terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro huit du lot originaire numéro cent soixante-six D (Ptie 166D-8) du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par le lot 166D-8-1, vers le sud-est par une partie du lot 166D, vers le sud-ouest par une partie du lot 166D-8 et vers le nord-ouest par une partie du lot 167-64.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commencant à un point indiqué par le chiffre 208.1 au plan annexé à la description technique datée du 9 février 1980 (Minute, 1813 et Répertoire, 3586) et situé sur la ligne de division entre les lots 166D et 166D-8 et à soixante-seize mètres et vingt centièmes (76,20 m) au sud-ouest du lot 166D-2 (rue Cormier); de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-dix degrés vingt-sept minutes ($270^{\circ}27'$) en suivant la ligne de division entre les lots 166D et 166D-8 une distance de soixante-et-onze mètres et dix centièmes (71,10 m) jusqu'au point 212; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré vingt-deux minutes ($0^{\circ}22'$) une distance de cent cinquante-neuf mètres et cinquante-six centièmes (159,56 m) jusqu'au point 216; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-onze degrés neuf minutes ($91^{\circ}09'$) en suivant la ligne de division entre les lots 166D-8 et 167-64 une distance de soixante-et-onze mètres et huit centièmes (71,08 m) jusqu'au point 210.1; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingts degrés vingt-et-une minutes ($180^{\circ}21'$) en suivant la ligne sud-ouest du lot 166D-8-1 une distance de cent cinquante-huit mètres et soixante-neuf centièmes (158,69 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de onze mille trois cent douze mètres carrés et deux dixièmes (11 312,2 m²).

4- Un morceau de terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro soixante-quatre du lot originaire numéro cent soixante-sept (Ptie 167-64) du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par le lot 167-64-1, vers le sud-est par une partie du lot 166D-8, vers le sud-ouest par une partie du lot 167-64 et vers le nord-ouest par le lot 167-61 (rue Janelle).

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commencant à un point indiqué par le chiffre 210.1 au plan annexé à la description technique datée du 9 février 1980 (Minute, 1813 et Répertoire, 3586) et situé sur la ligne de division entre les lots 166D-8 et 167-64 et à soixante-seize mètres et vingt-et-un centièmes (76,21 m) au sud-ouest du lot 167-35 (rue Cormier); de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-et-onze degrés et neuf minutes (271°09') en suivant la ligne de division entre les lots 166D-8 et 167-64 une distance de soixante-et-onze mètres et huit centièmes (71,08 m) jusqu'au point 216; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré vingt-deux minutes (0°22') une distance de vingt-neuf mètres et trente-huit centièmes (29,38 m) jusqu'au point 214; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-dix degrés vingt-cinq minutes (90°25') en suivant la ligne sud-est du lot 167-61 (rue Janelle) une distance de soixante-et-onze mètres et sept centièmes (71,07 m) jusqu'au point 209.1; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingts degrés vingt-et-une minutes (180°21') en suivant la ligne de sud-ouest du lot 167-64-1 une distance de trente mètres et vingt-neuf centièmes (30,29 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de deux mille cent vingt mètres carrés et cinq dixièmes (2 120,5 m²).

La superficie totale de ces quatre (4) parcelles est de vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq mètres carrés et six dixièmes (27 785,6 m²).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 9 février 1980 portant le numéro de répertoire 3586 et le numéro de minute 1813; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "MOTELIN INC.")

Cette vente est faite au prix de \$1.0469 le mètre carré, soit Vingt-Neuf Mille Quatre-Vingt-Huit Dollars et Soixante-Quinze Cents (\$29,088.75) payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Gérard Fradet, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "MOTELIN INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

79/2/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Programme des Dépenses d'Immobilisations de la Cité de Drummondville pour les années 1980, 1981 et 1982 soit accepté tel que préparé par le Trésorier de la Cité et soit transmis au Ministère des Affaires Municipales pour approbation. Copie du programme précité est annexée à la présente résolution comme cédule "A" pour en faire partie intégrante. (PROGRAMME VERSE AU DOSSIER: "FINANCES").

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal aurait souhaité que ce plan d'immobilisations contienne des prévisions plus importantes concernant les travaux publics prévus dans le secteur de Drummondville-Ouest, lesquelles sont de:

\$25,000.00 pour 1980
\$125,000.00 pour 1981
\$25,000.00 pour 1982.

Il estime que ces montants ne seront pas suffisants pour maintenir un entretien adéquat des services fournis au secteur et qu'il faudra probablement les augmenter d'une façon importante d'ici quelques années, faisant ainsi varier le taux de taxe applicable au secteur.

Le conseiller Roger Prince est d'avis que le taux de la taxe applicable au secteur de Drummondville-Ouest va dès 1981 rejoindre le taux applicable au secteur de Drummondville et il est même possible que certaines dépenses capitales prévues à court terme se reflètent par un taux de taxe supérieur à Drummondville-Ouest.

80/2/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les plans nos A-109 - Piscine et pataugeoire et A-110 - Chalet et Filtration du Projet de Rénovation de la Piscine du Parc Frigon (Drummondville-Ouest), préparés par l'ingénieur municipal, soient acceptés et que ce dernier soit autorisé à les soumettre aux Services de Protection de l'Environnement et au Ministère du Travail pour approbation.

ADOPTE

81/2/80

CONSIDERANT les objectifs de complémentarité de programmes aux Services Récréatifs et Communautaires de la Cité des Loisirs;

CONSIDERANT l'accessibilité au site et aux activités de la Cité des Loisirs de l'ensemble de la population de la Cité de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'une somme de \$2,000.00 soit consentie à la Cité des Loisirs comme soutien à ses activités et programmes pour l'année 1980; ce montant étant prévu au poste budgétaire no. 02-750-00-117 pour l'année en cours.

ADOPTE

82/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité achète de M. Marcel Provencher pour la somme de \$1.00 le lot 160A-307 (rue) tel que montré à un plan préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 11 octobre 1979 et portant le numéro B-536.

L'acte d'achat sera préparé par le notaire Marc-André Joyal.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'achat du terrain précité.

ADOPTE

83/2/80

Lecture est donnée du règlement No. 1357 autorisant l'exécution des travaux municipaux prévus au budget 1980 (poste no. 320 et ses subdivisions).

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

84/2/80

Lecture est donnée du règlement No. 1358 prévoyant un emprunt de \$30,000.00 pour l'acquisition et l'installation d'une enseigne publicitaire en bordure de la route Transcanadienne.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1358 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 19 et 20 février 1980.

M. Robert Bernard de la rue St-Damase voudrait savoir si des lumières défectueuses au coin de la 8e Avenue vont être remplacées prochainement.

Le conseiller Lindor Letendre lui explique que ces travaux seront exécutés par l'Hydro-Québec dès que possible.

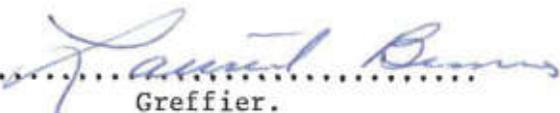
85/2/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc. de faire des représentations auprès des autorités gouvernementales compétentes pour que Drummondville soit considérée comme site possible pour l'implantation d'un Casino si ces mêmes autorités gouvernementales ont l'intention de permettre une telle implantation au Québec.

ADOPTE

La prochaine séance régulière est fixée au lundi, 25 février 1980 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

Greffier.

.....

Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

25 février 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 février 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

86/2/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 11 février 1980; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

87/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté après y avoir ajouté les items suivants:

- 31A. Feux de circulation à l'intersection de la rue Celanese et du Boulevard St-Joseph (J.-P. Généreux).
- 33B. Séances de comité du Conseil (Marcel Joyal).

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Me Michel Boileau, notaire, remercie le Conseil pour avoir donné le nom de son père, M. Jules Boileau, à un parc situé au Domaine du 150ième.
- MM. Urgel et Firmus Guérin remercient le Conseil pour avoir donné le nom de Guérin au parc situé à l'intersection des rues Hériot et Poirier.
Le conseiller Roger Prince demande au greffier si la Cité n'a pas déjà donné le nom de Lauzière à ce parc pour perpétuer le nom de M. Emile Lauzière, ex-conseiller municipal.
- Le Ministre des Transports du Québec, M. Denis de Belleval, remercie le Conseil pour avoir accepté de participer au plan de développement proposé par le Carrefour des Handicapés Drummond Inc.
- M. Yvon Robillard, président de Stratégie Communautaire d'Emploi, invite le Conseil à nommer un représentant auprès de la Banque Communautaire de Ressources Techniques récemment créée.

Le Conseil reporte à une prochaine séance la nomination de son représentant.

- 88/2/80 - Le comité pour la Marche du Pardon demande l'autorisation d'utiliser gratuitement le Centre Civique le 4 avril 1980 de 14:00 heures à 17:00 heures.

Attendu que cette Marche du Pardon regroupe plusieurs centaines de participants;

Attendu que l'utilisation du Centre Civique comporte des frais minimes pour la Cité;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Centre Civique soit prêté gratuitement pour la période demandée.

ADOPTE

89/2/80 - L'Association de la Construction du Centre du Québec Inc. qui tiendra son prochain congrès provincial de la Fédération de la Construction du Québec les 24, 25 et 26 avril 1980, sollicite la participation de la Cité au cocktail qui sera offert aux congressistes lors de l'ouverture de ce congrès.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accorde une somme de \$250.00 à l'Association de la Construction du Centre du Québec Inc. pour défrayer une partie du coût du cocktail qui sera offert aux congressistes le 24 avril 1980.

ADOPTE

90/2/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 9 février au 1er mars 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$804,209.14.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith demande que le montant de \$2,781.50 payé à J.B. Deschamps Inc. pour le contrôle des obligations soit imputé au poste budgétaire du service de la dette plutôt qu'au poste législation.

91/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 10083 à 10118 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions ouvertes publiquement le 4 février 1980 concernant la démolition de la gare du C.P. et la démolition d'un hangar sur le terrain du C.P.

92/2/80

A- DEMOLITION DE LA GARE DU C.P.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ROBERT LAFLEUR ENT. INC. 1216 rue Bowen sud Sherbrooke	\$2,500.00
. LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENRG 546 rue Ferland Drummondville	\$2,600.00
. LES ENTREPRISES RENE VERVILLE INC. 223 Boul. L'Assomption Repentigny	\$2,800.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la soumission présentée par Les Entreprises de Démolition du Québec Enrg. soit retenue. Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

93/2/80

B- DEMOLITION D'UN HANGAR

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ROBERT LAFLEUR ENT. INC. 1216 rue Bowen sud Sherbrooke	\$800.00 (Offre d'achat et démolition)
. LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENRG 546 rue Ferland Drummondville	\$2,800.00
. LES ENTREPRISES RENE VERVILLE INC. 223 Boul. L'Assomption Repentigny	\$2,600.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'offre de Robert Lafleur Ent. Inc. au montant de \$800.00 soit acceptée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente dès que la Cité sera en possession de ses titres de propriété.

ADOPTE

Le conseiller Raymond Luneau se dit très heureux que la Cité ait enfin reçu l'autorisation de démolir la gare du C.P., puisque l'ouverture de la rue St-Damase pourra se poursuivre rapidement.

Le conseiller Lindor Letendre ajoute que ce projet élaboré depuis une quinzaine d'années permettra de faciliter les communications entre le Centre-Ville et les quartiers St-Joseph et St-Jean-Baptiste. Cette artère importante aura un impact sur les activités commerciales de l'ensemble des marchands. D'autre part, la nouvelle rue permettra un accès plus facile au Boulevard St-Joseph et au tunnel en cas d'incendie au nord du chemin de fer du C.N.

94/2/80

Attendu que depuis plusieurs semaines la qualité de l'eau de la rivière St-François se détériore à un rythme inquiétant;

Attendu que Drummondville puise son eau potable dans cette rivière;

Attendu que le traitement de l'eau requiert une quantité de plus en plus grande de produits chimiques;

Attendu que bientôt l'usine ne pourra plus traiter adéquatement l'eau potable pour lui donner les qualités d'excellence souhaitable;

Attendu que le coût du traitement de l'eau s'accroît de jour en jour et que la situation actuelle pourrait facilement se détériorer avec la venue du printemps;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite au Ministère de l'Environnement de mandater ses experts pour vérifier sans délai les causes de la détérioration de l'eau de la Rivière St-François en amont de Drummondville et de prendre des mesures rapides et énergiques pour corriger cette situation devenue critique et inquiétante.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre, président du Comité des Travaux Publics, explique que vu la faible quantité d'eau qui circule sous la glace, la qualité de cette eau est de plus en plus polluée et colorée. Le traitement de cette eau requiert de jour en jour une quantité de produits chimiques de plus en plus importante et la limite est à son maximum. Les responsables du filtre municipal songent à recommander aux citoyens de faire bouillir cette eau avant de la consommer.

Vu l'urgence, un télégramme sera expédié au Ministère responsable des Services de Protection de l'Environnement afin de demander une assistance technique pour trouver une solution rapide au problème.

95/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention avec le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concernant la fourniture de l'eau au Parc des Voltigeurs en 1980.

ADOPTE

96/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un protocole d'entente avec le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'obtention d'une assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels du milieu.

ADOPTE

97/2/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'une subvention de \$450.00 soit accordée à l'Association du Hockey Mineur à même le poste 02 750 117 du budget 1980.

ADOPTE

98/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de l'architecte Gilles Chagnon soient retenus pour la préparation des plans et devis de travaux de rénovation de certains bureaux au Centre Civique.

Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer une convention avec l'architecte précité pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

99/2/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville paie la somme de \$200.00 à l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc., cette somme représentant la cotisation de la Cité pour l'année 1980.

ADOPTE

100/2/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire et son épouse, MM. les conseillers et leurs épouses, ainsi que M. Claude Boucher, Directeur Général et M. Laurent Bernier, Greffier, soient délégués au congrès de l'Union des Municipalités qui se tiendra à Montréal les 29, 30 avril et 1er mai 1980.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince estime que ce congrès devrait être réservé aux administrateurs élus de la Cité.

101/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. André Houde, capitaine chargé des incendies, soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec qui se tiendra à Carleton, Québec, du 8 au 11 juin 1980.

ADOPTE

102/2/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services professionnels des évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure & Associés soient retenus pour préparer un rôle de valeur locative pour l'imposition de la taxe d'affaires en 1980.

ADOPTE

103/2/80

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 - zonage des secteurs 06-21 et 06-22 (Ilot Sigouin/Alexandre).

104/2/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 - zonage du secteur 06-01 (Litho Prestige).

105/2/80

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 801 - zonage du côté sud-est de la rue St-Georges.

106/2/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville souhaite bénéficier des avantages offerts par le Programme d'Aide au Travail du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec;

ATTENDU QU'un projet "Amélioration des espaces et équipements récréatifs - Services Récréatifs et Communautaires III" a été préparé par les services municipaux et que le responsable de ce projet est Monsieur Gilles Charest;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet a pour objectif l'aménagement et/ou la réorganisation et/ou le reconditionnement des zones récréatives et des équipements de loisirs de l'environnement immédiat ou plus lointain de la population de la Cité de Drummondville et de la région;

ATTENDU QUE pour les fins de ce projet, la Cité investira un montant de \$28,500.00 réparti comme suit:

- administration	\$11,500.00
- fonds de roulement	\$11,000.00
- budget	\$ 6,000.00

ATTENDU QU'une demande de la participation du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec est évaluée à \$42,040.00;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil accepte le projet précité et demande au Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec d'accorder les subventions nécessaires à sa réalisation.

ADOPTE

107/2/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels de Me

Jacques Lafond, notaire, soient retenus pour rédiger les documents requis pour la vente à la Société d'Habitation du Québec de certains terrains acquis dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers, secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste. La liste des terrains concernés est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme cédule ABROGEE PAR "A" (LISTE VERSEE AU DOSSIER "P.A.Q., ST-JOSEPH/ST-JEAN-BAPTISTE - RES. 333/5/81 REVENTE DE TERRAINS).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente des terrains précités.

ADOPTE

108/2/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels des évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure & Associés soient retenus pour établir la valeur d'un immeuble appartenant à Ultramar Canada Inc., rue St-Jean.

ADOPTE

109/2/80

ATTENDU QUE M. Oscar Marchesseault offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé des lots 141-53A et 141-54A du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en conseil, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et résolu à l'unanimité:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Oscar Marchesseault pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

Désignation

Contenant en superficie 8,460 pieds carrés, mesure anglaise, le tout tel que montré au plan préparé par M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, daté du 10 juillet 1979 et portant le numéro 4589 des minutes de son répertoire, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties. (PLAN VERSE AU DOSSIER "P.A.Q., STE-THERESE/ST-PIERRE - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;

2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;

3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;

4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de vingt-sept mille deux cents dollars (\$27,200.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 11^{ème} jour de février 1980, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE VERSEE AU DOSSIER "P.A.Q., STE-THERESE/St-PIERRE - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

110/2/80

ATTENDU QUE le vieux pont qui enjambe la Rivière St-François pour relier le bas de la ville à la rive nord, se détériore à un rythme inquiétant;

ATTENDU QUE pour procéder à la réfection de la structure de ce pont il faudrait consacrer des sommes très importantes;

ATTENDU QUE ce pont situé dans le territoire de la Cité de Drummondville rend encore de grands services à un trafic en transit important qui utilise la route 13 et qu'à ce titre il a un caractère régional;

ATTENDU QUE la fermeture de ce pont créerait des problèmes à un grand nombre de citoyens et ferait également disparaître un monument que l'on peut qualifier d'historique vu son âge et son architecture;

ATTENDU QUE ce pont est très intéressant à conserver pour assurer les services de transport en cas de réparations majeures qui pourraient éventuellement s'imposer au pont construit dans l'axe de la rue St-Georges;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de contribuer à la restauration du vieux pont de la façon suivante, savoir:

- en faisant préparer par ses experts les plans et devis de restauration;
- en demandant des appels d'offres pour l'exécution des travaux de restauration jugés nécessaires par les experts;
- en défrayant le coût des plans et devis ainsi que des travaux à effectuer.

La Cité pour sa part pourrait fournir les services professionnels de son service de génie pour assister les experts du Ministère des Transports ainsi que pour assumer la surveillance des travaux à exécuter.

ADOPTE

111/2/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de remplacer les lumières de rues sur les artères mentionnées à l'annexe "A" de la présente résolution. (ANNEXE VERSEE AU DOSSIER "HYDRO-QUEBEC").

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince souhaite que l'Hydro-Québec procède plus rapidement au remplacement des lumières grillées dans le territoire de la Cité. Le Directeur des Travaux Publics verra à communiquer avec les autorités locales de l'Hydro-Québec.

112/2/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville accepte en principe de procéder à l'agrandissement de l'Usine de Traitement d'Eau avec la collaboration des municipalités de Drummondville-Sud, Grantham-Ouest, St-Nicéphore et Cantons Unis Wendover & Simpson;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville entend baser sa contribution sur les principes énoncés dans le rapport préparé par les ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés en 1977;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte de participer à l'agrandissement de l'Usine de Traitement d'Eau en utilisant comme base de calcul une population estimée à 36,600 personnes en 1992.

ADOPTE

113/2/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, dans le Comté de Drummond, n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les procédures d'emprunt autorisées et approuvées, dont le détail apparaît ci-bas dans la présente résolution, et ce pour la raison suivante: les travaux prévus aux dits règlements ont été soit exécutés pour un montant inférieur à celui prévu au règlement, soit non exécutés ou payés à même les surplus budgétaires annuels;

IL EST PAR CONSEQUENT:

PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chaque solde apparaissant à la colonne "Solde", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque procédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être emprunté et que, par conséquent, le montant de chaque tel solde ainsi inscrit dans le bloc ci-dessous soit et est par les présentes annulé:

Emprunt total approuvé
par la Commission Municipale du Québec

<u>Règl.</u>	<u>Date Approb.</u>	<u>Montant Approuvé</u>	<u>Montant Emprunté</u>	<u>Autre Financement</u>	<u>Solde à annuler</u>
1096	17-10-75	\$160,000.	\$130,000.		\$ 30,000.00
1145	04-10-76	\$134,000.	\$118,000.		\$ 16,000.00
1186	29-07-77	\$580,000.	\$ 88,000.	\$408,600.	\$496,600.00
1196	14-09-77	\$ 39,500.	\$ 36,800.		\$ 2,700.00
1230	17-04-78	\$ 63,000.	\$ 59,000.		\$ 4,000.00
1236	20-04-78	\$100,000.	\$ 90,000.		\$ 10,000.00
1241	26-05-78	\$ 64,000.	\$ 60,000.		\$ 4,000.00
1244	20-07-78	\$150,000.	\$145,000.		\$ 5,000.00
1255	18-10-78	\$ 61,000.	\$ 60,000.		\$ 1,000.00
1258	08-11-78	\$ 75,000.	\$ 54,000.		\$ 21,000.00
1311	08-08-79	\$285,000.		\$132,000.	\$153,000.00
					<u>\$743,300.00</u>

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise à la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, présente le rapport financier annuel pour l'opération 1979 tel que rédigé par les vérificateurs de la Cité.

Ce rapport indique que les revenus s'élèvent à \$9,552,424.00 alors que les dépenses ont atteint la somme de \$9,315,315.00 laissant un excédent des revenus sur les dépenses de \$237,109.00.

M. Roger Prince remercie ses collègues du Conseil et les officiers municipaux qui par leur collaboration ont réussi à respecter le budget établi pour l'année 1979. Il commente brièvement les états financiers en donnant les raisons du surplus intéressant compte tenu de la situation économique difficile qui prévaut actuellement. Il poursuit en sollicitant le support de tous les administrateurs et employés municipaux pour répéter une semblable performance en 1980, même si l'année en cours nous laisse entrevoir des taux d'intérêt inflationnistes. La température clémente depuis le début de l'hiver a permis des économies importantes mais d'autre part elle prive certains employés de travail et l'argent que la Cité conserve dans ses coffres ralentit les affaires de nos fournisseurs et ne leur permet pas de retirer les revenus habituels.

En terminant, il fournit à l'assemblée certaines statistiques concernant l'endettement de Drummondville par rapport à une dizaine de villes comparables au Québec. Les chiffres qu'il avance indiquent que sur 10 villes comparées la nôtre se classe dans la bonne moyenne au chapitre de l'endettement per capita alors que nous bénéficions de services équivalents en nombre et en qualité.

114/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les états financiers de la Cité pour l'année 1979 soient acceptés tel qu'établis au 31 décembre de la même année par la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, comptables agréés.

ADOPTE

115/2/80

ATTENDU QUE notre municipalité s'est prévaluée des avantages financiers prévus dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1979, la somme totale de \$43,000.00 représentant \$1,000.00 par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

ATTENDU QUE notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au Ministère des Affaires Municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a requis de M. Roger Turcotte, C.A., trésorier, un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1979 par le biais du P.S.E.M.;

ATTENDU QUE M. Roger Turcotte, C.A., trésorier, a déposé auprès du Conseil un état de compte de l'utilisation présente et future de ces subventions dont le solde s'établit à \$42,950.00 et dont l'affectation est prévue à l'acquisition de terrains pour réaliser un Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains (P.A.A.T., Phase V);

ATTENDU QUE cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le Conseil dans ce domaine;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité adopte ledit rapport de M. Roger Turcotte, C.A., trésorier, et le fasse parvenir au Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

116/2/80

Attendu qu'au premier janvier 1979 la Cité disposait d'un surplus accumulé de \$103,102.00;

Attendu que l'exercice financier terminé au 31 décembre 1979 laisse un surplus disponible de \$237,109.00;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la somme de ces deux surplus, c'est-à-dire \$340,211.00, soit affectée au budget d'opération 1980.

ADOPTE

117/2/80

Considérant que le poste de secrétaire particulier du maire de la Cité est actuellement vacant;

Considérant la disponibilité d'un candidat hautement qualifié pour accomplir une telle fonction;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Me Jacques Dionne, avocat, soit engagé au poste de secrétaire particulier du maire de la Cité et qu'il entre en fonction le 3 mars 1980.

Le salaire de Me Jacques Dionne sera établi sur la base de \$18,000.00 pour l'année 1980, soit \$346.15 par semaine. Le secrétaire particulier du maire aura également droit aux avantages sociaux consentis aux employés municipaux non-syndiqués de la Cité. La description de la fonction de Me Jacques Dionne est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DESCRIPTION DE LA FONCTION VERSEE AU DOSSIER "EMPLOYES NON-SYNDIQUES")

ADOPTE

118/2/80

Lecture est donnée du règlement No. 1359 concernant les chiens et autres animaux errants, ainsi que l'opération de la fourrière municipale.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

119/2/80

Lecture est donnée du règlement No. 1360 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de services municipaux à certains immeubles.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

120/2/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services techniques de la Cité étudient la possibilité d'installer un mécanisme qui permettrait aux piétons de contrôler les feux de circulation à l'angle du Boulevard St-Joseph et de la rue Celanese, afin de pouvoir traverser le boulevard d'une façon plus sécuritaire.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre informe ses collègues que le Directeur des Travaux Publics a déjà commencé l'étude précitée.

La prochaine séance régulière est fixée au lundi, 10 mars 1980, à 20:00 heures.

Période de questions et renseignements

M. Réjean Allie veut connaître les raisons du changement de zonage proposé sur le côté sud-est de la rue Biron, entre le Boulevard Lemire et la Rivière Noire.

Le greffier explique que suite à l'acquisition par la Cité de grands espaces qui seront réservés pour l'aménagement de facilités récréatives et communautaires tel que prévu au plan directeur préparé par la firme DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon, architectes et analystes-conseils en éducation physique et récréation, le propriétaire s'est réservé les terrains situés du côté sud-est de la rue St-Georges pour fins de construction domiciliaire. Ces terrains sont actuellement situés dans une zone publique et le changement de zonage proposé a pour but de permettre la construction d'environ 10 terrains déjà desservis.

M. Réjean Allie, membre du comité de la sauvegarde de la gare du C.P., veut connaître les raisons qui ont incité la Cité à passer outre les recommandations de la Commission des Biens Culturels qui selon lui s'apprêtait à déclarer cette gare "monument historique".

Le Directeur Général explique à M. Allie que la Commission des Biens Culturels après avoir entendu les personnes qui ont présenté des dossiers en audience publique, avait annoncé qu'une décision serait rendue dans les trente jours suivant l'audition. Après 3 mois, la Commission n'a pas émis d'injonction et n'a pas communiqué par écrit ou verbalement avec la Cité.

La Cité n'a jamais eu pour objectif de démolir une gare mais elle envisage de prolonger une rue dans le centre-ville. Dès qu'elle a reçu, par télex, une autorisation des autorités du C.P. de démolir la gare sise sur son terrain, elle a agi immédiatement, afin de poursuivre un projet élaboré depuis plusieurs années et qui répond aux objectifs des autorités municipales.

M. Allie ne peut s'expliquer la rapidité avec laquelle la Cité a procédé puisque certains projets comme la rue Marchand sont souvent reportés pour exécution.

Le conseiller Marcel Joyal déclare que la Cité a agi dans le respect de la légalité et que le Conseil est anxieux de donner suite à un projet qui a trop longtemps trainé en longueur. Les administrateurs municipaux estiment que la majorité des citoyens est favorable à l'ouverture de la rue St-Damase et qu'il y a lieu de mettre fin à un débat stérile autour d'un projet qui a déjà coûté trop d'efforts et d'argent pour y renoncer.

Un journaliste veut savoir si les membres du Conseil étaient au courant que le député du comté s'apprêtait à rendre public un projet de réaménagement du centre-ville au coût de plusieurs millions de dollars et que ledit projet aurait permis la conservation de la gare.

Le conseiller J.-Bruno Smith se dit surpris de la déclaration faite par le député au cours de l'après-midi lors d'une conférence de presse. Rien jusqu'à ce jour n'a transpiré de ce projet malgré de nombreux contacts récents avec le député ministre. Cependant si le gouvernement provincial dispose de sommes aussi importantes pour revitaliser le centre-ville, le Conseil serait très heureux d'apporter sa plus entière collaboration pour le bénéfice de notre population.

Le conseiller Lindor Letendre croit personnellement qu'un député ministre au sein d'un gouvernement qui prône l'autonomie devrait respecter l'autonomie des administrateurs municipaux.

Son Honneur le Maire demande de clore le débat sur cette question.

121/2/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que des félicitations soient transmises aux autorités de la Ville de Forestville et de la Municipalité de St-Luc-de-Laval qui se sont fusionnées récemment.

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, qu'à l'avenir le Conseil tienne ses réunions d'étude en public et diffuse ses réunions sur le réseau de T.V. communautaire. Selon le proposeur, cette façon de procéder serait une preuve de transparence administrative pour la presse et les contribuables. Quant à l'étude de certains dossiers de nature confidentielle, il y aurait possibilité de procéder par commissions ad hoc qui feraient rapport au Conseil lorsque nécessaire. M. Joyal estime que cette procédure pourrait être mise à l'essai et qu'il y aurait toujours possibilité de reprendre le mode de fonctionnement actuel si les résultats ne sont pas satisfaisants.

Son Honneur le Maire déclare qu'il n'a pas d'objection à rendre public toutes les réunions du Conseil mais il s'interroge sur l'intérêt qu'auront les contribuables de suivre des débats qui durent parfois plusieurs heures.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime qu'il serait intéressant pour les citoyens de pouvoir juger du sérieux de l'administration municipale même si cette dernière jouit de la confiance populaire.

Sans proposer d'amendement à la résolution, le conseiller Roger Prince estime qu'il serait opportun d'étudier en profondeur la formule proposée par M. Joyal et d'en apprécier les conséquences. Pour lui, on pourrait peut être améliorer l'image des administrateurs mais il ne faudrait pas les transformer en acteurs pour la caméra.

Les conseillers Marcel Joyal et Jean-Marie Boisvert acceptent de retirer la résolution qu'ils ont formulée à condition qu'une étude soit entreprise pour explorer les possibilités d'améliorer l'information municipale.

Le conseiller J.-Bruno Smith est d'accord avec le projet de rendre l'information plus accessible à la collectivité et serait favorable à une formule qui permettrait aux responsables des services municipaux de présenter leurs projets de dépenses et de les justifier publiquement.

M. Pierre Dozois se présente au micro à titre de photographe, journaliste et contribuable pour féliciter le Conseil d'avoir pris une décision définitive concernant la démolition de la gare du C.P. Selon lui, cette décision sera très appréciée des hommes d'affaires du grand Drummondville et de la population qui souhaite le prolongement de la rue St-Damase depuis de nombreuses années.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

10 mars 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 mars 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

122/3/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 25 février 1980; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

123/3/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 15-A Qualité de l'eau de la rivière St-François (Marcel Joyal).
- 31-B Etats financiers (Roger Prince).
- 34-B Nomination de Me Yvon Pinard au poste de président du Conseil Privé (Lindor Letendre)
- 35. Jeux d'hiver de Thetford-Mines (Roger Prince).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Richard Bussièrès, propriétaire du lot 168-269 situé dans le Domaine du Boulevard, rue Duchesneau, demande que la Cité lui fournisse les services municipaux qui lui permettraient de construire ce terrain et offre de verser la somme de \$2,000.00 pour défrayer une partie des infrastructures.

A la demande de Son Honneur le Maire, le Directeur Général explique que les services techniques de la Cité ont évalué le coût des infrastructures pour le prolongement des services municipaux sur une distance de 70 mètres; ce qui permettrait de desservir 4 terrains incluant celui dont M. Bussièrès est propriétaire. Les coûts estimés sont d'environ \$36,000.00, soit \$9,000.00 par lot. La Cité doit se conformer aux prescriptions des lois provinciales en faisant payer une proportion raisonnable des services par les propriétaires riverains et elle se doit d'exiger au moins \$4,000.00 de chacun des propriétaires concernés pour desservir cette partie de la rue Duchesneau. Il semble que les 3 autres propriétaires n'anticipent pas de se construire prochainement et ne sont pas disposés à payer le montant de \$4,000.00 établi par la Cité.

Le Conseil demandera aux services techniques de reprendre l'analyse de ce dossier, afin de trouver une formule qui permettrait à M. Bussièrès d'obtenir satisfaction sans que la Cité ne s'écarte des politiques qu'elle a établies.

MM. Laurier Rousseau et Roméo Clément à titre d'hommes d'affaires, déposent une requête signée par 373 personnes qui souhaitent ardemment que le Conseil se penche sur la possibilité de:

- 1- conserver le nom de "Des Forges" à la rue qui sera incessamment prolongée jusqu'au boulevard St-Joseph;
- 2- considérer sérieusement l'éventualité d'appeler "Des Forges" toute l'artère qui s'étendra de la rivière St-François jusqu'au boulevard Lemire.

Cette demande s'inspire du rôle historique joué par les Forges il y a cent ans. M. Roméo Clément dépose un projet de publicité qui sera reproduit dans le journal l'Express, édition du 11 mars 1980, pour rappeler l'existence des Forges et l'essor économique qu'elles ont donné à Drummondville durant une trentaine d'années à partir de 1880.

Interrogé sur les réactions des signataires de la requête présentée pour identifier le prolongement de la rue Des Forges, M. Laurier Rousseau se contente d'affirmer que les personnes rencontrées n'ont pas manifesté d'intérêt historique pour donner le nom de "St-Damase" à cette artère jusqu'à la rue Lindsay.

Le conseiller Lindor Letendre déclare qu'il est surpris que les hommes d'affaires n'aient pas manifesté publiquement leur satisfaction suite à la décision du Conseil de procéder à l'aménagement d'une artère pour relier les quartiers St-Joseph et St-Jean-Baptiste au centre-ville.

Les conseillers Lucien Couture et Roger Prince félicitent MM. Rousseau et Clément pour l'intérêt qu'ils démontrent envers le patrimoine et l'histoire de Drummondville.

Le conseiller Marcel Joyal à titre de membre du comité de toponymie, estime que la suggestion formulée dans la requête qui vient d'être déposée méritera une considération sérieuse en temps opportun.

Après avoir expliqué que les rails du C.P. longeant la rue Des Forges à partir de la rivière jusqu'à la rue Lindsay seront enlevées, le conseiller Marcel Joyal déclare qu'il veut profiter de l'occasion qui lui est offerte pour faire la mise au point suivante, savoir:

Le Directeur Général de la Cité, M. Claude Boucher, ne doit pas être taxé d'abus de pouvoir dans le dossier de la démolition de la gare du C.P., puisque forts de l'appui de tous les membres du Conseil, Monsieur le conseiller Lindor Letendre et lui-même, ayant appris que les autorités du C.P. avaient donné le feu vert pour la démolition de cet immeuble, ont personnellement effectué toutes les démarches pour que la démolition se fasse le plus rapidement possible sans préavis. Ils ont eux-mêmes communiqué avec tous les membres du Conseil, le démolisseur et un entrepreneur-électricien. Tous deux se sont objectés à ce que le Directeur Général communique la nouvelle au député alors qu'il s'apprêtait à le faire vers 10 heures du matin.

Le conseiller Lindor Letendre souscrit aux propos de son collègue M. Marcel Joyal et ajoute qu'il s'agissait d'une décision personnelle en tant que conseillers municipaux intéressés à la réalisation d'un projet en marche depuis près de vingt ans et que les hommes politiques qui siègent à l'Hôtel de Ville se croient suffisamment autonomes, responsables et courageux pour ne pas se cacher derrière un fonctionnaire municipal.

Son Honneur le Maire enchaîne en déclarant que lui-même à titre d'administrateur élu depuis 1952, a été témoin des efforts déployés par la plupart des conseillers municipaux qui ont travaillé sans relâche au projet de l'ouverture de la rue St-Damase; que le débat s'est toujours déroulé publiquement et que jamais ses collègues et lui-même n'ont eu besoin de paravents pour cacher leurs opinions, leurs décisions et leurs actions.

D'autre part, Son Honneur le Maire s'explique assez mal les récentes déclarations du député de Drummond et ministre du revenu à l'Assemblée Nationale qui indiquent que la décision du Conseil de procéder à la démolition de la gare du C.P. devrait rendre prudents les administrateurs des villes voisines concernées par le projet de fusion.

Le conseiller Lindor Letendre aimerait connaître les raisons qui incitent le député ministre à déclarer que l'attitude du Conseil face à l'ouverture de la rue St-Damase aura pour effet de priver les citoyens de Drummondville de bénéficier de plusieurs millions de dollars qui auraient pu être consacrés par le gouvernement provincial pour revitaliser le centre-ville. De tels projets ne devraient pas être destinés aux conseils municipaux mais plutôt aux contribuables qui paient leurs impôts.

C O R R E S P O N D A N C E :

124/3/80 - Le Conseil prend connaissance d'un extrait de journal qui annonce la nomination de M. F.R. Tabah au poste de gérant général de la division des fabriques à Celanese Canada Inc.

Il est unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. F.R. Tabah, ex-gérant de l'usine locale de Celanese, qui assumera un poste très important au sein d'une entreprise canadienne qui possède 8 usines et 15 bureaux de distribution et emploie plus de 4,450 personnes.

ADOPTE

- L'Afeas St-Jean-Baptiste demande que l'éclairage soit amélioré de la 8e à la 17e Avenue pour la sécurité des résidants.

Le Conseil est bien conscient du problème et se propose d'apporter certaines améliorations dans ce secteur durant l'année en cours même si les disponibilités budgétaires ne sont pas suffisantes pour procéder à l'ensemble des demandes formulées.

125/3/80 - Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Yvon Pinard, député fédéral, pour sa récente nomination au poste de président du Conseil Privé et Leader Parlementaire.

ADOPTE

126/3/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 23 février au 1er mars 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$535,053.96.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

127/3/80

1- RENOVATION DE LA PISCINE DU PARC FRIGON

<u>Soumissionnaires</u>		<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	Partie A - Partie B - TOTAL:	\$105,088.00 \$ 18,435.00 \$123,523.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	Partie A - Partie B - TOTAL:	\$108,734.00 \$ 15,514.00 \$124,248.00

Attendu que les montants demandés par les soumissionnaires dépassent largement les estimations des ingénieurs de la Cité, il est unanimement résolu de transmettre ces soumissions aux services techniques de la Cité pour étude et de reporter le choix d'un soumissionnaire à une séance ultérieure du Conseil.

ADOPTE

128/3/80

2- VENTE DU LOT 126-187 - P.A.A.T., PHASE I

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LEMIRE CONSTRUCTION INC. 488 Turcotte Drummondville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que cette soumission soit acceptée. La présente autorise le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

129/3/80

3- VENTE DE TERRAINS - P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Lots</u>	<u>Prix</u>
. M. Réal Guay 123 Des Ormes Drummondville	lot no. 10 et 15 pieds sur le lot no. 11	\$1.00 le p.c.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité par M. Denis Luneau, directeur du Service de la Planification.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

130/3/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que le conseiller J.-Bruno Smith soit délégué pour siéger au CRD-04 en 1980.

ADOPTE

131/3/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité paie à la Fédération Canadienne des Municipalités la somme de \$1,025.01, représentant sa cotisation annuelle pour la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1981.

ADOPTE

132/3/80

Considérant les études du Comité Ad Hoc sur la gestion des déchets solides;

Considérant l'urgence pour la Cité de Drummondville d'adhérer à un mode d'administration pour l'opération d'un dépotoir régional;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville accepte que la gestion des déchets solides soit confiée à une régie conformément à la loi 74 sur les ententes intermunicipales sanctionnée en décembre 1979.

ADOPTE

133/3/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement établissant la procédure et les tarifs applicables pour des raccordements aux services municipaux.

134/3/80

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$150,000.00 pour la réfection de la piscine du secteur de Drummondville-Ouest.

135/3/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement concernant l'installation de soupapes de retenue.

136/3/80

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$350,000.00 pour l'entretien des édifices municipaux en 1980.

Travaux:	\$ 314,850.00
Frais:	\$ 35,150.00
TOTAL:	\$350,000.00

137/3/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement n'excédant pas \$100,000.00 pour l'achat de machinerie en 1980.

Achat de machinerie:	\$92,000.00
Frais:	\$ 8,000.00
TOTAL:	\$100,000.00

138/3/80

Considérant que la qualité de l'eau de la rivière St-François se dégrade d'une façon inquiétante;

Attendu que l'usine de traitement d'eau doit employer une quantité énorme de produits chimiques pour traiter cette eau pour la rendre incolore et la libérer des particules qui affectent sa saveur;

Attendu que suite à des études sommaires pour établir des causes qui affectent la qualité de l'eau potable, il est évident que le déversement de déchets par certaines usines de pâtes et papiers situées en amont de Drummondville est la principale cause de pollution de la rivière St-François;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que demande soit faite au Ministre responsable de l'environnement de désigner sans retard la rivière St-François comme cible urgente de dépollution et de prendre des mesures adéquates pour obliger les usines polluantes à traiter leurs déchets avant de les déverser dans le lit de la rivière qui sert de bassin d'alimentation en eau potable à plusieurs municipalités situées en aval de ces usines.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith qui siège sur le comité régional responsable de l'assainissement du bassin de la rivière St-François se chargera de transmettre copie de cette résolution audit comité et demandera sa collaboration pour insister auprès des autorités compétentes pour que la dépollution de la rivière soit entreprise dans les meilleurs délais.

Le conseiller Marcel Joyal fait lecture des résultats sommaires d'une étude récente effectuée par les Services de protection de l'environnement, accompagnés du technicien de la Cité, pour établir le taux de coloration et la proportion des particules qui se retrouvent dans l'eau de la rivière St-François sur une distance de trois kilomètres en amont de Windsor Mills jusqu'à l'usine de traitement d'eau de la Cité de Drummondville.

139/3/80

Attendu que suite à un relevé technique opéré par les Services de protection de l'environnement, il est possible d'affirmer que l'usine Domtar de Windsor est la principale cause de pollution de l'eau de la rivière St-François qui alimente l'usine de filtration de Drummondville;

Attendu que la détérioration de la qualité de l'eau par cette usine oblige la Cité de Drummondville à dépenser une somme additionnelle d'environ \$3,000.00 par mois pour des produits chimiques et ce depuis le début de l'année 1980;

Attendu qu'en toute équité cette dépense devrait être assumée par le responsable de la détérioration de l'eau;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à formuler une mise en demeure destinée à la compagnie Domtar de Windsor Mills lui signifiant qu'elle devra acquitter une facture pour le surplus de produits chimiques utilisés au filtre municipal au cours du mois de février 1980 et que des procédures en recouvrement soient entreprises si ladite compagnie refuse d'en effectuer le paiement.

ADOPTE

140/3/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'une mainlevée soit accordée à la compagnie George Haggerty Equipment Co. Ltd sur la clause c) apparaissant à l'acte de vente d'une partie du lot 165 du cadastre officiel du Canton de Grantham, rédigé et enregistré à Drummondville par le notaire Louis Morin le 5 septembre 1974 sous le numéro 209964. Cette mainlevée sera valide pour une période de deux ans à partir de la date de l'enregistrement de l'acte notarié par Me Gérard Fradet.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de mainlevée précité.

ADOPTE

141/3/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des arrêts obligatoires soient installés aux quatre coins de l'intersection des rues Brock et Marchand.

ADOPTE

142/3/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la résolution no. 34/1/80 soit amendée pour y ajouter après les noms de MM. Réal et Bernard Cusson les mots "ou leur compagnie".

ADOPTE

143/3/80

Attendu que l'installation d'un radiophare non directionnel pourrait rendre de grands services aux usagers de l'aéroport municipal; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture:

- 1- QUE demande soit faite au Ministère des transports du Québec de fournir et d'installer un radiophare non directionnel à l'aéroport municipal de Drummondville;
- 2- QUE demande soit faite au Ministère des communications du Canada de désigner une fréquence spécifique au radiophare de Drummondville;
- 3- QUE demande soit faite au Ministère des transports du Canada de choisir le site optimal pour localiser un radiophare non directionnel à proximité de l'aéroport de Drummondville.

ADOPTE

144/3/80

Attendu que les conseils de la Cité de Drummondville et de la Municipalité de Grantham-Ouest acceptent le partage des coûts d'entretien d'une partie du boulevard Lemire dans la proportion respective de 45% et de 55%; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau:

- 1- QUE la Cité accepte le principe du partage ci-haut indiqué;
- 2- QUE le déneigement en hiver soit effectué par la Municipalité de Grantham-Ouest;
- 3- QUE l'entretien d'été de tout le système de conduite soit effectué par la Cité de même que l'entretien du système d'éclairage l'année durant;
- 4- QUE l'entretien du chemin en été, la signalisation et la circulation relèvent du Ministère des transports;
- 5- QUE la présente résolution soit annexée à la résolution no. 64-2-80 de la Municipalité de Grantham-Ouest et que ces deux résolutions servent de protocole d'entente entre les deux parties.

ADOPTE

145/3/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos 1126, 1231 et 1291) la somme de \$101,650.00 pour les fins indiquées à la cédule "A" annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (CEDULE "A" VERSEE AU DOSSIER: "FONDS DE ROULEMENT")

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq ans, soit 5 versements annuels établis comme suit:

\$20,000.00 en 1980
\$20,000.00 en 1981
\$20,000.00 en 1982
\$20,000.00 en 1983
\$21,650.00 en 1984.

ADOPTE

146/3/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le trésorier soit autorisé à effectuer au fur et à mesure de leur échéance le paiement des dépenses dites incompressibles apparaissant au budget 1980 et dont la liste est reproduite en annexe à la présente résolution, pourvu qu'il soit possible d'émettre le certificat prévu par la loi, le tout sujet à l'approbation comme par le passé des chèques émis pour paiement. (LISTE DES DEPENSES VERSEE AU DOSSIER: "FINANCES")

ADOPTE

147/3/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels des évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure et Associés soient retenus pour la confection d'un rôle de valeur locative devant servir à l'imposition de la taxe d'affaires en 1981 (article 185, loi 57).

ADOPTE

148/3/80

Le greffier dépose le rapport du trésorier de la Cité rédigé conformément aux prescriptions de l'article 87 de la Loi concernant les élections dans certaines municipalités (loi 44).

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce rapport soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

149/3/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 130, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 5 février 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés, pour et au nom de la Cité, à le signer.

ADOPTE

150/3/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le plan de subdivision d'une partie du lot 159, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 25 janvier 1980, pour le compte de Mme Thérèse Gendron, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

151/3/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le plan de redivision d'une partie du lot 159, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 28 janvier 1980, pour le compte de Me Paul Biron, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

152/3/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville consente à l'Hydro-Québec les servitudes requises pour la réalisation du réseau électrique dans les secteurs de P.A.A.T., phases II, III et IV. La Cité accepte également de distraire des lots concernés les terrains requis pour les servitudes précitées.

Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à transiger avec l'Hydro-Québec et à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents requis pour l'établissement desdites servitudes.

ADOPTE

153/3/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Denis Luneau soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec la Société d'Habitation du Québec relativement à l'obtention d'une subvention de \$10,000.00 dans le cadre du P.A.Q. Ste-Thérèse et concernant l'aménagement de locaux communautaires.

ADOPTE

154/3/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le conseiller Jean-Paul Généreux soit nommé maire-suppléant pour un terme de 4 mois (10 mars au 14 juillet 1980) en remplacement du conseiller Lucien Couture dont le terme est expiré.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture remercie l'agent d'information de la Cité, le greffier et tous les officiers municipaux qui l'ont secondé durant son terme d'office. Il se dit très heurx d'avoir pu remplir le rôle de maire-suppléant durant quatre mois et souhaite à son successeur la même satisfaction.

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Lucien Couture pour sa disponibilité et l'excellence de sa performance au cours des quatre derniers mois.

155/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1361 modifiant le règlement No. 801 - Zonage d'une partie du secteur 06-01.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1° de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1361 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 18 et 19 mars 1980.

156/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1362 modifiant le règlement No. 801 - Zonage du côté sud-est de la rue St-Georges (partie du secteur 04-28).

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 426-1° de la Loi des Cités et Villes, après que des avis publics auront été donnés de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1362 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 1er et 2 avril 1980.

157/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1363 prévoyant la fermeture du vieux pont.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Les conseillers Lindor Letendre et Lucien Couture successivement, expliquent que le Conseil ne peut prendre le risque et la responsabilité d'accidents catastrophiques qui pourraient survenir à cause de la détérioration de ce pont. Même si c'est à regret que les autorités municipales doivent prendre des mesures aussi drastiques, elles espèrent qu'avec la collaboration du Ministère des transports, il sera possible d'effectuer les réparations qui s'imposent et que la population acceptera cette décision devenue impérative.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que la réparation de ce pont est essentielle pour ses usagers demeurant dans le bas de la ville, Wendover et Simpson, St-Cyrille et sur la rive nord.

Le Directeur Général informe le Conseil que M. Elphège Massé, chef divisionnaire de la région pour le Ministère des transports, a déjà été saisi du dossier du vieux pont, que sa plus entière collaboration est acquise et qu'il tentera de faire inclure les travaux de réfection du vieux pont dans l'enveloppe budgétaire du Ministère des transports destinée au comté de Drummond en 1980.

Le conseiller Roger Prince fait part aux journalistes de la déception qu'il a eue à cause du peu d'importance accordé par les média d'information locaux suite au dépôt des états financiers de la Cité le 25 février dernier pour l'année d'opération 1979.

La performance de la Cité en 1979 se traduit par un surplus substantiel des revenus sur les dépenses pour une année jugée très difficile par la plupart des municipalités du Québec. Nos contribuables qui ont bénéficié de services de bonne qualité au cours des 12 derniers mois, ont droit à une meilleure information et doivent être rassurés sur la santé financière de leur corporation municipale.

158/3/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à la ville de Thetford-Mines pour le succès remarquable qu'elle a connu lors de la tenue des Jeux d'Hiver 1980 et l'excellence de son organisation.

ADOPTE

159/3/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à Mlle Nathalie Duchesne pour le succès qu'elle a remporté dans la discipline du Ping Pong aux Jeux d'Hiver de Thetford-Mines.

ADOPTE

160/3/80

Il est unanimement résolu que des félicitations soient transmises à tous les athlètes drummondvillois qui ont participé aux Jeux d'Hiver de Thetford-Mines et qu'ils soient invités à poursuivre leur entraînement en vue des jeux qui pourront éventuellement se tenir dans nos murs.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture souligne la présence de Son Honneur le Maire de Drummondville-Sud, Me Gilles Gagnon.

Le conseiller Marcel Joyal souligne que le journal Constructo dans une récente édition mentionnait en manchette que Drummondville et Hauterive étaient les deux villes qui avaient connu la meilleure performance au chapitre de la construction en 1979. Drummondville a pour une deuxième année consécutive dépassé le chiffre de 20 millions en immobilisation sur le plan domiciliaire, commercial et industriel.

Le conseiller Lindor Letendre à titre de président du Comité des travaux publics informe ses collègues que la Cité a économisé \$97,000.00 durant le mois de janvier au poste de déblaiement et du transport de la neige.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 24 mars 1980, à 20:00 heures.

Période de questions et renseignements

Me Gilles Gagnon demande au Conseil d'accorder à son client, M. Maurice Laperrière, la permission de négocier avec les responsables du Parc des Voltigeurs un raccordement en eau potable pour alimenter sa résidence qu'il restaurera suite à un incendie récent. Me Gagnon ne peut s'expliquer pourquoi la Cité refuse un tel raccordement alors que certains résidents de la rue Hemming et contribuables de Wendover et Simpson bénéficient de ce privilège.

Le greffier, à la demande de Son Honneur le Maire, fait l'historique du dossier concernant la fourniture de l'eau à Wendover et Simpson, ainsi qu'au Parc des Voltigeurs et à certains citoyens de la rue Hemming. Le conseiller Raymond Luneau voudrait que la Cité accommode M. Maurice Laperrière compte tenu du fait que sa maison est desservie depuis 7 ans et que ça ne cause aucun préjudice à la Cité ou ses contribuables.

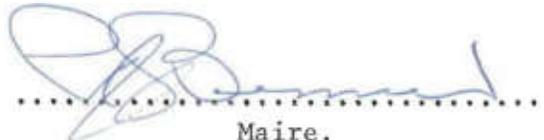
Le conseiller Marcel Joyal estime que le Conseil doit être prudent au niveau des précédents qui pourraient être créés et obliger la Cité à desservir des nouveaux développements à l'extérieur des périmètres négociés avec les municipalités voisines. De plus, la Cité a exigé il y a quelques années que plusieurs citoyens se creusent des puits pour s'alimenter en eau potable. Il serait illogique de favoriser des résidents de l'extérieur et de forcer nos contribuables à se creuser des puits.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert est d'avis que la Cité de Drummondville se doit de transiger avec les conseils municipaux plutôt qu'avec des individus.

La demande de Me Gilles Gagnon pourra être remise à l'étude pour considération mais pour le moment la Cité ne peut modifier une décision déjà prise et négociée par convention avec le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

24 mars 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 mars 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

161/3/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 1980; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

162/3/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 4A. Qualité de l'eau de la rivière St-François (Marcel Joyal).
- 5A. Directives aux employés municipaux (Marcel Joyal).
- 7A. Resubdivision du lot 10, P.A.A.T., Phase IV (J.-Bruno Smith).
- 15A. Financement municipal (Jean-Marie Boisvert).
- 28A. Condoléances aux familles de J.P. Boisclair et de Doria Boisjoli (Roger Prince).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souligne qu'il a reçu un appel téléphonique du responsable du transport des écoliers à la Commission Scolaire de Drummondville l'informant qu'aucun autobus scolaire relevant de la juridiction de la Commission n'utilise le vieux pont.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que si le 10 mars dernier en séance publique, il a pu laisser croire dans ses propos que certains autobus scolaires utilisaient le vieux pont, il s'agissait d'autobus appartenant à des transporteurs indépendants.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre et d'une résolution de la Corporation municipale de St-Nicéphore qui demande la revision du coût demandé aux usagers de la bibliothèque municipale demeurant à St-Nicéphore.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que le coût annuel d'opération de la bibliothèque municipale équivaut à \$22.00 par usager inscrit sur la liste officielle tenue à jour. La Cité estime que le taux établi à \$25.00 pour les usagers non résidants est équitable compte tenu du fait que Drummondville supporte à elle seule les frais d'opération de la bibliothèque et que des investissements récents ont dépassé la somme de \$100,000.00. La Cité doit également

entretenir et renouveler plus de 60,000 volumes pour la clientèle. Si la Cité veut avantager ses propres contribuables, elle en a bien le privilège. Si la Corporation municipale de St-Nicéphore veut favoriser ses résidents en réduisant le coût annuel d'un abonnement à la bibliothèque, le Conseil de Drummondville est disposé à négocier une telle réduction qui sera proportionnelle à la contribution de la municipalité de St-Nicéphore.

- Lecture est donnée d'une longue lettre signée par le sous-ministre adjoint aux Services de protection de l'environnement, M. Bernard Harvey, qui accuse réception d'un télégramme de Son Honneur le Maire demandant une intervention gouvernementale rapide pour améliorer la qualité de l'eau de la rivière St-François pour la rendre plus facilement potable.

Cette lettre est assez décevante puisqu'elle ne fait que décrire la situation inquiétante déjà évoquée par Son Honneur le Maire dans le télégramme ci-haut cité. Aucune mesure correctrice n'est annoncée à court terme pour diminuer la pollution causée par les usines de pâtes et papier qui opèrent en amont de Drummondville.

163/3/80

ATTENDU QU'il devient impératif que des mesures rapides soient prises pour freiner la pollution de la rivière St-François et améliorer la qualité de l'eau;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la population desservie par l'usine de filtration de s'assurer d'une alimentation en eau potable de qualité;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que:

- 1) l'aviseur légal de la Cité de Drummondville soit autorisé à prendre des procédures légales pour que l'usine Domtar de Windsor Mills cesse de déverser des eaux brutes dans la rivière St-François;
- 2) la Cité assume les frais légaux et les honoraires des spécialistes chargés d'établir la preuve que la compagnie Domtar de Windsor Mills est le pollueur principal qui affecte la qualité de l'eau que Drummondville utilise pour alimenter son usine de filtration;
- 3) la Cité insiste auprès des Services de protection de l'environnement pour que la rivière St-François soit désignée zone cible de dépollution jusqu'en aval de la prise d'eau de l'usine de traitement d'eau de Drummondville et que des travaux d'épuration soient entrepris à court terme pour l'assainissement du bassin de la rivière jusqu'au point ci-haut indiqué.

ADOpte

Le conseiller Jean-Marie Boisvert se dit convaincu que les autorités municipales doivent tout mettre en oeuvre pour dégrader la rivière St-François afin de préserver la santé de nos concitoyens et de permettre aux riverains d'utiliser ce cours d'eau pour les sports aquatiques et la pêche.

Pour le conseiller J.-Bruno Smith, il semble logique d'investir plusieurs milliers de dollars pour des expertises qui permettraient d'établir le degré de pollution de la rivière St-François et de démontrer aux autorités compétentes que les craintes du Conseil reposent sur des données sérieuses et incontestables. Il souhaite que le Ministre responsable de l'environnement accepte de venir constater lui-même la pollution de la rivière St-François et le traitement qu'il faut appliquer à l'eau potable utilisée par la population desservie par l'usine de traitement d'eau.

- La Société d'horticulture de Drummondville demande une subvention qui permettrait le remplacement ou l'addition de boîtes à fleurs au Centre Hospitalier Georges Frédéric en 1980.

164/3/80

ATTENDU QU'en 1980, la Ville de Montréal organisera des Floralies internationales susceptibles d'amener plusieurs milliers de visiteurs dans nos murs;

ATTENDU QUE la participation de la Cité est souhaitable pour permettre à la Société d'horticulture de réaliser un projet qui pourrait avoir un effet d'entraînement dans la population;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accorde une subvention de \$500.00 à la Société d'horticulture pour les fins décrites dans sa lettre du 17 mars 1980.

Contre-proposition

ATTENDU QUE le versement d'une subvention à la Société d'horticulture n'apparaît pas aux prévisions budgétaires 1980;

ATTENDU QU'une telle subvention pourrait créer un précédent et ouvrir la porte à plusieurs demandes similaires à court terme;

En contre-proposition, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la subvention de \$500.00 proposée soit retirée.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la contre-proposition.

Votent POUR la contre-proposition

MM. Roger Prince
Lindor Letendre

Votent CONTRE la contre-proposition

MM. J.-Bruno Smith
Lucien Couture
Jean-Paul Généreux
Jean-Marie Boisvert
Marcel Joyal.

Son Honneur le Maire déclare la proposition formulée par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyée par le conseiller Lucien Couture, adoptée.

ADOPTE

165/3/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 8 mars au 1er avril 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,049,371.71.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

166/3/80

ATTENDU QU'un prochain référendum provincial aura une importance capitale pour l'avenir du Canada et du Québec;

ATTENDU QU'il sera impératif pour tout citoyen de voter pour l'option de son choix lors de la tenue dudit référendum;

ATTENDU QUE dans l'exercice de leurs fonctions respectives, les cadres de la Cité assument des responsabilités sur le plan communautaire et doivent s'impliquer au niveau décisif;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accorde à ses employés cadres la permission de se prononcer ouvertement en faveur du "oui" ou du "non" à condition que cet engagement n'affecte pas leur travail et que toute participation à des activités reliées audit référendum s'effectue en dehors des heures régulières de travail. Le Directeur Général est par la présente autorisé à informer par écrit les officiers municipaux concernés de la latitude qui leur est accordée dans le cadre ci-haut décrit.

ADOPTE

167/3/80

Choix d'un soumissionnaire pour l'exécution de travaux de réfection de la piscine du parc Frigon - Soumissions ouvertes le 10 mars 1980.

Soumissionnaires

Prix

. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	Partie A - \$105,088.00 Partie B - \$ 18,435.00 TOTAL: \$123,523.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	Partie A - \$108,734.00 Partie B - \$ 15,514.00 TOTAL: \$124,248.00

Soumission révisée avec le plus bas soumissionnaire

. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	Partie A - \$ 96,508.00 Partie B - \$ 14,935.00 TOTAL: \$111,443.00
--	---

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission révisée présentée par Construction Drummond Inc. au prix de \$111,443.00 soit acceptée.

Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

168/3/80

1- VENTE DU LOT NO. 130-423 - P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. JEAN-PAUL PROVENCHER 160 Notre-Dame Drummondville	\$1.00 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

169/3/80

2- VENTE DU LOT NO. 11 - P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. REAL GUAY 123 Des Ormes Drummondville	\$1.00 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité et que l'acquéreur accepte de défrayer le coût de resubdivision de ce lot.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 129/3/80 du 10 mars 1980.

ADOPTE

170/3/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la résolution no. 37/1/80 du 28 janvier 1980 (vente du lot no. 9 - P.A.A.T., Phase IV) soit amendée pour y ajouter après le premier paragraphe la phrase suivante:

" Le terrain vendu à M. Gilles Viger aura une superficie de 6,000 pieds carrés et les frais de resubdivision seront à la charge de l'acquéreur. "

ADOPTE

171/3/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 156, 158 et 159 et de redivision d'une partie du lot 159, ainsi que d'un projet d'annulation d'une partie des lots 149-242 (rue), 159-251 (rue) et 159-282 (rue) et les lots 159-249, 159-250 et 159-267 à 159-278.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de subdivision et de redivision, ainsi que ce projet d'annulation soient acceptés tels que préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 11 février 1980, pour le compte du Cegep Bourgchemin, et qu'une partie des lots 159-242, 159-251 et 159-282 soit annulée comme rue.

L'acceptation ci-haut décrite est conditionnelle à la conservation des servitudes pour services municipaux existants.

ADOPTE

172/3/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité s'engage envers le Ministère des transports du Québec à maintenir en bon état la rue St-Pierre à la hauteur de la rue Rocheleau pendant la durée des travaux d'infrastructures en cours et que la Cité s'engage également à remettre en bon état cette partie de rue lorsque les travaux seront terminés.

ADOPTE

173/3/80

Le greffier dépose le rapport des dépenses encourues par la Cité lors de la tenue des élections du 5 novembre 1979, lesquelles dépenses totalisent la somme de \$49,404.97.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce rapport rédigé par Laurent Bernier, président d'élection, soit accepté tel que présenté et versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

174/3/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith:

- 1- QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une promesse d'achat d'un terrain appartenant à Southern Canada Power et connu comme étant le lot Ptie 1, Quartier Nord, division d'enregistrement de Drummondville;
- 2- QUE la Cité achète de Southern Canada Power un terrain connu et désigné comme étant le lot Ptie 1, Quartier Nord, division d'enregistrement de Drummondville;
- 3- QUE la Cité paie la somme de \$455.00 pour ledit terrain;
- 4- QUE Me Jacques Lafond, notaire, soit autorisé à rédiger l'acte d'achat précité;
- 5- QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

175/3/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que Son Honneur le Maire et son épouse, ainsi que tous les conseillers et leurs épouses soient autorisés à assister au congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Halifax du 8 au 11 juin 1980.

ADOPTE

176/3/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres LeMaire, Lachapelle et Noël soient retenus pour préparer un projet de subdivision pour le lot qui sera désigné rue Marchand dans son extension sud jusqu'au boulevard Lemire et pour préparer une description technique des lots devant être acquis de la succession Bérard et de la Commission Scolaire Régionale pour compléter l'assiette de ladite rue, entre le boulevard Lemire et la rue Pelletier.

ADOPTE

177/3/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement établissant une entente avec la Municipalité de Grantham-Ouest concernant l'entretien d'une partie du boulevard Lemire.

178/3/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$400,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1980 - secteur de Drummondville.

Le conseiller Roger Prince, président du comité des finances, se dit très déçu de la décision prise par le Service des travaux publics de transporter de la neige les 13 et 14 mars derniers. Compte tenu qu'à la mi-mars la température aurait pu faire fondre rapidement cette neige sans frais et sans inconvénient pour les contribuables, la Cité aurait pu économiser quelques milliers de dollars et les affecter à des dépenses plus pertinentes.

Le conseiller Lindor Letendre, président du comité des travaux publics, ne partage pas l'opinion de son collègue et estime que le transport de la neige effectué s'imposait sur certaines rues commerciales, compte tenu de la quantité de neige qui aurait rendu le stationnement difficile durant plusieurs jours en bordure de ces artères.

S'appuyant sur certains textes de journaux dont il donne une lecture abrégée, le conseiller Roger Prince s'inquiète de l'augmentation galopante des taux d'intérêt en vigueur aux Etats-Unis et qui suivra inévitablement chez nous. Selon lui, il est urgent et impératif que les administrateurs municipaux freinent les dépenses de capitalisation et d'entretien pour maintenir un service de la dette municipale à un coût raisonnable pour l'ensemble des contribuables. Il faudra s'en tenir aux priorités et respecter rigoureusement les prévisions budgétaires établies. Si la situation s'aggrave, il faudra même retarder certains projets. Le chômage augmente et la capacité moyenne de payer diminue au même rythme.

Il termine son intervention en précisant qu'il entend être ferme sur ses positions et revenir à la charge aussi souvent qu'il le jugera nécessaire et utile de le faire.

Le conseiller Marcel Joyal estime pour sa part que tout en étant conscient que la situation économique n'est pas très favorable, il ne faut pas paniquer et prendre des décisions qui auraient pour conséquence de ralentir le développement de la Cité. Depuis cinq ans, la conjoncture économique se détériore mais Drummondville a quand même connu un essor très favorable sur le plan des investissements et de la construction. Des permis ont été émis pour plus de 20 millions durant chacune des années 1978 et 1979 et répartis dans les secteurs domiciliaires, commerciaux et industriels. Il s'agit d'un record pour une ville de notre importance au Québec.

Bien sûr, il faudra orienter les investissements vers les secteurs productifs de préférence et inventer des méthodes de développement rentables à court terme comme les P.A.A.T. Quant aux dépenses non productives, elles sont déjà restreintes dans les prévisions budgétaires de l'année en cours et les coupures qui s'avéraient justifiées, ont été faites après une étude très sérieuse effectuée durant un colloque de 2 jours avec la participation de tous les membres du Conseil et des chefs de services.

Le conseiller J.-Bruno Smith souscrit aux propos du conseiller Marcel Joyal. Au chapitre des prévisions budgétaires, il estime que des coupures suffisantes ont été faites, puisque les demandes acceptées ont été réduites à 3 millions alors que la liste initiale des demandes atteignait 7 millions.

Selon le conseiller Jean-Marie Boisvert, l'économie est entrée dans un cycle inflationniste qui durera plusieurs années. La prudence s'impose mais il faut tout de même continuer à avancer dans notre développement. Le Conseil doit tenir compte de tous les éléments qui entrent en jeu dans des périodes difficiles, mais il faut conserver beaucoup d'optimisme et de dynamisme face à notre avenir collectif.

179/3/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$25,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1980 - secteur de Drummondville-Ouest.

180/3/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Conseil accepte tel que rédigé le 10 mars 1980 le rapport de M. Michel Lesage, ing., Directeur des travaux publics, et de M. Michel Parenteau, ingénieur municipal, concernant l'analyse de la section des "Permis de Construction" relevant du Service des travaux publics de la Cité. Il est également résolu que les recommandations formulées dans ledit rapport soient retenues pour y donner suite sans délai.

ADOPTE

181/3/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le bail intervenu le 18 juillet 1979 entre la Cité et M. Denis Lebel pour l'utilisation des lots 147-132 et 147-133 soit modifié pour réduire la superficie du terrain loué.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le document préparé par Me Jacques Lafond, notaire, qui modifiera le bail enregistré sous le numéro 248033.

ADOPTE

182/3/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité vende à Mme Marie-Marthe Cossette pour le prix de \$89.93 une partie du lot 147-132 du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham telle que décrite par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 15 février 1980, à une description technique et un plan portant le numéro de répertoire 3531, numéro de minute 1818, et qui seront annexés à l'acte de vente pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente précité, à en recevoir le prix et en donner quittance. Me Jacques Lafond, notaire, est par la présente autorisé à rédiger tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

183/3/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie la Chambre de Commerce du Comté de Drummond qui s'oppose à la proposition de la Commission de la représentation électorale du Québec sur la réforme de la circonscription électorale du Comté de Drummond telle que suggérée. Que copie de cette résolution soit transmise au député du Comté de Drummond et Ministre du Revenu.

ADOPTE

184/3/80

En vue d'accélérer les transactions de la Cité de Drummondville, il est par la présente proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et résolu que tous les dirigeants ou employés qui ont été autorisés à signer en toute capacité les chèques de la Cité puissent et ils sont par la présente autorisés à adopter et à utiliser un procédé mécanique pour signer les chèques tirés sur les fonds en dépôt de la Cité.

Il est aussi résolu que la Banque Nationale du Canada soit et elle est par la présente autorisée et requise d'honorer, de payer et de débiter au compte de la Cité, tous chèques signés et libellés suivant la procédure ci-haut établie avec la ou les signature(s) autographiée(s) de tous les dirigeants ou employés de la Cité dûment autorisés dont les spécimens ou impressions sont fournis à cet effet avec une copie attestée de cette résolution, sans égard comment et par qui lesdites signatures autographiées ou impressions sont apposées.

ADOPTE

185/3/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la résolution no. 153/3/80 (subvention dans le cadre du P.A.Q., Ste-Thérèse) soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

186/3/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Denis Luneau soit autorisé à

signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la Fabrique Ste-Thérèse et le Club d'âge d'or Ste-Thérèse relativement à l'obtention d'une subvention de \$10,000.00 dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q., Ste-Thérèse.

ADOPTE

187/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1364 concernant les raccordements aux services municipaux.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith demande que le Service des travaux publics informe les contribuables des charges qui leur seront faites pour le raccordement aux services municipaux, avant d'entreprendre lesdits travaux.

188/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1365 concernant l'installation de soupapes de retenue.

Attendu que l'article 6 de ce règlement semble difficile à interpréter et qu'il y a lieu de modifier le texte; il est unanimement résolu que ce règlement soit soumis à une deuxième lecture le 14 avril 1980.

ADOPTE

189/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1366 décrétant un emprunt de \$30,000.00 pour défrayer le coût d'un système d'information urbaine, d'une étude des besoins et de traitement des données.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1366 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 1er et 2 avril 1980.

190/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1367 prévoyant un emprunt de \$139,000.00 pour des travaux de réfection de la piscine et de la pataugeoire du Parc Frigon.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1367 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 1er et 2 avril 1980.

191/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1368 prévoyant un emprunt de \$350,000.00 pour l'entretien des édifices municipaux en 1980.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1368 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 1er et 2 avril 1980.

192/3/80

Lecture est donnée du règlement No. 1369 prévoyant l'achat de machinerie pour le Département des Travaux Publics et un emprunt de \$100,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1369 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 1er et 2 avril 1980.

193/3/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient transmises à la famille de M. Jean-Paul Boisclair, ex-conseiller de Drummondville-Ouest, décédé récemment.

ADOPTE

194/3/80

Il est unanimement résolu que des condoléances soient transmises à la famille de M. Doria Boisjoli, résidant de Wickham, décédé récemment.

ADOPTE

195/3/80

Il est unanimement résolu que des condoléances soient transmises à la famille de M. Albert Milot, décédé récemment.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Paul Lessard, directeur général du Bureau du tourisme et des congrès du centre du Québec Inc., présente aux membres du Conseil une maquette d'un nouveau sigle qui a été conçu par Mlle Linda Simard à la suite d'un concours populaire. Ce sigle sera amélioré par des couleurs qui restent à déterminer. Le Bureau du tourisme et des congrès entend l'utiliser pour sa publicité et a pris des mesures pour le protéger.

Les membres du Conseil félicitent M. Lessard pour cette initiative.

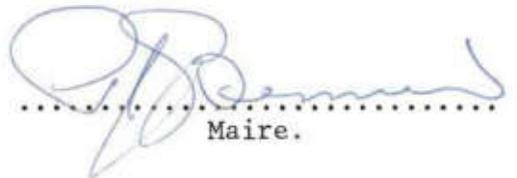
Le Directeur Général informe un journaliste intéressé par le cheminement des négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective des policiers de la Cité, qu'à ce jour il y a eu

deux séances de conciliation qui ont abouti aux résultats habituels, c'est-à-dire vers un arbitrage. Les procédures préliminaires ont été entreprises et le processus ordinaire suivra son cours.

La prochaine séance est fixée au lundi, 14 avril 1980, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

14 avril 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 avril 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire-suppléant, le conseiller Jean-Paul Généreux.

196/4/80

Attendu que tous les membres du Conseil présents à l'assemblée ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 1980, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

197/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir inscrit les items suivants:

- 3B. Vote de félicitations (Marcel Joyal)
- 3C. Identification d'un édifice municipal (Marcel Joyal)
- 29A. Avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$40,000.00 - travaux publics dans le secteur de Dr'Ville-Ouest (Marcel Joyal)
- 34A. Visite au Village d'Antan (J.-Bruno Smith)
- 34B. Lecture du règlement No. 1370 - emprunt de \$320,000.00 - travaux publics 1980 dans le secteur de Dr'Ville (le greffier).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande aux responsables des Services Récréatifs et Communautaires d'établir un plan d'arboriculture pour l'ensemble du territoire de la Cité afin de donner plus de vie au milieu, et il espère que ce plan pourra être élaboré assez tôt pour que le Conseil puisse amorcer sa réalisation à l'automne 1980 ou au plus tard au printemps 1981.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime qu'avec la collaboration des citoyens il sera possible de planter une grande quantité d'arbres sans que la Cité ait à investir des sommes astronomiques.

Le conseiller Raymond Luneau se dit convaincu que la Cité pourrait facilement obtenir une grande quantité d'arbres de valeur de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. puisque Drummondville est membre de cette association depuis de nombreuses années.

198/4/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Marcel Dionne, joueur étoile de l'équipe de hockey de Los Angeles, pour avoir remporté le championnat des compteurs de la Ligue Nationale de Hockey pour la saison 1979-1980.

ADOPTE

199/4/80

Attendu que M. Marcel Dionne a remporté le championnat des compteurs de la Ligue Nationale de Hockey durant la saison 1979-1980;

Attendu que M. Marcel Dionne est natif de Drummondville et qu'il a développé son talent de joueur de hockey à Drummondville alors qu'il était junior;

Attendu que M. Marcel Dionne a toujours dignement représenté Drummondville à travers le monde comme athlète et citoyen;

Attendu que M. Marcel Dionne s'est mérité l'estime et le respect de tous ceux qui le connaissent;

Attendu qu'il y a lieu de rendre à M. Marcel Dionne un témoignage de gratitude pour son comportement de gentilhomme et d'ambassadeur;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que le nom de Centre Marcel Dionne soit donné à l'édifice municipal présentement connu sous le nom de Centre Civique.

ADOPTE

Le Conseil espère que cette décision sera bien accueillie par le public et par les familles de Monsieur et Madame Dionne dont plusieurs membres se signalent par leur intérêt pour le sport à Drummondville et par leur participation.

Au cours de la saison estivale, le Conseil prévoira une réception civique pour souligner l'exploit de M. Marcel Dionne et fera fabriquer une plaque-souvenir qui sera placée dans l'immeuble qui portera désormais son nom.

200/4/80

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

TONTE DU GAZON DES PROPRIETES MUNICIPALES

Soumissionnaires

P r i x

	"A"	"B"	"C"
. LES ENTREPRISES REAL ENRG. 1160 Pie XII Drummondville-Nord	\$20,784.00	\$12,372.00	\$12,880.00
	"AA"	"BB"	"CC"
	*	*	*
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville St-Nicéphore	\$55,720.00	\$28,930.00	\$25,930.00
	"AA"	"BB"	"CC"
	*	*	*
. TOURBIERE DRUMMOND ENR. 2025 St-Laurent Grantham-Ouest	\$40,600.00	\$32,950.00	\$35,550.00
	"AA"	"BB"	"CC"
	*	*	*
. ENJOLIVEUR DE SURFACE QUEBEC LTEE C.P. 34 Drummondville	"A" nil	"B" \$33,730.00	"C" nil
	"AA"	"BB"	"CC"
	nil	*	nil
. M. EDGAR GOUIN 331 Celanese Drummondville	"A" nil	"B" nil	"C" \$40,134.00
	"AA"	"BB"	"CC"
	nil	nil	*

* Tableau des prix unitaires annexé au procès-verbal. (VERSE AUX CONTRATS D'ENTREPRISE "TONTE DU GAZON")

Considérant la complexité de l'analyse de ces soumissions, il est unanimement résolu que ces soumissions soient transmises au Directeur des Travaux Publics pour étude et que le choix des soumissionnaires soit reporté à une séance subséquente.

ADOPTE

201/4/80

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

VENTE DU LOT 126-138 - P.A.A.T. PHASE I

Soumissionnaire

Prix

LEMIRE CONSTRUCTION INC.
488 Turcotte
Drummondville

\$0.60 le p.c.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la vente du lot 126-138.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

202/4/80

- Le Théâtre du Chiendent qui entreprend une campagne de souscription sollicite l'appui du Conseil de la Cité.

Attendu que le Théâtre du Chiendent poursuit son action depuis quatre ans et a fait preuve de dynamisme;

Attendu que ce théâtre rend service à une nombreuse clientèle;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les responsables de ce Théâtre soient félicités pour leur réussite et que la population soit invitée à répondre généreusement à leur campagne de souscription qui débute cette semaine.

ADOPTE

- Le Comité organisateur du séjour Belge remercie le Conseil et Mme Lise Lauzière pour l'accueil favorable qui a été réservé aux jeunes visiteurs d'outre-mer lors de leur passage à l'Hôtel de Ville.

203/4/80

- L'Association du Québec pour les déficients mentaux sollicite l'appui et la contribution de la Cité de Drummondville à l'occasion de la campagne "Donnez l'Heure" lancée le 8 avril 1980.

Attendu que l'Association du Québec pour les déficients mentaux s'occupe d'une oeuvre humanitaire;

Attendu cependant que la Cité n'a pas de prévisions budgétaires pour soutenir la campagne de souscription en cours;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil appuie moralement l'Association du Québec pour les déficients mentaux et invite la population à faire preuve de générosité pour soutenir pécuniairement une oeuvre aussi valable.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'un communiqué émis par M. Denis Vaugeois, Ministre des Affaires Culturelles, concernant les subventions gouvernementales disponibles pour l'achat de livres, la restauration ou la construction de bibliothèques municipales.

204/4/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des félicitations soient transmises à M. Gilles Lepage, culturiste qui s'est mérité le titre de Monsieur Province de Québec et plusieurs autres mentions honorables au cours de l'année 1979. Il est également résolu que des félicitations soient offertes à M. Jean-Claude Lepage, employé municipal et père de M. Gilles Lepage.

ADOPTE

205/4/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 22 mars 1980 au 11 avril 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$694,499.91.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

206/4/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les mutations de propriétés portant les numéros 10119 à 10160 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

207/4/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à poser sa candidature pour siéger au Conseil National d'Administration de la Fédération Canadienne des Municipalités et que la Cité de Drummondville assume les frais de représentation inhérents s'il est élu.

ADOPTE

208/4/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, soient nommés délégués de la Cité de Drummondville ayant droit de vote au 43ième congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Halifax du 8 au 11 juin 1980.

ADOPTE

209/4/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville cède à M. Hector Dionne pour le prix de \$1.00 un résidu du lot 124-21 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham. Cette vente est consentie à condition que M. Hector Dionne paie tous les frais d'acquisition incluant un contrat notarié et son enregistrement.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

210/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le plan de redivision d'une partie du lot 159, Rang III, du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle en date du 24 mars 1980, pour le compte de MM. Gaston, Marcel et Roger Brouillette et Robert Elvin, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

211/4/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le plan de subdivision d'une partie du lot 128 et de subdivision et redivision d'une partie du lot 130 du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 5 février 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville, soit accepté tel que soumis.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité le plan précité.

ADOPTE

212/4/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville des actes de servitudes consenties par M. Gérald Ruel pour l'installation de lampadaires en bordure de la rue Des Pins dans le secteur du P.A.A.T. Phase IV.

ADOPTE

213/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que soit décrété un non-accès par la rue Des Pins sur trois terrains du secteur du P.A.A.T. Phase IV, soit deux terrains situés à l'angle des rues Des Pins et Des Cyprès, et un terrain situé à l'angle des rues Des Pins et Des Bouleaux.

ADOPTE

214/4/80

CONSIDERANT QUE le 11 avril 1980 le Gouvernement Fédéral arrêta son choix pour l'achat de 137 avions militaires de type "Hornet" F-18A au coût approximatif de 4 milliards;

CONSIDERANT QUE les députés du Québec à la Chambre des Communes déclaraient que la firme McDonnell Douglass investirait au Québec et que 48.2% de ce contrat de 4 milliards iraient en retombées économiques au Québec;

CONSIDERANT la situation géographique privilégiée de Drummondville au Centre du Québec;

CONSIDERANT QUE Drummondville est desservie par deux chemins de fer, un aéroport, ainsi que par un excellent réseau routier;

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville possède un parc industriel régional vaste et moderne récemment aménagé suite à l'obtention d'une subvention de 5 millions de dollars dans le cadre d'une entente auxiliaire Québec-Canada et à un investissement municipal également de l'ordre de 5 millions de dollars;

CONSIDERANT le taux élevé du chômage dans la Cité de Drummondville et la région;

CONSIDERANT la très bonne qualité de la main-d'oeuvre locale, les excellentes institutions d'enseignement et la disponibilité de nombreux logements;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE demande soit faite à l'Honorable Gilles Lamontagne, titulaire du Ministère de la Défense Nationale, d'obliger la Compagnie McDonnell Douglass de St-Louis ou les manufacturiers détenteurs de licences nommément Général Electrique et autres, d'implanter dans le parc industriel de la Cité de Drummondville ou dans sa région immédiate des usines de production qui stimuleraient la croissance et l'économie de Drummondville et de la région;

QUE demande soit faite à la Ville de Drummondville-Sud et à la Municipalité du Comté de Drummond d'appuyer la présente résolution;

QUE copie de cette résolution soit transmise par les maires des 3 municipalités à l'Honorable Pierre Elliot Trudeau, Premier Ministre du Canada, à l'Honorable Yvon Pinard, député de Drummond, Leader Parlementaire et Président du Conseil Privé, à l'Honorable Jean-Luc Pépin, Ministre des Transports, à l'Honorable Jean-Jacques Blais, Ministre des Approvisionnements et Services, ainsi qu'à l'Honorable Herb Gray, Ministre de l'Industrie et du Commerce.

ADOPTE

215/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville une convention avec l'Association des Joueurs de Tennis de Drummondville.

ADOPTE

216/4/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville une convention avec M. Claude Gaudet concernant l'entretien et la gérance de l'aéroport municipal.

ADOPTE

217/4/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité paie à l'Union des Municipalités du Québec la somme de \$737.50 représentant la balance due pour sa cotisation annuelle de 1980.

ADOPTE

ITEM 19: Cet item est reporté à une prochaine séance.

218/4/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité accepte le plan AA.126 préparé par l'ingénieur municipal, M. Michel Parenteau, concernant des travaux d'aqueduc et d'égouts à effectuer sur la rue Duchesneau, et que l'ingénieur précité soit autorisé à présenter ce plan aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

219/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que MM. Robert Yergeau, Roméo Labonté et Michel Limoges soient autorisés à s'inscrire aux cours "Loginove" qui seront donnés à Québec du 21 au 24 avril 1980 sous les auspices de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

220/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Cité de Drummondville à utiliser les tarifs maximums suggérés par son Ministère pour la location des véhicules et équipements d'intervention pour facturer les municipalités qui requièrent les services de protection-incendie de la Cité et avec lesquelles il n'existe pas d'entente pour la mise en commun en vertu de l'article 475 de la Loi des Cités et Villes ou de l'article 412-A du Code Municipal.

ADOPTE

221/4/80

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant la création d'un service inter-municipal de protection-incendie par une délégation de compétence de la Municipalité de St-Majorique à la Cité de Drummondville.

222/4/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant la création d'un service inter-municipal de protection-incendie par une délégation de compétence de la Municipalité de Grantham-Ouest à la Cité de Drummondville.

223/4/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement concernant l'entr'aide municipale en cas d'incendie.

224/4/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$150,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts en 1980.

225/4/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$293,000.00 pour l'exécution de travaux (trottoirs, bordures et pavage de base) dans le secteur du P.A.A.T. Phase I.

226/4/80

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$184,000.00 pour l'exécution de travaux (trottoirs, bordures et pavage de base) dans le secteur du P.A.A.T. Phase IV.

227/4/80

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement concernant les licences et permis.

228/4/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$40,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1980 dans le secteur de Drummondville-Ouest.

229/4/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant le fonds de pension des employés municipaux.

230/4/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$30,000.00 pour défrayer le coût d'une étude faite par Urbanex Inc. concernant un système d'information urbaine - étude des besoins et traitement des données.

231/4/80

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$20,000.00 pour la réalisation de travaux d'infrastructures, rue Duchesneau.

232/4/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient transmises à l'Honorable Yvon Pinard, député de Drummond, ainsi qu'à son épouse à l'occasion du décès du Dr. Marcel Chaput, père de Mme Pinard.

ADOPTE

233/4/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à l'Honorable Juge Jacques Biron récemment nommé à la Cour Provinciale.

ADOPTE

Le Directeur Général exprime sa gratitude à l'endroit du Juge Biron pour la collaboration qu'il lui a apportée d'une façon constante et professionnelle au cours des trois dernières années.

234/4/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne un compte rendu de la visite qu'il a faite récemment au Village d'Antan en compagnie de quelques collègues du Conseil.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient offertes aux responsables de l'aménagement du Village d'Antan pour leur dévouement et la générosité dont ils font preuve pour doter notre région d'un centre touristique important pour l'économie locale.

ADOPTE

235/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1370 prévoyant un emprunt de \$320,000.00 pour l'exécution de divers travaux publics au cours de l'année 1980 dans l'ancien secteur de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1370 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 avril 1980.

Période de questions et renseignements

M. J.-M. Boucher demande au Conseil s'il est possible de hausser les terrains dont il est propriétaire en bordure de la rue Gauthier et de procéder au piquetage de ces terrains pour déterminer la ligne de rue. Il formule la même requête pour certains propriétaires de terrains voisins.

Demande sera faite au Directeur des Travaux Publics d'étudier cette demande et d'informer le requérant des intentions de la Cité.

Le conseiller Lindor Letendre informe la population que le Service des Travaux Publics procédera à la cueillette de rebuts domestiques durant la période du 5 au 10 mai 1980.

Il invite la population à faire le nettoyage de leurs terrains et de leurs bâtiments afin d'assurer l'esthétique de la Cité et diminuer les risques d'incendie au cours de la prochaine année. Ces rebuts seront recueillis durant le jour à condition qu'ils soient placés en bordure des rues.

Dans les jours qui précéderont cette cueillette, les média d'information aviseront la population de l'itinéraire des camions du service de la voirie et rappelleront à tous l'importance de procéder au ménage du printemps.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi, 28 avril 1980, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire-suppléant

CITE DE DRUMMONDVILLE

28 avril 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 avril 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

236/4/80

Attendu que tous les membres du Conseil présents à l'assemblée ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 14 avril 1980, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

237/4/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

238/4/80

Choix d'un soumissionnaire pour la tonte du gazon des propriétés municipales 1980-1981. (Soumissions ouvertes le 14 avril 1980 et analysées par le Service des travaux publics)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>					
	"A"	"AA"	"B"	"BB"	"C"	"CC"
. TOURBIERE DRUMMOND	\$40,600.		\$32,950.		\$35,550.	\$1,790.00
. ENTREPRISES REAL	\$41,568.		\$24,744.		\$25,760.	\$1,133.10
. ENJOLIVEUR DE SURF.	-		\$33,730.	\$1,450.	-	-
. EDGAR GOUIN	-		-		\$40,134.	\$2,150.00
. EXC. TOURVILLE	\$55,720.		\$28,930.		\$25,930.	\$1,530.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les soumissions suivantes soient retenues, savoir:

- Soumission "A" accordée à Tourbière Drummond Enr., au montant de \$20,300.00 par année, soit \$40,600.00 pour deux ans.
- Soumission "B" accordée à Les Entreprises Réal Enrg, au montant de \$12,372.00 par année, soit \$24,744.00 pour deux ans.
- Soumission "CC" accordée à Les Entreprises Réal Enrg, seulement si le Directeur des travaux publics juge que le personnel du Service des travaux publics ne peut effectuer le travail.

M. Michel Lesage, ing., Directeur des travaux publics, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec chacun des entrepreneurs ci-haut cités pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

239/4/80

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

- VENTE DU LOT NO. 8 - P.A.A.T., PHASE IV

Soumissionnaire

Prix

. M. RENE LEMAIRE
905 - 113e Avenue, #2,
Drummondville-Sud

\$1.01 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- 240/4/80 - Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par une trentaine de contribuables demeurant sur les rues St-Félix, Des Cyprès et le Chemin du Golf pour demander:
- 1) d'installer des panneaux d'arrêt toutes directions aux intersections des rues St-Félix/Ally et St-Félix/Des Cyprès;
 - 2) de déclarer cette section de la rue St-Félix, zone scolaire, et d'y réduire la vitesse pour la sécurité des piétons.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des indications "zone scolaire" sur la rue St-Félix dans la zone des deux écoles situées sur cette rue. De plus, le Service des travaux publics est autorisé s'il le juge nécessaire à installer des arrêts toutes directions aux deux intersections mentionnées dans la requête ci-haut citée.

ADOPTE

- 241/4/80 - ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville est d'opinion que les villes et municipalités du Québec doivent se regrouper pour former un front commun afin de s'opposer systématiquement aux taux d'intérêt exorbitants;

ATTENDU QUE les municipalités sont lourdement touchées par la décision de la Banque du Canada de laisser flotter les taux d'escompte puisqu'elle limite d'une façon importante leur développement en réduisant le nombre de nouvelles constructions commerciales, multifamiliales et résidentielles;

ATTENDU QUE cette fluctuation régulière des taux d'intérêt affecte considérablement les contribuables devant renouveler l'hypothèque grevant leurs immeubles en les forçant à s'endetter davantage;

ATTENDU QU'il s'agit d'une situation tout à fait inacceptable et que les autorités gouvernementales supérieures se doivent d'étudier l'implantation de mécanismes en vue de protéger les payeurs de taxes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince et résolu de prier le Ministre du Revenu du gouvernement canadien, ainsi que celui de la province de Québec, de mettre sur pied, sans délai, des mécanismes pour protéger les citoyens devant ces hausses exagérées de taux d'intérêt et des dépenses découlant du soutien des taux d'échange.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'aux Ministres du Revenu des autres provinces canadiennes en vue de les sensibiliser à ce problème et d'obtenir leur appui pour qu'ils effectuent les représentations qui s'imposent.

ADOPTE

242/4/80 - Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. soient autorisés à tenir le Bal du Chien Chaud le 3 juillet 1980 et que la Cité fournisse à cet organisme les services de sécurité et prête 25 tables à pique-nique nécessaires pour la tenue de cette activité. Il est également résolu que le Directeur de Police, M. Yves Pouliot, soit félicité pour avoir accepté la présidence honoraire de cette festivité.

ADOPTE

243/4/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 12 avril au 1er mai 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$363,925.79.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

244/4/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les mutations de propriétés portant les numéros 10161 à 10210 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

245/4/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité accorde une subvention de \$800.00 au Comité de Loisir St-Joseph récemment formé.

ADOPTE

246/4/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'une subvention de \$1,500.00 soit accordée à l'Association du Baseball Mineur pour l'année en cours (Budget: 2-750-00-117).

ADOPTE

247/4/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire soit autorisé à adhérer à l'Association des Commissaires Industriels du Québec et que la Cité paie sa cotisation annuelle de \$125.00, ainsi que tous les frais inhérents à sa participation aux activités de l'organisme précité.

ADOPTE

248/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire soit autorisé à devenir membre de l'Association canadienne de développement industriel et que la Cité paie sa cotisation de \$50.00 pour l'année en cours ainsi que toutes les dépenses inhérentes à cette adhésion.

ADOPTE

249/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville s'affilie au

Conseil Régional de Loisirs Centre du Québec Inc. et paie sa contribution annuelle de \$290.00 (Budget: 2-721-00-493 \$125.00
2-741-00-493 \$165.00
\$290.00).

La présente autorise M. Jean-Marie Boisvert à représenter la Cité au sein de cet organisme.

ADOPTE

250/4/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que MM. Roger Turcotte, Majoric Dionne et Laurent Bernier soient autorisés à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendra à Québec du 3 au 6 juin 1980.

ADOPTE

251/4/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec M. Richard Bussièrès qui accepte de payer une somme de \$4,000.00 pour défrayer une partie des services municipaux qui seront installés en face du lot 168-269 dont il est propriétaire.

ADOPTE

252/4/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année d'opération 1979 tels que vérifiés par Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, C.A., et dont copie du rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (RAPPORT VERSE AU DOSSIER: "OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION")

Cette acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

253/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Club des petits animaux drummond soit autorisé à tenir une exposition au terrain de l'exposition les 17 et 18 mai 1980 avec le consentement de la Société d'Agriculture et la fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique de \$200,000.00.

ADOPTE

254/4/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement n'excédant pas \$16,500.00 (secteur Dr'Ville-Ouest) - Travaux publics trottoirs et pavage, boulevard Des Pins.

255/4/80

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$70,000.00 - Parc Mathieu.

256/4/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement -re: stationnement hors rue.

257/4/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 819 - séances du Conseil durant le mois de juin 1980 (16 et 30 juin).

258/4/80

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant l'usage de l'eau.

259/4/80

ATTENDU QUE par une résolution no. 29/1/80, la Cité de Drummondville a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 1980;

ATTENDU QUE depuis ce moment de nouvelles données financières ont été fournies à la Cité;

ATTENDU QU'après compilation de ces données, le résultat global n'amène aucune variation dans les taux de taxes établis par le Conseil;

ATTENDU QUE la Cité a dû reviser l'évaluation déposée au rôle par les évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure & Associés;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Conseil de la Cité accepte les modifications indiquées dans un rapport signé par le trésorier de la Cité, M. Roger Turcotte, C.A. et que ledit rapport soit annexé aux prévisions budgétaires acceptées par la résolution no. 29/1/80 pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

260/4/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite au Ministère des transports du Québec d'accepter la signalisation sur une partie du boulevard Lemire telle qu'indiquée sur un plan préparé par l'ingénieur municipal; lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (PLAN VERSE AU DOSSIER: "BOULEVARD LEMIRE").

ADOPTE

261/4/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés soient retenus pour établir le pointage du système d'éclairage au stade de baseball. Le montant maximum des honoraires autorisés pour ce mandat est de \$5,000.00.

Le Directeur des travaux publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la firme d'ingénieurs-conseils précitée.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique ce en quoi consiste le pointage d'un système d'éclairage.

Il ajoute que le terrain de baseball sera prêt pour le 15 mai 1980, que des estrades amovibles seront disponibles et que les joueurs pourront commencer à jouer à cette date. Concernant le module qui doit être construit, il faudra attendre l'approbation d'un règlement d'emprunt qui a été soumis à Québec récemment. Compte tenu d'une grève des fonctionnaires provinciaux, il se peut que cette approbation retarde de plusieurs jours. Le Conseil entend respecter l'échéancier qu'il s'est donné mais il faut accepter les retards imprévisibles comme par exemple une grève des employés du secteur de la construction qui semble vouloir se prolonger.

262/4/80

AMENDEE
PAR RES.
648/11/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Equipement de Ferme Dynavent Inc. un morceau de terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent soixante-six A (Ptie 166A) du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par une autre partie du lot 166A, vers le sud-est par une autre partie du lot 166A faisant partie de la rue Power, vers le sud-ouest par le lot 166A-20 et vers le nord-ouest par une partie du lot 166A-12.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commencant à un point indiqué par la lettre A au plan annexé à la description technique portant le numéro de répertoire 3702 et le numéro de minute 1865, et situé à l'intersection des lignes nord-est et sud-est du lot 166A-12; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingts degrés cinq minutes quarante secondes ($180^{\circ}05'40''$) une distance de cent vingt-deux mètres et quatre-vingt-trois centièmes (122,83 m) jusqu'au point B; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-dix degrés trente-et-une minutes vingt secondes ($270^{\circ}31'20''$) en suivant l'emprise nord-ouest de la rue Power une distance de soixante-sept mètres et soixante-quatorze centièmes (67,74 m) jusqu'au point C; de là, dans une direction conventionnelle de trois cent cinquante-neuf degrés quinze minutes cinquante-quatre secondes ($359^{\circ}15'54''$) en suivant la ligne nord-est du lot 166A-20 une distance de cent vingt-deux mètres et soixante-dix-neuf centièmes (122,79 m) jusqu'au point D; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-dix degrés vingt-neuf minutes zéro seconde ($90^{\circ}29'00''$) une distance de soixante-neuf mètres et cinquante-deux centièmes (69,52 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de huit mille quatre cent vingt-huit mètres carrés (8 428,0 m²).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 24 avril 1980 portant le numéro de répertoire 3702 et le numéro de minute 1865; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "EQUIPEMENT DE FERME DYNAVANT INC.")

Cette vente est faite au prix de \$0.5695 le mètre carré, soit quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-quinze cents (\$4,799.75) payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de neuf cent soixante dollars (\$960.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Jacques Lafond, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "EQUIPEMENT DE FERME DYNAVANT INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et

au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

263/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville achète de Dame Emilienne Dupont Hébert pour la somme de un dollar (\$1.00) une partie du lot 126-3-20 (rue) du cadastre du Canton de Grantham. Cette vente sera faite aux conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Gérard Fradet, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT CLASSE AVEC LES CONTRATS).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette acquisition et à y apporter toute modification d'importance mineure jugée nécessaire.

ADOPTE

264/4/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité accepte le plan AA.125 (rue Des Erables - Egout sanitaire, égout pluvial et aqueduc), préparé par l'ingénieur municipal et autorise ce dernier à le présenter aux Services de Protection d'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

265/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville assure le Ministère des Transports du Québec que la réfection de la fondation et du pavage, ainsi que toute excavation pratiquée sur le Boulevard Lemire, seront exécutées selon les normes du Ministère.

La présente couvre tous les travaux requis par le prolongement de la rue Marchand jusqu'au Boulevard Lemire.

ADOPTE

266/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1371 décrétant une dépense de \$34,800.00 pour l'exécution de travaux publics en 1980 dans le secteur de Drummondville-Ouest (égout et voirie, rue Lapointe), et un emprunt de \$23,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1371 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 mai 1980.

267/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1372 décrétant un emprunt de \$30,000.00 pour défrayer le coût d'un système d'information urbaine, d'une étude des besoins et de traitement des données.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1372 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 mai 1980.

268/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1373 prévoyant un emprunt au montant de \$293,000.00 pour l'exécution de travaux de voirie dans le secteur du P.A.A.T., Phase I.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

269/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1374 prévoyant un emprunt au montant de \$55,000.00 pour l'exécution de travaux de voirie dans le secteur du P.A.A.T., Phase IV.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

270/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1375 décrétant une dépense de \$129,400.00 pour l'exécution de travaux publics en 1980 (égout, aqueduc et voirie) - secteur de Drummondville - et un emprunt de \$44,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1375 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 mai 1980.

271/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1376 prévoyant un emprunt de \$19,000.00 pour l'exécution de travaux d'infrastructures sur la rue Duchesneau.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1376 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 mai 1980.

272/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1377 concernant les licences et permis.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince voudrait qu'un contrôle soit exercé sur les personnes qui détiennent un permis pour effectuer le ramonage des cheminées et qui souvent font croire aux contribuables qu'ils ont l'obligation de faire ramoner leurs cheminées chaque année. De plus, ces entrepreneurs demandent des sommes exorbitantes pour effectuer ce travail.

273/4/80

Lecture est donnée du règlement No. 1378 amendant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 12 mai 1980.

Période de questions et renseignements

Mme Carmen Gauthier, signataire de la requête présentée au début de l'assemblée pour demander de déclarer zone scolaire une partie de la rue St-Félix, remercie le Conseil pour avoir pris une décision rapide à ce sujet.

274/4/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux dirigeants de Celanese Canada Ltée pour avoir pris la décision d'investir environ 12 millions de dollars pour l'achat de machinerie moderne à l'usine locale.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith souligne que le M.E.E.R. a consenti une subvention de \$1,829,000.00 à Celanese et que le M.I.C. sans dévoiler le montant s'apprête à fournir une contribution importante à Celanese.

Le conseiller Marcel Joyal souligne l'importance de la contribution de l'usine Celanese dans notre milieu puisque son évaluation de 18 millions de dollars se traduit par un compte de taxes d'environ \$600,000.00 pour l'année 1980. Ce montant représente environ 10% des taxes perçues par la Cité pour la même période. Le conseiller se dit heureux d'apprendre les nouveaux investissements annoncés lors de la conférence de presse tenue par Celanese le 25 mars se traduiront par l'embauche de 107 nouveaux employés.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que les dirigeants de Celanese ont fait preuve d'une grande collaboration à l'égard des autorités municipales depuis de nombreuses années et il souhaite que ces bonnes relations se perpétuent.

Son Honneur le Maire souligne que Celanese comme toutes les industries du textile au Canada a vécu des années difficiles, mais que le dynamisme et la compétence de ses dirigeants ont permis un renversement favorable de cette situation. Il souhaite à cette entreprise et à ses employés des succès durables et grandissants.

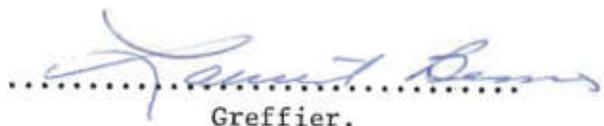
En son nom personnel et au nom des cadres de la Cité, le Directeur Général souhaite aux membres du Conseil qui participeront au congrès de l'Union des Municipalités au cours des prochains jours de tirer le plus grand profit de ces assises qui porteront principalement sur les récentes modifications apportées à la Loi des Cités et Villes et sur les problèmes avec lesquels les dirigeants municipaux sont confrontés.

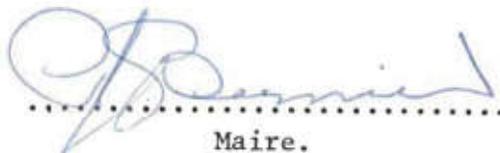
275/4/80

Attendu que des grèves persistent aux usines Prestolite et Les Industries de Hockey Canadien, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que le Conseil de la Cité offre sa collaboration pour rapprocher les parties dans ces deux litiges qui paralysent ces deux entreprises.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

12 MAI 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 mai 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

276/5/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 1980, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

277/5/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Son Honneur le Maire félicite le conseiller J.-Bruno Smith pour avoir complété 25 années de service à la Caisse Populaire St-Frédéric.

Le conseiller J.-Bruno Smith remercie Son Honneur le Maire et déclare qu'il a été très surpris que cet anniversaire ait été souligné d'une façon spéciale lors de la 4^e assemblée générale de la Caisse Populaire St-Frédéric tenue le 7 mai dernier.

278/5/80

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

PAVAGE, TROTTOIRS ET BORDURE (TRAVAUX PUBLICS 1980 - P.A.A.T. I - P.A.A.T. IV)

Soumissionnaires

Prix

. LACBEC INC. C.P. 98 Durham Sud	\$394,653.30
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$379,102.80
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville St-Nicéphore	\$434,770.60

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission, soit celle présentée par SINTRA INC. soit retenue conditionnellement à la signature du contrat prévu à cette fin.

Le maire ou à défaut le maire-suppléant, et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités à condition que la soumission retenue soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

ADOPTE

279/5/80

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NO. 8 (15 PIEDS) - P.A.A.T. PHASE IV

Soumissionnaire

Prix

M. JEAN-MARC TARDIF
345 rue Duchesneau
Drummondville

\$1.00 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le greffier informe le Conseil que M. Claude Plante, résidant sur la rue Montplaisir, a téléphoné pour exprimer sa gratitude suite à la mise en place de panneaux d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Montplaisir et St-Georges.
- M. Ronald Noel, président des Services Aériens des Cantons de l'Est, demande l'autorisation de poser une enseigne à l'aéroport municipal pour indiquer le site de son entreprise.
Le conseiller Jean-Paul Généreux, président du comité responsable de l'aéroport, informe le requérant présent dans la salle qu'une enseigne dérogatoire est déjà installée sur la propriété de la Cité et que le Conseil a confié à un avocat le mandat de faire enlever cette enseigne. Il n'est pas question pour le Conseil de reconsidérer cette décision.
- La direction du 16e Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville remercie le Conseil pour la réception civique accordée récemment à l'équipe qui a porté les couleurs de notre ville, ainsi qu'aux bénévoles qui ont assuré le succès de ce tournoi annuel.
- M. Jean Charest, responsable du Centre d'Emploi du Canada pour Etudiants, remercie les Autorités Municipales pour l'appui accordé aux personnes qui s'efforcent de favoriser les emplois d'été pour étudiants.
- Les propriétaires de la Pharmacie Jean Coutu demandent au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour réouvrir le vieux pont, alléguant que cette fermeture nuit considérablement à leurs opérations commerciales.
- M. Pierre Côté, président du conseil de Celanese Canada Inc. (section de Drummondville) remercie chaleureusement Son Honneur le Maire pour l'allocution qu'il a prononcée lors de la conférence de presse donnée au Motel Universel pour annoncer des investissements de près de 12 millions.

280/5/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 26 avril 1980 au 12 mai 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$469,148.41.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

281/5/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le conseiller Jean-Marie Boisvert, MM. Roland Janelle, Michel Trudel et André Paquet, et Mlle Louise Boucher soient autorisés à assister à l'assemblée générale annuelle du Conseil Régional de Loisirs Centre du Québec.

ADOPTE

282/5/80

Sur recommandation de la Commission Municipale de Québec, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les articles 4 et 6 du règlement No. 1367 soient amendés pour réduire à quinze (15) ans la période de remboursement de ce règlement, et que la cédule "B" (tableau de remboursement) dudit règlement soit modifiée en conséquence. Il est également résolu que la présente résolution soit soumise à la Commission Municipale de Québec pour approbation.

ADOPTE

283/5/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que MM. Lindor Letendre, Lucien Couture et Marcel Joyal soient nommés sur un Comité de Circulation et qu'ils soient autorisés à s'adjoindre les chefs de services concernés et des contribuables de leur choix pour étudier les problèmes de circulation au fur et à mesure des besoins.

ADOPTE

284/5/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des arrêts obligatoires toutes directions soient installés en permanence à l'intersection des rues Brock et St-Jean.

ADOPTE

285/5/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite à la compagnie Southern Canada Power de vendre à la Cité pour un prix à négocier, les terrains situés dans l'emprise des rues Bellevue, Bérard et Des Forges en bordure de la rivière St-François.

ADOPTE

286/5/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la compagnie Southern Canada Power de vendre à la Cité le terrain longeant la rivière St-François et situé entre le pont De La Traverse et le vieux pont. Le greffier est par la présente autorisé à demander à cette compagnie d'établir le prix et les conditions de vente du terrain précité.

ADOPTE

287/5/80

Attendu que la Cité de Drummondville doit aménager un stade de baseball;

Attendu que cet équipement sportif est estimé à environ \$100,000.00;

Attendu qu'il y a lieu d'espérer que le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, accordera une subvention à la Cité pour la réalisation de ce projet parce que la Cité n'a pas été favorisée dans ce secteur depuis plusieurs années;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, d'accorder à la Cité de Drummondville une subvention égale à 25% du coût du projet, soit \$25,000.00.

M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Cité, est par la présente autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir la subvention précitée et à signer pour et au nom de la Cité tous les documents requis.

ADOPTE

288/5/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité verse à l'Association des Joueurs de Tennis de Drummondville:

- 1- la somme de \$5,500.00 représentant la dernière tranche d'un remboursement pour une dépense concernant l'installation d'un système d'éclairage au Parc Woodyatt;
- 2- une subvention de \$4,000.00 représentant la participation de la Cité pour l'animation des programmes d'activités de l'année en cours.

(Budget: 2 710 00 970)

ADOPTE

289/5/80

ATTENDU QUE Drummondville est située au Centre du Québec et fait partie intégrante de la région administrative 04, appelée Mauricie-Bois-Francs;

ATTENDU QUE Drummondville est juxtaposée à la région des Cantons de l'Est;

ATTENDU QUE la population drummondvilloise a droit à l'information, au même titre que tous les citoyens du Québec;

ATTENDU QUE Drummondville représente une des villes importantes des régions administratives 04 et 05;

ATTENDU QUE Drummondville est une cité comportant une structure organisationnelle similaire à toute ville importante du Québec;

ATTENDU QUE les médias d'information se doivent de desservir adéquatement leur population sur le plan de l'information;

ATTENDU QUE les stations de télévision CHLT-TV (Canal 7) et CKSH-TV (Canal 9) de Sherbrooke, ainsi que les stations de télévision CKTM-TV (Canal 13) et CHEM-Télé 8 de Trois-Rivières sont les seules stations privées à diffuser dans les régions 04 et 05;

ATTENDU QUE les télédiffuseurs sont tenus, suivant leur permis accordé par le CRTC, de desservir en information la population de leur territoire;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT:

QUE le Conseil de la Cité de Drummondville prie les télédiffuseurs des régions 04 et 05 de prendre les moyens nécessaires pour assurer une couverture adéquate des affaires publiques, sociales et sportives à survenir dans Drummondville et sa région immédiate;

QUE demande soit faite aux télédiffuseurs des régions 04 et 05 de demander à leur personnel de collaborer avec la population locale et les organismes du milieu capables de leur procurer de l'information;

QUE copie de cette résolution soit expédiée au CRTC.

ADOPTE

290/5/80

Considérant que le projet d'achat de trois cents (300) détecteurs de fumée, que les travaux d'aménagement et de décoration des bureaux de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, ainsi que d'autres besoins, nécessitent la présentation d'un budget supplémentaire à la Société d'Habitation du Québec; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte l'augmentation du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour différents achats et travaux totalisant \$29,705.00, conditionnellement à l'obtention de l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

Considérant que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville a jugé opportun d'installer des détecteurs de fumée dans tous ses logements par mesure de sécurité pour protéger la vie de ses locataires, le Conseil invite tous les résidents de Drummondville à imiter ce geste en installant dans leurs demeures des détecteurs de fumée qui pourraient éventuellement servir à éviter des sinistres regrettables.

291/5/80

Considérant que la Cité entend avoir recours aux services de la main-d'oeuvre étudiante pour réaliser des travaux de surveillance dans les piscines publiques et de rafraîchissement de la peinture de certains équipements de voirie (bornes-fontaine, panneaux arrêt/stop, etc.);

Considérant que les dépenses ainsi encourues apparaissent déjà au budget d'opération pour l'année 1980;

Considérant les avantages monétaires réalisables lorsqu'une demande de subvention est acheminée au Service de Placement Etudiant du Québec;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Service du Personnel de la Cité soit autorisé à procéder aux démarches nécessaires pour obtenir la main-d'oeuvre et les subventions possibles offertes par le Service de Placement Etudiant du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec pour la saison estivale 1980.

ADOPTE

292/5/80

Lecture est donnée du règlement No. 1379 prévoyant un emprunt de \$16,500.00 pour l'exécution de travaux publics (trottoirs et pavage) sur le boulevard Des Pins - secteur de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1379 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 20 et 21 mai 1980.

293/5/80

Lecture est donnée du règlement No. 1380 amendant l'article 4 du règlement No. 810 - séances du Conseil reportées aux 16 et 30 juin 1980.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

294/5/80

Lecture est donnée du règlement No. 1381 concernant l'usage de l'eau.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté après y avoir incorporé certaines corrections concernant:

- 1- les dates d'application des articles 1, 2 et 3, soit du 15 mai au 15 septembre;
- 2- l'utilisation possible de puits artésiens;
- 3- les heures indiquées à l'article 2;
- 4- la date des délais prévus à l'article 6 (année 1980 remplacée par 1981);
- 5- des dispositions à prévoir pour les cas d'urgence.

ADOPTE

295/5/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Michel Lesage, directeur des travaux publics, à l'occasion du décès de sa mère.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 26 mai 1980.

Période de questions et renseignements

296/5/80

Attendu que le Service des Travaux Publics a tenu une semaine d'information qui a permis à plusieurs centaines de citoyens de visiter le garage municipal, l'usine de traitement d'eau et certains équipements communitaires;

Attendu que le programme établi par le Directeur des Travaux Publics et ses adjoints a suscité beaucoup d'intérêt;

Attendu qu'il y a lieu de souligner la collaboration bénévole du personnel du Service des Travaux Publics qui a accueilli les visiteurs avec empressement;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que des félicitations soient transmises au Directeur des Travaux Publics et à tous les membres de son personnel qui ont contribué à cette semaine d'information qui devra se répéter annuellement pour mieux faire connaître aux citoyens les services municipaux qui leur sont fournis.

ADOPTE

297/5/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient offertes au Directeur de Police et à tous les membres de son personnel qui ont organisé la Semaine de la Police du 11 au 17 mai 1980.

La population est invitée à participer aux activités qui lui sont proposées et à venir rencontrer les membres de la force constabulaire qui se feront un plaisir de fournir toutes les informations concernant les services de protection offerts aux citoyens de Drummondville.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince souligne l'ampleur des travaux de peinture récemment effectués au garage municipal pour lui redonner une allure jeune et propre qui ne peut que fournir une meilleure ambiance de travail aux employés municipaux.

Le conseiller J.-Bruno Smith souligne l'importance de la Semaine Industrielle qui se poursuivra du 12 au 18 mai 1980.

Son Honneur le Maire donne lecture de la liste des activités quotidiennes qui se dérouleront au cours de cette semaine.

298/5/80

Il est unanimement résolu que des félicitations soient offertes à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, au Club d'Administration Industrielle, aux organisateurs de l'Olympiade Industrielle, aux dirigeants de l'Association des P.M.E., à la Caisse Populaire St-Frédéric, à l'Association des Manufacturiers, au Coordonnateur du Développement Economique et à toutes les personnes qui contribuent à faire de la Semaine Industrielle un succès sans précédent.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal se dit très contrarié par le comportement des évaluateurs qui harcèlent certains propriétaires pour obtenir des renseignements concernant la rentabilité de certains immeubles et le taux d'intérêt payé sur les hypothèques. Il demande au Directeur Général d'aviser par écrit la firme d'évaluateurs chargée de la préparation du rôle d'évaluation de se limiter aux questions pertinentes sans verser dans l'indiscrétion par des recherches qui n'ont rien de valable pour établir la valeur réelle des propriétés.

Le conseiller J.-Bruno Smith se dit informé que les questions posées par les évaluateurs s'adressent seulement aux propriétaires de maisons ayant 4 logements et plus et ont pour objet d'aider à établir la valeur économique en tenant compte des taux d'intérêt payés sur les emprunts hypothécaires.

Le conseiller J.-Bruno Smith demande au greffier s'il a reçu des accusés de réception concernant des lettres adressées à des personnalités politiques concernant une demande pour favoriser Drummondville des retombées

qui pourraient découler de la fabrication des F-18A.

Aucun accusé de réception n'a été reçu à ce jour, mais il y a lieu d'espérer des réponses prochaines.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

26 MAI 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 mai 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

299/5/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 1980, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

300/5/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 7A. Avis de motion d'un règlement (Marcel Joyal)
- 24A. Avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$250,000.00 pour la réfection du vieux pont (J.-Bruno Smith)
- 33A. Bell Canada (Roger Prince)
- 33B. Circulation (Roger Prince)
- 33C. Station C.K.R.V. (Lucien Couture).

ADOPTE

301/5/80

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

1- CONSTRUCTION D'UN STADE DE BASEBALL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$96,315.00
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$80,750.00
. CONSTRUCTION ROGER POIRIER INC. 1645 Sigouin Drummondville	\$92,402.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	\$88,988.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire ou à défaut le maire-suppléant et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

302/5/80

2- FOURNITURE D'UN CAMION P.T.C. 34,000 LBS (4 x 2)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix net avec échange</u>
. CENTRE DU CAMION BEAUDOIN ENR 5360 St-Roch Drummondville	\$46,964.00 - \$ 1,000.00 \$45,964.00
. PINARD & PINARD (1974) LTEE 620 Lindsay Drummondville	\$43,428.00 - \$ 1,500.00 \$41,928.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

303/5/80

3- FOURNITURE D'UN ROULEAU COMPACTEUR A ASPHALTE ARTICULE (2000 KG)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix net avec échange</u>
. ACCESSOIRES OUTILLAGE LTEE 8755 Boul. St-Laurent Montréal	\$25,310.00 - \$ 3,310.00 \$22,000.00
. EQUIPEMENT INTERPROVINCIAL LTEE 340 Boul. Hymus Pointe-Claire	\$24,500.00 - \$ 1,500.00 \$23,000.00
. MACHINERIE D'ASPHALTE DUKE LTEE 390 Boul. Curé Labelle Chomedey, Ville de Laval	\$21,690.00 - \$ 1,000.00 \$20,690.00

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

ADOPTE

304/5/80

4- FOURNITURE D'UNE EPANDEUSE D'EMULSION D'ASPHALTE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ACCESSOIRES OUTILLAGE LTEE 8755 Boul. St-Laurent Montréal	\$4,495.00
. MACHINERIE D'ASPHALTE DUKE LTEE 390 Boul. Curé Labelle Chomedey, Ville de Laval	\$4,150.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

ADOPTE

305/5/80

5- VENTE DU LOT NO. 27 - P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. MARCEL DEMERS 225 Ledoux Ste-Rosalie	\$1.00 le p.c.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la vente du lot numéro 27 (P.A.A.T., Phase IV) soit acceptée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Lecture est donnée des lettres suivantes concernant les retombées économiques qui pourraient découler d'une usine qui serait construite à Drummondville pour fabriquer des pièces destinées aux 137 avions de chasse de type Hornet F-18A que le gouvernement fédéral a achetées de McDonnell Douglas Corporation:
 - . Lettre de M. Jean-Jacques Blais, Ministre des approvisionnements et services Canada
 - . Lettre de M. Jean-Luc Pépin, Ministre des transports Canada
 - . Lettre de M. Yvon Pinard, député de Drummond, Président du conseil privé et Leader du gouvernement aux Communes
 - . Lettre de M. Yvon Pinard à M. Gilles Lamontagne, Ministre de la défense nationale
 - . Lettre de M. R.L. Lacroix, Chef de cabinet du Ministre de la défense nationale à M. Yvon Pinard, Président du conseil privé et Leader parlementaire.

- Lettre de M. André Gauthier, président de la Semaine du Canada, qui sollicite la participation de la Cité de Drummondville en 1980 à la fête nationale.

- Le Conseil prend connaissance d'une requête de vingt-et-un résidents du Domaine du 150ième qui réclament le nettoyage d'un terrain adjacent à la propriété de la compagnie Celanese. Compte tenu du bien-fondé de cette requête, le Conseil demandera au Service des travaux publics de nettoyer ce terrain et d'assurer une surveillance adéquate pour maintenir la propreté des lieux.

- M. Marcel Dionne, joueur étoile du Club de Los Angeles, remercie le Conseil pour avoir donné son nom à l'édifice autrefois identifié comme le Centre Civique. Il indique au Conseil qu'il fera connaître les dates de sa disponibilité pour une cérémonie officielle qui sera organisée en son honneur au cours de la saison estivale.

306/5/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 10 mai au 2 juin 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$495,729.27.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

307/5/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le trésorier, M. Roger Turcotte, C.A., soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement d'une convention avec le Service de Recherches aux Bureaux d'Enregistrement.

ADOPTE

308/5/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement décrétant l'enlèvement de tous les parcomètres dans le territoire de la Cité.

309/5/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la résolution no. 279/5/80 soit abrogée (Vente de partie du lot no. 8 dans le P.A.A.T., Phase IV).

ADOPTE

310/5/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un acte préparé par Me Gérard Fradet, notaire, concernant une prise de possession préalable de terrains appartenant à M. & Mme Ligor Bergeron. Ces terrains sont décrits dans un document préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire, portant le numéro de minute 4252.

ADOPTE

311/5/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité consacre la somme de \$3,000.00 pour l'organisation de la fête "Mon voisin, mon ami" qui se tiendra le 9 août 1980 avec la collaboration du Club des Lions de Drummondville.

ADOPTE

312/5/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'article 4 des règlements nos 1370, 1373 et 1374 et l'article 5 du règlement no. 1372 soient amendés pour remplacer le taux de 17% par 16 1/2%, afin de respecter le décret no. 955-80 du gouvernement provincial.

ADOPTE

313/5/80

ATTENDU QUE lors de la publication de l'avis public qui a suivi l'adoption du règlement No. 1370 décrétant un emprunt de \$320,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans le territoire de Drummondville excluant le territoire du secteur de Drummondville-Ouest, il s'est glissé une erreur;

ATTENDU QUE cette erreur pouvait laisser croire aux contribuables que le remboursement de l'emprunt de \$320,000.00 serait à la charge des contribuables de tout le territoire de la Cité;

ATTENDU QUE l'article 10 du règlement No. 1370 indique que le remboursement de l'emprunt décrété sera effectué par une taxe spéciale annuelle suffisante, basée selon la valeur de tous les biens-fonds imposables prévus au rôle d'évaluation en vigueur pour la Cité de Drummondville, à l'exception du secteur qui avant le 28 octobre 1966, était connu et désigné comme étant le territoire de la Municipalité du Village de Drummondville-Ouest;

ATTENDU QU'aucune personne habile à voter sur le règlement No. 1370 n'a demandé de signer le registre ouvert selon la Loi;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil de la Cité de Drummondville se porte garant que cette irrégularité de l'avis public n'a causé aucun préjudice aux personnes habiles à voter.

ADOPTE

314/5/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité verse une subvention de \$1,200.00 à l'Association du soccer mineur du Grand Drummondville et que cette dépense soit effectuée à même les prévisions budgétaires 1980, poste 2 740 00 117.

ADOPTE

315/5/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire ou à défaut le maire-suppléant et le Directeur des services récréatifs et communautaires soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'Association du baseball mineur de Drummondville.

ADOPTE

316/5/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité achète de Southern Canada Power pour la somme nominale de \$1.00 certaines parties du lot 164 du Rang IV (parcelles A, B, C et D) dont la description technique a été préparée par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 19 septembre 1979 dans un document portant le numéro de répertoire 1199-3 et le numéro de minute 1720, laquelle description technique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DESCRIPTION TECHNIQUE VERSEE AU DOSSIER: "PARC IND. REG. - ACQUISITION DE TERRAINS - SOUTHERN CANADA POWER).

L'acte d'achat sera rédigé par Me Jacques Lafond, notaire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

317/5/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que MM. les conseillers Marcel Joyal et Jean-Marie Boisvert, ainsi que M. André Paquet, soient délégués à l'assemblée générale de la Cité des Loisirs qui se tiendra le 5 juin 1980.

ADOPTE

318/5/80

Afin de consolider les effectifs culturels de Drummondville et des environs;

Afin de permettre un meilleur équilibre culturel entre les zones de Trois-Rivières et de Drummondville;

Afin de mieux supporter culturellement l'effort économique de la zone de Drummondville;

Afin de favoriser un secteur d'emploi qui permettrait de mieux canaliser des énergies actuellement restreintes;

Afin de permettre aux populations que nous desservons d'avoir une part des nombreux accès au monde de la documentation existant déjà dans la zone de Trois-Rivières;

Afin de pouvoir convenablement chevaucher deux (2) régions économiques du Québec, au niveau d'un tel service, le cas échéant;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et résolu à l'unanimité de demander au Ministre des affaires culturelles et des communications, M. Denis Vaugeois, d'appuyer publiquement la candidature de Drummondville dans le dossier d'une future Centrale Régionale de Documentation.

ADOPTE

319/5/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville accepte l'offre d'achat présentée par Mme Marie-Marthe Cossette pour l'acquisition des lots 147-132 et 147-133 du cadastre du Canton de Grantham au prix de \$7,007.77, conditionnellement aux approbations gouvernementales requises par la Loi.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTE

320/5/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville engage M. Denis Carbonneau comme employé temporaire à la fonction de constable au Service de Police et Incendies pour la période du 8 juin au 30 août 1980.

ADOPTE

321/5/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville engage M. Pierre Bédard comme stagiaire au poste de constable spécial pour la période du 1er juin au 23 août 1980; cet engagement étant conditionnel à l'approbation du procureur général.

ADOPTE

322/5/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville engage M. Charles Parenteau comme stagiaire à titre de constable spécial pour la période du 1er juin au 23 août 1980; cet engagement étant conditionnel à l'approbation du procureur général.

ADOPTE

323/5/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le sergent Dominique Gaudet du Service de Police et Incendies soit promu au grade de lieutenant et qu'il soit félicité pour s'être mérité cette promotion.

ADOPTE

324/5/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$15,000.00 pour l'exécution de travaux d'aménagement de la rue Marchand.

325/5/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$58,000.00 pour l'exécution de travaux au Parc du Centre Civique et au Parc Cartier dans le cadre d'un P.A.E.C.

Travaux:	\$50,000.00
Frais:	\$ 8,000.00
TOTAL:	<u>\$58,000.00</u>

326/5/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$250,000.00 pour des travaux de réfection du vieux pont.

327/5/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Me Marcel Bernier, notaire, soit mandaté pour procéder à l'enregistrement de servitudes consenties à l'Hydro-Québec dans le secteur du P.A.A.T., Phase IV, telles que montrées sur les plans préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire et portant les numéros 4702 du 16 avril 1980 et 4731 du 28 mai 1980.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs aux servitudes précitées.

ADOPTE

328/5/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'un non-accès soit décrété du côté nord de la rue Des Pins à partir du pont Marcel Nichols jusqu'à la rue Des Châtaigniers. Ce non-accès affectant 6 propriétés privées et 2 propriétés appartenant aux Commissions Scolaires Régionale et Locale, est jugé nécessaire pour la sécurité des usagers de cette section de la rue Des Pins.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 213/4/80.

ADOPTE

329/5/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de M. Magella Bouchard, agronome-conseil, soient retenus pour la préparation de plans d'aménagement des abords de la propriété de Dominion Textile (phase I) et de plans d'aménagement du parc du Centre Civique (arbres et végétation).

M. Denis Luneau, directeur du Service de la Planification, est par la présente autorisé à établir le mandat du consultant et à signer avec lui une convention pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

330/5/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services de la firme Préventec soient retenus pour effectuer une étude concernant l'entretien des édifices et des équipements municipaux. Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec cette firme pour l'exécution des travaux précités dont le coût ne devra pas excéder \$30,000.00.

ADOPTE

331/5/80

Lecture est donnée du règlement No. 1382 prévoyant un emprunt de \$20,000.00 pour l'aménagement du Parc Mathieu.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1382 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 juin 1980.

332/5/80

Lecture est donnée du règlement No. 1383 établissant une entente entre la Cité de Drummondville et la Corporation Municipale de Grantham-Ouest concernant l'entretien d'une partie du Boulevard Lemire.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

333/5/80

ATTENDU QUE le conseiller Jean-Paul Généreux doit prendre une période de convalescence suite à un séjour à l'hôpital;

ATTENDU QUE le conseiller Jean-Paul Généreux a exprimé le désir d'être remplacé comme maire-suppléant;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le conseiller Roger Prince soit nommé maire-suppléant pour compléter le terme d'office du conseiller Jean-Paul Généreux, soit jusqu'au 14 juillet 1980.

ADOPTE

334/5/80

Il est unanimement résolu que des voeux de prompt rétablissement soient offerts au conseiller Jean-Paul Généreux présentement hospitalisé.

ADOPTE

335/5/80

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Marcel Goupil suite au décès accidentel de leur fils Yvan.

ADOPTE

336/5/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Gérard Fillion, ex-conseiller de la Ville de St-Jean-Baptiste, décédé récemment.

ADOPTE

337/5/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Yves Beauchamp, directeur commercial de Bell Canada à Drummondville, pour avoir fait installer très rapidement des appareils téléphoniques dans une usine de couture qui en avait un besoin pressant pour pouvoir opérer.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince souhaite que le Service des travaux publics installe des affiches plus visibles pour identifier les arrêts toutes directions lorsque des mesures doivent être prises pour remplacer

des feux de signalisation défectueux ou pour tenter des expériences. Ces affiches devraient également indiquer qu'une priorité doit être accordée aux piétons qui veulent traverser la rue.

338/5/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au groupe Les Argentins pour la qualité d'un spectacle qu'ils ont donné récemment au Centre Culturel. Ces personnes bénévoles font preuve d'un professionnalisme qui n'a d'égal que leur disponibilité et leur esprit communautaire émérite.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith souhaite que les feux de signalisation installés à l'intersection des rues Cockburn et Lindsay soient remis en opération dans les meilleurs délais à cause des problèmes de circulation qui sont inquiétants à cet endroit.

Le Directeur Général explique qu'il s'agit d'une défektivité réelle de ces feux et que les réparations qui s'imposent seront effectuées dès que possible.

Le conseiller Lucien Couture demande qu'une vérification soit effectuée aux feux de circulation du Boulevard St-Joseph aux intersections des rues St-Alphonse, St-Damase et St-Jean. Les feux rouges à ces trois endroits fonctionnent en même temps que les flèches vertes, ce qui peut occasionner des accidents. Des correctifs ont déjà été prévus par les services techniques de la Cité.

339/5/80

ATTENDU QU'il serait bénéfique pour la population de Drummondville et sa région de profiter de deux stations de radio;

ATTENDU QU'avec deux postes de radio l'information et la liberté d'expression seraient élargies;

ATTENDU QUE deux postes de radio permettraient une saine compétition;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite au C.R.T.C. de refuser la fermeture du poste C.K.R.V. et de donner suite aux revendications des 21 employés de ce poste qui désirent poursuivre leur travail au service de leur employeur actuel ou d'un autre groupe qui pourrait opérer cette station radiophonique.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture s'inquiète du retard apporté concernant l'installation de nouveaux micros dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Le Directeur Général explique que des pressions sont continuellement exercées sur le fournisseur qui semble incapable de livrer le matériel nécessaire. Une décision devra être prise rapidement à ce sujet.

Le Directeur Général informe le conseiller Lindor Letendre que la compagnie Marathon se dit disponible pour compléter les négociations qui permettraient de procéder au prolongement de la rue St-Damase. Une réunion est prévue pour la première semaine du mois de juin.

Quelques brefs commentaires sont formulés concernant:

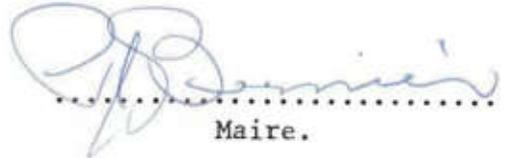
- l'installation d'une enseigne en bordure de la route Transcanadienne;
- la réfection du vieux pont;

- la tenue du congrès des gérants d'aréna au Motel Le Dauphin;
- les travaux de réfection de trottoirs qui s'avèrent impératifs.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 16 juin 1980, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

16 JUIN 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 16 juin 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos. 819 et 1380.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

340/6/80

Le greffier donne lecture de la première page du procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 1980.

Attendu que ce procès-verbal a plusieurs pages;

Attendu que l'assistance dans la salle est nombreuse;

Attendu que l'ordre du jour contient de nombreux items;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé de poursuivre la lecture dudit procès-verbal et que ce dernier soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux nombreuses personnes qui se sont rendues pour assister à la séance du Conseil et il les félicite pour leur intérêt à la chose municipale.

341/6/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Alphonse Camirand demande au Conseil de prendre connaissance d'une requête signée par 27 résidants de la rue Dollard qui sont très déçus que la Cité ait enlevé le trottoir du côté est de cette rue qui a été récemment réaménagée.

Les conseillers Jean-Marie Boisvert, Roger Prince et J.-Bruno Smith, dans leurs termes personnels, expliquent qu'avant le réaménagement de la rue Dollard tous les résidants avaient été consultés à ce sujet et qu'à l'époque personne n'avait formulé d'objection à la réalisation du projet tel que conçu par les ingénieurs. C'est pour cette raison que les travaux ont été exécutés selon les plans et devis. Il semble que les avantages du projet actuel sont supérieurs aux inconvénients qui sont énumérés dans la requête précitée.

M. Bernard Loiselle, directeur général de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc., demande si le Conseil a pris connaissance d'une demande soumise par cet organisme. Le greffier informe M. Loiselle que cette demande est prévue à l'item "correspondance".

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

342/6/80

1- FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ALLIED CHEMICAL CANADA, LTEE 750 Boul. Laurentien, Suite 400 Ville St-Laurent	\$140.82 la tonne métrique
. PRODUITS ALCAN CANADA LIMITEE C.P. 6090 Montréal	\$137.66 la tonne métrique

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Produits Alcan Canada Limitée soit acceptée.

ADOPTE

343/6/80

2- VENTE DE TERRAINS RESIDENTIELS (P.A.Q.) - TERRAIN PORTANT LES NOS. DE CADASTRE: 150-P.26 et 150-P.27

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. GILLES GAUTHIER 725, 112e Avenue Drummondville-Sud	\$0.755 le pied carré
. M. MARCEL BLANCHETTE 2 rue St-Albert Drummondville	\$0.85 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la soumission de M. Marcel Blanchette soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité par le Comité de Coordination du P.A.Q.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la vente du terrain sus-mentionné.

ADOPTE

344/6/80

3- DEMOLITION DE 5 BATIMENTS ET LEURS DEPENDANCES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES ENTREPRISES RENE VERVILLE INC. 223 Boul. L'Assomption Repentigny	\$ 4,400.00
. A & A DEMOLITION LTEE 144 Boul. Industriel Châteauguay	\$ 5,950.00
. EXCAVATION F. MAJEAU & FILS INC. 970 rue St-Jean Drummondville	\$11,800.00
. CONSTRUCTION ANTOINE LAFLEUR LTEE 5382 Kennedy Sud, Rock Forest	\$ 7,845.00

- . MONTREAL DEMOLITION INC.
4501 Boul. St-Jean-Baptiste
Pointe-aux-Trembles \$ 3,470.00
- . LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENRG.
546 rue Ferland
Drummondville \$10,420.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le directeur des travaux publics de la Cité est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux de démolition.

ADOPTE

345/6/80

4- REAMENAGEMENT DE BUREAUX AU CENTRE MARCEL DIONNE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 rue Précourt Drummondville	\$19,895.00
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$19,450.00
. CONSTRUCTION ROGER POIRIER INC. 1645 rue Sigouin Drummondville	\$18,383.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 rue Haggerty Drummondville	\$17,117.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ces soumissions soient transmises au directeur des travaux publics pour étude, et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTE

346/6/80

5- VENTE DES LOTS NOS. 30, 31 ET 32 - P.A.A.T. PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. GASTON BROUILLETTE LES ENTREPRISES BROUILLETTE ENRG. 4500 Boul. St-Joseph, R.R. 2, Drummondville	\$1.00 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la vente des lots précités.

ADOPTE

347/6/80

6- VENTE DU LOT NO. 35 - P.A.A.T. PHASE IV

Soumissionnaire

Prix

M. YVES PINEL
75 rue Brock
Drummondville

\$1.01 le pied carré

Cette soumission de M. Yves Pinel est conditionnelle à l'obtention d'un permis pour le déménagement sur le lot no. 35 d'une maison préfabriquée.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée, en autant qu'il soit possible à la Cité d'émettre le permis demandé.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la vente du lot no. 35.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association Central-Taxi remercie le Conseil pour avoir autorisé l'aménagement d'un espace pour un taxi en bordure de la rue Hériot, près de la rue Bérard.
- L'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. qui participera à une compétition en danses folkloriques qui se déroulera à Toronto au mois de juillet 1980, sollicite une subvention de \$3,000.00 pour défrayer le transport et l'hébergement de cette troupe.

Tous les membres du Conseil se disent très sympathiques à la demande de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. qui jouit d'une réputation très enviée et qui a remporté plusieurs prix d'excellence. Cependant, vu l'absence de prévision budgétaire, cette demande de subvention devra être étudiée très sérieusement avant qu'une décision ne soit prise le 23 juin prochain.

348/6/80

- Le poste de télévision CKSH de Sherbrooke informe le Conseil qu'il serait heureux de couvrir les activités municipales de Drummondville à condition que la Cité lui fournisse les nouvelles qu'elle désire diffuser dans la région 04-05.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'agent d'information de la Cité soit autorisée à faire parvenir à CKSH-TV toute l'information d'intérêt municipal et régional dont elle dispose et que le procès-verbal des séances du Conseil soit transmis à ce poste de télévision pour qu'il s'en inspire en temps opportun.

ADOPTE

349/6/80

- Le Conseil Régional de Loisirs Centre du Québec Inc. invite le Conseil à nommer un citoyen pour siéger sur le Comité Organisateur Régional mandaté pour la réalisation des Jeux du Québec Été 1980 et Hiver 1981 dans la région Centre du Québec.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Roland Janelle soit autorisé à siéger sur ce comité.

ADOPTE

350/6/80

- Le Conseil est informé que M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité, a été élu administrateur de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec lors du congrès 1980 de cet organisme tenu récemment à Québec.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que M. Roger Turcotte soit félicité pour sa réélection au poste d'administrateur de la C.O.M.A.Q. et qu'il soit autorisé à participer aux réunions relatives à ses fonctions.

ADOPTE

- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond demande au Conseil de reconsidérer la fermeture du vieux pont et de profiter de la subvention de \$60,000.00 offerte par le député provincial de Drummond pour défrayer une partie des travaux de réfection dudit pont.

Son Honneur le Maire déclare que lui-même et ses collègues étudient ce dossier depuis plusieurs mois et que la nécessité de rénover ce pont n'a pas encore été établie d'une façon convaincante. Vu les restrictions budgétaires et les différentes priorités qu'il faut considérer, il souhaite que l'étude de ce dossier se poursuive et que des efforts soient faits pour convaincre le gouvernement provincial d'augmenter sa contribution financière.

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre des administrateurs de la Caisse Populaire St-Frédéric qui sollicitent la réouverture du vieux pont pour décongestionner la circulation dans le bas de la ville. Leur demande s'appuie sur l'annonce de deux projets de construction considérables estimés globalement à 5 millions de dollars, soit un édifice commercial et à bureaux, ainsi qu'un complexe domiciliaire pour personnes âgées.

Attendu qu'à l'item 26 de l'ordre du jour il est prévu qu'un règlement d'emprunt de \$250,000.00 pour la réfection du vieux pont sera lu et soumis à l'approbation du Conseil, Son Honneur le Maire demande que la discussion sur ce sujet soit reportée après la lecture du projet de règlement No. 1385.

Le greffier informe le Conseil qu'une requête signée par 582 requérants appuie la demande des administrateurs de la Caisse Populaire St-Frédéric.

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 30 résidents des rues DeBoucherville, Bousquet et Des Pins qui demandent l'aménagement d'un parc de quartier avec piscine, tennis et appareils de jeux.

Vu l'importance de la capitalisation qu'il faudrait consacrer à ce projet, il est décidé que ce dossier soit transmis aux services techniques de la Cité pour étude.

351/6/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 24 mai 1980 au 1er juillet 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,053,024.81.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

352/6/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les mutations de propriétés portant les numéros 10211 à 10250 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

353/6/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 128 et de subdivision et redivision d'une partie du lot 130 du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 5 février 1980 pour le compte de la Cité de Drummondville. Est annexé à ce document un plan d'annulation de certains lots dont le lot 130-334 (rue).

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que soient acceptés tel que soumis le plan de subdivision et redivision ainsi que le plan prévoyant l'annulation comme rue du lot 130-334.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les plans sus-mentionnés.

ADOPTE

354/6/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 124 et 126, Rang II, du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 15 avril 1980 pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan soit accepté tel que soumis et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

355/6/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 130 du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 3 avril 1980 pour le compte de la Cité de Drummondville et de M. Gilles Viger.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan soit accepté tel que soumis et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint soient autorisés à le signer pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

356/6/80

ATTENDU QUE lors d'une conférence prononcée devant le Club Rotary à Dorval, M. André Dumas, administrateur général de Transport Canada, a déclaré que tous les vols, à l'exception des destinations québécoises, seraient transférés à l'aéroport de Mirabel;

ATTENDU QUE cette décision causera de nombreux préjudices aux usagers de l'aéroport de Dorval, tant au point de vue pécunier qu'au point de vue du temps consacré pour se rendre à l'aéroport;

ATTENDU QUE le choix de Mirabel s'est fait contrairement au désir du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le professeur Edouard McWhinney, dans un article publié dans Le Devoir du 6 juin 1969 au sujet du choix de Mirabel, a démontré qu'aux Etats-Unis ainsi que dans tous les régimes fédéraux modernes, le choix et la gestion des aéroports sont la responsabilité, soit des villes, soit des états;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de conserver à Dorval tous les vols nord-américains pour une durée de vol maximum de trois heures;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une autre aérogare pour les vols domestiques à Mirabel constituerait un gaspillage de fonds publics;

ATTENDU QUE l'aéroport d'Orly à Paris a été maintenu en opération permettant des vols vers des villes européennes situées à moins de trois heures de l'aéroport et que l'aéroport Charles de Gaulle a aussi des vols similaires;

ATTENDU QUE les aéroports de Mirabel et de Dorval pourraient opérer de la même façon;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a déjà adopté une résolution en date du 12 février 1979 pour le maintien des activités à Dorval;

ATTENDU QUE plusieurs villes situées à l'est et au sud de Dorval ont adopté des résolutions similaires;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE:

QUE le Gouvernement du Québec, ainsi que les villes impliquées soient invités au sein des commissions d'étude sur cette question à titre de partenaires égaux;

QUE les villes de cette région acceptent de former un comité des usagers de l'aéroport de Dorval.

ADOPTE

357/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le stationnement soit interdit sur la rue Cloutier et que soient installées des enseignes en ce sens.

ADOPTE

358/6/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des arrêts obligatoires toutes directions soient installés aux quatre coins de l'intersection des rues Lindsay et Lowring.

ADOPTE

359/6/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des arrêts obligatoires toutes directions soient installés aux quatre coins de l'intersection des rues Cormier et Laferté.

ADOPTE

360/6/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des indicateurs ARRET/STOP soient installés sur la rue Marchand à la hauteur du Boulevard Lemire.

ADOPTE

361/6/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que demande soit faite à la Commission Scolaire de Drummondville de permettre l'utilisation de la cour de l'école St-Joseph comme stationnement, et ce les jours d'ouverture du marché public durant la période des vacances scolaires.

ADOPTE

362/6/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Philippe Bernier, maire, et M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité un protocole d'entente à intervenir avec la Ligue de Soccer de Drummondville.

ADOPTE

363/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants SBCS Inc. soient retenus pour la préparation de plans et devis concernant le drainage de la rue Janelle et de certains terrains avoisinants désignés par le directeur des travaux publics. Ce dernier est par la présente autorisé à signer une convention avec la firme précitée pour l'exécution de son mandat.

ADOPTE

364/6/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que soit accepté le rapport bi-annuel des programmes P.A.Q. et P.A.R.E.L. de la zone St-Joseph/St-Jean-Baptiste, tel que préparé par M. Denis Luneau, architecte, coordonnateur du service de la planification, en date du 30 mai 1980.

ADOPTE

365/6/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que soit accepté le rapport bi-annuel des programmes P.A.Q. et P.A.R.E.L. de la zone Ste-Thérèse/St-Pierre, tel que préparé par M. Denis Luneau, architecte, coordonnateur du service de la planification, en date du 30 mai 1980.

ADOPTE

366/6/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Bruno Chevrette et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis nécessaires pour l'établissement de passages à niveau sur la voie du C.P. dans le cadre de la réalisation du P.A.A.T. Phase V. Le directeur des travaux publics de la Cité est par la présente autorisé à signer une convention avec la firme précitée concernant l'exécution de son mandat.

ADOPTE

367/6/80

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$115,000.00 pour la construction d'un bloc de services au stade de baseball.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert profite de cet avis de motion pour déclarer que les journaux rapportent certains commentaires amers formulés par les responsables de l'organisation du baseball à Drummondville. Ce genre de remerciements n'est guère apprécié par le conseiller Jean-Marie Boisvert parce qu'il est convaincu que le Conseil a fait tout en son possible pour aménager un stade convenable pour les activités de 1980 après avoir largement subventionné le baseball en 1979. Il ajoute qu'une nouvelle phase de travaux portera à 4,500 sièges la capacité du stade local, ce qui permettra la tenue de d'autres activités sportives dont l'ampleur sera favorable pour la Cité.

368/6/80

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$50,000.00 pour l'exécution de travaux de réfection de la structure du marché municipal.

369/6/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de l'architecte Ferdinand Blais soient retenus pour la préparation des plans de réfection de la structure du marché municipal. Le maire et le directeur des travaux publics sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'architecte précité pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

370/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de correction à un contrat intervenu entre la Cité de Drummondville et Commercial Leasehold Co. Ltd. le 19 août 1960 et enregistré à Drummondville sous le numéro 142317.

ADOPTE

371/6/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité un protocole d'entente à intervenir avec le Conseil Régional de Loisirs, Région Centre du Québec, concernant la tenue à Drummondville des Finales Régionales des Jeux du Québec, Été 1980.

ADOPTE

372/6/80

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec et celui du Canada encouragent les municipalités à favoriser des développements prévoyant des projets d'habitation à moyenne densité;

ATTENDU QU'à cet effet le Gouvernement du Québec et celui du Canada ont adopté le programme d'aide à la densification par lequel ils offrent de verser des subventions de \$1,000.00 par logement admissible;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a l'intention de se prévaloir des avantages du programme de subventions d'aide à la densification;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU:

QUE demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser la Cité de Drummondville à se prévaloir des avantages financiers prévus dans le programme d'aide à la densification pour les projets d'habitation se conformant aux normes provinciales édictées pour ce programme;

QUE la Cité de Drummondville utilise les subventions provenant de ce programme pour faciliter la réalisation de projets d'habitation et/ou améliorer leur environnement; plus spécifiquement, ces subventions serviront à financer des dépenses effectuées pour desservir des terrains destinés à la construction de maisons multifamiliales, à prolonger les services d'aqueduc et d'égout de façon à rendre possible la construction de d'autres logements, à défrayer les infrastructures de secteurs domiciliaires à haute densité dans le territoire de la Cité, ainsi qu'à financer tous les autres projets acceptés par le P.A.D.;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer au nom de la Cité de Drummondville toutes les formules pertinentes au programme d'aide à la densification;

QUE la Cité de Drummondville fasse parvenir au Ministère des Affaires Municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu du programme d'aide à la densification.

ADOPTE

373/6/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que soient acceptés les plans portant le numéro 0592370, feuilles 1 de 9 à 9 de 9 (égouts et aqueduc, P.A.A.T. II), préparés par la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés et datés de juin 1980. La présente autorise la présentation de ces plans aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

374/6/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité accepte les plans nos. A.128, AA.129 à AA.133 inclusivement et A.105, préparés par l'ingénieur municipal, concernant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie à être effectués dans le cadre du P.A.A.T. Phase III. L'ingénieur municipal est par la présente autorisé à présenter ces plans aux Services de Protection de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

375/6/80

Lecture est donnée du règlement No. 1384 prévoyant un emprunt de \$15,000.00 pour l'exécution de travaux d'aménagement de la rue Marchand (fondation de rue - couche de finition).

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1384 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 25 et 26 juin 1980.

Lecture est donnée du règlement No. 1385 prévoyant un emprunt de \$250,000.00 pour l'exécution de travaux de réparation du vieux pont.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit soumis à une deuxième lecture lors de la séance du 30 juin 1980.

Vu que la charte de la Cité prévoit que cette procédure peut être suivie, Son Honneur le Maire déclare qu'il autorise une deuxième lecture dudit règlement.

Le conseiller Marcel Joyal est d'avis que les commerces du bas de la ville ont une évaluation assez importante pour justifier une dépense capitale suffisante pour rénover le vieux pont, et que si ce pont demeure fermé il en coûtera au moins \$60,000.00 à la Cité pour en faire disparaître la structure. M. Joyal admet qu'il souhaitait une contribution de la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson, mais le refus de cette Municipalité ne lui apparaît pas une raison suffisante pour ne pas procéder à la réparation du vieux pont qui donne une liaison de plus avec la rive nord.

Le conseiller Lindor Letendre aimerait que le Conseil ouvre de nouveau le dossier de circulation dans le bas de la ville, une étude à ce sujet ayant été commencée il y a environ 3 ans et n'ayant jamais été complétée. Selon lui la mise à jour du dossier pourrait être une synthèse des données disponibles pour éclairer les administrateurs.

Le conseiller J.-Bruno Smith donne lecture de plusieurs extraits de comptes rendus des colloques tenus par le Conseil depuis 1976, lesquels démontrent que chaque année le Conseil prévoyait des sommes importantes pour la réfection du vieux pont et que les montants estimés en 1976 sont passés de \$85,000.00 à \$250,000.00 en 1980. Il considère que la subvention provinciale de \$60,000.00 n'est pas négligeable et que la Cité pourrait procéder à une réfection valable sur une période de 2 ans puisqu'une fois les assises restaurées les travaux pourraient se poursuivre tout en permettant la circulation sur la rue DuPont jusqu'à la rive nord.

Lecture est donnée du règlement No. 1386 décrétant l'enlèvement des parcomètres dans le territoire de Drummondville et abrogeant le chapitre V du règlement No. 1050 ainsi que les règlements Nos. 1122, 1141, 1164 et 1273, et régissant le stationnement à l'intérieur des limites de la Cité.

Le conseiller Marcel Joyal propose l'adoption du règlement No. 1386, mais aucun conseiller n'accepte d'appuyer cette proposition.

Le conseiller Lucien Couture souhaite que le projet de règlement No. 1386 soit référé pour étude au comité ad hoc récemment formé pour analyser les problèmes de circulation.

Période de questions et renseignements

376/6/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec d'indiquer la direction de Drummondville à la sortie sud du pont de Trois-Rivières.

ADOPTE

377/6/80

Son Honneur le Maire informe ses collègues qu'il s'est rendu à Terre-Neuve en compagnie du conseiller Roger Prince suite au congrès de la Fédération Canadienne des Municipalités tenu à Halifax du 8 au 11 juin 1980. Ensemble ils ont été accueillis par la Ville de Cornerbrook et ils ont pu assister à une séance de délibération du Conseil de l'endroit et visiter un très important moulin de pâtes et papier construit en 1925.

Attendu que Son Honneur le Maire et le conseiller Roger Prince ainsi que leurs épouses ont été l'objet d'un accueil très chaleureux de la part du maire de la Ville de Cornerbrook, il est unanimement résolu que des remerciements soient adressés au maire et aux autorités de cette municipalité.

ADOPTE

378/6/80

Il est unanimement résolu que des remerciements soient adressés au maire et aux autorités municipales de la Ville de Halifax pour l'accueil qu'ils ont accordé à M. le Maire et aux conseillers municipaux ainsi qu'à leurs épouses durant la tenue du congrès de la Fédération Canadienne des Municipalités.

ADOPTE

M. Bernard Loiselle de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. explique au Conseil que la demande de subvention soumise au début de l'assemblée est peut-être tardive mais que le groupe qu'il représente n'est pas très familier avec les procédures administratives municipales. D'autre part le voyage à Toronto n'a pu être organisé que suite à un concours éliminatoire tenu en mars 1980. Afin de faire bonne figure lors de la compétition, il fallait s'assurer qu'il y avait possibilité de procurer aux membres de la troupe, les professeurs, les costumes et les accessoires nécessaires; la période de préparation du spectacle qui sera présenté a donc duré plusieurs semaines. M. Loiselle donne au

Conseil un bref aperçu du budget de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. et donne le détail des allocations minimales attribuées à chaque membre de l'organisme.

M. Richard Luneau, représentant du Conseil de la Culture, fait l'éloge du professionnalisme de cette troupe et de sa renommée nationale. Il souhaite que la Cité accorde un appui substantiel à l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. puisque le Conseil de la Culture a pour politique de considérer la participation du milieu pour établir ses propres subventions.

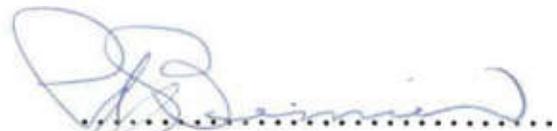
Mme Françoise Cartier, bénévole intéressée à l'Ensemble Mackinaw, se fait le porte-parole de tous les parents qui appuient cette troupe et contribuent à ses activités par le don de temps, de travaux de couture ou de mille et une façon. Elle estime que le sport est grandement soutenu financièrement à Drummondville et ce à juste titre; cependant, beaucoup de personnes apprécieraient que la culture reçoive un appui aussi important.

Le conseiller Marcel Joyal souligne que la Cité soutient les organismes culturels par des budgets considérables et il cite en exemple le Carrefour Socio-Culturel, la Bibliothèque Municipale et le Centre Culturel.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 30 juin 1980, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE!


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

30 JUIN 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 30 juin 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1380.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

379/6/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 1980; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

380/6/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Madame Gabrielle McKenzie se fait le porte-parole de plusieurs résidents de la Rive Nord pour demander au Conseil la réfection du vieux pont et sa réouverture dans les meilleurs délais.

Son Honneur le Maire explique que l'ordre du jour prévoit un règlement d'emprunt à cette fin et que le Conseil aura l'opportunité de prendre une décision définitive à ce sujet au cours de la présente séance.

381/6/80

Considérant que la Corporation de la Cité de Drummondville dans le Comté de Drummond a demandé par l'entremise de la Gazette Officielle du Québec des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$3,000,000.00, avis qui a paru le 14 juin 1980;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les trois soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
- Wood Gundy Limitée	97.44%	\$ 614,000.	11.50%	1981 à 1985	12.4779
Greenshields Incorporée		\$2,386,000.	12.00%	1986 à 1990	
La Banque Royale du Canada					
Merrill Lynch, Royal Securities Limitée					
- Banque Nationale du Canada	97.296%	\$ 738,000.	11.50%	1981 à 1986	12.4902
Levesque Beaubien Inc.		\$2,262,000.	12.00%	1987 à 1990	
enier Ruel et Cie Inc.					
Neil Mantha Inc.					
Raymond Camus Inc.					

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
- Mault, Guy, O'Brien Inc.	96.28%	\$ 614,000.	11.25%	1981 à 1985	12.6002
		\$ 124,000.	11.50%	1986	
		\$ 136,000.	11.50%	1987	
		\$ 150,000.	11.50%	1988	
		\$ 163,000.	11.50%	1989	
		\$1,813,000.	12.00%	1990	

Considérant que l'offre ci-haut provenant de Wood Gundy Limitée, Greenshields Incorporée, la Banque Royale du Canada, Merrill Lynch, Royal Securities Limitée, s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal et résolu unanimement que l'émission d'obligations au montant de \$3,000,000.00 de la Corporation de la Cité de Drummondville soit adjugée à Wood Gundy Limitée, Greenshields Incorporée, La Banque Royale du Canada, Merrill Lynch, Royal Securities Limitée.

ADOPTE

382/6/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$3,000,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>	<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
1113	\$ 125,000.	1308	\$ 84,000.
1214	17,500.	1317	25,000.
1246	190,000.	1322	132,000.
1272	130,000.	1323	200,000.
1292	162,500.	1326	85,000.
1295	451,000.	1328	150,000.
1296	25,000.	1330	320,000.
1297	246,000.	1336	44,000.
1300	100,000.	1338	52,500.
1301	5,500.	1339	45,000.
1303	270,000.	1341	5,000.
1304	135,000.		
			<u>\$ 3,000,000.</u>

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSEQUENT PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU, APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT, ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$3,000,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 28 juillet 1980;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7);

- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100. ou de multiples de \$100.;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

383/6/80

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,000,000.00 fait en vertu des règlements numéros 1113, 1214, 1246, 1272, 1292, 1295, 1296, 1297, 1300, 1301, 1303, 1304, 1308, 1317, 1322, 1323, 1326, 1328, 1330, 1336, 1338, 1339 et 1341; demande soit faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, à compter du 28 juillet 1980, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 1113, 1246, 1272, 1295, 1296, 1297, 1301, 1303, 1317, 1322, 1323, 1330, 1336, 1338, 1339 et 1341; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

384/6/80

IL est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et résolu unanimement que le solde non financé au montant de \$7,500.00 du règlement numéro 1292 et le solde non financé au montant de \$8,000.00 du règlement numéro 1322 ne soient pas empruntés et que le pouvoir d'emprunt correspondant à ces soldes soit par la présente annulé.

ADOPTE

385/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'impression d'une émission d'obligations au montant de \$3,000,000.00 acceptée le 30 juin 1980 soit confiée à J.-B. Deschamps Inc.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal commente la vente d'obligations de \$3,000,000.00 en exprimant l'opinion que les taux de 11.50% et 12.00% sont très acceptables et avantageusement comparables aux taux récemment soumis dans d'autres municipalités et aux gouvernements fédéral et provincial.

C O R R E S P O N D A N C E :

386/6/80

- L'Association des Marchands du Drummond Centre-Ville sollicite l'autorisation de tenir une vente trottoir les 3, 4 et 5 juillet 1980.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette autorisation soit accordée et que les services techniques de la Cité soient autorisés à accorder leur collaboration habituelle pour la bonne marche de cette activité.

ADOPTE

- L'Ensemble Folklorique MacKinaw Inc. remercie le Conseil pour la réception qui lui a été accordée lors de la séance régulière du 16 juin 1980.

387/6/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 14 au 27 juin 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$241,802.08.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

388/6/80

Il est unanimement résolu que des félicitations soient offertes à Son Honneur le Maire Philippe Bernier pour sa réélection au conseil d'administration de la Fédération Canadienne des Municipalités.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie ses collègues et se dit très heureux de pouvoir représenter la Province et la Cité de Drummondville au sein de cet organisme national.

389/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec le Carrefour des Handicapés Drummond Inc.

ADOPTE

390/6/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville accepte le Programme de Restauration "Hors-Zone/St-Frédéric" tel que préparé par les services techniques de la Cité et que M. Michel Limoges soit autorisé à soumettre ce projet aux autorités compétentes pour en obtenir l'approbation. Ce document et son annexe I sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A" (DOCUMENTS VERSES AU DOSSIER: "P.A.R.E.L. - Hors-Zone/St-Frédéric").

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que ce programme prévoit des dépenses d'environ 7 millions de dollars sur une période de trois à cinq ans réparties de la façon suivante:

Cité ±	\$825,000.00 (12.50%)
S.H.Q. ±	\$825,000.00 (12.50%)
S.C.H.L. ±	\$1,914,000.00 (29%)
Propriétaires ±	\$3,036,000.00 (46%)

Vu les résultats exceptionnels obtenus lors de la mise en oeuvre de d'autres programmes similaires dans les quartiers St-Joseph, St-Jean-Baptiste, Ste-Thérèse et St-Pierre, il y a lieu d'espérer que les propriétaires éligibles à ce nouveau programme voudront bénéficier des avantages qui leur sont offerts et que la réalisation sera très rapide. Pour sa part, il invite les citoyens à rencontrer les fonctionnaires municipaux dès que possible pour se renseigner et préparer leurs projets de rénovation afin d'en bénéficier dans les meilleurs délais pendant que les disponibilités financières sont accessibles.

391/6/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le bail intervenu entre la Cité et M. Denis Lebel pour l'utilisation des lots 147-132 et 147-133 (rue Manseau) soit annulé.

ADOPTE

392/6/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil de la Cité de Drummondville accepte le document "Réforme Administrative 1980" tel que récemment préparé par le Directeur Général et endossé par le Conseil, incluant les recommandations qui s'y rapportent. Ledit document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et sera versé aux archives de la Cité.

ADOPTE

393/6/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le poste de Directeur Général Adjoint aux Services à la Population soit créé selon l'organigramme contenu dans le document "Réforme Administrative 1980", et que le titulaire soit responsable des Services Techniques, du Service des Travaux Publics, des Services Récréatifs et Communautaires, et du Service de Police et Incendies.

ADOPTE

394/6/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Michel Lesage, ing., soit nommé Directeur Général Adjoint aux Services à la Population. La description de tâche du Directeur Général Adjoint aux Services à la Population est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. M. Michel Lesage sera rémunéré selon la politique salariale révisée de la Cité et sa nomination est effective à compter du 30 juin 1980. (DESCRIPTION DE TACHE VERSEE AU DOSSIER: "REFORME ADMINISTRATIVE 1980")

ADOPTE

395/6/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le poste de Directeur Général Adjoint aux Services Administratifs soit créé selon l'organigramme contenu dans le document "Réforme Administrative 1980", et que le titulaire soit responsable du Service de la Trésorerie, du Service du Personnel, de la Cour Municipale et de l'Office Municipal d'Habitation de Dr'Ville (pour la partie impliquant la Cité).

ADOPTE

396/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. Roger Turcotte, C.A., soit nommé Directeur Général Adjoint aux Services Administratifs. La description de tâche du Directeur Général Adjoint aux Services Administratifs est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. M. Roger Turcotte sera rémunéré selon la politique salariale révisée de la Cité et sa nomination est effective à compter du 30 juin 1980. (DESCRIPTION DE TACHE VERSEE AU DOSSIER: "REFORME ADMINISTRATIVE 1980")

ADOPTE

397/6/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les Services Techniques de la Cité soient créés selon l'organigramme contenu dans le document "Réforme Administrative 1980", et que le Directeur des Services Techniques de la Cité soit responsable du génie, de l'inspection, du zonage, de la planification et des programmes.

ADOPTE

398/6/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Denis Luneau, architecte, soit nommé Directeur des Services Techniques de la Cité. La description de tâche du Directeur des Services Techniques de la Cité est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. M. Denis Luneau sera rémunéré selon la politique salariale révisée de la Cité et sa nomination est effective à compter du 30 juin 1980. (DESCRIPTION DE TACHE VERSEE AU DOSSIER: "REFORME ADMINISTRATIVE 1980")

ADOPTE

399/6/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Service des Travaux Publics soit créé selon l'organigramme contenu dans le document "Réforme Administrative 1980", et que le Directeur du Service des Travaux Publics soit responsable du transport routier, des services d'aqueduc et d'égouts, des parcs, des édifices, des ateliers, de l'usine de traitement d'eau et de l'aéroport municipal.

ADOPTE

400/6/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Gérard Lapierre soit nommé Directeur du Service des Travaux Publics. La description de tâche du Directeur du Service des Travaux Publics est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. M. Gérard Lapierre sera rémunéré selon la politique salariale révisée de la Cité et sa nomination est effective à compter du 30 juin 1980. (DESCRIPTION DE TACHE VERSEE AU DOSSIER: "REFORME ADMINISTRATIVE 1980")

ADOPTE

401/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le poste de conseiller juridique de la Cité de Drummondville soit créé selon la description de tâche annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante (DESCRIPTION DE TACHE VERSEE AU DOSSIER: "REFORME ADMINISTRATIVE 1980").

ADOPTE

402/6/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Me Jacques Dionne, avocat, soit nommé conseiller juridique de la Cité. Me Jacques Dionne sera rémunéré selon la politique salariale révisée de la Cité et sa nomination est effective à compter du 30 juin 1980.

ADOPTE

403/6/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'une subvention de \$2,000.00 soit versée à l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc.

ADOPTE

404/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les personnes suivantes soient nommées membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1980:

MM. Jean-Paul Généreux
Marcel Joyal
Roger Turcotte, C.A.
Jean-Louis Mondoux
Mme Yvette Raïche.

ADOPTE

405/6/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les tarifs suivants soient utilisés pour facturer l'eau vendue et transportée par camion:

0 à 1000 gallons	7,00 \$
1000 à 2000 gallons	10,00 \$
2000 à 3000 gallons	13,00 \$
3000 à 4000 gallons	16,00 \$
4000 à 5000 gallons	19,00 \$
5000 gallons et plus	19,00 \$ plus 3,00 \$/mille gallons additionnels

Ces prix considèrent le coût de 3,00 \$ le mille gallons d'eau vendus et le temps de l'opérateur pour superviser le remplissage.

La période de temps réservée au remplissage des camions sera de 18 à 20 heures tous les jours et en cas de disette, la Cité se réserve le droit de refuser de vendre de l'eau.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince fait appel à la population pour réduire au maximum la consommation de l'eau en s'abstenant d'arroser les parterres durant la saison estivale. L'usine de traitement d'eau fonctionne à pleine capacité et à certains jours on doit puiser dans la réserve de 5 millions de gallons pour satisfaire la demande. Cette situation comporte des risques en cas d'incendie et il pourrait arriver en période de sécheresse que certaines usines soient forcées de cesser leurs opérations. Il en découlerait des pertes de salaires pour les employés et des pertes de production regrettables pour les industries.

Le conseiller Lindor Letendre explique que lors d'une conférence de presse donnée récemment, lui-même et le Directeur des Travaux Publics ont demandé la collaboration des média d'information pour informer la population de la nécessité de réduire la consommation de l'eau et de respecter les prescriptions du règlement No. 1381 récemment entré en vigueur.

Le conseiller Marcel Joyal fait appel aux Conseils des Municipalités de Drummondville-Sud, St-Nicéphore, Wendover et Simpson, ainsi que de Grantham-Ouest pour qu'ils adoptent la même politique de restriction de l'usage de l'eau dans leurs municipalités respectives.

406/6/80

ATTENDU QUE la pénurie d'eau potable affecte toute la population des municipalités desservies par l'usine de traitement d'eau de la Cité de Drummondville;

ATTENDU QUE sans un agrandissement rapide de l'usine de traitement d'eau, le développement du territoire urbain de Drummondville sera véritablement compromis;

ATTENDU QUE pour agrandir l'usine de traitement d'eau, la Cité de Drummondville doit conclure des ententes avec chacune des municipalités riveraines desservies par cette usine;

ATTENDU QUE des négociations entreprises à cette fin durent depuis plusieurs années et qu'aucune formule de financement avancée pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau n'a pu satisfaire les municipalités concernées;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite aux maires Gilles Gagnon (Drummondville-Sud), Roger Traversy (St-Nicéphore), Pierre Lemaire (Grantham-Ouest) et Roger Provencher (Wendover et Simpson) de donner priorité à ce dossier et qu'en collaboration avec leurs conseillers municipaux, ils acceptent de participer dans une mesure équitable à l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau pendant que des subventions gouvernementales sont encore disponibles.

ADOPTE

407/6/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Michel Lesage, ing., soit autorisé à signer une convention avec l'Hydro-Québec pour l'installation de conduites souterraines sur les lots 130-34, -65 et -72 (secteur du P.A.A.T., Phase IV).

ADOPTE

408/6/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$650,000.00 pour la mise en oeuvre du P.A.A.T., Phase II (travaux d'égouts, d'aqueduc, de voirie, etc.).

409/6/80

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$660,000.00 pour la mise en oeuvre du P.A.A.T., Phase III (travaux d'égouts, d'aqueduc, de voirie, etc.).

410/6/80

Lecture est donnée du règlement No. 1385 prévoyant un emprunt de \$250,000.00 pour l'exécution de travaux de réfection du vieux pont.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1385 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 15 et 16 juillet 1980.

411/6/80

Lecture est donnée du règlement No. 1387 décrétant un emprunt de \$115,000.00 pour la construction d'un bloc de services au stade de baseball.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1387 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 15 et 16 juillet 1980.

412/6/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement établissant des sens uniques dans le bas de la ville.

Le conseiller Marcel Joyal explique que le Conseil entend adopter un règlement qui établirait des sens uniques sur les rues Hériot et Brock, entre les rues St-Georges et Marchand. Ce règlement destiné à solutionner une partie des problèmes de circulation qui sont évidents dans le quartier des affaires du centre-ville, pourrait être mis en vigueur à titre d'essai pour une période de quelques mois. Il espère que la population et les commerçants du secteur visé accepteront cette décision avec compréhension et collaboration puisque la situation actuelle ne peut être corrigée sans qu'une telle expérience soit tentée. Les résultats obtenus seront analysés et le Conseil verra si ce règlement doit demeurer en vigueur tel qu'adopté ou s'il y a lieu d'y apporter des amendements.

413/6/80

ATTENDU QUE le Conseil a dû fermer le vieux pont à la circulation à cause de sa détérioration qui le rend dangereux;

ATTENDU QUE depuis la fermeture de ce pont, de nombreux contribuables et de nombreux usagers de Drummondville et d'ailleurs se plaignent et demandent la réouverture de ce pont;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville estime que ce pont est situé dans l'axe d'une route provinciale et que ses usagers sont pour une grande partie des résidents de d'autres municipalités;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville estime qu'elle ne doit pas assumer seule les frais de réparation de ce pont;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que demande soit faite au Ministre des Transports du Québec ainsi qu'au Député du Comté de Drummond et Ministre du Revenu, de prier le Gouvernement du Québec d'accorder à la Cité de Drummondville une subvention d'au moins \$60,000.00 pour la réfection du vieux pont.

ADOPTE

414/6/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a, par son règlement No. 1385, emprunté la somme de \$250,000.00 pour la réfection du vieux pont;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville entend procéder rapidement pour exécuter les travaux de réfection précités et qu'il y a lieu de faire préparer des plans et devis par des ingénieurs compétents dans ce genre de travaux;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec dispose des ressources humaines spécialisées dans ce domaine;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU:

QUE demande soit faite au Ministre des Transports du Québec d'autoriser les fonctionnaires de son Ministère à préparer les plans et devis nécessaires pour procéder à la réfection du vieux pont de Drummondville avec l'assistance des services techniques dont la Cité de Drummondville dispose;

QUE ces plans et devis soient fournis à la Cité à titre gracieux et qu'ils soient préparés assez tôt pour que les travaux puissent débuter à l'automne 1980.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 14 juillet 1980, à 20:00 heures.

Période de questions et renseignements

Mme Gabrielle McKenzie remercie le Conseil pour avoir adopté un règlement (No. 1385) prévoyant un emprunt de \$250,000.00 pour la réfection du vieux pont.

Le conseiller Roger Prince donne lecture d'un extrait du journal Les Affaires qui traite de l'ouverture prochaine du Village d'Antan et de l'impact économique que ce site touristique apportera à notre Cité dans l'avenir. L'ampleur du projet permet d'espérer qu'environ 300,000 à 400,000 personnes visiteront le Village d'Antan chaque année. Les activités commerciales de Drummondville seront certainement très favorisées et Drummondville deviendra un centre mieux connu des québécois et des visiteurs étrangers. Les artisans qui ont bâti ce village méritent des félicitations et des remerciements pour leur dévouement et leur initiative.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert félicite son collègue le conseiller J.-Bruno Smith pour la façon dont il a défendu le dossier "Réfection du vieux pont" et obtenu l'adoption d'un règlement d'emprunt de \$250,000.00 pour l'exécution de travaux de réfection à cet équipement municipal.

Le conseiller J.-Bruno Smith se dit satisfait des résultats obtenus et remercie tous les membres du Conseil pour leur compréhension du dossier. Il ajoute cependant que ses interventions à ce sujet sont désintéressées et s'inscrivent dans le cadre des responsabilités qu'il a contractées en acceptant de se porter candidat comme conseiller municipal pour servir ses concitoyens.

Le conseiller Marcel Joyal veut souligner que le 3 juillet prochain le trésorier expédiera à tous les propriétaires la deuxième tranche du compte de taxes municipales pour l'année 1980.

Ce deuxième compte sera équivalent à \$1.22 par \$100.00 d'évaluation pour le secteur de Drummondville et \$1.27 pour le secteur de Drummondville-Ouest. Au total les propriétaires de l'ancien Drummondville auront payé en 1980 \$2.05 par \$100.00 d'évaluation et les propriétaires du secteur de Drummondville-Ouest auront payé \$1.87 par \$100.00 d'évaluation. Le total de ces deux factures payées par les propriétaires, comprendra l'équivalent de la taxe scolaire récupérée par la Cité suite à la réforme fiscale effectuée par le gouvernement provincial.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

14 JUILLET 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 juillet 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

415/7/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 1980; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

416/7/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

" 6A. Subvention au Village d'Antan. (M. Marcel Joyal) "

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Bernard Loïselle, Directeur général de l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc., remercie le Conseil pour l'aide reçue dans le cadre de sa participation au Festival Pontozo 1980.

Son Honneur le Maire explique qu'il se trouvait à Toronto au moment de la compétition de danses folkloriques tenues dans le cadre du Festival Pontozo et qu'il a pu constater le professionnalisme de l'Ensemble Folklorique Mackinaw qui a remporté les honneurs de cette compétition. A titre de maire de la Cité de Drummondville, il a éprouvé beaucoup de fierté et il félicite tous les membres de cette troupe pour l'excellence de sa tenue à Pontozo.

417/7/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à l'Ensemble Folklorique MacKinaw Inc. pour le succès remporté au Festival Pontozo 1980 et pour avoir porté les couleurs de Drummondville d'une façon aussi digne que spectaculaire.

ADOPTE

Mme Françoise Cartier qui s'intéresse et collabore au succès de l'Ensemble Folklorique Mackinaw demande au conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, s'il a l'intention de prévoir une subvention à l'Ensemble Folklorique Mackinaw en 1981.

Le conseiller Roger Prince déclare qu'il est trop tôt pour prendre cette décision, mais que la demande sera étudiée lors de la préparation des estimés budgétaires de l'an prochain.

M. Gérald Prince, journaliste, demande s'il peut connaître les raisons de la coloration de l'eau potable depuis quelques jours et si la Cité a pris des procédures légales contre la compagnie Domtar de Windsor Mills concernant la pollution de la rivière St-François.

Son Honneur le Maire et le Directeur Général Adjoint aux Services à la Population expliquent que la coloration de l'eau est causée par l'arrêt du système d'ozonisation pour la période de chaleur. La qualité de l'eau n'est pas diminuée pour autant et cette situation sera corrigée dès que la température sera refroidie.

Quant aux procédures que la Cité avait l'intention d'intenter contre Domtar, elles ont été suspendues parce que cette compagnie apporte présentement toute la collaboration possible avec les moyens dont elle dispose et qu'elle a démontré une volonté ferme de collaborer et d'investir pour diminuer le volume des déchets présentement déversés dans la rivière St-François. Les Services Techniques de la Cité procèdent à des relevés périodiques qui sont versés au dossier de l'usine de traitement d'eau pour les utiliser au besoin.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Janine Lamarche, secrétaire du Conseil d'Administration du Collège Saint-Bernard, demande à la Cité d'améliorer la sécurité sur l'avenue des Frères et à la sortie de cette rue sur la rue Hériot.

Cette demande sera soumise au Comité de Circulation pour étude et recommandations.

- La Commission Scolaire de Drummondville autorise la Cité à utiliser la cour de l'école Saint-Joseph pour accommoder la clientèle du Marché Municipal.

- 418/7/80 - La Fondation Canadienne pour l'Iléite et la Colite, section de Drummondville, sollicite l'autorisation de vendre des lampes à incandescence au cours du mois d'août 1980 dans le cadre d'une souscription populaire.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- Le Club d'Administration Industrielle du Canada, Chapitre de Drummondville, remercie Son Honneur le Maire et le Conseil pour la collaboration accordée par la Cité à l'occasion de l'Olympiade Industrielle 1979.
- La Fondation du Québec des Maladies du Coeur remercie Son Honneur le Maire pour avoir accepté le poste de Président d'Honneur de la Campagne du Coeur 1980 dans la région de Drummondville.
- Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. remercie le Conseil, les S.R.C.C.D., les travaux publics et la police pour leur contribution au succès des fêtes de la St-Jean 1980.

419/7/80 Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- 1- REPROFILAGE ET ASPHALTAGE DES RUES ROCHELEAU, POWER, LABONTE, BERNIER, ET LE CANADIEN (DOSSIER NO. 0561670-6) - P.I.R.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LACBEC INC. C.P. 98, Durham-Sud	\$238,456.25
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$236,272.35

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité et que ladite soumission soit acceptée par les autorités gouvernementales concernées.

M. Michel Lesage, ing., Directeur Général Adjoint aux Services à la Population, est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

420/7/80

2- FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE LEGERE NOS 1 ET 2 POUR LA PERIODE DU 1ER NOVEMBRE 1980 AU 31 JUILLET 1981

(Le détail de ces soumissions apparaît au tableau annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A")

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission soit celle de B.P. Pétroles Ltée, 1235 avenue Ducharme, Outremont, Qué. soit retenue pour la fourniture des huiles légères nos 1 et 2.

ADOPTE

421/7/80

3- VENTE DES LOTS NOS 2, 3 ET 10 - P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION MARTIN ET MARTIN INC. 915 Godbout Drummondville	\$1.00 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente des terrains précités.

ADOPTE

422/7/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 28 juin 1980 au 11 juillet 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$561,865.71.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

423/7/80

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle la Corporation du Village d'Antan demande une subvention de \$120,000.00, soit \$40,000.00 par année pendant 3 ans.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que cette subvention si elle est accordée, permettra à la Corporation de payer l'animation du Village d'Antan. Un refus de la Cité pourrait compromettre sérieusement l'exploitation d'un projet fort prometteur pour le développement touristique et économique de Drummondville.

Après une longue discussion sur le sujet, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accorde une subvention de \$25,000.00 à la Corporation

du Village d'Antan et que le produit de la taxe d'amusement perçue aux deux entrées du Village soit retourné à la Corporation jusqu'à concurrence de \$15,000.00 et ce pour l'année 1980. La Cité verra en temps et lieu si elle doit continuer de soutenir pécuniairement le Village d'Antan durant les années futures.

ADOPTE

Plusieurs commentaires sont formulés pour féliciter les instigateurs et les pionniers du Village d'Antan. D'autres commentaires ont trait à la vaste publicité qui favorisera Drummondville à cause de la promotion de ce site pittoresque qui devrait accueillir plusieurs centaines de milliers de visiteurs chaque année.

Invité par Son Honneur le Maire à formuler son opinion, le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, déclare qu'il se réjouit de l'ouverture du Village d'Antan et des avantages que Drummondville pourra éventuellement en retirer. Cependant, il considère que la Cité a déjà consacré plusieurs milliers de dollars pour doter le Village d'Antan d'infrastructures et vu qu'elle s'apprête à réparer le vieux pont à grands frais pour favoriser l'accès au Village d'Antan, il lui apparaît raisonnable de se limiter dans les dépenses. Il faudrait que ce site touristique trouve des moyens de financement ailleurs que dans les coffres municipaux.

424/7/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les mutations de propriétés portant les numéros 10251 à 10309 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

425/7/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un acte de servitude perpétuelle de décharge consentie au Ministère des Transports du Québec sur les lots P.88 et P.89 du cadastre officiel du Canton de Wickham, Rang II, et ce pour la somme de un dollar (\$1.00).

ADOPTE

426/7/80

ATTENDU QUE M. Willie Fortin offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé du lot Ptie 162B-30 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en conseil, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Willie Fortin pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

Désignation

Contenant en superficie 4,224 pieds carrés, mesure anglaise, le tout tel que montré au plan préparé par M. Gilles LeMaire, arpenteur-

géomètre, daté du 18 avril 1979 et portant le numéro 4528 des minutes de son répertoire, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties. (PLAN VERSE AU DOSSIER: "P.A.Q. - ST-PIERRE - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de onze mille dollars (\$11,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 25ième jour de juin 1980, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE DE VENTE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q., ST-PIERRE - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

427/7/80

ATTENDU QU'il s'avère désavantageux de soumettre à l'application de l'article 610 de la Loi des Cités et Villes les contrats d'assurances collectives pour les raisons suivantes, à savoir:

- Vu que dans ce domaine, on assiste à des changements fréquents d'assureurs, changements qui sont inévitables si l'on demande des soumissions annuellement et sont susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires aux municipalités avec risque de réduire la qualité du service aux assurés et possibilité pour les assureurs d'augmenter les tarifs de prime pour les municipalités;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal estime que l'application dudit article 610 de la Loi des Cités et Villes au secteur de l'assurance collective entraîne ou entraînera à court terme une augmentation des coûts des régimes de même qu'une diminution de certains avantages des contrats actuels;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,

QU'une demande soit adressée au Ministre des Affaires Municipales afin de soustraire de la formalité des soumissions publiques le renouvellement des contrats d'assurances collectives lorsqu'il en va de l'intérêt de la municipalité et de ses employés;

QUE les soumissions publiques ne soient réservées qu'aux cas suivants:

- 1- la mise en place d'un nouveau régime ou d'un amendement important au régime existant;
- 2- l'impossibilité de négocier des conditions de renouvellement satisfaisantes;
- 3- lorsque la municipalité ou, le cas échéant, ses employés désirent changer d'assureur.

QUE copie d'un document relatif au renouvellement des contrats d'assurances collectives préparé par Hébert, Le Houillier & Associés Inc. le 18 février 1980 soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DOCUMENT VERSE AU DOSSIER: "ASSURANCES")

ADOPTE

428/7/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. André Paquet et Mlle Louise Boucher soient délégués au colloque-conférence de l'Association québécoise des travailleurs en loisir qui se tiendra à Québec du 17 au 20 septembre 1980.

ADOPTE

429/7/80

Attendu que par son règlement No. 1245, la Cité de Drummondville est autorisée à acquérir les terrains ci-après décrits; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité achète de Hama Inc. les lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, sous les numéros cent quatre-vingt-quatre et cent quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire cent vingt-quatre (124-184 et 124-185).

La Cité paiera pour ces terrains la somme de vingt cents (\$0.20) le pied carré.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette acquisition, lesquels documents seront préparés par Me Louis Morin, notaire.

ADOPTE

430/7/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville négocie avec la Commission Scolaire de Drummondville et la Commission Scolaire Régionale St-François des servitudes permettant l'installation de lampadaires sur leurs propriétés respectives en bordure de la rue Des Pins dans le secteur P.A.A.T., Phase IV.

M. Michel Lesage, ing., Directeur Général Adjoint aux Services à la Population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, les actes de servitudes précitées.

ADOPTE

431/7/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville verse au Camp Cité des Loisirs Inc. la somme de \$6,000.00 comme soutien annuel pour immobilisation.

ADOPTE

432/7/80

Attendu que M. Yves Pouliot, Directeur du Service de Police et Incendie de la Cité, a été promu 1er vice-président de l'Association des chefs de police et pompiers du Québec; il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que M. Yves Pouliot soit félicité pour cette élection et qu'il soit par la présente autorisé à assister aux réunions nécessaires pour assumer cette fonction.

ADOPTE

433/7/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Denis Luneau, Directeur des Services Techniques de la Cité, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs au Programme d'Aide à la Densification.

ADOPTE

434/7/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Claude Boucher, Directeur Général de la Cité, soit autorisé à signer une convention avec la Société d'Agriculture du District de Drummond et le Salon de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

435/7/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité vende à Distributions D.C. Inc., pour la somme de \$0.15 le pied carré, un terrain industriel mesurant 100 pieds par 200 pieds et situé en bordure de la rue Farrell (Ptie du lot 167).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée, conditionnellement à l'obtention des approbations gouvernementales requises.

ADOPTE

436/7/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 271, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 18 juin 1980, pour le compte de M. Denis Lampron.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

437/7/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$105,000.00 pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie dans le secteur ouest de la Cité. (P.A.A.T., Ph. II)

438/7/80

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$25,000.00 pour l'aménagement de trottoirs et l'exécution de travaux d'asphalte sur la rue Des Marguerites (secteur de Drummondville-Ouest - P.A.A.T., Ph. IV).

439/7/80

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$25,000.00 pour l'aménagement de trottoirs et l'exécution de travaux d'asphalte sur la rue Des Marguerites (secteur de Drummondville-Ouest)

440/7/80

Lecture est donnée du règlement No. 1388 décrétant un emprunt de \$660,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie - Programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, phase III (P.A.A.T.).

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que la Cité veut faire approuver ce règlement afin de pouvoir exécuter les travaux de mise en oeuvre de ce projet en temps opportun. Il se peut cependant que la Cité réalise un P.A.A.T., Phase V, dans le voisinage de l'usine Celanese avant de réaliser le P.A.A.T., Phases II et III.

441/7/80

Lecture est donnée du règlement No. 1389 décrétant un emprunt de \$524,200.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie - Programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, phase II (P.A.A.T.).

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

442/7/80

Lecture est donnée du règlement No. 1390 prévoyant un emprunt de \$58,000.00 pour l'exécution de travaux au Parc du Centre Civique et au Parc Cartier dans le cadre d'un P.A.E.C.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1390 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 juillet 1980.

443/7/80

Lecture est donnée du règlement No. 1391 établissant des sens uniques sur les rues Hériot et Brock entre les rues St-Georges et Marchand.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Les membres du Conseil expliquent que ce règlement a pour but d'amorcer une amélioration de la circulation dans le bas de la ville. Le règlement No. 1391 s'inspire des recommandations contenues dans un rapport d'experts produit il y a près de 3 ans. Ce règlement sera appliqué à titre d'essai sérieux et il sera toujours possible de l'amender pour le modifier ou le compléter. Un appel pressant est lancé aux marchands du secteur concerné et à toute la population pour accepter cette réglementation qui n'a pas d'autres buts que de favoriser la circulation et améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 28 juillet 1980.

M. Germain Boucher demande au Conseil s'il est possible de donner suite à son intention de remblayer un terrain dont il est propriétaire en bordure de la rue Gauthier et dont l'aménagement a été retardé à cause d'une prise de droit de réserve par la Cité.

Le Service des Travaux Publics sera avisé de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

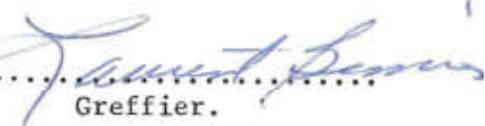
444/7/80

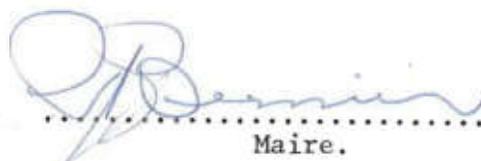
Attendu que le conseiller Jean-Paul Généreux a repris son siège après une absence de quelques semaines pour cause de maladie; il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des voeux de bonne santé soient offerts au conseiller Jean-Paul Généreux.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux remercie ses collègues pour leurs bons voeux et espère reprendre ses activités normales et que pour ce faire, il entend ne pas exagérer sur le nombre d'heures consacrées au travail comme il l'a fait trop souvent.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

14 JUILLET 1980

SOUSSIONNAIRES

	ENVIRON 3,600 LITRES D'HUILE A CHAUFFAGE LEGERE NO. 1 PRIX NET SOUMIS AU LITRE	TOTAL RE: HUILE LEGERE NO. 1	ENVIRON 1,050,000 LITRES D'HUILE A CHAUFFAGE LEGERE NO. 2 PRIX NET SOUMIS AU LITRE	TOTAL RE: HUILE LEGERE NO. 2	COUT TOTAL RE: ENSEMBLE DE LA SOUSSION DES HUILES LEGERES NOS. 1 ET 2	REMARQUES.
P. PETROLES LTEE 35, AVENUE DUCHARME TREMONT, QUE.	0 \$0.18.10	\$651.60	\$0.14.90	\$156,450.00	\$157,101.60	VOIR LETTRE ATTACHEE A LA SOUSSION CON- GERNANT DEPOT DE GARANTIE.
LANCON & FILS ENR. -MAJORIQUE	\$0.16.60	\$597.60	\$0.15.20	\$159,600.00	\$160,197.60	CHEQUE CERTIFIE INCLUS A LA SOUSSION
RICHARD PETROLEUM INC. MUMONDVILLE.	\$0.17.60	\$633.60	\$0.15.40	\$161,700.00	\$162,333.60	CHEQUE CERTIFIE INCLUS A LA SOUSSION
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE QUE. MONTREAL, QUE.	\$0.18.10	\$651.60	\$0.15.58	\$163,590.00	\$164,241.60	CHEQUE CERTIFIE INCLUS A LA SOUSSION
P. THERRIEN INC MUMONDVILLE NORD, QUE.	\$0.19.00	\$684.00	\$0.15.76	\$165,480.00	\$166,164.00	CHEQUE CERTIFIE INCLUS A LA SOUSSION
URNIER HUILE A CHAUFFAGE LTEE MUMONDVILLE. QUE.	\$0.17.90	\$644.00	\$0.15.90	\$166,950.00	\$167,594.00	CHEQUE CERTIFIE INCLUS A LA SOUSSION
XACO CANADA INC. MONTREAL, QUE.	\$0.18.10	\$651.60	\$0.16.10	\$169,050.00	\$169,701.60	CHEQUE CERTIFIE INCL ESCOMPTE NON FERME POUR LA DUREE DE L'ET TENUE. VOIR SOUSSION
COMPAGNIE LES PRODUITS GULF CANADA.	PAS DE SOUSSION.					

RESOLUTION No. 420/7/80
SEANCE DU 14 JUILLET 1980

G. Bergeron, Acheteur

CITE DE DRUMMONDVILLE

28 JUILLET 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil à 20:15 heures, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819; laquelle fut précédée d'une conférence de presse donnée par Me Michel Clair, Député de Drummond et Ministre du Revenu.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

445/7/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 14 juillet 1980; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

446/7/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Mme Germaine Proulx, directrice de l'Académie de Ballet de Drummondville Enr., demande le remplacement rapide du plancher de la salle de ballet au Centre Culturel.

Attendu que 6 organismes utilisent cette salle pendant environ 2,120 heures par année, il semble raisonnable qu'après 14 ans d'usage le plancher soit assez détérioré pour être remplacé. Le Conseil étudiera sérieusement cette demande et jugera s'il est possible d'effectuer les réparations demandées.

Mme Carmen Dugal remet au greffier une requête signée par une vingtaine de résidants des rues Dunkin et Lindsay qui se plaignent du bruit et des inconvénients causés par l'opération d'un garage au 128 rue Dunkin.

L'inspecteur en bâtiment verra à vérifier si les règlements municipaux sont respectés par le propriétaire de ce commerce et prendra si nécessaire les mesures qui pourraient corriger cette situation.

447/7/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Distributions D.C. Inc. une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, ci-après décrite:

Partie du lot 167

Commençant à l'intersection de la ligne Sud-Ouest du lot 167-57 et la ligne Nord-Ouest du lot 167-61 rue Janelle.

De là, vers le Sud-Ouest, suivant la ligne Nord-Ouest du lot 167-61, rue Janelle, ou un gisement de zéro degré zéro minute (0°00'), une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m).

ABROGEE
PAR RES.
592/10/80

De là, vers le Nord-Ouest parallèlement à la ligne Sud-Ouest du lot 167-57 où un gisement de quatre-vingt-neuf degrés et trente-huit minutes (89°38'), une distance quatre-vingt-dix mètres et vingt-deux centièmes (90,22 m) à un point appelé point de départ.

De là, vers le Nord-Ouest suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés et trente-huit minutes (89°38') une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m).

De là, vers le Sud-Ouest suivant un gisement de zéro degré et zéro minute (0°00') une distance de cinquante-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (57,91 m).

De là, vers le Sud-Est suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés et trente-huit minutes (269°38'), une distance de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m).

De là, vers le Nord-Est suivant un gisement de cent quatre-vingt degrés et zéro minute (180°00'), une distance de cinquante-sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (57,91 m) pour revenir au point de départ.

Borné au Nord-Est par une partie du lot 167 reprise de la rue Farrell. Au sud-Est, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par d'autres parties de lot 167.

Contenant une superficie de mille sept cent soixante-cinq mètres carrés et un dixième (1 765,1 m²).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 21 juillet 1980 portant le numéro de minute 3616 et le numéro de répertoire 3831; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "DISTRIBUTIONS D.C. INC.").

Cette vente est faite au prix de \$1.6146 le mètre carré, soit deux mille huit cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-treize cents (\$2,849.93) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de deux cent cinquante dollars (\$250.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me André Jean, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "DISTRIBUTIONS D.C. INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Lecture est donnée d'une lettre signée par M. Normand Leclerc, président de V-E-S-A "40", qui sollicite un appui financier pour l'année 1980/1981.

Le Conseil prendra cette demande en sérieuse considération.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

448/7/80

1- EGOUTS ET AQUEDUC - PROGRAMME D'ACQUISITION ET D'AMENAGEMENT DE TERRAINS, PHASE II (DOSSIER NO. 0592370)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. J.P. DOYON LTEE 3180 Marie-Victorin Nicolet	\$599,931.48
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	\$529,924.66
. T.G.C. INC. 1304 Des Sables Sherbrooke	\$587,196.00
. SINTRA INC., REGION BOIS-FRANCS 911 Mathieu Bon-Conseil	\$473,560.50

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire ou à défaut le maire-suppléant et M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

449/7/80

ADOPTE

2- VENTE DE TERRAINS DANS LE SECTEUR P.A.A.T., PHASE IV (LOTS NOS 23, 24, 25 ET 26)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. GASTON BROUILLETTE (Les Entreprises 4500 Boul. St-Joseph, Brouillette Enrg.) de resubdivision R.R. 2, Drummondville	\$1.00 le pied carré + frais

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

450/7/80

ABROGEE
PAR RES.
474/8/80

3- VENTE DE TERRAINS DANS LE SECTEUR P.A.A.T., PHASE IV (LOTS NOS 130-438 ET 130-439)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. J.-BRUNO FRECHETTE 800 Boul. St-Joseph Drummondville	\$1.00 le pied carré + frais de resubdivision

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

451/7/80

4- VENTE DU LOT NO. 34 DANS LE SECTEUR P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. MARIO GAUTHIER 945 rue Cardin, app. D Drummondville	\$1.00 le pied carré + frais de resubdivision

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

452/7/80

5- VENTE D'UN TERRAIN RESIDENTIEL - PROGRAMME D'AMELIORATION DES QUARTIERS (P.A.Q., ST-JOSEPH/ST-JEAN-BAPTISTE) - LOT NO. 149-96 (118-120, 8E AVE.)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. GERMAIN LEPINE 546 Ferland Drummondville	\$3,120.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

453/7/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 12 juillet au 1er août 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$594,189.09.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

454/7/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 10310 à 10359 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

455/7/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Kino-Québec soit autorisé à tenir une manifestation de jogging le 12 août 1980 à 20:30 heures sur un site accepté par le Directeur de Police (rue Lindsay).

ADOPTE

456/7/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, qu'une subvention de \$150.00 soit accordée au Camping l'Escargot pour défrayer une partie des coûts d'une Fête Champêtre qui sera tenue le 13 août 1980 au bénéfice de personnes âgées ou malades.

ADOPTE

457/7/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à la Commission Canadienne des Transports et au Canadien Pacifique d'autoriser l'aménagement de traverses à niveau (2) entre le secteur P.A.A.T., Phase V, et la rue St-Jean, tel que montré au plan préparé par l'urbaniste Pierre Landry, daté du 27 juin 1980.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des autorisations requises pour ce projet. Il est de plus autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs auxdites autorisations.

ADOPTE

458/7/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de la firme Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés soient retenus pour procéder à l'étude préliminaire du programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, phase V (P.A.A.T., Phase V).

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer une convention avec les consultants précités pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

459/7/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services de la Compagnie de Télévision en Circuit Fermé (CTCF) soient retenus pour la confection des plans et devis d'un réseau de surveillance par télévision.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec CTCF pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTE

460/7/80

Attendu que par son règlement No. 1245, la Cité de Drummondville est autorisée à acquérir les terrains ci-après décrits; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité achète de LeMaire et LeMaire Inc.:

- a) 4 parties du lot 124 N.S. du cadastre du Canton de Grantham, ayant une superficie totale de 25,023 pieds carrés, au prix de \$0.30 le pied carré;
- b) les lots 124-182 et 124-183 du cadastre du Canton de Grantham, ayant chacun une superficie de 7,500 pieds carrés, au prix de \$0.20 le pied carré.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette acquisition; lesquels documents seront préparés par Me André Lampron, notaire.

ADOPTE

461/7/80

Lecture est donnée du règlement No. 1392 décrétant un emprunt de \$103,800.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le secteur ouest de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1392 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 5 et 6 août 1980.

462/7/80

Lecture est donnée du règlement No. 1393 prévoyant un emprunt de \$50,000.00 pour des travaux de réfection de la structure du marché municipal.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1393 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 5 et 6 août 1980.

Le conseiller Jean-Paul Généreux félicite M. Raynald Fortier, journaliste, pour l'excellent article qu'il a récemment publié dans le journal La Tribune pour décrire la popularité du marché municipal et dresser l'historique de cette bâtisse très fréquentée par la population.

463/7/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que des remerciements soient adressés à la Commission Scolaire de Drummondville pour avoir autorisé l'utilisation de la cour de l'école St-Joseph par la clientèle du marché municipal.

ADOPTE

464/7/80

Lecture est donnée du règlement No. 1394 décrétant un emprunt de \$21,000.00 pour l'aménagement de trottoirs et l'exécution de travaux d'asphalte sur la rue Des Marguerites (secteur de Drummondville-Ouest) - Programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, Phase IV (P.A.A.T.).

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

465/7/80

Lecture est donnée du règlement No. 1395 décrétant un emprunt de \$20,900.00 pour l'aménagement de trottoirs et l'exécution de travaux d'asphalte sur la rue Des Marguerites (secteur de Drummondville-Ouest).

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1395 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 5 et 6 août 1980.

466/7/80

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Yves Pouliot à l'occasion du décès de Mme Alexina Gladu, mère de Mme Yves Pouliot.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 11 août 1980 à 20:00 heures.

Période de questions et renseignements

Le conseiller Roger Prince demande aux employés municipaux concernés de:

- 1- faire enlever une annonce publicitaire installée sur le viaduc du boulevard St-Joseph;
- 2- régler l'horloge de l'Hôtel de Ville qui n'indique pas l'heure juste;
- 3- faire nettoyer les terrains vacants mal entretenus.

Le conseiller Roger Prince souhaite que les policiers soient très sévères à l'endroit des automobilistes et motocyclistes qui enfreignent les règlements de vitesse et de bon ordre (bruit).

Enfin, le conseiller Roger Prince félicite M. Michel Trudel pour l'excellent rapport qu'il a écrit sur le fonctionnement du Centre Culturel et sa rentabilité. Il recommande la lecture de ce volume qu'il qualifie d'avant-gardiste puisqu'il servira probablement de guide à plusieurs centres culturels du Québec pour planifier leurs opérations.

M. Jean-Marie Boisvert invite le directeur des travaux publics à voir attentivement à ce que la rue Marchand récemment ouverte soit dans un bon état afin d'inviter la population à utiliser cette artère qui constitue un corridor rapide pour relier le boulevard Lemire au centre-ville.

Le conseiller J.-Bruno Smith invite la population à participer aux Jeux d'Été du Québec qui se tiendront dans nos murs les 9, 10, 16 et 17 août 1980 et dont l'ouverture officielle aura lieu en face de l'Hôtel de Ville le 8 août prochain.

Le conseiller J.-Bruno Smith à titre de président des Jeux d'Été à Drummondville, remercie MM. André Paquet, Roland Janelle, Robert Comeau, ainsi que tous les bénévoles et les organismes qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le succès des Jeux d'Été qui se dérouleront à Drummondville prochainement.

Le conseiller Marcel Joyal souligne que la Cité a reçu de St-Nicéphore une demande pour un développement domiciliaire important. Il se fait le porte-parole de ses collègues pour préciser que selon une entente acceptée par les Services de Protection de l'Environnement du Québec, cette municipalité ne peut procéder à l'extension de ses services d'aqueduc et d'égouts sans le consentement de la Cité et que cette dernière ne pourra accepter ce projet avant que des ententes aient été conclues pour l'agrandissement du filtre municipal et la construction d'un collecteur d'égouts qui assainira le ruisseau Cacouna.

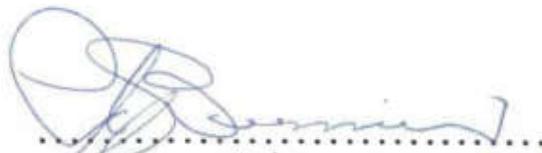
Le conseiller Lucien Couture souligne qu'un groupe de visiteurs de Belgique séjourne actuellement dans nos murs et que ces personnes sont très surprises de l'aspect démocratique de l'administration municipale qui leur fut révélé par le réseau de télévision communautaire.

Un visiteur de Braine l'Alleud a chargé le conseiller Lucien Couture de féliciter ses collègues pour leur comportement comme administrateurs municipaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

Greffier.

.....

Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

11 AOUT 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 août 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

467/8/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 28 juillet 1980; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

468/8/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 9A "Refoulements d'eau" (M. Jean-Paul Généreux).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Robert Payette de la rue Des Ormes demande au Conseil de réaménager la rue en face de sa demeure afin de lui donner une largeur de 50 pieds pour respecter le cadastre. Il insiste également pour que des blocs de béton placés à l'extrémité du cul-de-sac de la rue Des Plaines soient relocalisés de façon à faciliter la circulation et dégager l'entrée de sa propriété. Enfin, il estime que les propriétaires riverains exploitent indûment un terrain public en bordure de la Rivière Noire en utilisant cet espace comme potager.

Les conseillers Lindor Letendre et Roger Prince qui se sont rendus vérifier les lieux en compagnie de l'ingénieur municipal, estiment que M. Payette n'est pas brimé dans ses droits et que cette partie de la rue Des Plaines est aménagée de la même façon que plusieurs rues situées dans de nouveaux développements.

Le conseiller Marcel Joyal estime que la Cité n'a pas à modifier l'aménagement actuel de la rue Des Plaines, sauf qu'il serait peut-être justifié de reculer l'an prochain les blocs de ciment pour dégager l'extrémité de la rue et faciliter l'accès à l'entrée du plaignant.

Son Honneur le Maire clôt ce débat en informant M. Robert Payette que le Conseil prend bonne note de ses doléances.

M. Simon Descoteaux, propriétaire au 133 rue Des Ormes, demande au Conseil d'apporter des correctifs au réseau d'égouts afin de mettre fin aux nombreux refoulements d'eau qu'il doit subir.

Le conseiller Roger Prince déclare qu'il connaît bien le secteur et que des refoulements s'y produisent depuis plusieurs années. Lors de l'aménagement récent de la rue Des Pins, il avait suggéré d'installer un puisard pour canaliser l'eau de surface qui s'écoule vers la rue Des Ormes. Les ingénieurs n'ont pas donné suite à sa proposition et il faudrait sans doute explorer les possibilités de corriger à peu de frais une situation qui dure depuis trop longtemps.

Le Service des Travaux Publics sera avisé de faire cette vérification dans les meilleurs délais. Comme mesure temporaire, il y aurait lieu d'obstruer les bouches d'égout pluvial pour ralentir le débit de l'eau de surface sur la rue Des Ormes.

M. Germain Boucher réitère une demande déjà faite pour obtenir le remblai d'un terrain dont il est propriétaire sur la rue Gauthier.

Le Directeur Général informe ce contribuable que sa demande a été acceptée par le Conseil et que ces travaux n'ont pas été entrepris à cause des vacances des employés municipaux. Le tout devrait s'effectuer au cours des prochains jours.

M. Pierre Bergeron de la rue Des Ormes sollicite des correctifs aux conduites d'égouts de son voisinage pour mettre fin aux refoulements qu'il subit périodiquement chaque année.

Le Service des Travaux Publics verra s'il est possible d'effectuer les correctifs demandés.

M. Denis Dion qui opère un commerce sur la rue St-Marcel demande au Conseil d'amender les règlements municipaux de façon à ce que la cueillette des ordures commerciales soit effectuée par le même entrepreneur que celui qui donne un service aux résidents, afin de diminuer le coût exorbitant que doivent assumer tous les marchands en utilisant les services d'entrepreneurs indépendants. Une nouvelle législation provinciale exige l'utilisation de contenants spéciaux et de grandes dimensions, ce qui oblige les vidangeurs à s'équiper en conséquence. M. Dion estime que l'entreprise responsable de la cueillette des ordures dans tout le territoire de la Cité pourrait donner un meilleur service à un coût raisonnable puisque son parcours ne serait pas allongé.

Le Conseil prend bonne note de cette suggestion et verra s'il est possible d'accommoder les marchands lors du renouvellement de la convention avec l'entrepreneur responsable de la cueillette des ordures.

M. Simon Descoteaux demande que les panneaux indiquant le sens unique de la rue Brock soient installés à la sortie des terrains de stationnement ayant façade sur cette rue.

Cette suggestion est accueillie favorablement et une suite y sera donnée.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

469/8/80

- 1- VENTE ET RELOCALISATION DE L'IMMEUBLE PORTANT LES NUMEROS 179-179A, RUE ST-DAMASE ET VENTE DU TERRAIN VACANT COMPRENANT LES LOTS 149-185 ET 151-166 DE LA 111EME AVENUE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. ANDRE CUSSON 59 - 11e Avenue Drummondville	\$3,002.00
. M. GILLES GAUTHIER 725 - 112e Avenue Drummondville-Sud	\$4,101.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus haute soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

470/8/80

2- PEINTURE AU CENTRE CULTUREL, AU POSTE DE POLICE ET A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

<u>Soumissionnaires</u>		<u>Prix</u>
. G. & L. VADEBONCOEUR INC. 635 Moisan Drummondville	Centre Culturel: Poste de Police: Bibliothèque :	\$4,972.00 \$3,133.00 \$2,628.00
. GABRIEL NADEAU, Ent.-peintre R.R. no. 4 Drummondville	Centre Culturel: Poste de Police: Bibliothèque :	\$3,968.00 \$2,627.00 \$1,955.00
. COURCHESNE & FILS ENR. 467 Brock Drummondville	Centre Culturel: Poste de Police: Bibliothèque :	\$4,800.00 \$2,580.00 \$1,935.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les plus basses soumissions soient retenues pour chacun des items précités à condition qu'elles soient en tout point jugées conformes à l'appel d'offres de la Cité.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, des conventions avec les entrepreneurs pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

471/8/80

3- AMENAGEMENT EXTERIEUR DU PARC MATHIEU

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville Drummondville	\$184,081.50

Attendu que le prix soumis dépasse de beaucoup les estimés budgétaires de la Cité; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit transmise aux Services Techniques de la Cité pour étude.

ADOPTE

472/8/80

4- EGOUTS, AQUEDUC ET VOIRIE - P.A.A.T., PHASE III, ETAPE A

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MARIER & FILS LTEE 486 Cockburn Drummondville	\$576,783.60
. J.P. DOYON LTEE 3180 Marie-Victorin Nicolet	\$471,222.06
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	\$496,096.15
. T.G.C. INC. 1304 Des Sables Sherbrooke	\$493,276.00
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$517,831.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces soumissions soient transmises aux Services Techniques de la Cité pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTE

473/8/80

5- VENTE DU LOT NO. 4 - SECTEUR P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. JEAN-PAUL PROVENCHER 160 Notre-Dame Drummondville	\$1.00 le pied carré + frais de resubdivision

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

474/8/80

ATTENDU QUE lors de la séance du 28 juillet 1980, le Conseil de la Cité a par sa résolution no. 450/7/80 accepté de vendre à M. J.-Bruno Fréchette les lots 130-438 et 130-439;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 449/7/80, le Conseil avait déjà consenti cette vente aux Entreprises Brouillette Enrg.;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 450/7/80 soit abrogée et que le chèque de dépôt qui accompagnait cette soumission soit retourné à M. J.-Bruno Fréchette.

ADOPTE

Le Conseil regrette qu'une erreur se soit produite lors de l'acceptation de la soumission présentée par M. J.-Bruno Fréchette et il est entendu que cet entrepreneur aura la préférence sur d'autres soumissionnaires s'il désire se porter acquéreur des lots 28 et 29 qu'il reste à vendre dans le secteur P.A.A.T., Phase IV.

C O R R E S P O N D A N C E :

475/8/80 - M. Normand Brousseau, président du Drummondville Olympique, félicite et remercie le Conseil pour avoir installé une annonce de prestige pour identifier le Centre Marcel Dionne. D'autre part, il souhaite que la Cité ajoute le mot "International" à l'inscription "Tournoi de Hockey Midget".

Attendu que cette demande est justifiée, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le mot "International" soit ajouté.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal déclare qu'il se propose de suggérer le nom de Drummondville Olympique pour identifier le nouveau stade de baseball mais qu'il souhaite que ses collègues réfléchissent sur ce sujet avant qu'une décision ne soit prise.

476/8/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 26 juillet au 8 août 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$658.270.94.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

477/8/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 124 et 126, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles Lemaire le 15 avril 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés par la présente à signer, pour et au nom de la Cité, ledit plan.

ADOPTE

478/8/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le plan de redivision d'une partie du lot 135, préparé par l'arpenteur-géomètre Marc-A. Bélanger le 29 juillet 1980, pour le compte de M. Jacques Dion, soit accepté.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux estime que le Service des Travaux Publics devrait procéder à l'inventaire de tous les secteurs affectés par des refoulements d'eau et réduire l'entrée des bouches d'égouts de surface pour ralentir l'écoulement des eaux. Il souhaite que la Cité explore toutes les possibilités offertes par les programmes gouvernementaux afin d'obtenir des subventions qui permettraient de solutionner une fois pour toutes les problèmes de refoulements dans le territoire de la Cité et plus particulièrement dans le secteur St-Pierre.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que la Cité a déjà dépensé près de deux millions de dollars pour la réfection d'égouts sur les rues Cockburn et Pelletier. Le programme de correction comportait trois phases dont seulement deux ont été réalisées. Si les refoulements se répètent trop souvent, il faudra éventuellement que le Conseil termine ce projet même s'il peut s'avérer très dispendieux.

Son Honneur le Maire estime que si les travaux s'avèrent impératifs, il faudra songer à l'imposition d'une taxe de secteur.

479/8/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le plan de subdivision d'une partie du lot 172, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles Duchesne le 10 juillet 1980, pour le compte de M. Georges Mondou, M. Robert Blanchette, Mme Thérèse Blanchette et M. Fernand Blanchette, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

480/8/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le plan de subdivision d'une partie du lot 166D, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 17 juillet 1980, pour le compte de Bicyclette Universelle Ltée, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

481/8/80

Attendu que lors des avis publics destinés à informer les contribuables de l'adoption des règlements nos 1376, 1384, 1392 et 1395 les prescriptions de l'article 398c de la Loi des Cités et Villes n'ont pas été

observées puisque le croquis du territoire visé par ces règlements n'était pas inclus dans lesdits avis; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que le Conseil de la Cité de Drummondville se porte garant du fait que ce vice de procédure n'a lésé aucun contribuable habilité à contester l'adoption des règlements précités, puisqu'aucune demande d'inscription n'a été formulée durant l'ouverture des registres requis par la Loi.

ADOPTE

482/8/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés par la présente à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Videotourisme pour la confection d'un montage audio-visuel et ce pour un montant n'excédant pas \$10,500.00.

ADOPTE

483/8/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville doit renouveler l'emprunt consenti par la Banque Nationale du Canada (Banque Provinciale) le 9 novembre 1976 au montant de \$2,000,000.00 E.U. (Deux millions de dollars des Etats-Unis) pour une période de 12 mois;

ATTENDU QUE suite à la variation actuelle du taux des obligations, le Conseil croit qu'il y a lieu de renouveler un emprunt qui reste à payer de \$1,840,000.00 aux conditions offertes par la Banque Nationale du Canada;

ATTENDU QUE ce prêt est consenti selon une convention qui décrit les modalités du prêt et de son remboursement;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à renouveler cet emprunt pour le solde non payé, savoir: un montant de \$60,000.00 payable en novembre 1980 au taux de 11 5/16% et un montant de \$1,780,000.00 échéant en août 1981 au taux de 11 3/4%.

ADOPTE

484/8/80

ATTENDU QUE M. Marcel Groleau offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, la bâtisse portant le numéro civique 36 - 10e Avenue ainsi que les dépendances érigées sur le lot 151-173 du cadastre officiel du Canton de Grantham;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de M. Marcel Groleau pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de cinq mille neuf cents dollars (\$5,900.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 14ième jour de mai 1980, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu:

QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

485/8/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de M. Gilles Chagnon, architecte, soient retenus pour la confection des plans et devis préliminaires du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'architecte précité pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

486/8/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le conseiller Roger Prince soit nommé maire-suppléant pour la période se terminant le 10 novembre 1980.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux remercie le conseiller Roger Prince pour avoir accepté de compléter son terme d'office qu'il a dû abrégé pour cause de maladie.

Période de questions et renseignements

M. Clément Houle, représentant de la compagnie Irving, s'informe si la Cité peut émettre un permis pour le réaménagement d'un immeuble commercial situé sur le boulevard St-Joseph.

Le Directeur Général et le conseiller Marcel Joyal expliquent tour à tour au requérant que le plan soumis à la Cité pour le réaménagement de l'immeuble précité n'est pas compatible avec la réglementation actuelle

et qu'un permis ne pourrait être émis rapidement à moins qu'il ne soit modifié. Ce plan a été conçu en prévision de la mise en vigueur d'une nouvelle réglementation qui est encore à l'étude et qui ne sera en vigueur que dans quelques mois. Le Conseil ne veut pas s'engager à garantir que le projet de règlement déposé devant lui ne sera pas modifié avant d'être adopté.

M. Houle est invité à faire reviser son plan pour pouvoir débiter ses travaux rapidement quitte à compléter l'aménagement de l'immeuble selon les normes d'un nouveau règlement projeté lorsqu'il sera en vigueur.

Le conseiller Lindor Letendre demande l'installation d'affiches indiquant la rue St-Georges et la rue Montplaisir à la sortie nord du pont de la Traverse.

Le conseiller J.-Bruno Smith demande l'installation d'une affiche indiquant la rue Marchand à l'intersection du boulevard Lemire. Cette affiche pourrait indiquer que cette artère conduit au centre-ville.

487/8/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des arbres soient plantés le long de la rue St-Frédéric pour satisfaire les contribuables qui ont exprimé leur demande par requête. Les fonds nécessaires seront puisés à même les prévisions budgétaires 1980.

ADOPTE

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, écrira aux autorités du C.N. pour demander que l'intensité des sifflets des locomotives durant la nuit soit réduite à la traverse du boulevard Lemire, afin de moins importuner les résidents des secteurs St-Jean-Baptiste et St-Joseph longeant la voie ferrée. Il serait imprudent de demander l'abandon de l'usage de ces sifflets puisqu'il n'y a pas de barrières automatiques à la hauteur de la traverse du boulevard Lemire et quelques accidents mortels sont déjà survenus à cet endroit.

Le conseiller J.-Bruno Smith se réjouit de l'installation récente de nouvelles lumières sur les rues St-Alfred et Chassé.

Le conseiller J.-Bruno Smith à titre de président du Comité des Finales des Jeux du Québec qui se déroulent présentement à Drummondville, dresse un bref bilan des activités tenues au cours des derniers jours et résume le calendrier des activités à venir. Il invite la population à participer aux compétitions des jeunes athlètes et assister aux finales qui se dérouleront au stade municipal les 16 et 17 août prochains. Il remercie le poste de radio C.H.R.D., les journaux locaux et le poste de télévision communautaire pour leur collaboration soutenue durant la tenue de ces Jeux. La population est invitée aux ateliers installés dans l'école St-Louis-de-Gonzague.

Le conseiller Roger Prince demande au Service des Travaux Publics d'effectuer les travaux suivants, savoir:

- voir à faire remplacer 3 ampoules aux lumières de rues, coin Brock et St-Edouard;
- couper les broussailles et les hautes herbes dans le parc industriel municipal et dans le parc industriel régional;
- installer avant le 20 septembre 1980 des panneaux publicitaires de bonnes dimensions pour annoncer le parc industriel régional. Il suggère

la rue Le Canadien, le coin de la route 51 et l'intersection boulevard Lemire/Sigouin. M. Prince souhaite que d'autres enseignes soient installées si nécessaire afin d'annoncer notre potentiel de développement industriel;

- prendre les mesures nécessaires pour refaire le pavage de la rue Lindsay à partir de la rue St-Jean jusqu'au boulevard Mercure.

M. Gérard Geoffroy du 84 rue Des Saules demande des correctifs pour faire disparaître les refoulements d'eau dans sa propriété et celles de 5 ou 6 voisins qui sont également ennuyés par de tels refoulements.

Le Conseil fera son possible pour remédier à cette situation.

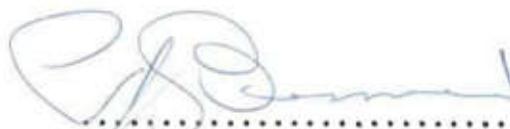
M. J.-Bruno Fréchette s'interroge sur les raisons invoquées par le Conseil pour révoquer la résolution no. 450/7/80 qui lui permettait d'acquérir les lots 130-438 et 130-439.

Le conseiller Marcel Joyal lui explique que ces lots avaient déjà été vendus aux Entreprises Brouillette Enr. par la résolution no. 449/7/80 et que les employés municipaux ont découvert cette double vente au cours des derniers jours. M. Fréchette est invité à soumissionner pour acquérir les deux seuls terrains disponibles dans le secteur P.A.A.T., Phase IV, et le Conseil s'engage à lui donner la préférence sur tout autre soumissionnaire offrant le même prix.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière au lundi, 25 août 1980 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

25 AOUT 1980

procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 août 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

488/8/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 11 août 1980; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

489/8/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 27A "Stationnement au marché public" (M. Roger Prince).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

- M. René Desrosiers, président de la Société Historique du Centre du Québec, remet aux membres du Conseil, au Directeur Général et au Greffier une copie du septième cahier historique qui vient d'être publié et portant le titre "Drummondville d'Antan en Photos". M. Desrosiers explique brièvement le contenu de ce cahier qui montre une centaine de photos provenant de plusieurs collections, auxquelles ont été ajoutés des textes explicatifs rédigés par les Frères Côme St-Germain et René Desrosiers des Frères de la Charité.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète du Conseil pour féliciter et remercier la Société Historique du Centre du Québec Inc. pour cette heureuse initiative qui coïncide avec le 165e anniversaire de Drummondville.

- M. Vital Blouin, résidant de la rue Des Forges, demande au Conseil d'intervenir auprès de la compagnie Consolidated Textile pour que des déflecteurs de fumée soient installés sur les cheminées de cette usine afin d'empêcher les retombées de suie et d'acide qui endommagent les autos et les résidences dans ce secteur. Il suggère également que des arbres soient plantés en bordure de la rue Des Forges comme moyen de dépollution.

Le Conseil prend bonne note de ces suggestions et s'occupera d'y donner suite.

- M. Claude Dodier de la rue St-Alfred se référant à une requête portant 152 signatures et déposée au bureau du greffier, demande au Conseil d'effectuer rapidement des travaux pour canaliser les égouts de surface dans le secteur St-Pierre et plus spécialement sur les rues St-Alfred, Chassé, Ringuet, Mathieu et les rues affectées par des refoulements qui se répètent plusieurs fois par année. Les inconvénients et les dommages causés par ces

refoulements sont devenus intolérables et les résidants du secteur St-Pierre attendent avec impatience la réalisation d'un projet déjà annoncé par le Conseil il y a trois ans qui devrait suivre les deux premières phases d'un programme d'assainissement déjà réalisé sur les rues Cockburn et Pelletier.

Son Honneur le Maire et le conseiller Roger Prince expliquent à tour de rôle que les travaux demandés ne figurent pas au plan triennal d'immobilisation de la Cité et que les correctifs adéquats sont estimés à plus d'un million de dollars. Compte tenu des priorités établies par le Conseil, il n'est pas possible d'effectuer rapidement ces travaux et de les financer par un emprunt qui aurait pour conséquence d'augmenter considérablement les taxes municipales. Le Conseil étudiera toutes les possibilités d'obtention de subventions gouvernementales afin de réduire les dépenses de la Cité.

Les conseillers Jean-Paul Généreux et Jean-Marie Boisvert estiment que les résidants du secteur St-Pierre sont justifiés de revendiquer des services adéquats et que si ce secteur ne peut bénéficier des programmes d'aide gouvernementale comme d'autres quartiers maintenant rénovés, il faudra procéder par emprunt pour solutionner un problème sérieux et intolérable.

Le conseiller Marcel Joyal résume brièvement la façon de réaliser et de financer les dépenses municipales et conclut que les résidants du quartier St-Pierre devront attendre au moins deux ans avant que la Cité puisse réaliser les travaux d'envergure qu'il faudra entreprendre si possible avec l'aide du gouvernement provincial par le biais de programmes disponibles ou futurs.

Le conseiller Roger Prince exhibe une photocopie d'une requête présentée par 31 résidants de la rue Des Ormes pour demander des correctifs aux égouts pluviaux. M. Prince estime que les arguments de ces contribuables du secteur de Drummondville-Ouest sont aussi légitimes que ceux invoqués par d'autres et que la Cité se devra d'étudier ce problème pour y donner suite en tenant compte des disponibilités pécuniaires.

- M. Daniel Lemaire, président du Club Richelieu, sollicite une subvention de quatre mille dollars pendant trois années consécutives pour financer une partie des frais d'implantation d'une maison de quartier qui sera mise à la disposition de jeunes qui ont des besoins particuliers.

Son Honneur le Maire félicite le Club Richelieu pour cette initiative et assure M. Lemaire que cette demande sera sérieusement étudiée et que la décision du Conseil lui sera transmise dans les meilleurs délais.

- M. Raoul Couture, président du Club d'Age d'Or St-Frédéric, demande l'aménagement d'un stationnement près de la Place Philippe Bernier, ainsi que l'installation de toilettes publiques pour les personnes qui utilisent le parc municipal à cet endroit.

Ces demandes sont retenues pour étude.

- M. J.-Bruno Fréchette, entrepreneur en construction, demande si la Cité pourra mettre en vente rapidement des terrains pour la construction de maisons unifamiliales.

Le conseiller Marcel Joyal explique que la Cité a entrepris des travaux pour la desserte des terrains résidentiels dans les secteurs P.A.A.T., Phases II et III et que les travaux ne pourront être complétés avant le printemps 1981.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

490/8/80

1- REAMENAGEMENT DU PARC DU CENTRE CIVIQUE - PLANTATION - (PLACE PHILIPPE BERNIER)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LA PEPINIERE DES LAURENTIDES INC. 1055 Boul. des Forges, Suite 400, Trois-Rivières.	\$19,750.00

Attendu qu'il y a lieu de vérifier cette soumission, il est unanimement résolu qu'elle soit transmise aux Services Techniques de la Cité pour étude et que la décision du Conseil soit reportée à une séance ultérieure.

ADOPTE

491/8/80

2- DENEIGEMENT 1980/81 - 1981/82 - 1982/83

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>
. MARIER & FILS LTEE 486 Cockburn Drummondville	\$29,029.48	\$27,193.20
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	\$32,271.90	\$36,036.53
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$31,514.00	\$31,632.75
. EXCAVATION YVON BELANGER INC. 4558 Boul. St-Joseph Drummondville	\$65,927.49	\$63,982.78

Attendu qu'il y a lieu de vérifier ces soumissions et que le Conseil doit obtenir l'approbation de la Commission Municipale du Québec avant de signer un engagement pour une période de trois ans; il est unanimement résolu que ces soumissions soient transmises aux Services Techniques de la Cité pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTE

492/8/80

3- VENTE DE TERRAINS RESIDENTIELS - PARTIE DU LOT 126

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PIERRE-PAUL LAFLEUR et LOUIS-PAUL BEAUDOIN 715 Bousquet, app 107 1740 Desjardins Drummondville Drummondville	\$4.304 le m ²

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

A la demande de Son Honneur le Maire, M. Pierre-Paul Lafleur explique que suite à l'acquisition de partie du lot 126 son entreprise construira 4 maisons pour abriter 72 personnes retraitées au coût d'environ \$650,000.00 et ce sur une période d'environ 24 mois.

493/8/80

4- AMENAGEMENT EXTERIEUR DU PARC MATHIEU

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville Drummondville	\$184,081.50

Attendu que les Services Techniques de la Cité ont procédé à l'étude de cette soumission ouverte publiquement le 11 août 1980;

Attendu que le prix des travaux excède de beaucoup les prévisions budgétaires;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission ne soit pas retenue et que le soumissionnaire en soit informé.

ADOPTE

494/8/80

5- EGOUTS, AQUEDUC ET VOIRIE - P.A.A.T., PHASE III, ETAPE A

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MARIER & FILS LTEE 486 Cockburn Drummondville	\$576,783.60
. J.P. DOYON LTEE 3180 Marie-Victorin Nicolet	\$471,222.06
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	\$496,096.15
. T.G.C. INC. 1304 Des Sables Sherbrooke	\$493,276.00
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$517,831.00

Attendu que ces soumissions reçues et ouvertes publiquement le 11 août 1980 ont été étudiées par les Services Techniques de la Cité; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité soit celle présentée par J.P. Doyon Ltée soit retenue.

Le maire ou à défaut le maire-suppléant et le directeur général adjoint aux services à la population sont par la présente autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Vu les discussions survenues lors de la période de questions, le greffier est dispensé de donner lecture de deux requêtes présentées par des résidents du secteur St-Pierre et du secteur de la rue Des Ormes pour obtenir des correctifs aux égouts de surface qui causent des refoulements.
- M. Alain Le Floch de Brive en France remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil chaleureux qui lui fut accordé lors de son récent passage à Drummondville.
- M. Jacques Papin, directeur des émissions à CHRD 1480, remercie Son Honneur le Maire et la Cité de Drummondville pour la collaboration apportée lors de la Fête de l'Amitié du Club des Lions.
- Le Club des Lions remercie Son Honneur le Maire pour sa participation à la fête tenue au Parc Ste-Thérèse le 9 août 1980 (Fête de l'Amitié 1980).

495/8/80

- L'Ambulance St-Jean sollicite l'autorisation de tenir une campagne annuelle de souscription du 8 septembre au 18 octobre 1980. Il est unanimement résolu que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- M. Denis de Belleval, ministre des transports, informe le Conseil qu'une subvention de \$65,000.00 sera accordée à la Cité pour la réfection du vieux pont. Cette subvention sera payée comme suit: \$35,000.00 à même l'exercice financier 1980/81 et \$30,000.00 en 1981/82.

496/8/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 9 août au 2 septembre 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$943,922.94.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

497/8/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 10360 à 10409 inclusivement soient acceptées pour paiement.

ADOPTE

498/8/80

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de FISCALITE, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTE

499/8/80

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de GESTION DU SOL, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTE

500/8/80

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de HABITATION, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTE

501/8/80

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de INFORMATION MUNICIPALE, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTE

502/8/80

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de TRANSPORT EN COMMUN, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTE

503/8/80

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de LOISIR, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que les dites recommandations soient acceptées.

ADOPTE

504/8/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Philippe Bernier, maire, soit autorisé à assister à une réunion des membres du Conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Montréal, le 4 septembre 1980.

ADOPTE

505/8/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville achète de la Commission Scolaire de Drummondville pour la somme de un dollar (\$1.00) les lots ci-après mentionnés et plus amplement décrits dans une description technique préparée par A.-Marcel Lachapelle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3548 de son répertoire et sous le numéro 1930 de ses minutes, savoir: P.148-19, P.148-20, P.148-34 et P.148-71 du Canton de Grantham.

Cette acquisition est faite dans le but de réorganiser la situation (rues privées et services déjà construits sur lesdites propriétés).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les actes et tous les documents nécessaires à cet effet préparés par Me Marcel Bernier, notaire, le tout sujet à l'obtention des approbations gouvernementales requises.

ADOPTE

506/8/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville achète de la Fabrique St-Joseph de Drummondville pour la somme de un dollar (\$1.00) les lots ci-après mentionnés et plus amplement décrits dans une description technique préparée par A.-Marcel Lachapelle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3548 de son répertoire et sous le numéro 1930 de ses minutes, savoir: P.148-17, P.148-32, P.148-53, P.148-69, P.148-82, P.148-83, P.148-84, P.148-85, P.148-87, P.148-159 du Canton de Grantham.

Cette acquisition est faite dans le but de réorganiser la situation (rues privées et services déjà construits sur lesdites propriétés).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les actes et tous les documents nécessaires à cet effet préparés par Me Marcel Bernier, notaire, le tout étant sujet à l'approbation de l'Evêque de Nicolet.

ADOPTE

507/8/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville achète de la Fabrique St-Frédéric de Drummondville pour la somme de un dollar (\$1.00) les lots ci-après mentionnés et plus amplement décrits dans une description technique préparée par A.-Marcel Lachapelle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3548 de son répertoire et sous le numéro 1930 de ses minutes, savoir: 148-18, 148-33, 148-70, 148-86 et P.148-53 du Canton de Grantham.

Cette acquisition est faite dans le but de réorganiser la situation (rues privées et services déjà construits sur lesdites propriétés).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les actes et tous les documents nécessaires à cet effet préparés par Me Marcel Bernier, notaire, le tout étant sujet à l'approbation de l'Evêque de Nicolet.

ADOPTE

508/8/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés soient retenus pour la confection des plans et devis des travaux de réfection du vieux pont conditionnellement à la signature d'une convention établissant le mandat précité.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention et à préciser le mandat des consultants.

ADOPTE

509/8/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Comité de Coordination des Services Municipaux et Scolaires soit formé des personnes suivantes:

MM. Jean-Marie Boisvert, conseiller
Lindor Letendre, conseiller
Roger Prince, conseiller
Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux S.P.
Roger Turcotte, C.A., Directeur général adjoint aux S.A.
André Paquet, Directeur des S.R.C.C.D.
Claude Boucher, Directeur général, est également autorisé à siéger sur ce comité et à agir comme substitut en cas d'absence de l'un ou l'autre membre dudit comité.

ADOPTE

510/8/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire ou à défaut le maire-suppléant et le directeur général adjoint aux services à la population soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour la rénovation de bureaux au Centre Marcel Dionne, tels travaux ne devant pas excéder \$9,000.00.

ADOPTE

511/8/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire ou à défaut le maire-suppléant et le directeur général adjoint aux services à la population soient autorisés à signer une convention avec l'entrepreneur pour la construction du bloc de services no. 1 au stade de baseball, tels travaux ne devant pas excéder \$100,000.00.

ADOPTE

512/8/80

ATTENDU QUE le M.A.C. offre un programme de subvention de 75% sur tous les frais de réaménagement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les locaux actuels de la bibliothèque sont déjà utilisés au maximum et ne répondent plus aux besoins de la bibliothèque et aux demandes de la population;

ATTENDU QUE la Cité a un urgent besoin de locaux pour ses services et ses dépendants;

ATTENDU QUE la Cité a déjà identifié des locaux qui se présentent comme très convenables pour la relocalisation de la bibliothèque, savoir: l'édifice appartenant à la Commission Scolaire de Drummondville actuellement utilisé comme Cegep;

ATTENDU QUE ces locaux représentent les superficies de plancher répondant à la subvention maximum soit 75%;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville informe

le Ministère des Affaires Culturelles de son intention de relocaliser la bibliothèque municipale et de profiter des avantages mis à la disposition des municipalités pour la réalisation de ce projet.

ADOPTE

513/8/80

ATTENDU QUE les locaux actuels de la bibliothèque municipale sont déjà utilisés au maximum et ne répondent plus aux besoins de la bibliothèque et de la population;

ATTENDU QUE la Cité a un urgent besoin de locaux pour ses services et ses dépendants;

ATTENDU QUE la Cité a déjà identifié des locaux qui se présentent comme très convenables pour la relocalisation de la bibliothèque;

ATTENDU QUE ces locaux pourraient être ceux présentement utilisés par le Cegep de Drummondville;

ATTENDU QU'après la construction d'un nouveau Cegep, ces locaux seront disponibles et que la Commission Scolaire de Drummondville pourrait en disposer;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite à la Commission Scolaire de Drummondville de faire connaître à la Cité les possibilités qu'elle aurait de pouvoir acquérir cet immeuble pour y relocaliser la bibliothèque municipale.

ADOPTE

514/8/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 165, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 13 août 1980, pour le compte de George Haggerty Equipment Co. Ltd.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

515/8/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire et le greffier-adjoint soient autorisés à signer un avenant à la convention intervenue avec Pelletier, Roy, Mercure & Associés pour la confection du rôle d'évaluation et concernant le dépôt dudit rôle dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTE

516/8/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Duchesne et Nadeau soient retenus pour les travaux d'arpentage et pour la confection de descriptions techniques nécessaires pour la préparation et la mise en oeuvre du programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, Phase V (P.A.A.T., Ph. V).

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer une convention avec la firme d'arpenteurs-géomètres précités pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

517/8/80

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un programme de restauration pour la partie du territoire de la Cité connue sous le nom "Hors Zone et St-Frédéric".

Le conseiller Marcel Joyal explique que ce règlement permettra à plusieurs propriétaires de bénéficier de subventions fort intéressantes pour restaurer des bâtisses qui n'étaient pas admissibles dans les programmes PAREL antérieurs. Les citoyens sont invités à communiquer avec les services municipaux pour connaître les avantages de ce nouveau PAREL et s'inscrire dès maintenant comme participants.

518/8/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement établissant les normes d'habitation et d'entretien des bâtiments résidentiels dans le secteur de mise en oeuvre du programme de restauration "Hors Zone et St-Frédéric".

519/8/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$100,000.00 pour des travaux d'aménagement au stade de baseball.

Travaux:	\$87,000.00
Frais:	\$13,000.00
TOTAL:	\$100,000.00

520/8/80

ATTENDU QUE l'eau de la rivière St-François a atteint un degré de pollution inquiétant pour les usagers du filtre de la Cité de Drummondville;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Nicéphore déverse ses eaux usées dans le ruisseau Cacouna et que ce dernier se jette dans la rivière St-François à peu de distance en amont de la prise d'eau de l'usine de filtration;

ATTENDU QUE cette usine fournit de l'eau potable à cinq municipalités dont la population totale est estimée à 45,000 personnes;

ATTENDU QUE la qualité douteuse de l'eau rend le traitement difficile et onéreux en plus de constituer un risque d'épidémie;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville comprend que la Municipalité de St-Nicéphore ne peut assumer entièrement les coûts inhérents au traitement de ses eaux usées avant de les déverser dans le ruisseau Cacouna ou la rivière St-François;

IL EST UNANIMEMENT RESOLU:

QUE demande soit faite au Ministre de l'Environnement d'émettre une ordonnance pour faire cesser le déversement des eaux usées dans le ruisseau Cacouna ou la rivière St-François en amont de la prise d'eau de l'usine de filtration;

QUE demande soit faite au Ministre de l'Environnement de considérer l'urgence d'inclure le ruisseau Cacouna dans le programme "Cible" afin de permettre à la Municipalité de St-Nicéphore de se conformer à l'ordonnance demandée sans être obligée de contracter des emprunts trop considérables pour ses contribuables.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince demande que la formule du stationnement au marché public soit modifiée pour permettre le stationnement en diagonale en obligeant tous les véhicules à entrer par le boulevard St-Joseph et à sortir sur la rue St-Albert. Cette formule selon M. Prince accélérerait la circulation, la rendrait plus sécuritaire et augmenterait les espaces de stationnement.

Tous les membres du Conseil souscrivent à cette suggestion et demande sera faite aux Services Techniques de la Cité de réaménager le stationnement en conséquence.

M. Pierre-Paul Lafleur remercie M. Claude Boucher, M. Denis Luneau et M. Michel Lesage, ainsi que MM. les conseillers Lucien Couture et Lindor Letendre qui lui ont permis de trouver un site acceptable pour ériger un projet immobilier destiné à des personnes retraitées.

M. Charlemagne Joyal remercie le Conseil pour l'amélioration apportée à l'éclairage des rues St-Alfred et Savard.

D'autre part, ce même contribuable préoccupé par le projet de fusion avec Drummondville-Sud aimerait savoir si le nouveau secteur annexé jouira des mêmes privilèges que ceux accordés à Drummondville-Ouest fusionné en 1966.

Son Honneur le Maire répond que le projet de fusion ne prévoit pas de privilèges particuliers et que si le mariage se réalise, ce sera sous le régime de la communauté de biens.

Le greffier présente au Conseil un volume rédigé par M. Guy Gauthier, professeur de géographie au Cegep de Drummondville. Ce volume qui constitue la thèse de l'auteur pour l'obtention d'un doctorat de troisième cycle s'intitule "Dynamique d'un espace urbain: Drummondville et sa région". Ce document traite du rôle de Drummondville sur le plan régional et de sa dynamique interne. Le contenu présenté avec objectivité met en évidence les points forts de la Cité sans éviter de traiter des carences qui se retrouvent dans toute agglomération urbaine.

Ce volume est maintenant disponible à la bibliothèque municipale et tous les citoyens sont invités à le consulter pour leur profit personnel.

521/8/80

Il est unanimement résolu que des félicitations soient offertes à M. Guy Gauthier et que des remerciements lui soient transmis pour avoir choisi Drummondville comme sujet de sa thèse.

ADOPTE

La prochaine séance régulière est fixée au lundi, 8 septembre 1980.

ET LA SEANCE EST LEVEE,

.....
Greffier.

.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

8 septembre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 8 septembre 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

522/9/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 25 août 1980; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

523/9/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- " 10A. Achat de partie du lot 345 et partie du lot 365, propriété de la Commission Scolaire de Drummondville (Greffier)
- 19A. Feu clignotant à l'intersection des rues St-Pierre et Ringuet (Jean-Paul Généreux). "

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Le conseiller Raymond Luneau informe le Conseil que deux propriétés longeant le chemin de fer entre la rue Lindsay et la rue Brock ont été mises en vente et qu'il serait peut-être intéressant pour la Cité d'acquérir ces propriétés pour utiliser les terrains comme stationnement public.

Décision du Conseil concernant les soumissions ouvertes le 25 août 1980 et reportées pour étude.

524/9/80

1- REAMENAGEMENT DU PARC PLACE PHILIPPE BERNIER

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LA PEPINIERE DES LAURENTIDES INC.	\$16,075.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission soit acceptée. Le directeur général adjoint aux services à la population est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

525/9/80

2- DENEIGEMENT 1980/81 - 1981/82 - 1982/83

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Secteur 1</u>	<u>Secteur 2</u>
. MARIER & FILS LTEE Drummondville	\$29,029.48	\$27,193.20
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. Drummondville	\$32,271.90	\$36,036.53
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS Bon-Conseil	\$31,514.00	\$31,632.75
. EXCAVATION YVON BELANGER INC. Drummondville	\$65,927.49	\$63,982.78

Attendu qu'après étude par les Services Techniques de la Cité, la plus basse soumission soit celle de Marier & Fils Ltée a été en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'elle soit retenue conditionnellement à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

526/9/80

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

- VENTE DE TERRAIN, SECTEUR P.A.A.T., PHASE 1 (LOT 126-151)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. PIERRE BLANCHET R.R. 4, Boul. Patrick Drummondville	\$0.60 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette vente soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Gérard Lefebvre demande au Conseil de considérer le réaménagement de la sortie est du Carré Celanese, afin d'améliorer la sécurité des 23 enfants qui résident dans ce secteur. On demandera aux Services Techniques d'analyser les correctifs qui pourraient être apportés à cet endroit.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par trois personnes qui demandent d'inverser les sens uniques récemment établis sur les rues Brock et Hériot et de les étendre de la rue St-Georges à la rue Poirier.
- La Société d'Horticulture de Drummondville demande à la Cité de lui confirmer son intention d'être le maître d'oeuvre de l'organisation d'un concours de "Villes et villages fleuris et maisons fleuries" en 1981. De son côté, la Société d'Horticulture offre sa collaboration pour assurer le succès de ce concours et participer à l'élaboration d'un programme.

La Cité s'inscrira au Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec au début de mars 1981 et remercie la Société d'Horticulture pour son intérêt et sa participation à ce projet.

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ville de Charny qui sollicite un appui à une résolution récemment adoptée par le Conseil de cette ville pour demander au Ministre des Affaires Municipales d'amender l'article 74 de la Loi 105 et autres lois connexes, s'il y a lieu, de façon à permettre aux municipalités d'utiliser les listes électorales provinciales aux fins de dresser l'annexe à la liste électorale prévue à l'article 74 de la Loi 105.

Le Conseil apprécie l'initiative de la Ville de Charny et adopte la résolution ci-après suggérée:

527/9/80

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions de l'article 74 de la Loi no. 105, modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, les municipalités régies par la Loi des Cités et Villes du Québec ont maintenant l'obligation de dresser et de déposer, chaque année entre le 15 juillet et le 15 septembre, une annexe à la liste électorale;

CONSIDERANT que pour dresser cette annexe à la liste électorale, les municipalités doivent implicitement et nécessairement procéder, chaque année, à un recensement de leur population respective;

CONSIDERANT que cette nouvelle obligation, outre le fait qu'elle augmente sensiblement le fardeau administratif et financier des municipalités, entre également en contradiction avec les dispositions de la Loi des Cités et Villes du Québec (articles 7 et 472);

CONSIDERANT que les listes électorales provinciales pourraient, si elles contenaient quelques informations pertinentes additionnelles, savoir notamment la désignation: "propriétaires, locataires, occupants", être utilisées par les municipalités aux fins précisément de dresser l'annexe prévue audit article 74 de la Loi no. 105;

CONSIDERANT que, puisque les listes électorales provinciales font l'objet d'une révision annuelle, les municipalités n'auraient plus l'obligation de procéder, chaque année, à un recensement municipal aux fins de dresser la susdite annexe (Loi no. 105, a. 74);

CONSIDERANT que les municipalités auraient, nonobstant l'opportunité d'utiliser la susdite information inscrite aux listes électorales provinciales, néanmoins le pouvoir et le privilège de procéder à un recensement municipal;

CONSIDERANT les économies que pourraient ainsi réaliser les municipalités;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, qu'une demande soit présentée au Ministre des affaires municipales du Québec lui suggérant d'amender l'article 74 de la Loi no. 105, modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, et autres lois connexes, de façon à permettre aux municipalités régies par la Loi des Cités et Villes du Québec d'utiliser les listes électorales provinciales aux fins de dresser l'annexe prévue dans la susdite Loi no. 105.

ADOPTE

528/9/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 23 août au 5 septembre 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$420,883.99.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

529/9/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, par l'intermédiaire de son programme d'amélioration de quartiers, secteur St-Pierre, s'est portée acquéreur de l'immeuble composé du lot 162B-112 contenant en superficie 2,640 pieds carrés;

ATTENDU QUE ce terrain n'offre aucune possibilité de construction résidentielle ou autres dû à sa trop petite superficie;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a reçu une offre d'achat de \$900.00 des deux propriétaires riverains qui sont MM. Luc Gosselin du 68, rue Fournier et Fernand Mailhot du 76, Landreville;

ATTENDU QUE ces deux propriétaires riverains sont consentants à se diviser le terrain en deux parties égales;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,

QUE demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de pouvoir vendre le terrain 162B-112 à MM. Luc Gosselin et Fernand Mailhot;

QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

530/9/80

ATTENDU QUE Mme Francine Dubé offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, la bâtisse annexe au bâtiment principal qui porte le numéro civique 407 Dumoulin, érigée sur le lot 144-309 du cadastre officiel du Canton de Grantham;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et à ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de Mme Francine Dubé pour la vente de l'immeuble ci-haut décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;

4. La Ville n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de douze mille six cents dollars (\$12,600.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 28ième jour d'août 1980, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (OFFRE DE VENTE VERSEE AU DOSSIER: "P.A.Q., ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu:

QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

531/9/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville possède des conduites d'égouts qui se déversent de la rivière St-François à l'extrémité des rues Bellevue, Bérard et Des Forges;

ATTENDU QUE ces conduites d'égouts sont installées sur des terrains appartenant à Southern Canada Power Company Limited;

ATTENDU QUE Southern Canada Power Co. Ltd. a comme politique de vendre les terrains dont elle est propriétaire sur la berge de la rivière St-François;

ATTENDU QUE la Cité estime qu'elle doit conserver un accès facile sur les lots P.50, P.51 et P.52 pour entretenir ses conduites d'égouts;

ATTENDU QUE le prix demandé par Southern Canada Power Co. Ltd. est raisonnable;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville achète de Southern Canada Power Company Limited les lots connus et désignés sous les numéros P.50, P.51 et P.52, aux plan et livre officiels du Quartier Est, Drummondville, division d'enregistrement de Drummond; lesquels lots sont montrés au plan portant le numéro S-81 daté du 8 juillet 1980 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante (PLAN CLASSE AVEC LES CONTRATS).

La Cité paiera à Southern Canada Power Company Limited la somme de cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars (\$5,285.00), soit dix cents le pied carré (\$0.10 le p.c.) au moment de la signature de l'acte d'achat qui devra être préalablement approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'achat des lots précités.

ADOPTE

532/9/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville achète de la Commission Scolaire de Drummondville l'immeuble ci-après désigné, savoir:

Désignation

Une lisière de terrain, de figure irrégulière faisant partie des lots trois cent quarante-cinq et trois cent soixante-cinq (Ptie 345 et Ptie 365) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Quartier Est, Ville de Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, P.Q.

Cette lisière de terrain contient une superficie totale de cinq mille cinq cent soixante et onze pieds carrés (5 571 pi², soit, 517,56 m²).

1) Partie du lot 345

Bornée vers le Nord-Ouest par une partie des lots 345 et 365, vers le Nord-Est par une partie de la rue Dorion, vers le Sud-Est par une autre partie du lot 345 et vers le Sud-Ouest par une partie du lot 365.

Mesurant cent trente-deux pieds et six centièmes (132.06 pi, soit, 40,25 m) dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est et dix-neuf pieds et un centième (19.01 pi, soit, 5,79 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

Contenant en superficie deux mille cinq cent sept pieds carrés (2 507 pi², soit, 232,91 m²).

2) Partie du lot 365

Bornée vers le Nord-Ouest par une partie du lot 365 et une partie de la rue A, vers le Nord-Est par une partie du lot 345, vers le Sud-Est par une autre partie du lot 365 et vers le Sud-Ouest par une partie de la rue A.

Mesurant quatre-vingt-dix-neufs pieds et soixante-huit centièmes (99.68 pi, soit, 30,38 m) le long d'une courbe de mille cent cinquante-six pieds et soixante-huit centièmes (1 156.68 pi, soit, 352,56 m) de rayon et trente-deux pieds et trois dixièmes (32.3 pi, soit, 9,84 m) dans sa ligne Nord-Ouest, dix-neuf pieds et un centième (19.01 pi, soit, 5,79 m) dans sa ligne Nord-Est, dix-neuf pieds et soixante-quinze centièmes (19.75 pi, soit, 6,02 m) et cent douze pieds et trente-huit centièmes (112.38 pi, soit, 34,25 m) dans sa ligne Sud-Est et vingt-sept pieds et vingt-deux centièmes (27.22 pi, soit, 8,30 m) dans sa ligne Sud-Ouest.

Contenant en superficie trois mille soixante-quatre pieds carrés (3 064 pi², soit, 284,65 m²).

Cette vente est faite pour le prix de un dollar (\$1.00) comptant au jour de la signature de l'acte de vente notarié, le tout sans ajustement.

L'acquisition du présent terrain servira à l'établissement en partie de la rue St-Damase.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en payer le prix et en recevoir quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

533/9/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a signé le 31 octobre 1978 un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant d'augmenter l'emprunt de \$733,061.25 à \$787,851.50 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Centre Ville" ratifié par l'arrêté en conseil numéro 2206-78 du 12 juillet 1978;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'au 1er juillet 1980 la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$54,790.50 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$54,790.50 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 31 octobre 1978 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 878 dûment approuvé;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
ET RESOLU UNANIMEMENT QUE:

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1980 pour un montant en capital de \$54,790.50 est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 2206-78 du 12 juillet 1978.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 7 7/8% l'an. (TABLEAU VERSE DANS LE DOSSIER: "EMISSION D'OBLIGATIONS")

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1981 et la dernière en 1995.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 33.2 de la Loi 105 sanctionnée le 18 juin 1980, Son Honneur le Maire et tous les conseillers municipaux élus ou réélus le 5 novembre 1979 déposent publiquement leurs déclarations d'intérêts financiers qui seront versées aux archives de la Cité.

534/9/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le rapport du Comité de Circulation concernant le secteur Des Pins, l'avenue des Frères et l'ouverture éventuelle d'une rue à l'arrière de l'Hôpital Ste-Croix soit accepté. Cette acceptation autorise les Services Techniques de la Cité à procéder à la mise en place des structures proposées pour lesquelles des fonds sont disponibles à l'intérieur de leur budget d'opération pour l'année en cours. Les recommandations qui impliquent des dépenses pour lesquelles des fonds additionnels sont requis devront être acceptées par le Conseil avant d'être appliquées.

ADOPTE

535/9/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de la firme Rénovation Aqua Inc. soient retenus pour la recherche et la localisation de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc de la Cité. Le coût de cette expertise ne devra pas excéder \$20,000.00, soit les crédits disponibles au règlement 05-1375-30.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de son mandat.

ADOPTE

536/9/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de Me Henri Sylvestre, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un acte de servitude

(passage d'égouts) sur le lot 128-43 du cadastre du Canton de Grantham (secteur P.A.A.T., Phase II), propriété de la Succession de M. Hervé Desmarais.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents nécessaires à l'établissement de la servitude précitée.

ADOPTE

537/9/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, Phase V (P.A.A.T., V).

538/9/80

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$30,000.00 pour le paiement d'honoraires professionnels pour la préparation du P.A.A.T., Phase V.

539/9/80

Lecture est donnée du règlement No. 1396 concernant l'adoption du programme de restauration pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "Hors Zone et St-Frédéric".

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

540/9/80

Lecture est donnée du règlement No. 1397 concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels dans le secteur de mise en oeuvre du programme de restauration "Hors Zone et St-Frédéric".

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal félicite M. Denis Luneau, directeur des Services Techniques, pour l'excellent programme qu'il a planifié avec ses collaborateurs pour préparer la mise en oeuvre d'un projet de restauration qui permettra à de nombreux contribuables de bénéficier de subventions pour améliorer leurs propriétés. Ce projet d'environ 2 millions de dollars devrait débiter au printemps 1981. D'ici là l'information sera largement dispensée à tous les contribuables susceptibles de se qualifier pour profiter de ce programme de restauration.

Le conseiller Jean-Paul Généreux sollicite l'installation d'un feu clignotant à l'intersection des rues St-Pierre et Ringuet, afin d'améliorer la sécurité des écoliers et des piétons qui doivent traverser la rue St-Pierre.

Les Services Techniques de la Cité seront chargés d'étudier cette suggestion et d'y donner suite.

541/9/80

Lecture est donnée du règlement No. 1398 prévoyant un emprunt de \$100,000.00 pour l'aménagement du stade de baseball.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1398 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 septembre 1980.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance du Conseil au lundi, 22 septembre 1980 à 20:00 heures.

Le conseiller Lucien Couture demande à l'aviseur légal de vérifier si la Loi oblige un automobiliste au Québec à céder le passage aux piétons. Si aucune Loi n'existe, il suggère que demande soit faite au gouvernement du Québec de légiférer en ce sens.

Le conseiller J.-Bruno Smith demande des informations sur le projet d'aménagement d'un centre communautaire dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q./P.A.R.E.L., St-Pierre.

Le directeur général adjoint aux services à la population explique que les retards dans la réalisation du projet sont imputables à une négociation amorcée avec la Fabrique St-Pierre et qui ne peut se finaliser parce que la Loi des Fabriques interdit la construction de bâtiments sur la propriété d'une fabrique. D'autres négociations ont été amorcées avec la Commission Scolaire et devraient aboutir à un résultat favorable, ce qui permettra de poursuivre le projet.

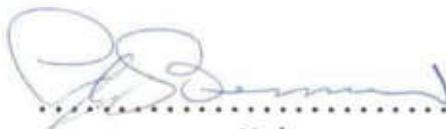
Le conseiller J.-Bruno Smith demande que les Services Techniques de la Cité explorent certaines alternatives qui permettraient de restreindre les refoulements d'eau dans le quartier St-Pierre sans pour autant obliger la Cité à investir une somme astronomique. Il insiste pour que le rapport des employés municipaux soit prêt avant l'étude des prévisions budgétaires de 1981 qui seront faites à la mi-octobre.

A la demande du conseiller J.-Bruno Smith, Son Honneur le Maire fait un bref rapport d'étapes sur le projet d'annexion avec Drummondville-Sud. Il ajoute qu'un pamphlet d'information devrait être rendu public d'ici quelques jours et que l'échéancier du dossier fera partie du document. Rien ne laisse prévoir que le processus d'annexion sera retardé à moins qu'une consultation populaire soit défavorable.

Son Honneur le Maire termine en informant ses collègues que les membres du Conseil de Grantham-Ouest ont manifesté le désir de poursuivre avec la Cité et Drummondville-Sud l'étude d'un projet d'annexion de leur municipalité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

22 septembre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 22 septembre 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

542/9/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 1980; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

543/9/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Yves Rocheleau, président de l'Association des marchands de la Place Drummond, sollicite des renseignements concernant le dossier de l'ouverture de la rue St-Damase qui s'éternise.

Les conseillers Marcel Joyal, Jean-Marie Boisvert et Raymond Luneau résumant à tour de rôle l'évolution du dossier et concluent que suite à une communication faite durant la journée, le Conseil a été informé que les représentants du C.P. viendront à Drummondville, jeudi le 25 septembre prochain, pour finaliser les ententes avec la Cité.

Le Directeur Général énumère les montants déjà dépensés pour la réalisation du projet et indique que tous les règlements d'emprunt requis sont déjà adoptés par le Conseil. Il sera donc possible de demander des soumissions pour la réalisation de l'ouverture de la rue St-Damase. Cependant vu l'arrivée de l'automne, ces travaux ne pourront vraisemblablement se réaliser avant le printemps 1981.

M. Robert Brissette, vice-président de l'Association des camionneurs artisans du Comté de Drummond, demande au Conseil de réserver en exclusivité le transport du sel de voirie aux camionneurs de Drummondville et de transiger directement avec le délégué de l'association locale pour retenir des véhicules. Il explique longuement les avantages de cette procédure comparativement à l'utilisation du poste d'affectation de Trois-Rivières comme par les années antérieures.

544/9/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le transport du sel de voirie soit fait en exclusivité par les camionneurs de Drummondville et que la Cité ou le fournisseur transige directement avec M. Fernand Côté, secrétaire de l'Association des camionneurs artisans du Comté de Drummond.

ADOPTE

M. Robert Brissette demande au Conseil de considérer la possibilité d'amender ses règlements pour permettre la circulation lourde sur au moins une des quatre artères principales du bas de la ville. La réglementation actuelle oblige les camionneurs à faire de longs détours pour avoir accès au centre-ville.

Le Conseil étudiera cette demande.

M. Germain Dufort, président de l'Association des camionneurs artisans du Comté de Drummond, sollicite pour ses membres le transport de la terre et du gravier nécessaires pour l'exécution des travaux effectués par des entrepreneurs.

Le conseiller Roger Prince est d'avis que le pourcentage du transport confié aux camionneurs artisans pourrait être obligatoire à 50%; ce qui ne semble pas satisfaire totalement les camionneurs.

Le Service des travaux publics étudiera cette question et fera rapport au Conseil.

Les camionneurs locaux réclament l'exclusivité du transport de la neige lorsque la Cité ne peut suffire avec ses propres véhicules.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

545/9/80

1- VENTE DE PARTIE DU LOT 126-119 (SUPERFICIE: 168.4 P.C.) - P.A.A.T., PH. IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION MARTIN ET MARTIN INC. 915 Godbout Drummondville	\$1.00 le p.c.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

546/9/80

2- SEL DE VOIRIE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	
	<u>F.A.B. GARAGE MUN.</u>	<u>F.A.B. LEUR ENTREPOT</u>
. LA SOCIETE CANADIENNE DE SEL LTEE 10701 Parkway Ville d'Anjou	\$30.97 T.M.	\$27.70 T.M.
. DOMTAR INC., DIV. SEL SIFTO 5960 est, Jean Talon Montréal	\$30.25 T.M.	\$27.20 T.M.
. LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTEE 360 St-Jacques, suite 315 Montréal	\$31.35 T.M.	\$27.20 T.M.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue.

ADOPTE

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est invité par le directeur général à formuler ses commentaires concernant la possibilité de réserver le transport du sel aux camionneurs artisans.

M. Lesage explique que l'appel d'offres de la Cité prévoit que le fournisseur devra faire transporter le sel par les camionneurs artisans. Cependant, il serait souhaitable que le fournisseur soit autorisé à communiquer directement avec le centre d'affectation pour retenir les services des camionneurs locaux. De cette façon, la Cité n'aurait pas à payer chaque camionneur. Elle éviterait des pertes de temps et des frais supplémentaires à différents services municipaux.

547/9/80

3- ETAGERES AMOVIBLES - GARAGE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMEX INC. 250 St-Edouard Drummondville	\$33,300.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que cette soumission soit retenue, à condition qu'elle soit jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Lecture est donnée d'une requête signée par 22 adolescents qui souhaitent la mise sur pied d'un corps de clairons par la Cité.

Le conseiller Roger Prince trouve qu'il serait souhaitable qu'un tel corps soit formé. On peut constater que de tels organismes reprennent vie et que des compétitions très colorées et intéressantes s'organisent annuellement. Drummondville pourrait avec son nouveau stade de baseball offrir un site adéquat pour des compétitions d'envergure. Il reste à souhaiter que des bénévoles s'intéressent à un tel projet que la Cité pourrait certainement soutenir de ses deniers pour défrayer une partie des frais d'opération.

Plusieurs conseillers partagent le même avis mais il ne peut être question que la Cité assume seule la responsabilité de la fondation et de l'opération d'un corps de clairons. Le Conseil demande au Directeur Général de faire les recherches nécessaires pour localiser les nombreux instruments de musique qui appartenaient autrefois à la Fanfare de Drummondville maintenant inopérante.

548/9/80

Le Conseil prend connaissance de la liste de comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 6 septembre au 1er octobre 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$393,621.67.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

549/9/80

ATTENDU QU'un projet de 2ième Salon du Livre est prévu à Drummondville en 1981;

ATTENDU QU'un tel projet nécessite une concertation inter-organismes;

ATTENDU QUE les objectifs du Salon du Livre rejoignent les objectifs à caractères récréatif, communautaire et culturel de la Cité de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et résolu que les membres du Conseil de la Cité de Drummondville appuient la tenue d'un Salon du Livre à Drummondville en 1981, en acceptant:

1. que ce projet du Salon du Livre 1981 soit inclus au plan de travail du responsable de la bibliothèque municipale pour 1981;
2. de combler un déficit éventuel jusqu'à concurrence de \$1,000.00;
3. la fourniture de services (transport, atelier, entreposage), selon les disponibilités.

ADOPTE

550/9/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'une subvention de \$0.02 per capita (28,300 x \$0.02) soit accordée au Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François et que des félicitations soient offertes aux membres de ce comité pour leur dévouement.

ADOPTE

551/9/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 575/8/79 soit amendée pour ajouter la phrase suivante: "M. Michel Parenteau cumulera le poste de Chef Inspecteur en Bâtiment jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau titulaire."

ADOPTE

552/9/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Michel Binet soit engagé à titre de Chef Inspecteur en Bâtiment. Son entrée en fonction s'effectuera le 1er décembre 1980 et sa rémunération sera établie conformément aux propositions acceptées et énoncées dans une correspondance datée du 10 septembre 1980, émise par le Service du Personnel de la Cité.

ADOPTE

553/9/80

ATTENDU QUE sur recommandation de la Direction du Service des Travaux Publics et du Service du Personnel en avril 1980, la Cité procédait à l'ouverture du poste de Chef Inspecteur afin d'assurer une gestion plus efficace de la section des permis;

ATTENDU QUE ledit poste sera comblé à partir du 1er décembre 1980;

ATTENDU QUE la création du poste de Chef Inspecteur en Bâtiment ne justifie plus administrativement le maintien de la fonction d'Assistant Chef Inspecteur dans le cadre de la réorganisation de la section des permis;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le poste d'Assistant Chef Inspecteur soit par la présente aboli.

ADOPTE

554/9/80

ATTENDU QUE l'ordonnance générale relative au premier rôle d'évaluation fait selon la Loi sur la Fiscalité Municipale (Lois 79, chap. 72) s'applique à la Cité de Drummondville;

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville a demandé aux évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure et Associés de déposer le ou avant le 1er novembre 1980, pour fins de taxation en 1981, le premier rôle annuel conforme à ladite ordonnance;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
ET MAJORITAIREMENT RESOLU:

ABROGEE
PAR RES.
640/11/80

QUE le rôle qui sera déposé le 1er novembre 1980 pour fins de taxation en 1981 soit considéré comme le premier rôle annuel de la Corporation Municipale de la Cité de Drummondville, conforme à l'ordonnance relative à la Loi sur la Fiscalité Municipale (Lois 79, chap. 72);

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales;

QU'avis public soit donné de cette décision du Conseil.

ADOPTE

Les conseillers Marcel Joyal, Jean-Marie Boisvert, Lindor Letendre et Jean-Paul Généreux pour des raisons qui seront résumées ci-après refusent d'appuyer cette résolution.

Les conseillers Lucien Couture et J.-Bruno Smith sont favorables à l'adoption de cette résolution et Son Honneur le Maire se prévalant de son droit de vote la déclare adoptée.

Le conseiller Marcel Joyal regrette l'adoption d'une résolution qui obligera le Conseil à utiliser un rôle d'évaluation qui est encore au stage de la préparation et qui ne permet d'évaluer l'effet qu'il aura au chapitre de la taxation en 1981. Il souhaiterait prendre connaissance du rôle et analyser les tendances de l'évaluation applicable aux secteurs résidentiels, industriels et commerciaux avant que le Conseil n'accepte le dépôt. Si ce rôle révèle des valeurs que le Conseil juge incompatibles avec sa propre évaluation, il y aura possibilité de refuser ce rôle et d'utiliser le rôle actuel jusqu'en 1983. Plusieurs villes ont pris une décision semblable et il n'y a pas d'urgence d'utiliser un rôle "nouvelle génération". Les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux et Lindor Letendre partagent cette opinion.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que le Conseil n'a pas à porter de jugement sur la valeur établie par des évaluateurs professionnels qui exécutent leur travail selon les règles établies par la Loi sur l'évaluation foncière. Le Conseil peut ajuster son taux de taxes pour ne percevoir que les sommes nécessaires pour son budget d'opération annuel. Le Bureau de Revision demeure accessible aux contribuables qui portent plainte.

555/9/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Roger Turcotte, trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Pelletier, Roy, Mercure et Associés, évaluateurs, pour la préparation d'un rôle de valeur locative.

ADOPTE

556/9/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services professionnels de Me Marcel Bernier, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un bail de location à M. Fernand Leroux du hangar situé à l'aéroport municipal. Le maire et le greffier sont par la présente autorisés à signer ledit bail.

ADOPTE

557/9/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville renonce

au droit de premier refus consenti par Imprimerie Dubois Ltée dans un acte enregistré sous le numéro 224829 le 15 septembre 1976 au Bureau d'Enregistrement de Drummond. La Cité autorise également Imprimerie Dubois Ltée à vendre un terrain acheté de la Cité par ce même acte à la compagnie Les Outillages Arpex Inc. L'acquéreur devra respecter toutes les clauses et obligations acceptées par Imprimerie Dubois Ltée dans le contrat enregistré le 15 septembre 1976 sous le numéro 224829.

ADOPTE

558/9/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de Me Jean Shooner, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un acte de servitudes consenties par la Commission Scolaire Régionale St-François sur les lots P.130, P.130-332 et P.128; telles servitudes étant plus amplement décrites à une description technique et au plan préparés par Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, le 3 septembre 1980, portant le numéro de répertoire 507-106 et le numéro de minute 4796.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de servitudes précité.

ADOPTE

559/9/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville achète de M. Jean Emile Bérard un terrain connu et désigné comme étant le lot P.153 d'une superficie approximative de 155,100 pieds carrés ayant front sur le boulevard Lemire.

La Cité paiera à M. Jean Emile Bérard la somme de quarante-quatre mille dollars (\$44,000.00) en 5 versements annuels, égaux et consécutifs de huit mille huit cents dollars (\$8,800.00), le premier versement devant être fait en janvier 1981. Ce montant de \$44,000.00 portera intérêt à 10% pour le solde dû après chaque versement.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer une promesse d'achat du terrain précité et tous les documents relatifs à cette acquisition qui seront rédigés par Me Laurent Jutras, notaire, le tout étant sujet à l'approbation préalable du Ministère des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

560/9/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert:

- 1- que les services professionnels de l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire soient retenus pour la description d'une servitude d'aqueduc et d'égouts qu'il y a lieu d'obtenir du propriétaire du lot 50 du quartier est de la ville de Drummondville;
- 2- que les services professionnels de Me André Lampron, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un acte de servitude d'aqueduc et d'égouts sur le lot 50 du quartier est de la ville de Drummondville;
- 3- que M. Denis Luneau, Directeur des Services Techniques, soit autorisé à négocier une servitude d'aqueduc et d'égouts sur le lot 50 du quartier est de la ville de Drummondville;
- 4- que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de servitude précité.

ADOPTE

561/9/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de Me Denis Gariépy, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un acte de servitudes (lampadaire et non-accès) consenties par la Commission Scolaire de Drummondville sur les lots P.130-25 et P.130-29, telles servitudes étant plus amplement décrites à une description technique et un plan préparés par Gilles LeMaire le 14 juillet 1980 et portant le numéro de répertoire 507-106 et le numéro de minute 4755.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte notarié.

ADOPTE

562/9/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité verse une subvention de \$600.00 au Conseil 2174 des Chevaliers de Colomb de Drummondville à l'occasion du 60ième anniversaire de sa fondation qui sera célébré le 18 octobre 1980.

ADOPTE

563/9/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que MM. Denis Luneau, Michel Limoges et Me Jacques Dionne soient autorisés à fournir aux Résidences St-Frédéric Inc. l'assistance technique nécessaire à l'obtention d'un programme de dégagement de terrains qui sera sollicité de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

564/9/80

ABROGEE
PAR RES.
203/3/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la résolution no. 794/11/79 soit amendée pour y remplacer le nom de M. Michel Lesage par celui de M. Gérald Lapierre comme responsable du service technique de l'Organisation des Mesures d'Urgence de la Cité.

ADOPTE

565/9/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement sur la fixation du traitement des élus du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, conformément à l'article 65.6 du chapitre 70 de la loi 105, loi modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, sanctionnée le 18 juin 1980 par l'Assemblée nationale du Québec, en y joignant le projet de tel règlement selon les dispositions de l'article 65.7 de ladite loi.

566/9/80

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement concernant la fourniture d'aide du service des incendies de la Cité à d'autres municipalités et d'aide du service des incendies d'autres municipalités à la Cité.

567/9/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement No. 1391 - sens uniques sur les rues Brock et Hériot.

Le Conseil avise la population que cet avis de motion n'a pas pour effet d'annuler la réglementation actuelle et qu'il faudra respecter la signalisation actuelle jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement.

Période de questions et renseignements

Un journaliste s'informe s'il existe un litige entre la Cité et les Commissions Scolaires concernant les tarifs de location des locaux scolaires.

Le Directeur Général explique que le Livre Blanc sur le Loisir prévoit certains changements que les Commissions Scolaires devront apporter à leurs politiques de location. Le gouvernement provincial prévoit accorder des subventions aux municipalités pour fins de location de locaux. Attendu que le gouvernement n'a pas encore légiféré pour appliquer les recommandations du Livre Blanc, les municipalités ne peuvent obtenir présentement ces subventions. Le comité responsable des relations avec les Commissions Scolaires et le Cegep rencontrera prochainement les responsables de ces organismes pour négocier une politique acceptable en attendant la mise en vigueur d'une nouvelle législation.

568/9/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, qui a été élu président de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert fait appel au civisme des citoyens pour améliorer la propreté dans les rues et parcs de la Cité. Il semble que les étudiants qui achètent leur repas du midi dans certains comptoirs sont responsables des rebuts de cartons et de papiers qui sont jetés en bordure des rues, sur les parterres et un peu partout.

569/9/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à M. Gilles Troie pour l'excellent volume qu'il a rédigé sur l'organisation et l'historique du Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville.

ADOPTE

570/9/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des remerciements soient transmis à Me Yvon Pinard, député de Drummond, pour l'aide pécuniaire accordée par le gouvernement fédéral au Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince fait appel à ses collègues pour freiner les dépenses de capitalisation d'ici la fin de l'année. Les règlements d'emprunt adoptés depuis janvier 1980 totalisent la somme de \$3,387,000.00 et il lui apparaît évident que les taxes municipales vont augmenter si les dépenses continuent au même rythme.

Le conseiller Marcel Joyal estime que la situation n'est pas dramatique parce que même si des règlements d'emprunt ont été votés pour plus de 3 millions, les dépenses réellement effectuées en 1980 sont inférieures à 2 millions de dollars. Il cite comme exemple les règlements concernant les programmes P.A.A.T., phases II et III et la réfection du vieux pont. Les travaux décrétés par ces règlements ne seront que partiellement réalisés en 1980.

Il soutient que le plan triennal prévoit des dépenses de capitalisation de 3 millions par année et que ces prévisions peuvent être respectées sans compromettre l'équilibre financier de la Cité.

Le conseiller Roger Prince déclare qu'un récent rapport du Directeur de Police indique que ce service fait un excellent travail en distribuant de nombreux billets d'infraction. Cependant, il ne peut s'expliquer l'indifférence des citoyens qui paient de lourdes amendes et récidivent sans se soucier de leur propre sécurité et de celle des autres.

571/9/80

ATTENDU QU'au Québec, il n'existe pas de législation qui oblige l'automobiliste à céder le passage aux piétons à moins que des signaux en ce sens ne soient installés en bordure des rues;

ATTENDU QUE cette absence de législation est une cause fréquente d'accidents graves et regrettables;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite au gouvernement du Québec de légiférer pour obliger les automobilistes à céder le passage aux piétons sur la voie publique et que demande soit faite à toutes les municipalités du Québec d'appuyer cette résolution.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince demande aux officiers municipaux concernés:

- 1- d'étudier rapidement la possibilité d'améliorer la circulation dans le stationnement du marché public et sur la rue St-Albert;
- 2- de voir à couper un arbre dangereux au coin de la rue St-Damien et du boulevard St-Joseph.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au mardi, 14 octobre 1980 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

8 octobre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 8 octobre 1980, à 20:00 heures, cette séance en étant une SPECIALE convoquée par écrit, conformément aux dispositions de la Loi des Cités et Villes et pour les raisons suivantes:

- 1- Ouverture de soumissions - réfection du marché municipal.
- 2- Rue St-Damase:
 - A) Achat de terrains appartenant à:
 - Montreal and Atlantic Railway Company
 - Canadien Pacifique Limitée (échange)
 - La Société Immobilière Marathon Limitée
 - B) Convention avec le Canadien Pacifique Limitée concernant le réaménagement des voies ferrées.
- 3- Autorisation au greffier de soumettre le règlement No. 1242 (Achat de terrains pour le prolongement de la rue St-Damase) au Ministère des Affaires Municipales pour en obtenir l'approbation.
- 4- Autorisation au Directeur des Travaux Publics d'enlever les feux de signalisation à l'intersection des rues Des Forges et Lindsay pour les remplacer par des "arrêts toutes directions".

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

572/10/80

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes concernant la réfection du marché municipal:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$145,450.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	\$155,200.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$132,700.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la plus basse soumission jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

573/10/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire acquérir certains terrains de Montreal and Atlantic Railway Company pour la construction et l'ouverture au public d'une rue reliant la rue St-Damase à la rue Des Forges, entre le Boulevard St-Joseph et la rue Lindsay;

ATTENDU QUE l'acquisition des terrains précités de Montreal and Atlantic Railway Company et ci-après décrits est conditionnelle à l'achat de certains terrains par la Cité, de Canadien Pacific Limitée et la Société

Immobilière Marathon Limitée, le tout tel qu'il est mentionné dans la résolution d'acquisition des terrains desdites sociétés, adoptée ce jour;

Ces faits relatés, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU, APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE, que la Cité de Drummondville achète de Montreal and Atlantic Railway Company, les parcelles de terrains comme faisant partie des lots 149, 447, 238, 240, 265, 266, 267, 346, 364, partie de la rue Dorion (sans numéro cadastral) étant tous du Quartier Est de la Ville de Drummondville, et contenant une superficie de 30,025 pieds carrés, soit 2789,41 m². Le tout tel que décrit et démontré suivant les plan et description technique préparés par la Société Immobilière Marathon, dont la Ville en accepte l'exactitude des désignations, plans et superficies.

La présente vente est faite pour le prix et la somme de \$33,448.00 que la Cité de Drummondville s'engage à verser comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié.

La présente vente sera faite aux conditions suivantes:

LA CITE S'ENGAGE à permettre au propriétaire des voies ferrées de conserver ses voies ferrées en place, gratuitement, de les entretenir et de les réparer au besoin avec droit d'accès nécessaire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'acte de vente précité et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, le tout pour se conformer à l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTE

574/10/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire acquérir certains terrains de Canadien Pacific Limitée pour la construction et l'ouverture au public d'une rue reliant la rue St-Damase à la rue Des Forges, entre le Boulevard St-Joseph et la rue Lindsay;

ATTENDU QUE l'acquisition des terrains précités de Canadien Pacific Limitée et ci-après décrits, est conditionnelle à l'achat de certains terrains par la Cité, de Montreal and Atlantic Railway Company, et la Société Immobilière Marathon Limitée, le tout tel qu'il est mentionné dans la résolution d'acquisition de terrains desdites sociétés, adoptée ce jour;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville accepte de donner en échange des terrains qu'elle désire acquérir de Canadien Pacific Limitée, des terrains lui appartenant, le tout tel qu'il est ci-après mentionné;

Ces faits relatés, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, que la Cité de Drummondville achète de Canadien Pacific Limitée, les parcelles de terrains comme faisant partie des lots 238, 239, 240, 241, 265 et 266, étant tous du cadastre officiel du Quartier Est de la Ville de Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, contenant une superficie totale de 5,388 pieds carrés, soit 500,56 m²; les parcelles de terrains comme faisant partie des lots 265, 266, 346, 347, 363, 364, 444, d'une partie de la rue Dorion (sans numéro cadastral) et d'une partie de la rue A (sans numéro cadastral) étant tous du Quartier Est de la Ville de Drummondville et contenant en superficie 21,913 pieds carrés, soit 2 035,78 m²; les parcelles de terrains comme faisant partie du lot 68 dudit cadastre officiel du Quartier Est de la Ville de Drummondville, contenant en superficie 2,260 pieds carrés, soit 209,96 m²; les parcelles de terrains comme faisant partie des lots 130 et 161 du Quartier Est de la Ville de Drummondville contenant en superficie 4,308 pieds carrés, soit 400,23 m². Le tout tel que décrit et démontré suivant les plan et description technique préparés par la Société Immobilière Marathon Limitée dont la Ville en accepte l'exactitude des désignations, plans et superficies.

En échange, la Cité de Drummondville consent à céder à Canadien Pacific Limitée les parcelles de terrains comme faisant partie des lots 440, 441, 442, 443, partie de la rue A (sans numéro cadastral) contenant en superficie 8,591 pieds carrés, soit 761,11 m²; les parcelles de terrains comme faisant partie des lots 238, 267, partie de la rue Dorion (sans désignation cadastrale) 345, 365, du cadastre du Quartier Est de la Ville de Drummondville et contenant en superficie quatorze mille six cent soixante et un pieds carrés, soit 1077,39 m²; les parcelles de terrains comme faisant partie des lots 444, 448, 350, 352, 353, 354, 355, 356, 359, 360, partie de la rue A (sans désignation cadastrale) étant tous du Quartier Est de la Ville de Drummondville, et contenant en superficie 21,019 pieds carrés, soit 1952,73 m²; le tout tel que démontré et décrit suivant les plan et description technique préparés par la Société Immobilière Marathon Limitée, la Ville en acceptant l'exactitude tant au niveau des désignations, plans et superficies.

Le présent échange est fait pour une différence ou soult de \$34,816.00 en faveur de Canadien Pacific Limitée que la Cité de Drummondville s'engage à verser comptant lors de la signature de l'acte d'échange.

Le présent échange est fait aux conditions suivantes:

LA CITE S'ENGAGE A

- 1) permettre au Canadien Pacific de conserver ses voies ferrées en place, gratuitement, de les entretenir et de les réparer au besoin avec droit d'accès nécessaire;
- 2) respecter toutes les ententes dont Canadien Pacific Limitée est tenu, et tel que spécifié dans l'offre d'échange;
- 3) construire une glissière de sécurité tel que spécifié dans l'offre d'échange.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de ladite Cité, tous les documents relatifs à l'acte d'échange précité et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, le tout pour se conformer à l'acte d'échange à intervenir entre les parties.

ADOPTE

575/10/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire acquérir certains terrains de la Société Immobilière Marathon Limitée pour la construction et l'ouverture au public d'une rue reliant la rue St-Damase à la rue Des Forges, entre le Boulevard St-Joseph et la rue Lindsay;

ATTENDU QUE l'acquisition des terrains précités de la Société Immobilière Marathon Limitée et ci-après décrits, est conditionnelle à l'achat de certains terrains par ladite Cité, de Canadien Pacific Limitée et de Montreal and Atlantic Railway Company, le tout tel qu'il est mentionné dans la résolution d'acquisition des terrains desdites sociétés, adoptée ce jour;

Ces faits relatés, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX, APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH, que la Cité de Drummondville achète de la Société Immobilière Marathon Limitée les parcelles de terrains comme faisant partie des lots 361, 362, 445, 446, 149, 239, 240, 241, 264, 265, 266, 347, 348, 349, 350, 352, 353, 354, 355, 356, 359, 360, 363, 364, 444, 448, partie de la rue A (sans numéro cadastral) partie de la rue Dorion (sans numéro cadastral) étant tous du Quartier Est de la Ville de Drummondville, et ayant une superficie totale de 134,430 pieds carrés. Le tout tel que décrit et démontré suivant les plan et description technique préparés par la Société Immobilière Marathon Limitée dont la Ville en accepte l'exactitude des désignations, plans et superficies.

La présente vente est faite pour le prix et la somme de \$151,736.00 que la Cité de Drummondville s'engage à verser comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié.

La présente vente sera faite aux conditions suivantes:

LA CITE S'ENGAGE A

- 1) permettre au propriétaire des voies ferrées de conserver ses voies ferrées en place, gratuitement, de les entretenir et de les réparer au besoin avec droit d'accès nécessaire;
- 2) respecter toutes les ententes dont la Société Immobilière Marathon est tenue et tel que spécifié dans l'offre de vente.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'acte de vente précité et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, le tout pour se conformer à l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTE

576/10/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville signe une entente et convention avec Canadien Pacific Limitée concernant l'enlèvement de certaines voies ferrées, de leurs accessoires, de certaines bâtisses et autres installations ferroviaires, ainsi que le déplacement de certaines bâtisses et voies ferrées, le tout au coût mentionné dans ladite convention à intervenir entre la Cité de Drummondville et Canadien Pacific Limitée, laquelle convention fera partie intégrante de la présente résolution. La présente convention a trait à l'ouverture de la rue St-Damase.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, la convention précitée et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

577/10/80

ATTENDU QUE le 24 avril 1978 le Conseil de la Cité de Drummondville a adopté le règlement No. 1242 décrétant un emprunt de \$337,000.00 pour l'acquisition des terrains nécessaires au prolongement de la rue St-Damase;

ATTENDU QUE toutes les procédures ont été régulièrement suivies sauf que ce règlement n'a pas encore été soumis au Ministère des Affaires Municipales pour approbation;

ATTENDU QUE ce retard a été causé par des lenteurs administratives des corporations propriétaires des terrains vendus à la Cité, qui ont tardé à fournir par écrit leurs exigences;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,

QUE le greffier de la Cité soit autorisé à présenter le règlement No. 1242 au Ministère des Affaires Municipales pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

578/10/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire enlever les feux de signalisation existant à l'intersection des rues Lindsay et Des Forges pour les remplacer par des panneaux indiquant des arrêts obligatoires toutes directions.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

14 octobre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de de Conseil le 14 octobre 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

579/10/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 septembre 1980, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 octobre 1980; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTE

580/10/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Charlemagne Joyal domicilié au 808 rue Savard, se fait le porte-parole de plusieurs contribuables du quartier St-Pierre pour demander au Conseil de prévoir au budget 1981 les montants nécessaires pour apporter des correctifs aux égouts du quartier St-Pierre qui refoulent lors de pluies abondantes. Une réponse favorable est attendue pour le 27 octobre 1980.

Le conseiller Jean-Paul Généreux explique que lors du colloque annuel du Conseil qui se tiendra les 19 et 20 octobre, il entend avec chiffres à l'appui démontrer à ses collègues du Conseil que l'heure est venue d'effectuer les travaux qui mettront fin aux refoulements dans le quartier St-Pierre.

Le conseiller Marcel Joyal tout en admettant que le problème doit être analysé sérieusement, émet des réserves quant aux possibilités de réaliser des travaux complets en 1981 à cause du coût du projet estimé approximativement à deux millions de dollars. Un tel investissement équivaldrait à retarder d'autres travaux urgents que la Cité doit réaliser à brève échéance.

Le Conseil pourra probablement après consultation avec les ingénieurs procéder par étapes et éliminer graduellement les refoulements dans le secteur St-Pierre. De toute façon, le Conseil étudiera sérieusement cette question durant son prochain colloque.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Carrefour des Handicapés Drummond Inc., conjointement avec plusieurs organismes, souhaite que le Conseil légifère pour permettre aux handicapés de stationner des véhicules identifiés par le symbole international des personnes handicapées dans des endroits interdits aux automobilistes.

Le comité responsable de la circulation étudiera cette demande et verra s'il est possible d'identifier certains endroits convenables pour satisfaire les requérants.

- Le Club des Lions de Drummondville sollicite une subvention de \$4,600.00 pour défrayer le coût d'un feu d'artifice lors de la prochaine fête de l'amitié.

Cette demande est retenue pour étude lors de la préparation des estimés budgétaires 1981.

- M. Robert Payette sollicite le prolongement de la rue Des Plaines jusqu'à la Rivière Noire afin de pouvoir aménager une deuxième entrée sur sa propriété.

Cette demande sera transmise au Service des Travaux Publics pour étude.

581/10/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier, M. Marcel Joyal, conseiller et M. Denis Luneau, Directeur des services techniques, soient autorisés à assister à la Conférence Municipale sur l'Habitation qui se tiendra à Montréal les 28, 29 et 30 novembre 1980. Le conseiller Jean-Paul Généreux est autorisé à agir comme substitut si l'une ou l'autre des personnes déléguées ne pouvait participer à cette conférence.

ADOPTE

582/10/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 20 septembre au 10 octobre 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$910,634.37.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

583/10/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 10410 à 10449 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

584/10/80

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

- VENTE DE TERRAIN - P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. ALAIN PARENTEAU 6260 Lausanne Trois-Rivières Ouest	\$7,950.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

585/10/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le plan de subdivision d'une partie des lots 281 et 282, Rang IV, préparé par l'arpenteur-géomètre

Yves Noël le 17 septembre 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville, soit accepté tel que soumis.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit plan.

ADOPTE

586/10/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot 130, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 15 septembre 1980, pour le compte de M. Jean-Marc Tardif.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

587/10/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'un plan de subdivision d'une partie du lot 26, quartier Ouest, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 8 août 1980, pour le compte de M. Alphonse Guertin, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

588/10/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un plan de subdivision d'une partie du lot 166A, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 16 septembre 1980, pour le compte de la compagnie Dynavent Inc., soit accepté.

ADOPTE

589/10/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un plan de redivision d'une partie du lot 126, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 27 août 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville et de Construction Martin & Martin Inc., soit accepté.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit plan.

ADOPTE

590/10/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'un plan de redivision d'une partie du lot 165, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 15 septembre 1980, pour le compte de Mme Claire Letendre Parenteau, soit accepté.

ADOPTE

591/10/80

Attendu que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville transmet au Conseil de la Cité un projet de requête qu'il a reçu en septembre dernier concernant la composition et le mode de nomination des membres de l'Office;

Attendu que ce projet prévoit la nomination de sept (7) administrateurs dont trois (3) membres sont nommés par le Conseil, deux (2) membres sont élus par l'ensemble des locataires de l'Office et deux (2) membres sont nommés par le Ministre des Affaires Municipales;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil de la Cité accepte de porter à sept (7) membres le nombre des administrateurs de l'Office avec pouvoir exclusif de nomination des membres provenant des milieux décrits dans le projet.

ADOPTE

592/10/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Distributions D.C. Inc.:

1- Un morceau de terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (Ptie 282) du rang IV du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par une autre partie du lot 282, vers le sud-est par le lot 282-4 (rue Sigouin), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 282 et vers le nord-ouest par le lot 281.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commencant au point indiqué par la lettre A au plan annexé à la description technique portant le numéro de répertoire 3911 et le numéro de minute 3662, et situé sur la ligne nord-ouest du lot 282-4 (rue Sigouin) et à deux cent trente-et-un mètres et vingt centièmes (231,20 m) du début de la courbe située à proximité de l'intersection de la rue Sigouin et le Boulevard Lemire; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingts degrés zéro minute quarante-trois secondes (180°00'43") en suivant la ligne nord-ouest du lot 282-4 (rue Sigouin) une distance de quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) jusqu'au point B; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes (269°29'31") une distance de vingt-trois mètres et vingt centièmes (23,20 m) jusqu'au point C; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré trois minutes zéro seconde (0°03'00") en suivant la ligne de division entre les lots 281 et 282 une distance de quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) jusqu'au point D; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes (89°29'31") une distance de vingt-trois mètres et dix-sept centièmes (23,17 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de mille cinquante-neuf mètres carrés et huit dixièmes (1 059,8 m²).

2- Un morceau de terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-un (Ptie 281) du rang IV du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le sud-ouest, vers le nord-ouest et vers le nord-est par d'autres parties du lot 281 et vers le sud-est par une partie du lot 282.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commencant au point indiqué par la lettre D au plan annexé à la description technique portant le numéro de répertoire 3911 et le numéro de minute 3662, et situé sur la ligne de division entre les lots 281 et 282, tel que décrit et situé au paragraphe précédent; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingts degrés trois minutes zéro seconde (180°03'00") en suivant la ligne de division entre les lots 281 et 282 une distance de quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) jusqu'au point C; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes (269°29'31") une distance de quarante-sept mètres et cinquante-et-un centièmes (47,51 m) jusqu'au point E; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré zéro minute quarante-trois secondes (0°00'43") une distance de quarante-cinq mètres

et soixante-douze centièmes (45,72 m) jusqu'au point F; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes (89°29'31") une distance de quarante-sept mètres et cinquante-cinq centièmes (47,55 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de deux mille cent soixante-treize mètres carrés (2173,0 m²).

La superficie totale de ces deux (2) parcelles de terrains est de trois mille deux cent trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (3 232,8 m²).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 22 septembre 1980 portant le numéro de répertoire 3911 et le numéro de minute 3662; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "DISTRIBUTIONS D.C. INC.")

Une servitude à établir portera sur les trois mètres et cinq centièmes (3,05 m) nord-ouest de l'emplacement ci-dessus décrit.

Cette vente est faite au prix de \$1.6146 le mètre carré, soit cinq mille deux cent dix-neuf dollars et soixante-et-huit cents (\$5,219.68) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de deux cent cinquante dollars (\$250.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me André Jean, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "DISTRIBUTIONS D.C. INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 447/7/80 adoptée le 28 juillet 1980.

ADOPTE

593/10/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Claude Boucher, Directeur Général, et Me Jacques Dionne, Conseiller Juridique, soient autorisés à présenter à l'Assemblée Nationale du Québec un bill privé pour approbation.

ADOPTE

594/10/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que deux arrêts obligatoires soient installés sur la rue Celanese à la hauteur de la rue Demers.

ADOPTE

595/10/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec le Drummondville Olympique concernant l'utilisation du Centre Marcel Dionne.

ADOPTE

596/10/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Les Sabres de Drummondville concernant l'utilisation du Centre Marcel Dionne.

ADOPTE

597/10/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.

ADOPTE

598/10/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 349/6/78 soit amendée pour remplacer les tarifs établis pour l'utilisation du dépotoir par les suivants:

- Remorque attachée à une automobile:	\$2.00
- Camion 4 roues, deux essieux:	\$4.00
- Camion 6 roues, deux essieux:	\$6.00
- Camion 10 roues, trois essieux:	
. matières lâches	\$6.00
. matières comprimées	\$12.00
- Camion d'une capacité de 24 verges	
. matières lâches	\$6.00
. matières comprimées	\$12.00
- Camion d'une capacité de 25 verges ou plus	
. matières lâches	\$15.00
. matières comprimées	\$18.00

ADOPTE

599/10/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les personnes suivantes soient nommées membres d'une Commission Permanente du Conseil relativement à l'application de la Loi de l'Aménagement du Territoire: MM. Marcel Joyal, J.-Bruno Smith, Denis Luneau, Georges Nijdam et Claude Boucher. M. Michel Lesage pourra agir comme substitut de M. Claude Boucher au besoin.

ADOPTE

600/10/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1247, lequel a modifié le règlement No. 1134 concernant l'adoption d'une nouvelle allocation budgétaire pour compléter des projets dans le cadre d'un Programme d'Amélioration de Quartiers pour une partie du territoire de la Municipalité connue sous le nom de "St-Joseph/St-Jean-Baptiste".

601/10/80

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1283, concernant l'adoption d'une nouvelle allocation budgétaire pour compléter des projets dans le cadre d'un Programme d'Amélioration de Quartiers pour une partie du territoire de la Municipalité connue sous le nom de "Ste-Thérèse/St-Pierre".

ADOPTE

602/10/80

Lecture est donnée du règlement No. 1399 fixant la rémunération du maire et des conseillers de la Cité de Drummondville pour l'année 1980 et les années suivantes, selon les dispositions de l'article 70, paragraphes 65.6 et 65.8 de la Loi 105.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

603/10/80

Lecture est donnée du règlement No. 1404 abrogeant le règlement No. 1391 concernant les sens uniques sur les rues Brock et Hériot, entre les rues St-Georges et Marchand.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté. Ce règlement entrera en vigueur le 22 octobre 1980.

ADOPTE

604/10/80

Lecture est donnée du règlement No. 1405 concernant la fourniture d'aide du service des incendies de la Cité à d'autres municipalités et d'aide du service des incendies d'autres municipalités à la Cité.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince veut savoir si la Cité a négocié des ententes ou établi des tarifs pour la fourniture de services à l'extérieur des limites de la Cité par l'Organisation des Mesures d'Urgence.

Attendu que le Conseil n'a jamais statué par écrit à ce sujet, le Directeur Général est chargé d'étudier cette question et de préparer un document qui pourra être soumis au Conseil pour approbation.

605/10/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville accepte le Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains, Phase V, tel que préparé par Pierre Landry, urbaniste-conseil, dans un document daté du 7 octobre 1980 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DOCUMENT VERSE AU REGLEMENT No. 1406).

ABROGEE
PAR RES.
620/10/80

Il est également résolu que ce programme soit transmis à la Direction Générale de l'Urbanisme du Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal résume le contenu du P.A.A.T., Phase V, qui sera réalisé sur un terrain qui sera acquis de Celanese Canada Ltée. La Cité pourra en réalisant ce projet mettre en vente des terrains pour la construction d'environ 475 logements de caractères variés dans un site exceptionnel au centre du territoire de la Cité. Le prix du terrain incluant les services municipaux sera d'environ \$1.25 le pied carré pour la construction unifamiliale. Le projet de développement prévoit également l'aménagement d'espaces verts intéressants compte tenu des arbres existants. Il semble que certains terrains pourront être mis en vente dès l'été 1981.

606/10/80

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de Me Gaston Ringuet, ex-maire de la Cité, décédé récemment.

ADOPTE

Son Honneur le Maire se fait le porte-parole du Conseil et de la population pour rappeler que Me Gaston Ringuet qui fut maire de la Cité de 1948 à 1950 laisse le souvenir d'un homme exceptionnel qui a consacré de nombreuses années au service de la communauté en occupant des postes importants dans plusieurs organismes communautaires et spécialement à la Commission Scolaire et au sein de l'Harmonie de Drummondville. Il réitère ses condoléances à l'endroit de l'épouse et des enfants du regretté défunt.

Le conseiller Marcel Joyal demande au trésorier et au greffier de préparer le texte d'une résolution qui demanderait au Ministère des Affaires Municipales d'amender la Loi des Cités et Villes pour permettre aux conseils municipaux d'utiliser des taux variables pour taxer les immeubles résidentiels, commerciaux et industriels. Ce projet de résolution pourrait être étudié à la prochaine séance régulière et être adopté par le Conseil si jugé acceptable.

Le conseiller Roger Prince après avoir examiné des panneaux-réclame installés récemment pour identifier le parc industriel régional, déplore que ces enseignes soient tellement petites qu'elles ne répondent pas à ses attentes et qu'elles ne pourront être remarquées par les automobilistes en transit. Il suggère que d'autres enseignes soient fabriquées et que le texte privilégie le parc industriel plutôt que de mettre en évidence le nom de Drummondville.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 27 octobre 1980 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

27 octobre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 octobre 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

607/10/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 octobre 1980, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

608/10/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Claude Dodier du 596 St-Alfred se fait le porte-parole d'un groupe de citoyens du secteur St-Pierre pour demander au Conseil si les prévisions budgétaires de 1981 contiennent des sommes destinées à l'exécution de travaux d'égouts pour corriger les refoulements qui surviennent chaque année dans cette partie de la Cité.

Les conseillers Marcel Joyal, Jean-Marie Boisvert, J.-Bruno Smith et Roger Prince à tour de rôle expliquent à ce contribuable que les prévisions budgétaires pour l'année 1981 ne sont pas terminées. Le Conseil doit établir des priorités parmi les besoins exprimés par la population afin de ne pas trop alourdir le fardeau fiscal. Le problème des égouts dans le secteur St-Pierre est retenu comme prioritaire mais le Conseil doit statuer sur l'ampleur des travaux qu'il sera possible de réaliser en 1981.

Le conseiller Jean-Paul Généreux énumère quelques rues qui pourraient être desservies par un réseau d'égout pluvial en 1981.

Le conseiller Roger Prince demande à Son Honneur le Maire de clore la discussion à ce sujet.

Le maire informe M. Dodier et les contribuables présents dans la salle qu'une décision finale pourra être annoncée à la première séance régulière de novembre.

MM. Guy Gauthier et Laurent Lemaire de la rue St-Félix réclament l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue St-Félix aux intersections des rues Des Cyprès et Ally. Ils se disent déçus qu'une demande formulée au début de l'été soit demeurée sans réponse.

Le Directeur Général explique que les autorités municipales ont rencontré les représentants des Commissions Scolaires Locale et Régionale pour discuter des problèmes de circulation dans le voisinage des deux écoles situées en bordure de la rue St-Félix. Compte tenu du circuit emprunté par les autobus scolaires, il a été décidé de procéder à certaines modifications qui ne sont pas nécessairement conformes à la demande formulée.

609/10/80

ABROGEE
PAR RES.
645/11/80

Après une longue discussion, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que deux arrêts obligatoires soient installés sur la rue St-Félix aux intersections des rues Des Cyprès et Ally à titre d'essai.

ADOPTE

M. Jacques Dion du 140 St-Félix demande un amendement au règlement de zonage afin de pouvoir terminer la construction d'un garage assez vaste pour satisfaire ses besoins.

Le conseiller Marcel Joyal explique que le règlement de zonage en vigueur limite l'implantation d'un bâtiment secondaire. Cependant le Conseil se propose de refondre sa réglementation qui sera plus permissive. M. Joyal s'engage à chercher une formule légale qui permettrait à certains citoyens d'exécuter immédiatement des travaux de construction qui seront acceptables avec le nouveau règlement de zonage dont le projet est actuellement à l'étude.

610/10/80

ATTENDU QUE la Cité a lancé un appel d'offres concernant la fourniture et l'installation d'un système de télévision en circuit fermé;

ATTENDU QU'à l'heure de fermeture, le Conseil n'avait reçu qu'une seule soumission, soit celle présentée par la Compagnie de Télévision en Circuit Fermé, 125 rue Gagnon, Ville St-Laurent;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission ne soit pas ouverte et qu'elle soit remise au fournisseur. Il est également résolu que la Cité procède à une nouvelle demande de soumissions publiques.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

611/10/80 - M. Lionel Fréchette, maire de Nicolet, invite le Conseil de la Cité de Drummondville à une conférence de presse sur la tenue des Finales Régionales des Jeux du Québec Hiver 1981.

Attendu que la Ville de Nicolet a participé aux Finales Régionales des Jeux d'Eté tenues à Drummondville en 1980, il est unanimement résolu que Son Honneur le Maire, les conseillers disponibles et/ou le Directeur des Services Récréatifs et Communautaires soient autorisés à participer à cette conférence de presse.

ADOPTE

- Service Action Volontaire Dr. Inc. demande l'autorisation d'utiliser le pavillon du parc Woodyatt pour l'installation d'une popote roulante destinée à desservir la paroisse St-Frédéric.

Le Directeur Général explique que ce pavillon est loué par bail à l'Association de Tennis de Drummondville et qu'il faudra vérifier s'il est possible tout en respectant ce bail d'accueillir les bénévoles qui oeuvrent dans cet organisme communautaire.

Le conseiller Jean-Paul Généreux, membre de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, rencontrera M. Yvon Raymond pour discuter de la possibilité d'accueillir la popote roulante dans une salle qui semble disponible à la Place Philippe Bernier.

- 612/10/80 - Les membres du Club Opti-Philex (filiale du Club Optimiste Drummondville Inc.) demandent l'autorisation de vendre du chocolat au profit de leur Club.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- M. Jacques Sigouin, président de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux accordé aux représentants de la Chambre le 14 octobre 1980 et offre la plus entière collaboration des membres de l'organisme qu'il dirige à titre de président.
- M. Roger Parenteau du 263 Lefebvre remercie le Conseil pour la réception récemment donnée à l'Hôtel de Ville en l'honneur des fondateurs de la Fondation Ste-Croix Inc.

613/10/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 11 octobre au 1er novembre 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$813,733.25.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

614/10/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la compagnie Les Outils Arpex Inc. soit autorisée à modifier le contrat d'achat intervenu avec la compagnie Imprimerie Dubois (1980) Inc. le 6 octobre 1980 et enregistré sous le numéro 257268 pour radier la clause c) de l'item "CHARGES ET CONDITIONS" qui exige une implantation minimum d'un bâtiment de quatre mille cent soixante pieds carrés (4,160 p.c.).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette radiation.

ADOPTE

615/10/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville accepte tels que présentés les budgets d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1981, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". Ladite acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec. (BUDGETS D'OPERATION VERSES AU DOSSIER: "OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION")

ADOPTE

616/10/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 124 et 126-3, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 16 octobre 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit plan.

ADOPTE

617/10/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les plans d'annulation d'une partie du lot 126-3-20 et du lot 124-147, préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire les 2 septembre et 16 octobre 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville, soient acceptés tel que soumis.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, lesdits plans d'annulation.

ADOPTE

618/10/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte le protocole d'entente à intervenir avec les municipalités de St-Nicéphore, des Cantons-Unis Wendover & Simpson et de Grantham-Ouest concernant l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et par lequel les municipalités précitées acceptent que la Cité de Drummondville agisse comme maître d'oeuvre pour la réalisation de ce projet.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à présenter ce projet de protocole d'entente au Ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit protocole d'entente à intervenir avec chacune des trois municipalités précitées.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que grâce à la collaboration des municipalités voisines qui s'alimentent en eau potable en utilisant le filtre municipal, il sera possible de porter de 11 millions de gallons à 17 millions de gallons par jour l'eau traitée. Le coût de l'investissement d'environ 2 millions de dollars sera entièrement payé par les municipalités voisines puisque l'agrandissement est destiné à satisfaire leurs besoins. Le gouvernement provincial leur fournira cependant une subvention représentant 75% du coût total.

619/10/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de Me Jacques Lafond, notaire, soient retenus pour effectuer une recherche concernant des servitudes établies en faveur de Southern Canada Power dans le secteur du Village d'Antan situé à l'intérieur des limites de la Cité. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, précisera le mandat précité.

ADOPTE

620/10/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville accepte le Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains, Phase V, tel que préparé par Pierre Landry, urbaniste/architecte, en date du 16 octobre 1980; lequel programme est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROGRAMME VERSE AU REGLEMENT No. 1406)

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 605/10/80 adoptée le 14 octobre 1980.

ADOPTE

621/10/80

Lecture est donnée du règlement No. 1406 acceptant le programme d'acquisition et d'aménagement de terrains appelé "P.A.A.T. - Phase V".

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

622/10/80

Lecture est donnée du règlement No. 1407 amendant le règlement No. 1134 qui a été lui-même modifié par le règlement No. 1247, concernant une nouvelle allocation budgétaire pour permettre de compléter des projets dans le cadre d'un programme d'amélioration de quartiers pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de St-Joseph--St-Jean-Baptiste.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

623/10/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a amendé son règlement No. 1134, déjà modifié par le règlement No. 1247, par le règlement No. 1407 aux fins de recevoir une nouvelle allocation budgétaire de la part de la Société d'Habitation du Québec et de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers St-Joseph--St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE lecture et adoption de ce règlement No. 1407 ont été faites à la séance du Conseil du 27 octobre 1980;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
ET RESOLU:

QUE le Conseil autorise le maire et le greffier de la Cité, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville les formules 1846, 1847 et 1847B de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement et tous les autres documents nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartiers révisé St-Joseph--St-Jean-Baptiste.

ADOPTE

624/10/80

Lecture est donnée du règlement No. 1408 amendant le règlement No. 1283 concernant l'adoption d'une nouvelle allocation budgétaire et des modifications au programme d'amélioration de quartiers pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "Ste-Thérèse--St-Pierre".

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

625/10/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a amendé son règlement No. 1283 par le règlement No. 1408 aux fins de recevoir une nouvelle allocation budgétaire de la part de la Société d'Habitation du Québec et de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers Ste-Thérèse--St-Pierre;

ATTENDU QUE lecture et adoption de ce règlement No. 1408 ont été faites à la séance du Conseil du 27 octobre 1980;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
ET RESOLU:

QUE le Conseil autorise le maire et le greffier de la Cité, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville les formules 1846, 1847 et 1847B de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement et tous les autres documents nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartiers révisé Ste-Thérèse--St-Pierre.

ADOPTE

626/10/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville et la Ville de Drummondville-Sud ont présenté une requête de fusion au Ministère des Affaires Municipales;

ATTENDU QUE durant les études du projet de fusion une invitation a été faite à la Municipalité de Grantham-Ouest d'étudier les avantages et les inconvénients d'une fusion éventuelle avec Drummondville et Drummondville-Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grantham-Ouest a demandé de suspendre les pourparlers;

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité croit que l'heure est favorable pour reprendre les discussions sur les possibilités de fusion;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QU'une invitation soit faite au Conseil de la Municipalité de Grantham-Ouest d'amorcer une étude sur les possibilités de la fusion de son territoire avec la nouvelle ville qui sera formée;

QUE la date d'une prochaine rencontre soit fixée par le Conseil de la Municipalité de Grantham-Ouest et que ce Conseil décide s'il y a lieu de réunir seulement les maires ou tous les membres des conseils concernés.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière au lundi, 10 novembre 1980, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

10 novembre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 novembre 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

627/11/80

Le greffier donne lecture de la première page du procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 1980.

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 octobre 1980, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le greffier soit dispensé de poursuivre cette lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

628/11/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 32B. Séance d'information pour les contribuables du secteur de Drummondville-Ouest (M. Marcel Joyal)
- 32C. Service d'un chef de gare au C.N. (M. Roger Prince)
- 32D. Vente de terrains (M. Roger Prince)
- 34. Résolution d'appui à la Municipalité de l'Avenir (M. Marcel Joyal).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Bertrand Dionne, porte-parole de quelques citoyens du secteur de la rue Des Pins, voudrait savoir pourquoi des arrêts obligatoires installés à l'angle des rues Des Pins et Des Cyprès ont été enlevés après 24 heures.

Attendu que l'item 18 de l'ordre du jour porte sur les arrêts obligatoires dans le secteur de la rue Des Cyprès, Son Honneur le Maire demande à M. Dionne de retarder son intervention.

M. Claude Dodier du 596 St-Alfred, au nom d'un groupe de contribuables du secteur St-Pierre, demande si le Conseil a définitivement retenu dans son plan triennal d'immobilisations des sommes suffisantes pour exécuter des travaux d'égouts destinés à mettre fin aux refoulements qui surviennent chaque année.

Le conseiller Jean-Paul Généreux explique que le Conseil entreprendra des travaux importants qui seront réalisés en deux phases; la première devant être réalisée en 1981 dans le secteur des rues Mathieu, Rajotte et Pelletier, ainsi que les rues Chassé et St-Alfred entre les rues Pelletier et Ringuet. Ces travaux sont estimés à environ \$435,000.00. Le plan triennal prévoit une phase qui devrait se terminer en 1982 à un coût estimé à \$500,000.00.

Le conseiller Jean-Paul Généreux remercie ses collègues pour leur compréhension dans ce dossier qui lui tient à coeur.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

629/11/80

1- ACHAT OU LOCATION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

(Tableau des soumissionnaires versé à la présente résolution comme cédule "A")

ATTENDU QUE certains ordinateurs proposés par les soumissionnaires sont conçus de telle façon qu'ils peuvent opérer avec moins de mémoires que le système 256K minimum exigé dans le cahier des charges, sans pour autant nuire à la performance;

ATTENDU QUE cette technicalité pourrait empêcher la meilleure sélection d'un soumissionnaire éventuel;

ATTENDU QUE le choix d'un ordinateur est pour cinq ans;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'aucune des soumissions reçues ne soit retenue et que la Cité procède à un nouvel appel d'offres.

ADOpte

630/11/80

2- ETAGERES AMOVIBLES (BIBLIOTHEQUE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMEX INC. 250 St-Edouard Drummondville	\$17,032.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit retenue.

ADOpte

631/11/80

3- SYSTEME DE TELEVISION EN CIRCUIT FERME

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LA COMPAGNIE DE TELEVISION EN CIRCUIT FERME 125 rue Gagnon Ville St-Laurent	\$90,342.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer une convention avec le fournisseur pour la livraison et l'installation du système précité.

ADOpte

632/11/80

4- LOCATION DE MACHINERIE DE DENEIGEMENT

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu Bon-Conseil	.Niveleuse automotrice de 150 H.P. avec aile chasse-neige \$39.85 .Niveleuse automotrice de 120 H.P. avec aile chasse-neige \$39.85 .Equipement de remplacement \$39.85

<u>Soumissionnaires (suite)</u>	<u>Prix</u>	
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	.Niveleuse automotrice de 150 H.P. avec aile chasse-neige	\$44.95
	.Niveleuse automotrice de 120 H.P. avec aile chasse-neige	\$38.00
	.Equipement de remplacement	\$33.15
. EXCAVATION YVON BELANGER INC. 4558 Boul. St-Joseph Drummondville	.Niveleuse automotrice de 150 H.P. avec aile chasse-neige	-
(SOUMISSION NON CONFORME)	.Niveleuse automotrice de 120 H.P. avec aile chasse-neige	\$35.00
	.Equipement de remplacement	\$35.00
. MARIER & FILS 486 Cockburn Drummondville	.Niveleuse automotrice de 150 H.P. avec aile chasse-neige	\$34.00
(SOUMISSION NON CONFORME)	.Niveleuse automotrice de 140 H.P. avec aile chasse-neige	\$30.00
	.Equipement de remplacement	\$30.00/ \$50.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Sintra Inc. soit retenue.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une requête produite par des résidants des rues Des Pins, Des Cyprès, des Ilots des Pins, des Ilots Jacques Adhémar et des rues avoisinantes qui demandent que des arrêts obligatoires soient installés sur la rue Des Pins, au coin des Ilots Des Pins ou au coin de la rue Des Cyprès.
- Lecture est donnée d'une lettre provenant des Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. qui demandent des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Des Cyprès et St-Félix.
Le Conseil prendra cette demande en sérieuse considération.
- Lecture est donnée de la résolution no. 446-11-80 de la Corporation Municipale de Grantham-Ouest par laquelle le Conseil de cette municipalité accepte de rencontrer les autorités de Drummondville pour discuter d'un projet de fusion à condition qu'une rencontre soit tenue en janvier 1981.
- Le Théâtre du Chiendent sollicite une remise et/ou une exemption de taxe d'amusement pour la période du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981.
Le greffier informera le conseil d'administration de cet organisme que la Cité ne peut déroger à sa politique concernant la perception de la taxe d'amusement.
- L'Hydro-Québec demande au Conseil de ne pas favoriser la pose de décorations dans les rues de la Cité durant la période des fêtes afin de ménager l'énergie et d'éviter une surcharge aux réseaux de distribution.

633/11/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 25 octobre au 7 novembre 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$505,798.41.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

634/11/80

Il est proposé le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les mutations de propriétés portant les numéros 10450 à 10512 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

635/11/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le plan de remplacement des lots 151-144, 151-145, 151-153 et 151-154, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 15 octobre 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville, soit accepté.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit plan.

ADOPTE

636/11/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement portant sur les lots 601-1, 601-2, 602-1, 602-2 et d'une partie de la rue "C" et des lots 601-3, 601-6 et 602-3 et l'ajouté d'une partie du lot 635, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 14 octobre 1980, pour le compte de Tim Donut Ltd.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de remplacement soit accepté.

ADOPTE

637/11/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le plan de remplacement d'une partie des lots 149-4 à 149-7 inclusivement, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 15 octobre 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville, soit accepté.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit plan.

ADOPTE

638/11/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le plan de remplacement des lots 150-67 et 150-219, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 15 octobre 1980, pour le compte de la Cité de Drummondville, soit accepté.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit plan.

ADOPTE

639/11/80

Attendu qu'à cause de certaines difficultés techniques, le rôle d'évaluation n'a pu être déposé dans les délais légaux; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le rôle d'évaluation en vigueur soit utilisé pour fins de taxation en 1981.

ADOPTE

640/11/80

Attendu que les évaluateurs mandatés pour la confection du premier rôle d'évaluation fait selon la Loi sur la Fiscalité Municipale

(Lois 79, chap. 72) n'ont pu à cause de difficultés techniques déposer ce rôle dans les délais prévus par la Loi; il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la résolution no. 554/9/80 prévoyant l'utilisation du rôle précité soit abrogée.

ADOPTE

641/11/80

Attendu que suite à sa nomination au poste de Commissaire à la Commission de Police du Québec, M. Yves Pouliot, Directeur de Police et Incendies, a donné par écrit sa démission pour le 8 novembre 1980, il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que cette démission soit acceptée et que M. Yves Pouliot soit félicité pour sa nomination.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture, président du Comité du Service de Sécurité Publique, résume brièvement la carrière de M. Yves Pouliot et se fait le porte-parole de ses collègues du Conseil pour le remercier de sa grande disponibilité et de sa collaboration constante durant la période où il a dirigé les effectifs du Service de Sécurité Publique de la Cité. Il termine en formulant des voeux de succès au démissionnaire dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

642/11/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Martial St-Cyr, chargé de gendarmerie, soit nommé Directeur du Service de Sécurité Publique par intérim et qu'à ce titre, il bénéficie des avantages prévus dans la politique salariale de la Cité.

ADOPTE

643/11/80

Attendu que le conseiller Roger Prince a terminé son terme d'office comme maire-suppléant; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le conseiller J.-Bruno Smith soit nommé maire-suppléant pour une période de quatre mois, soit jusqu'au 9 mars 1981.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Roger Prince pour la disponibilité qu'il a démontrée durant son mandat et souhaite bon succès au conseiller J.-Bruno Smith qui se dit très heureux d'accepter ce mandat.

644/11/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un acte de servitudes consenties par M. Gérard Ruel et affectant les lots 130-414 et 130-415 du Canton de Grantham. Les servitudes précitées sont précisées dans un projet d'acte préparé par Me André Jean, notaire, qui est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante (PROJET D'ACTE VERSE AU DOSSIER: "P.A.A.T., PHASE IV")

ADOPTE

645/11/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des arrêts obligatoires soient installés sur la rue St-Félix au coin de la rue Des Cyprès. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 609/10/80.

ADOPTE

Il appert que la résolution no. 609/10/80 telle que formulée au procès-verbal de la séance du 27 octobre 1980 ne correspond pas à l'intention du proposeur, M. le conseiller Roger Prince, puisqu'il avait demandé également la pose d'arrêts obligatoires sur la rue Des Pins à la hauteur de la rue Des Cyprès.

Le Comité de Circulation qui a siégé au cours des derniers jours avec des représentants de la Commission Scolaire et des résidents du secteur des rues St-Félix et Des Pins, recommande qu'une période d'essai se poursuive avec des arrêts obligatoires sur la rue St-Félix seulement. S'il s'avère nécessaire d'intervenir pour ralentir la circulation sur la rue Des Pins, le conseiller Lindor Letendre s'engage à faire une proposition pour la pose d'arrêts obligatoires additionnels s'ils sont recommandés par le Comité de Circulation.

Son Honneur le Maire demande à quelques résidents du secteur concerné, présents dans la salle, d'accepter la suggestion du conseiller Lindor Letendre.

646/11/80

L'Association Touristique du Coeur du Québec sollicite la cotisation annuelle de la Cité pour 1981, soit \$0.03 per capita avec un maximum de \$700.00.

Attendu que la Cité est intéressée à demeurer membre de cette association régionale, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité accepte de payer cette cotisation à condition qu'elle soit représentée au sein du conseil d'administration par M. Paul Lessard, commissaire au tourisme et commerce pour le C.E.R.D. (Commission Economique Régionale Drummond).

ADOPTE

647/11/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville souhaite la mise en oeuvre d'un Programme de Dégagement de Terrains dans le bas de la ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de solliciter l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Société d'Habitation du Québec pour préparer ce programme;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Denis Luneau, Directeur des Services Techniques de la Cité, soit autorisé à faire les démarches pour obtenir cette autorisation et signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

648/11/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la résolution no. 262/4/80 soit modifiée pour remplacer le nom "Equipement de Ferme Dynavent Inc." par "Dynavent Farm Equipment Inc.".

ADOPTE

649/11/80

ATTENDU QUE la bâtisse érigée sur le lot 126-187 du Canton de Grantham ne respecte pas la marge de recul de 15 pieds exigée par les règlements municipaux;

ATTENDU QUE tous les résidents de la rue Sauvé ont signé un document attestant qu'ils n'ont pas d'objection à tolérer à perpétuité la localisation de cet immeuble;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité accepte la localisation de la bâtisse sise sur le lot 126-187 comme étant satisfaisante, à condition que toute modification future au bâtiment existant soit faite conformément à la réglementation municipale.

ADOPTE

650/11/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le Drummondville Olympique concernant le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville.

ADOPTE

651/11/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$130,000.00 pour l'achat d'un camion-incendie.

652/11/80

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$60,000.00 pour la réfection de la toiture de l'usine de traitement d'eau.

653/11/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que demande soit faite au Conseil du Comté de Drummond d'agir comme maître d'oeuvre pour l'exécution de travaux de nettoyage de ponceaux situés sur le lot 305 à l'intérieur du rang IV du Canton de Grantham, tels travaux étant sollicités par le Canadien Pacifique Ltée.

ADOPTE

654/11/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Pyrotek Canada Inc. ou à une autre compagnie à être formée, un certain terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot 281 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin Nord du lot 281-18 (rue Rocheleau); de là, vers le Sud-Est suivant la ligne Nord-Est de ladite rue où un gisement de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-deux secondes ($89^{\circ}29'32''$) une distance de dix-neuf mètres et trente-cinq centièmes (19,35 m) à un point appelé point de départ.

De là, vers le Sud-Est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-deux secondes ($89^{\circ}29'32''$) une distance de quatre-vingt-dix-sept mètres et soixante-dix centièmes (97,70 m); de là, vers le Nord-Est suivant un gisement de zéro degré vingt-sept minutes vingt-cinq secondes ($0^{\circ}27'25''$) une distance de soixante-neuf mètres et soixante-quinze centièmes (69,75 m); de là, vers le Nord-Ouest suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-deux secondes ($269^{\circ}29'32''$) une distance de cent sept mètres (107,0 m); de là, vers le Sud-Ouest suivant un gisement de cent quatre-vingts degrés vingt-sept minutes vingt-cinq secondes ($180^{\circ}27'25''$) une distance de soixante mètres et quarante-cinq centièmes (60,45 m); de là, vers le Sud suivant un arc de cercle de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de rayon, une distance de quatorze mètres et cinquante et un centièmes (14,51 m) pour revenir au point de départ.

Borné au Nord-Est et au Sud-Est par d'autres parties du lot 281, au Sud-Ouest par le lot 281-18 (rue Rocheleau), à l'Ouest et au Nord-Ouest par le lot 281-21 (rue Power).

Contenant une superficie de sept mille quatre cent quarante-trois mètres carrés et cinq dixièmes (7443,5 m²).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 7 novembre 1980, portant le numéro de répertoire 3994 et le numéro de minute 3694; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "PYROTEK CANADA INC.")

Cette vente est faite au prix de \$1.6146 le mètre carré, soit douze mille dix-huit dollars et vingt-huit cents (\$12,018.28) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de deux mille dollars U.S.A., représentant deux mille trois cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-cinq cents (\$2,357.85) en monnaie canadienne, en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Gérard Fradet, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "PYROTEK CANADA INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

655/11/80

Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par la Corporation Municipale de St-Nicéphore qui établit le coût de l'utilisation du dépotoir par la Cité de Drummondville à \$15,000.00 pour l'année 1981.

ATTENDU QUE le coût pour l'utilisation du dépotoir était de \$10,000.00 pour l'année 1980;

ATTENDU QUE l'augmentation demandée est de l'ordre de 50%;

ATTENDU QUE cette augmentation est jugée exagérée;

ATTENDU QU'un dépotoir régional devra être aménagé au cours des prochains mois pour satisfaire les exigences du Ministère de l'Environnement;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que demande soit faite au Conseil de la Corporation Municipale de St-Nicéphore d'accepter un loyer de \$1,000.00 par mois jusqu'à ce qu'un nouveau dépotoir régional soit aménagé.

ADOPTE

656/11/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville accepte les taux demandés par la Corporation Municipale de St-Nicéphore pour le déneigement à l'aéroport municipal pour la saison 1980-1981, soit:

-camion muni d'une charrue	\$40.00 l'heure
-niveleuse ou tracteur muni d'une aile de côté	\$40.00 l'heure

ADOPTE

657/11/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville achète de Esso Imperial les équipements déjà installés pour la fourniture de produits pétroliers à l'aéroport municipal. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

658/11/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Mlle Louise Boucher soit nommée délégué officiel de la Cité de Drummondville sur le comité de la zone St-François et sur un comité local de concertation en loisir formés dans le cadre de l'Année Internationale des Personnes Handicapées.

ADOPTE

659/11/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert et Roger Prince soient nommés membres du comité responsable de l'organisation d'une compétition provinciale de corps de clairons.

ADOPTE

660/11/80

ATTENDU QUE la compagnie Les Tapis Venture du Canada Ltée a signé une offre d'achat de son usine située sur le Boulevard Lemire et portant les numéros de cadastre 143-133, 143-126-1, 143-121-1 et 143-122-1 pour le cadastre du canton de Grantham, Comté Drummond, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, par Elite Dye Works Ltd, suite à la fermeture de ladite usine par la compagnie Les Tapis Venture du Canada Ltée;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville détient une première hypothèque sur lesdits immeubles au montant original de \$200,000.00 laissant un solde après le paiement du premier décembre 1980, de \$56,667.23, remboursable à raison de versements mensuels, égaux et consécutifs de \$1,666.67 chacun comprenant capital et intérêts au taux de 8% l'an. Lequel solde sera assumé par le nouvel acquéreur le tout selon les termes, clauses et conditions mentionnés dans les actes enregistrés à Drummond sous les numéros 178095, 182890, 200088, 202272, 204342;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville doit donner son consentement exprès pour ratifier ladite transaction;

EN CONSEQUENCE, IL EST DUMENT PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU, APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX ET RESOLU:

QUE la Cité de Drummondville ratifie la vente par la compagnie Les Tapis Venture du Canada Ltée à la compagnie Elite Dye Works Ltd des lots sus-mentionnés avec bâtisses dessus construites en autant que le

nouvel acquéreur, soit la compagnie Elite Dye Works Ltd, respecte toutes les clauses et conditions mentionnées dans les actes enregistrés à Drummond sous les numéros 178095, 182890, 200088, 202272, 204342; et, en particulier les servitudes consenties en faveur de la Cité de Drummondville et enregistrées à Drummond sous les numéros 163999, 182890 et 158948;

QUE de plus, la compagnie Elite Dye Works Ltd assume le paiement du solde du prix de vente au montant de \$56,667.23 payable par versements mensuels, égaux et consécutifs de \$1,666.67 comprenant capital seulement, et ce, jusqu'à échéance. Le tout selon les termes, clauses et conditions mentionnés dans lesdits actes plus haut cités.

De plus, la Cité de Drummondville libère le vendeur, à savoir, Les Tapis Venture du Canada Ltée, de toutes obligations et responsabilités concernant le paiement du solde du prix de vente plus haut mentionné et accorde, par les mêmes présentes, une quittance partielle pour la somme de \$143,332.77, que la Cité de Drummondville reconnaît avoir reçue de Les Tapis Venture du Canada Ltée;

QUE Monsieur le Maire Philippe Bernier ou le maire-suppléant, ainsi que le greffier ou le directeur général, soient et sont autorisés par les présentes à signer tous contrat et document à cette fin.

ADOPTE

661/11/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un document accordant un droit de premier refus à Venture Carpets of Canada Ltd pour l'achat d'un terrain industriel décrit à la minute 2299 de l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 26 octobre 1971 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Ce droit de premier refus déjà consenti par un document daté le 7 juin 1979 sera prolongé pour une période de 12 mois soit jusqu'au 7 juin 1982. (MINUTE VERSEE DANS LE DOSSIER: "VENTURE CARPETS OF CANADA LTD")

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal annonce la tenue d'une séance d'information lundi, le 17 novembre 1980, à 19:30 heures, destinée à informer les contribuables du secteur de Drummondville-Ouest sur le protocole de fusion accepté par la Cité de Drummondville et la Ville de Drummondville-Sud.

Le conseiller Roger Prince invite les personnes intéressées à assister à cette assemblée afin de donner leurs opinions et de faire valoir leurs revendications le cas échéant.

662/11/80

ATTENDU QUE la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (C.N.) par la mise en place d'un projet de Servocentre - phase II, à St-Lambert, et par ce fait a retiré le chef de gare à Drummondville;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 665/12/77 du 12 décembre 1977, le Conseil de la Cité de Drummondville ne s'était pas opposé à une requête présentée par les Chemins de Fer Nationaux du Canada à condition que les services à la population de Drummondville ne soient pas diminués;

ATTENDU QUE le service offert aux passagers suite au départ du chef de gare a considérablement diminué et que les passagers ont de grandes difficultés à obtenir des renseignements à certaines heures;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que demande soit faite à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada de mettre

à la disposition du public voyageur de Drummondville un système téléphonique gratuit et en fonction vingt-quatre heures par jour qui permettrait aux usagers du chemin de fer d'obtenir sur le champ toutes les informations correspondantes à leurs besoins et ce, même le samedi ou le dimanche, et que copie de cette résolution soit transmise au Ministre fédéral des transports et au député de Drummond, président du Conseil Privé.

ADOPTE

663/11/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité entreprenne une étude pour établir la valeur de plusieurs terrains ou immeubles dont elle est propriétaire et dont elle pourrait disposer comme par exemple, l'entrepôt Gagnon, l'entrepôt Valois et l'ancienne usine Eagle Pencil.

ADOPTE

664/11/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité donne son appui à la Municipalité de l'Avenir qui entend faire des démarches auprès du gouvernement provincial pour faire construire un pont sur la rivière St-François, afin de relier Kingsey Falls à la route 51.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal résume le contenu d'une résolution adoptée le 3 novembre 1980 par la Ville de Drummondville-Sud, aux fins de confirmer qu'elle n'est pas prête pour le moment à participer à la construction d'un égout collecteur (collecteur Mercure) et à signer un protocole d'entente à cet effet.

665/11/80

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet de négociations depuis quelques années;

ATTENDU QUE le refus de la Ville de Drummondville-Sud aura pour résultat de faire perdre à la collectivité des subventions substantielles pour réaliser un projet qui permettrait de poursuivre le développement du territoire parce qu'il aura pour effet de compromettre le projet d'agrandissement de l'usine de traitement d'eau également en voie de déblocage;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la Ville de Drummondville-Sud de reconsidérer sa décision compte tenu du fait que l'obtention de subventions gouvernementales permettrait de diminuer considérablement l'endettement de la population, parce que ce projet devra être réalisé à moyen terme pour ne pas paralyser le développement de nos municipalités respectives.

ADOPTE

666/11/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que demande soit faite à la compagnie Autobus Voyageur d'établir un poste d'arrêt à Drummondville pour permettre à nos citoyens et plus spécialement à nos étudiants qui fréquentent les institutions de la Ville de Québec de bénéficier d'un transport en commun régulier et facilement accessible pour assurer une liaison entre Québec et Drummondville.

ADOPTE

Commentant une lettre de M. Denis de Belleval, Ministre des transports du Québec, le conseiller Lucien Couture ne peut s'expliquer que Victoriaville soit qualifiée de la plus importante ville de la région 04 de la rive Sud.

667/11/80

ATTENDU QUE la population de Drummondville et des villes voisines dépasse largement celle de Victoriaville;

ATTENDU QUE la route 51 traverse la route 20 à la hauteur de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'une nouvelle demande soit faite au Ministre des transports du Québec de faire indiquer la direction de Drummondville à la sortie sud du pont Laviolette de Trois-Rivières.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre, président du Comité des Travaux Publics, demande à la population de respecter le règlement qui interdit le stationnement en bordure des rues durant la saison hivernale et devenu applicable depuis le 1er novembre dernier.

Pour se conformer à la Loi concernant la démocratie municipale, le maire donne lecture du texte ci-après reproduit:

En vertu de la loi 105, article 81, le maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité. Il doit traiter du dernier exercice financier terminé, soit l'année 1979, de l'exercice 80 en cours et des orientations pour le prochain budget.

EXERCICE 1979

L'exercice financier 1979 s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses de \$237,109.00, soit des revenus de \$9,552,424.00 et des dépenses de \$9,315,315.00. Les entrées de fonds supérieures aux prévisions, provenaient principalement des retours de taxe de vente et des compensations tenant lieu de taxes sur les édifices publics.

Les vérificateurs ont procédé à l'examen des livres comptables pour l'année 1979 et déclarent que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Cité de Drummondville. Ce rapport fut déposé au Conseil de Ville, le 20 février 1980.

Le programme triennal d'immobilisations s'est réalisé dans sa majeure partie. La Cité a procédé à une émission d'obligations de \$3,000,000.00 le 28 juillet 1980 afin de financer le coût des travaux réalisés. Un financement de cet ordre s'inscrit dans la planification à long terme de la municipalité.

EXERCICE 1980

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 80 furent établies à \$10,451,250.00 et un montant équivalent était prévu pour les revenus. Après 10 mois d'opérations, il est à prévoir que le résultat net des opérations démontrera un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de \$75,000.00 si la tendance actuelle se poursuit.

EXERCICE 1981

Le budget 1981 est caractérisé par le fait qu'il est le budget de l'an II de la réforme fiscale.

Ainsi, contrairement à l'année 1980, la Cité ne pourra bénéficier des résidus de retour de la taxe de vente et de certaines compensations. Ce manque à gagner représente une somme de près de \$800,000.00.

Pour atténuer ce transfert vers la taxe foncière, la Cité appropriera à son budget une somme de \$400,000.00 à même ses surplus accumulés.

Considérant cette situation, la politique adoptée pour l'établissement des dépenses fut de n'accepter aucun nouveau projet. Pour maintenir la qualité de ses services, la Cité doit faire face à des augmentations de coût appréciables pour les dépenses d'énergie, un accroissement général des divers produits et le respect des conventions collectives.

Contrairement à ce qu'il avait été antérieurement annoncé, et cela dû à des difficultés d'ordre technique, le rôle d'évaluation qui sera utilisé pour l'année 1981, demeurera le même que celui présentement en vigueur. Le nouveau rôle verra donc son application retardée d'une année.

Ainsi le taux de taxe qui sera nécessaire pour équilibrer le budget devra être haussé d'environ 20% pour l'année à venir.

Du côté du programme d'immobilisations, le Conseil s'est fixé comme objectif pour cette année, de ralentir son rythme de dépenses de \$3 millions à \$2.5 millions.

Le projet de regroupement avec Drummondville-Sud, lorsque concrétisé, ne devrait pas avoir d'effet pour l'année à venir sur les finances de la Cité.

Son Honneur le Maire donne avis qu'une SEANCE SPECIALE suivra la séance régulière du 8 décembre 1980, pour déposer et commenter avec les personnes présentes à cette assemblée les prévisions budgétaires de l'année 1981.

La prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 24 novembre 1980, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Laurent Bessis
Greffier.

.....
P. Bessis
Maire.

SOUSSIONS EXPRIMEES EN DOLLARS AVEC PLAN D'ACHAT ET/OU LOCATION MENSUELLE

DESCRIPTION	CONVERSION	ACHAT DE SYSTEME	LOCATION MENSUELLE 2 ans et 3 ans	LOCATION MENSUELLE 5 ans	ENTRETIEN MENSUEL
Calculus (temps partagé sur D.E.C.)	\$ 15,000.	--	--	\$ 6,924.00	(inclus dans location)
Hamel, Ruel, Beaulieu (temps partagé sur IBM)	95 heures allouées gratuitement	--	(2 ans) \$ 4,450.00	\$ 3,950.00	(inclus dans location)
Honeywell	\$ 18,000.	\$ 107,022.	--	\$ 2,691.00	\$ 1,045.00
Info-Boutique (Hewlett Packard)	\$ 5,000.	\$ 145,590.	--	--	\$ 1,381.50
I.B.M.	95 heures allouées gratuitement	\$ 145,073.	(2 ans & 3 ans)\$ 4,808.75	--	(inclus dans location)
M.A.I. (BASIC FOUR)	\$ 9,900.	\$ 120,380.	(3 ans) \$ 3,828.08	\$ 2,662.81	\$ 826.00
M.L.P.I. (D.E.C.)	\$ 10,000.	\$ 158,722.	(3 ans) \$ 5,571.00	\$ 4,310.00	\$ 966.00
Selin Inc.	\$ 34,500.	\$ 63,798.	--	--	\$ 617.00 sur base annuelle de \$7,403.
Sperry Univac	\$ 5,000.	\$ 135,361.	--	\$ 3,393.00	\$ 820.00

Note: Si nous achetons le système, nous devons payer l'entretien mensuel du système; pour I.B.M., ce serait \$968.15 par mois.

CITE DE DRUMMONDVILLE

24 novembre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 novembre 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire ouvre l'assemblée en demandant qu'une minute de silence soit observée en hommage à l'Honorable Jules Léger, ex-gouverneur du Canada, décédé récemment.

668/11/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 novembre 1980; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

669/11/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 13A. Boulevard Des Pins (Lindor Letendre)
- 20A. Félicitations à M. Marc Ruel (Roger Prince)
- 20B. Construction d'un Cegep (J.-Bruno Smith).

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

670/11/80

- 1- GAZOLINE SUPER SANS PLOMB ET CARBURANTS DIESEL (PERIODE DU 1er DECEMBRE 1980 AU 30 NOVEMBRE 1981)
-

(Tableau des soumissionnaires versé à la présente résolution comme cédule "A")

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux:

- a) que la soumission présentée par Marchand Petroleum Canada Inc. soit retenue au prix de \$0.30.79 le litre pour la gazoline super sans plomb;
- b) que la soumission présentée par Mélançon & Fils Enr. soit retenue:
 - 1) pour la fourniture de carburant diesel clair, au prix de \$0.25.37 le litre;
 - 2) pour la fourniture de carburant diesel coloré, au prix de \$0.18.67 le litre.

ADOPTE

671/11/80

2- VENTE DU LOT NO. 33 - P.A.A.T., PHASE IV

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. GASTON BROUILLETTE (Les Entreprises Brouillette Enr.) 4500 Boul. St-Joseph, R.R. 2, Drummondville	\$1.00 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

672/11/80

3- TABLEAU INDICATEUR - CENTRE MARCEL DIONNE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. H.L. LECLAIR 185 Van Horne Montréal	\$17,020.00 + démantèlement \$ 400.00 TOTAL: \$17,420.00
. J.L. CHEVALIER 4050 Charleroi Montréal	\$11,094.00 + démantèlement \$ 1,000.00 TOTAL: \$12,094.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue.

M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur choisi pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

673/11/80 - Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul Lizée, vice-président du Club Optimiste Drummondville Inc. et responsable de la Semaine d'Appréciation de la Jeunesse, qui remercie le Conseil pour sa collaboration qui a permis de tenir avec succès "Un Conseil d'un Jour" le 22 novembre 1980.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient offertes aux membres du Club Optimiste, à Mlle Josée Biron, maire d'un jour, ainsi qu'aux huit autres étudiants du niveau secondaire IV qui ont siégé sur le Conseil d'un Jour. Les autorités municipales souhaitent bon succès aux membres optimistes dans la poursuite de leurs activités centrées sur l'aide à la jeunesse.

ADOPTE

- L'Association des Mesureurs de Bois Licenciés remercie le Conseil pour sa contribution au succès du congrès tenu à Drummondville le 13 septembre 1980.

674/11/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 8 novembre au 1er décembre 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$745,627.02.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

675/11/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels de Me Louis Morin, notaire, soient retenus pour la rédaction et l'enregistrement d'une servitude (égout collecteur) consentie à la Cité par le Centre Hospitalier Georges Frédéric. Cette servitude est décrite par un plan et une description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 13 août 1980, portant le numéro de répertoire 3527 et le numéro de minute 4778, et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la servitude précitée.

ADOPTE

676/11/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire ou à défaut le maire-suppléant et le trésorier soient autorisés à signer une convention avec la firme d'évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure & Associés, prévoyant les modalités de dépôt du rôle d'évaluation "Nouvelle Génération".

ADOPTE

677/11/80

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant la compensation pour la fourniture de l'eau en 1981.

678/11/80

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales en 1981.

679/11/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires en 1981.

680/11/80

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles.

681/11/80

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant les licences et permis en 1981.

682/11/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que 3 arrêts obligatoires soient installés à l'angle du Boulevard Des Pins et de la rue Des Marguerites.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre explique que le comité responsable de la circulation a consulté des résidants du secteur et qu'il est venu à la conclusion que ces arrêts obligatoires sont une solution aux inquiétudes des résidants du voisinage concernant la sécurité des écoliers qui doivent traverser le boulevard Des Pins deux fois par jour à cet endroit.

683/11/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer un droit de premier refus accordé à la compagnie Les Produits Industriels de Haute Température Pyrotek Inc. concernant l'achat éventuel d'un terrain industriel.

ADOPTE

684/11/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que soit accepté le rapport bi-annuel des programmes P.A.Q. et P.A.R.E.L. de la zone Ste-Thérèse/St-Pierre, tel qu'approuvé par M. Denis Luneau, architecte, coordonnateur des programmes municipaux en date du 20 novembre 1980.

ADOPTE

685/11/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que soit accepté le rapport bi-annuel des programmes P.A.Q. et P.A.R.E.L. de la zone St-Joseph/St-Jean-Baptiste, tel qu'approuvé par M. Denis Luneau, architecte, coordonnateur des programmes municipaux le 20 novembre 1980.

ADOPTE

686/11/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 126, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles Duchesne le 6 novembre 1980, pour le compte de MM. Louis-Paul Beaudoin et Pierre-Paul Lafleur.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

687/11/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de M. Gilles Chagnon, architecte, soient retenus pour la préparation d'une étude préliminaire, d'une esquisse et des plans et devis, et pour la surveillance du projet "Centre Communautaire Ste-Thérèse" dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q., Ste-Thérèse. Ce mandat sera plus amplement détaillé par M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population.

ADOPTE

688/11/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services de la firme Atelier Paysage soient retenus pour l'étude préliminaire et l'esquisse préliminaire d'un projet à réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q., Ste-Thérèse. M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux services à la population, précisera le mandat de la firme précitée.

ADOPTE

689/11/80

ATTENDU QUE la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125) est entrée en vigueur le 15 avril 1980;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 167 de cette loi, le gouvernement doit procéder à une consultation auprès des conseils et des citoyens des municipalités locales et des municipalités de comté portant, entre autres, sur la délimitation du territoire des municipalités régionales de comté, compte tenu que la description du territoire devra faire partie intégrante des lettres patentes;

ATTENDU QUE le gouvernement a créé à cette fin dans la région un comité de consultation ayant pour mandat de consulter les municipalités, les corporations de comté, les citoyens et les corps intermédiaires sur la délimitation du territoire et autres éléments à inclure dans les lettres patentes;

ATTENDU QUE ce comité de consultation a procédé à l'information requise auprès de notre municipalité;

ATTENDU QU'à cette occasion ce comité a demandé à chacun des conseils municipaux de la région de lui faire parvenir au plus tard le 7 décembre, une résolution faisant état du territoire de la municipalité régionale de comté à laquelle leurs municipalités respectives souhaitent adhérer dans la perspective de la mise en place prochaine de municipalités régionales de comté dans la région de Drummondville;

DANS CETTE PERSPECTIVE, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH, APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE, ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Drummondville informe le comité de consultation de son désir de faire partie d'une municipalité régionale de comté comprenant les municipalités suivantes et pour les raisons énumérées dans ce document:

- 1° Liste des municipalités adhérant à notre proposition de découpage d'une municipalité régionale de comté.

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Statut</u>	<u>Superficie (km²)</u>
Drummondville	29,500	C	21.80
Drummondville-Sud	9,600	V	9.34
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	1,029	VL	4.22
St-Cyrille	1,057	VL	2.69
St-Germain-de-Grantham	1,325	VL	2.64
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	952	P	86.42
St-Edmond-de-Grantham	520	P	48.79
St-Germain-de-Grantham	1,413	P	83.65
St-Lucien	658	P	94.17
St-Majorique-de-Grantham	780	P	57.26
Kingsey	1,325	CT	125.38
Wendover & Simpson	5,200	CV	125.82
Durham-Sud	1,040	SD	92.02
Grantham-Ouest	3,445	SD	39.08
L'Avenir	1,022	SD	96.47
Lefebvre	481	SD	65.75
St-Eugène	934	SD	76.34
St-Nicéphore	3,784	SD	96.60
Wickham	1,720	SD	97.72
Kingsey Falls	587	VL	2.04
Kingsey Falls	395	SD	74.2

(Ces municipalités formant le comté de Drummond)

Il est de plus résolu qu'une invitation soit faite aux municipalités de St-Guillaume, St-Bonaventure, Acton Vale, St-Léonard, Ste-Brigitte et Ulverton de se joindre à la future M.R.C. et de faire connaître leur intention si cette invitation les intéresse, afin qu'elles soient placées sur la liste qui sera présentée aux autorités gouvernementales.

Il est entendu que la Cité de Drummondville serait également favorable à ce que la future municipalité régionale de comté comprenne toute autre municipalité intéressée qui n'apparaît pas dans la liste ci-dessus.

- 2° Raisons justifiant notre proposition de découpage provisoire d'une municipalité régionale de comté et le choix des municipalités qui en feront partie.

Drummondville par sa population, son contexte urbain, ses infrastructures, ses activités économiques, sociales et culturelles, se doit d'être le centre autour duquel gravitera la future M.R.C.

Il est impératif que toutes les municipalités qui ont des liens d'appartenance avec Drummondville puissent les maintenir et les renforcer au bénéfice de la région et de son prestige sur le plan provincial et national.

ADOPTE

690/11/80

ATTENDU QU'en 1976, un programme d'aménagement du campus scolaire et communautaire de Drummondville était présenté aux autorités de la Cité de Drummondville, de la Ville de Drummondville-Sud, de la Commission Scolaire Régionale St-François, de la Commission Scolaire de Drummondville et de la Corporation du Cegep Bourgchemin;

ATTENDU QUE ce programme préparé par la firme Demontigny, Dion, Métivier et Gagnon, architectes et analystes-conseils réputés, dans le but spécifique d'être pour chacun des organismes impliqués, un outil de travail pouvant les amener à satisfaire individuellement et collectivement l'ensemble de leurs besoins;

ATTENDU QUE depuis cette date, la Cité de Drummondville a démontré sa ferme intention de respecter le plan directeur en posant entre autres les gestes significatifs suivants:

- 1) refus de céder une lisière de terrain qui aurait permis l'expansion physique de l'Eglise de la Pentecôte sise sur le boulevard Lemire (1978);
- 2) acquisition des terrains appartenant à Mme T. G. Biron (1979), telle que recommandée au plan directeur (± \$100,000.);
- 3) relocalisation du stade municipal (1979) dans les espaces prévus au plan directeur, après entente avec les Commissions Scolaires et intervention de nos analystes-conseils (± \$200,000. net);
- 4) acquisition d'une lisière de terrain située à proximité de la rue Marchand et appartenant à M. J.E. Bérard (1980), le tout permettant une augmentation de la quantité d'espace en réserve dans le secteur déjà désigné comme devant recevoir le futur Cegep (± \$40,000.);
- 5) ouverture de la rue Marchand Sud (1980 et 1981) dans le but de poursuivre la construction d'un réseau routier adéquat, compte tenu de l'implantation prochaine du futur Cegep (± \$300,000.);

CONSIDERANT par ailleurs qu'en novembre 1979, la firme Demontigny, Dion, Métivier et Gagnon, soumettait des recommandations précises quant à la localisation définitive du futur Cegep sur le site concerné, recommandations unanimement acceptées par les organismes publics partenaires;

CONSIDERANT les intentions à maintes reprises exprimées par la Cité de continuer à privilégier ce secteur au niveau de l'implantation des équipements communautaires à caractère régional;

CONSIDERANT les lenteurs indues qui étonnent et inquiètent les contribuables drummondvillois quant à l'implantation prochaine d'un équipement majeur indispensable pour notre population locale et régionale;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Cité insiste auprès des autorités des Commissions Scolaires Locale et Régionale, du Cegep et du Ministère de l'Education afin qu'elles mettent tout en oeuvre pour permettre la concrétisation des ententes requises afin que la construction puisse démarrer dans les meilleurs délais.

De plus, il est entendu que le gouvernement municipal est disposé à intervenir au moment propice, l'importance de ce dossier le justifiant autant pour la cliente scolaire à desservir que pour la santé financière de la Cité, compte tenu des en-lieux de taxes importants qu'une telle construction générerait, soulageant ainsi d'autant les contribuables drummondvillois.

ADOPTE

691/11/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville formulera une demande au Ministère des affaires municipales, aux fins de préparer un programme de dégagement de terrain pour une partie de son territoire que nous appelons "Bas de la Ville";

ATTENDU QUE ce programme permettra le dégagement de bâtiments qui sont impropres à l'habitation et dangereux pour le secteur St-Frédéric;

ATTENDU QUE la Corporation "Les Résidences St-Frédéric Inc." a manifesté sa ferme intention d'implanter un projet domiciliaire et d'achat - restauration dans le secteur visé par le programme;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
ET RESOLU:

QUE la Cité est prête à réaliser son programme de dégagement de terrain "Bas de la Ville" et à rétrocéder les terrains dégagés aux "Résidences St-Frédéric Inc." aux conditions suivantes:

ARTICLE I

Les Résidences St-Frédéric Inc. devront consentir la construction d'un édifice de 80 logements d'une valeur approximative de \$2,000,000.00 sur les terrains dégagés.

ARTICLE II

Les Résidences St-Frédéric Inc. devront effectuer une opération "achat - restauration" dans deux bâtiments du quadrilatère visé. Ces deux bâtiments totalisent 10 logements.

ARTICLE III

La Cité de Drummondville rétrocédera les terrains pour une durée ne dépassant pas 40 ans. Après cette période, la Cité redevient l'unique propriétaire des lieux.

ARTICLE IV

Les Résidences St-Frédéric Inc. se devront de garantir à la Cité la réalisation de ce projet. Comme nous savons que les Résidences St-Frédéric sont en pourparlers avec la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, cette garantie pourrait être l'approbation du projet par cet organisme. Après avoir reçu cette assurance, la Cité mettra en oeuvre son programme de dégagement de terrain.

ADOPTE

692/11/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations et des voeux de succès soient transmis à M. Marc Ruel récemment élu président du Groupement Québécois d'Entreprises Inc.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal émet l'opinion qu'il y aurait avantage à tenir une séance spéciale dès le 8 décembre 1980 pour adopter le budget 1981. Selon lui, le Conseil peut dès maintenant décréter que la perception des taxes sera effectuée en 3 versements durant la prochaine année, même si le Ministre des affaires municipales s'apprête à autoriser d'autres modalités de paiement parmi lesquelles les municipalités pourront choisir.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 8 décembre 1980, à 20:00 heures, laquelle sera suivie d'une séance SPECIALE pour présenter et expliquer le budget de 1981 et rendre publics les taux de taxes qui seront en vigueur durant cette même année.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.

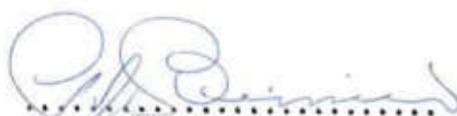

.....
Maire.

TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS RECUES CONCERNANT NOTRE APPROVISIONNEMENT DE GAZOLINE SUPER SANS PLOMB ET DES CARBURANTS DIESEL CLAIR ET COLORE POUR LA FLOTTE DU 1er DECEMBRE 1980 AU 30 NOVEMBRE 1981.

COMPAGNIES	ENVIRON 295 LITRES DE GAZOLINE SUPER SANS PLOMB.	ENVIRON 68,900 LITRES DE CARBURANT DIESEL CLAIR.	ENVIRON 32,000 LITRES DE CARBURANT DIESEL COLORE.
WINDWARD PETROLEUM CANADA INC. DUMFRIESVILLE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.33.50 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.02.71 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.30.79</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.28.50 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.01.01 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.27.49</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.21.40 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.02.05 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.19.35</u>
STATION & FINS PPR. ST-LEON-DE-DETOURNE.	PRIX AFFICHE AU LITRE NIL ESCOMPTE FERME AU LITRE NIL PRIX NET AU LITRE NIL	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.27.45 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.02.08 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.25.37</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.21.29 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.02.62 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.18.67</u>
NON CONFORME RE: ARTICLE # 6 DU CAHIER DES CHARGES (RE-CHEQUE DE DEPOT CERTIFIE)	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.33.40 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.01.50 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.31.90</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.27.90 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.01.50 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.26.40</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.22.20 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.00.90 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.21.30</u>
GOVERNMENT PETROLEUM IMPERIAL LITER MONTREAL. NON CONFORME RE: ARTICLE # 6 DU CAHIER DES CHARGES. (FORMULE DE SOUSCRIPTION ET CHEQUE DE DEPOT CERTIFIE)	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.24.40 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.00.44 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.23.96</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.22.20 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.00.66 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.21.56</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.22.20 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.00.66 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.21.56</u>
TEVCO CANADA INC., MONTREAL.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.24.20 PLUS TAXE PROV. 0.05.40 PLUS TAXE ACCISE FED. 0.01.50 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.00.20 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.30.90</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.22.20 PLUS TAXE PROV. 0.05.50 PLUS TAXE ACCISE FED. 0.01.50 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.00.60 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.28.60</u>	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.22.20 PLUS TAXE ACCISE FED. 0.01.50 ESCOMPTE FERME AU LITRE 0.00.60 PRIX NET AU LITRE <u>\$0.23.10</u>
NON CONFORME SELON ARTICLE # 4 DU CAHIER DES CHARGES.			

G. Bergeron, Acheteur.

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

8 décembre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 8 décembre 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

693/12/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 1980; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

694/12/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir radié l'item 15.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Les Grands Frères de Drummondville sollicitent l'appui du Conseil Municipal pour le lancement officiel de leur mouvement; ils aimeraient inviter tous les chefs d'entreprise, les professionnels et les représentants de clubs sociaux de la Cité à participer à un "5 à 7" qui se tiendrait à l'hôtel de ville le 4 février 1981.

Il est résolu que cette activité se tienne suivant la procédure habituelle des réceptions civiques.

- Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par la Corporation Municipale de St-Nicéphore pour demander à la Cité de conserver une lisière de terrain boisé le long de la ligne divisant les terrains de Terrasse St-François et l'aéroport municipal de Drummondville.

La Cité a déjà pris des mesures en ce sens.

- Le Club des Administrateurs Municipaux Actifs offre de vendre quelques exemplaires du calendrier municipal publié par Les Editions Mabec Enrg.

La Cité achètera huit de ces calendriers au coût de \$12.00 l'unité pour profiter d'un exemplaire gratuit qui est offert avec cette quantité.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

695/12/80

1- APPROVISIONNEMENT DE "SULFATE D'AMMONIUM" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>
. HARRISONS & CROSFIELD LTD. (Prix sujet à changement sur avis écrit de 30 jours)	\$0.2313/kg
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE (Prix sujet à revision trimestriellement sur avis écrit de 15 jours)	\$0.2230/kg

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

696/12/80

2- APPROVISIONNEMENT DE "CALGON TG-10" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au 100 lbs - F.A.B. Montréal</u>
. CALGON CANADA (Prix sujet à revision trimestriellement sur avis écrit de 15 jours)	(1 à 20 sacs) \$143.00 (21 à 50 sacs) \$136.95 (51 sacs et plus)\$132.20

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de CALGON CANADA soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

697/12/80

3- APPROVISIONNEMENT DE "SODIUM SILICATE N SOL" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au 100 kilos - F.A.B. Valleyfield</u>
. NATIONAL SILICATES LIMITEE (Prix ferme pour 30 jours)	\$12.96

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de NATIONAL SILICATES LIMITEE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

698/12/80

4- APPROVISIONNEMENT DE "CHLORE LIQUIDE" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU ET PISCINES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>	
	<u>Usine traitement d'eau</u> (contenant de 907.2 K.)	<u>Piscines</u> (contenant de 68 K.)
. PRODUITS ALCAN CANADA LTEE (Prix sujet à revision trimestriellement sur avis écrit de 15 jours)	\$0.61	nil
. C-I-L INC. (Prix sujet à revision trimestriellement sur avis écrit de 15 jours)	\$0.61	\$0.99

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de C-I-L INC. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

699/12/80

5- APPROVISIONNEMENT DE "SOUDE CAUSTIQUE" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

Soumissionnaires

Prix - F.A.B. Dr'Ville

- . C-I-L INC.
(Prix ferme pour 3 mois - ensuite
prix sujet à revision trimestriel-
lement sur avis écrit de 15 jours) \$359.67 la tonne métrique
- . PRODUITS CHIMIQUES CCC LTEE
(Prix sujet à revision mensuelle-
ment sur avis écrit de 15 jours) \$0.3592 le kilo (base sèche)

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de C-I-L INC. soit retenue parce qu'elle s'avère la plus avantageuse pour la Cité.

ADOPTE

700/12/80

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

VENTE DU LOT NO. 29 - P.A.A.T. PHASE IV

Soumissionnaire

Prix

M. PIERRE HENRY
264 rue Lefebvre
Drummondville

\$1.00 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

701/12/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 22 novembre 1980 au 5 décembre 1980, lesquels comptes totalisent la somme de \$552,193.78.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

702/12/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 10513 à 10570 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

703/12/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement portant sur les lots 151-173 et 151-174, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 12 novembre 1980 pour le compte de M. Marcel Groleau.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce plan soit accepté.

ADOPTE

704/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité paie sa cotisation annuelle pour 1981 au Conseil Régional de Développement de la Région Administrative 04 établie à \$0.06 per capita.

ADOPTE

705/12/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité accepte le prix du loyer fixé par la Corporation Municipale de St-Nicéphore pour l'utilisation du dépotoir municipal, soit \$1,125.00 par mois en 1981 jusqu'à ce qu'un nouveau dépotoir régional soit aménagé.

ADOPTE

706/12/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil accepte les politiques générales de la bibliothèque municipale établies par les Services Récréatifs et Communautaires et contenues dans un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (DOCUMENT VERSE AU DOSSIER "BIBLIOTHEQUE")

ADOPTE

707/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 130/3/78 soit amendée en remplaçant le paragraphe b) par le suivant:

- " b) Offrir 50% de l'écart entre le traitement du remplaçant et le traitement qu'aurait gagné le confrère à remplacer, et ceci sans excéder l'échelon 3 de la classe de l'employé à remplacer. "

ADOPTE

708/12/80

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$161,000.00, représentant la participation de la Cité pour la réalisation de la lère phase du "P.A.R.E.L. zone limitrophe aux P.A.Q." dont la mise en oeuvre est estimée à environ \$2,300,000.00.

709/12/80

ATTENDU QUE le comité d'assainissement de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond travaille depuis 13 ans sur le projet de création d'un comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François;

ATTENDU QU'à ce jour ledit comité regroupe 27 organismes des secteurs municipaux, industriels, agricoles, éducatifs, récréatifs, commerciaux et autres;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement du Québec a établi un programme d'assainissement des eaux afin de redonner l'usage de l'eau aux citoyens et protéger à l'avenir cette ressource vitale;

ATTENDU QUE ce programme est conçu pour 10 ans avec échéance en 1990;

ATTENDU QUE \$10 milliards (1980) sont consacrés à cette fin;

ATTENDU QUE le Québec a créé la SOQUEAU pour gérer une partie de ces travaux;

ATTENDU QUE l'aide financière aux ouvrages de traitement va jusqu'à 90% des coûts et de 66 2/3% à 90% pour les ouvrages de transport;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville par son bassin de filtration situé au parc Ste-Thérèse puise dans la rivière St-François 2 milliards 636 millions de gallons d'eau par an qu'elle distribue à ses contribuables et à ceux de Drummondville-Sud, Grantham-Ouest, Wendover et Simpson et St-Nicéphore, soit à une population de 46,584 personnes;

ATTENDU QUE pour traiter cette eau et la rendre potable il a fallu payer en 1979 pour \$173,711.17 de produits chimiques en plus de payer l'immobilisation des ouvrages de traitement, le personnel de soutien, l'énergie et l'entretien pour un montant total de \$830,012.96;

Note: Une annuité de \$80,000.00 représente un investissement de \$627,500.00 financé sur 25 ans à 12% que la Cité pourrait faire;

ATTENDU QUE la rivière St-François est une beauté naturelle régionale par son débit, ses rapides, son site, sa largeur et sa faune aquatique qui compte 47 espèces de poissons;

ATTENDU QUE cette rivière possède un potentiel récréatif et économique pour le canotage, la voile, la baignade, la pêche, le repos et la reproduction de la faune, et que la population veut retrouver ces usages perdus ou diminués depuis trop longtemps;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement du Québec a déjà signé principalement avec les villes de Sherbrooke et Magog, ainsi qu'avec plusieurs municipalités du bassin de la rivière St-François, des protocoles d'entente d'assainissement et qu'une entente de réduction notable de pollution est intervenue avec Domtar - East Angus;

ATTENDU QUE le Grand Drummondville suivant l'initiative de la Cité a déjà depuis quelques années préparé des plans directeurs d'assainissement et a dépensé à bon escient de fortes sommes d'argent en vue de corriger sa propre situation; mentionnons notamment un plan directeur en 1965 et une révision totale pour toute la région en 1974;

ATTENDU QU'il existe déjà un plan d'action très précis prêt à être utilisé par le Ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE l'O.P.D.Q. vient de publier (en octobre 1980) un rapport intitulé: "L'eau et l'aménagement du territoire", dans lequel la rivière St-François est nommée à plusieurs endroits (pages 47, 53, 67, 68, 70, 71, 87, 89, 92, 151, 180 et 181) comme ayant fortement besoin de rénovation car elle a perdu de la valeur dans le rôle d'évaluation de la santé de l'eau;

ATTENDU QUE l'on retrouve à la page 71 du document précité la citation suivante: "Les rivières Richelieu, Yamaska et St-François reçoivent une charge de pollution d'origine industrielle équivalente à 4.5 millions d'habitants";

ATTENDU QUE dans l'état de la technique actuellement connue et avec les forces de génie de l'assainissement, de l'administration et de l'industrie de la construction disponibles pour le programme d'assainissement et en y ajoutant le pouvoir auto-épurateur très dynamique de la rivière St-François, il est possible de prévoir sa récupération au bénéfice de ses usagers et riverains dans 2,000 jours, soit à l'été 1986 avec amélioration d'ici ce temps;

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville a déjà par le passé rédigé diverses résolutions d'appui au comité d'assainissement de la Chambre de Commerce;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a contribué financièrement pour soutenir ledit comité et en particulier a passé la résolution no. 138/3/80 face à la situation de Domtar à Windsor pour que Drummondville soit inscrite au programme d'assainissement (zone cible) et qu'elle a également adopté la résolution no. 520/8/80 concernant le ruisseau Cacouna;

POUR CES RAISONS,
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEUREUX,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
ET UNANIMEMENT RESOLU DE DEMANDER:

QUE le Ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, inscrive immédiatement le tronçon de la rivière St-François de Sherbrooke à l'aval de Drummondville, dans la phase III du programme d'assainissement et actionne cette phase dès le début de 1981;

QU'un chargé de projet soit nommé immédiatement pour prendre connaissance du plan directeur existant et qu'il établisse un programme de réalisation avec dates précises à l'appui en dedans de trois mois;

QUE le texte de la présente résolution soit envoyé aux personnes et organismes suivants:

- Le Ministre Marcel Léger
- Le Ministre Michel Clair, député de Drummond
- Le Ministre Jacques Léonard, Affaires Municipales
- Le Ministre Jacques Parizeau, Finance et Trésor
- Le comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François
- Les municipalités desservies par l'aqueduc de la Cité
- M. Jérôme Lampron, préfet du Conseil de Comté de Drummond et maire de Notre-Dame du Bon-Conseil.

ADOPTE

710/12/80

Attendu que par sa résolution no. 139/3/80 du 10 mars 1980 la Cité de Drummondville décidait de formuler une mise en demeure destinée à la compagnie Domtar de Windsor Mills lui signifiant qu'elle devra acquitter une facture pour le surplus de produits chimiques utilisés à l'usine de traitement d'eau;

Attendu que par cette même résolution la Cité autorisait la prise de procédures pour recouvrer une compensation pour la pollution causée par Domtar;

Attendu que ce dossier est demeuré en suspens jusqu'à ce jour et qu'aucun correctif n'a été apporté aux usines de Domtar de Windsor Mills;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'une suite soit donnée immédiatement à la résolution no. 139/3/80.

ADOPTE

Les conseillers Marcel Joyal, J.-Bruno Smith et Jean-Marie Boisvert sont d'avis qu'il est impératif d'adopter la ligne dure pour obtenir des résultats tangibles pour dépolluer la rivière St-François.

Le conseiller Jean-Paul Généreux insiste davantage sur l'urgence de dépolluer le ruisseau Cacouna qui se déverse à quelques centaines de pieds de la prise d'eau potable.

Les conseillers Roger Prince, Lindor Letendre, Lucien Couture et Raymond Luneau préféreraient poursuivre les négociations avec les différents pollueurs et le Ministère de l'Environnement avant d'entamer des procédures légales.

La résolution précédente est cependant maintenue.

711/12/80

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a clairement identifié un sous-secteur d'habitation dans le quartier St-Frédéric qui souffre d'un état de délabrement avancé;

ATTENDU QUE ces bâtiments sont impropres à l'habitation et sont un danger pour l'ensemble du secteur St-Frédéric;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville peut demander au Ministère des Affaires Municipales l'autorisation de préparer un Programme de Dégagement de Terrains en vertu des articles 70 et 76 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Corporation "Les Résidences St-Frédéric Inc.", organisme sans but lucratif, a manifesté son désir d'implanter un projet de construction domiciliaire pour personnes âgées sur les terrains libérés;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à la préparation et à la mise en oeuvre du programme sont entièrement à la charge de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
ET RESOLU:

QU'une demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales du Québec d'autoriser la Cité de Drummondville à procéder à la préparation d'un Programme de Dégagement de Terrains pour permettre le déblaiement de bâtiments vétustes, impropres à l'habitation et dangereux pour tout le quartier. Ce programme vise le sous-secteur "Lowring - Brock - St-Georges - Lindsay" du quartier St-Frédéric;

QUE ce programme soit préparé en vertu des dispositions des articles 70 et 76 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

QUE ce programme soit préparé par les permanents des Services Techniques de la Cité de Drummondville;

QUE ce programme permette la réutilisation des terrains libérés à des fins résidentielles.

ADOPTE

712/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville cède à "The Pentecostal Assemblies of Canada" une partie du lot 153 du Canton de Grantham ayant une superficie de 216,2 m², en échange d'une partie du lot 153-276 ayant une superficie de 38,54 m², le long du prolongement de la rue Marchand près du boulevard Lemire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'échange précité, lesquels documents seront rédigés par Me Marcel Bernier, notaire.

ADOPTE

713/12/80

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des comptes totalisant la somme de \$27,255.98 soient radiés parce que jugés irrécupérables par le Service de la Trésorerie de la Cité. La liste de ces comptes est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (LISTE VERSEE AU DOSSIER "FINANCES")

ADOPTE

714/12/80

ATTENDU QUE la Cité se propose de développer le territoire compris entre la voie ferrée du C.P., l'arrière-lot des propriétés de la rue Dumaine, les limites de Drummondville-Sud et la propriété résiduaire de Celanese Canada Ltée;

ATTENDU QUE l'entrée principale de ce développement se ferait à partir de la rue St-Jean;

ATTENDU QU'il y a eu rencontre entre les représentants de la Commission Canadienne des Transports, du Canadien Pacifique et de la Cité;

ATTENDU QUE la Commission Canadienne des Transports ne s'objecte pas à la construction d'un passage à niveau au point milliaire 45.50;

ATTENDU QUE ce passage à niveau est requis avant de procéder au développement du territoire ci-haut décrit;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Cité assume tous les frais découlant de la construction et de l'entretien d'un passage à niveau au point milliaire 45.50 de la voie ferrée du Canadien Pacifique à Drummondville. La présente résolution ne s'appliquera que lorsque la Cité aura autorisé l'exécution des travaux de construction.

ADOPTE

715/12/80

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant la participation des élus aux assurances collectives des employés municipaux.

716/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1409 prévoyant l'achat d'un camion-pompe pour le Service de protection-incendie de la Cité et un emprunt de \$130,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1409 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 décembre 1980.

717/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1416 autorisant un emprunt de \$30,000.00 pour la préparation du programme détaillé du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains, Phase V (P.A.A.T. Phase V) - Honoraires professionnels.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1416 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 décembre 1980.

718/12/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil de la Cité de Drummondville soit autorisé à affecter chaque année aux fins définies dans la deuxième partie de l'article 28 de la Loi des Cités et Villes, une somme n'excédant pas trois pour cent (3%) de son budget annuel. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 494/12/75.

ADOPTE

719/12/80

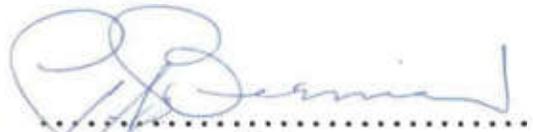
Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, à l'occasion du décès de son père, M. Oscar Lesage.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière au lundi, 22 décembre 1980, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE!


.....
Greffier


.....
Maire

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

8 décembre 1980

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 8 décembre 1980, à 21:30 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée et dont l'ordre du jour comprend les items suivants:

- 1- Présentation du budget 1981
- 2- Présentation du programme triennal
- 3- Période de questions
- 4- Adoption du budget 1981 et du programme triennal
- 5- Levée de l'assemblée.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Budget 1981

Conformément aux prescriptions de la Loi sur la fiscalité municipale, Son Honneur le Maire présente et commente le budget 1981 qui prévoit des dépenses estimées à \$11,926,925.00.

Son Honneur le Maire explique les différents modes de taxation qui seront utilisés au cours de la prochaine année, savoir:

- taxe foncière (Drummondville): \$ 2.45
(Dr'Ville-Ouest): \$ 2.34
- taxe d'eau . par logement: \$25.00
. par unité commerciale
 - sans compteur: \$50.00
 - au compteur: \$ 0.34 par 1,000 gallons
- taxe d'affaires: 6 1/2% de la valeur locative

Il poursuit en énumérant les autres sources de revenus escomptés pour équilibrer le budget 1981.

Programme triennal d'immobilisations

Son Honneur le Maire explique sommairement le plan triennal d'immobilisations en insistant davantage sur les montants retenus pour l'année 1981. Il complète ses explications en donnant certaines statistiques qui permettent de comparer le budget 1981 à celui de 1980.

Le conseiller Marcel Joyal déclare qu'il a l'intention de proposer que la perception des taxes foncières en 1981 soit faite en trois versements s'échelonnant de janvier à juillet 1981. Il entend faire cette proposition lors de l'adoption du règlement décrétant l'imposition des taxes foncières le 22 décembre 1980.

720/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le budget 1981 soit adopté tel que préparé et soumis. Ce document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (DOCUMENT VERSÉ AU DOSSIER "FINANCES")

ADOPTE

721/12/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le programme triennal d'immobilisations soit accepté tel que préparé et qu'il soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (DOCUMENT VERSÉ AU DOSSIER "FINANCES")

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE!


.....
Greffier


.....
Maire

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

22 décembre 1980

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 22 décembre 1980, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

722/12/80

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 décembre 1980 ainsi que du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le même jour, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ces deux procès-verbaux soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTE

723/12/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 12A. Sentence arbitrale concernant la convention collective de l'U.P.D.I.
- 15A. Implantation d'un centre d'achats
- 33A. Formation d'un comité de fusion.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souligne la présence de plusieurs policiers-pompiers de la Cité et les félicite pour l'intérêt qu'ils portent à l'administration municipale.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

724/12/80

1- FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE P.T.C. 5,500 LBS.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. HÉROUX THIBODEAU AUTO LTÉE	\$7,746.20
. PINARD ET PINARD (1974) LIMITÉE	\$8,230.00
. DRUMMOND AUTO LTÉE	\$7,624.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTE

725/12/80

2- FOURNITURE DE 2 AUTOS DE POLICE (SEDAN, 4 PORTIÈRES)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMOND AUTO LTÉE	\$15,990.00
. HÉROUX THIBODEAU AUTO LTÉE	\$16,851.54

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOPTÉ

726/12/80

3- TRAVAUX DE SURVEILLANCE ET DE CONSTAT D'INFRACTIONS
AUX RÈGLEMENTS DE STATIONNEMENT

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix - Taux horaire</u>
. SÉCURITÉ G.P. DRUMMOND ENR. 145, 123e Avenue Drummondville-Sud	\$4.85
. L'AGENCE DE SÉCURITÉ PHILLIPS INC. 627 est, Faillon Montréal	\$4.78

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de l'AGENCE DE SÉCURITÉ PHILLIPS INC. soit retenue pour l'année 1981. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité le contrat à intervenir.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Benoit Laflamme, ex-directeur du Service du Personnel, remercie le Conseil pour le support constant qu'il a reçu tout au long du traitement des mandats de négociations collectives avec les employés municipaux au cours de l'année 1980.
- La Municipalité de l'Avenir remercie le Conseil pour avoir appuyé par résolution un projet de construction d'un pont sur la rivière St-François dans les limites de cette municipalité.

726A/12/80 - Le Conseil prend connaissance d'une lettre du président du Conseil d'administration du CÉGEP de Drummondville indiquant que le projet de construction est en bonne voie de réalisation et que l'échéancier prévu sera vraisemblablement respecté.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Conseil d'administration du CÉGEP de Drummondville en même temps que l'assurance de toute la collaboration des Autorités Municipales pour la réalisation de cet important projet.

ADOPTÉ

727/12/80

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 6 décembre 1980 au 2 janvier 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,108,405.03.

Le conseiller Roger Prince demande que le chèque no. 55955 fait à l'ordre de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement soit vérifié avant d'être remis au destinataire parce qu'il contient un montant d'intérêt qui devrait être expliqué.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement en tenant compte de la réserve ci-haut mentionnée.

ADOPTE

728/12/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement portant sur les lots 165-72 et 165-73, Rang III, du Cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle en date du 27 novembre 1980 pour le compte de M. Denis Lemay.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de remplacement soit accepté.

ADOPTE

729/12/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision portant sur une partie du lot 281 du Rang IV du Cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 1er décembre 1980 pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision soit accepté. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les documents d'arpentage (plan et livre de renvoi) concernant cette subdivision.

ADOPTE

730/12/80

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision portant sur une partie du lot 126-3 du Rang II du Cadastre officiel du Canton de Grantham, ainsi que d'un plan indiquant l'annulation de certains lots dont: 126-3-28, 126-3-39, 126-3-49 et P.126-3-20 (rues), ces plans ayant été préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date des 11 et 16 décembre 1980 pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces plans soient acceptés. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les documents d'arpentage (plan et livre de renvoi) concernant cette redivision.

ADOPTE

731/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville donne son accord au projet de l'Union des Municipalités du Québec qui désire allonger le mandat de ses administrateurs jusqu'à la fin d'avril 1982.

ADOPTE

732/12/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que M. Majella Croteau soit engagé au poste d'agent de personnel et que sa rémunération soit celle accordée aux employés de la classe IX avec échelon maximum.

ADOPTE

733/12/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'un mandat soit confié à un avocat pour instituer sans délai les procédures pour contester la sentence arbitrale rendue le 29 octobre 1980 dans le dossier de la convention collective des policiers-pompiers de Drummondville.

ADOPTE

MM. Lucien Couture, Marcel Joyal et Roger Prince sont d'avis que cette décision a été rendue nécessaire suite à trois réunions qui se sont avérées négatives sur le plan de certaines ententes que le Conseil croit légitimes et nécessaires pour la bonne marche du Service de la Sécurité Publique.

734/12/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité le renouvellement du contrat d'engagement du directeur général de la Cité, M. Claude Boucher, et ce pour l'année 1981. (DOCUMENT CLASSÉ AVEC LES CONTRATS DE LA CITE)

ADOPTE

735/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint soient autorisés à signer une quittance à Triad Creations Ltd. suite au paiement total effectué sur une bâtisse financée par le fonds industriel de la Cité.

ADOPTE

736/12/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'implantation de la bâtisse au 130 rue Lindsay soit acceptée telle qu'elle existe présentement.

ADOPTE

737/12/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Claude Boucher, directeur général de la Cité de Drummondville, soit autorisé à confirmer ce qui suit à la compagnie Les Gérances Westcliff Ltée, ou représentant, qui a soumis à la Cité un projet de construction d'un centre d'achats régional sur les lots cent soixante-sept et cent soixante-huit du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond:

1. La Cité de Drummondville est disposée à acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux termes du projet de la loi no. 219, loi modifiant les pouvoirs de la Cité de Drummondville, sanctionnée le 19 décembre 1980, les immeubles suivants du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, dans la municipalité de la Cité de Drummondville:
 - lot 168-38, propriété de M. Jean-Marie Lemoyne
 - lots 168-3 et P.168-2, propriété de M. Roger Desnoyers
 - lot 168-14, propriété de M. Hervé Gauthier
 - lots 168-1 et P.168-2, propriété de Ultramar (Golden Eagle)
 - lot 167-68, propriété de La Tuque Scie à Chaîne (O'Keefe's)
 - lot P.168 (partie adjacente à la ligne nord-ouest de la propriété de Jalem Inc.), propriété de M. Jacques Labonté (McDonald's);

2. Une fois ainsi acquis par la Cité, ces immeubles seront vendus à la compagnie Les Gérances Westcliff Ltée, ou représentant, à un prix égal à toutes les dépenses relatives à l'acquisition de ces immeubles par la Cité et ce sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec, conformément au 3ième alinéa de l'article 2 du projet de loi sus-mentionné.

La présente résolution ne doit pas être interprétée comme restreignant les pouvoirs que possède la Cité en vertu de la loi ou comme la contrepartie d'un engagement de la compagnie Les Gérances Westcliff Ltée, ou représentant, de réaliser la construction d'un centre d'achats régional dans les limites de la Cité.

Cette résolution est adoptée sous réserve qu'elle puisse l'être conformément à la loi; au cas contraire, le Conseil déclare qu'il ne l'adopterait pas.

ADOPTE

738/12/80

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'un comité chargé des démarches concernant l'expropriation de certains immeubles visés par la résolution précédente portant le numéro 737/12/80, soit composé des personnes suivantes: MM. les conseillers Roger Prince, Lindor Letendre, J.-Bruno Smith et Jean-Paul Généreux.

ADOPTE

739/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le trésorier soit autorisé à réajuster les salaires de tous les employés non syndiqués au service de la Cité selon un tableau préparé par le directeur général, lequel tableau prévoit les augmentations consenties par le Conseil pour l'année 1981, certains réajustements de classes et d'échelons ainsi que certains montants forfaitaires applicables aux salaires de l'année 1980. Ledit tableau précise également les bénéfices marginaux accordés à ces mêmes employés et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (TABLEAU VERSÉ AU DOSSIER "EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS")

ADOPTE

740/12/80

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accepte les plans et devis (projet 0306280, feuilles 1 à 6 inc.) préparés par Hamel, Ruel, Beau-lieu et Associés, ingénieurs-conseils, pour la réfection du vieux pont et autorise leur présentation au Ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTE

741/12/80

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos 1126, 1231 et 1291) la somme de \$17,485.00 pour financer des travaux d'éclairage au Centre Marcel Dionne (aréna). Cet emprunt sera remboursé sur une période de deux ans de la manière ci-après indiquée, savoir:

\$8,742.50 en 1981
\$8,742.50 en 1982.

ADOPTE

742/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos 1126, 1231 et 1291) la somme de \$16,000.00 pour l'achat d'un tableau indicateur au Centre Marcel Dionne (aréna). Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq ans de la manière ci-après indiquée, savoir:

\$3,200.00 en 1981
\$3,200.00 en 1982
\$3,200.00 en 1983
\$3,200.00 en 1984
\$3,200.00 en 1985.

ADOPTE

743/12/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de remplacer les lumières de rues incandescentes par des lumières au sodium haute pression aux endroits indiqués sur la liste annexée à la présente résolution. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs aux travaux précités. (LISTE VERSÉE AU DOSSIER "HYDRO-QUÉBEC")

ADOPTE

744/12/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer des unités d'éclairage de rues au sodium haute pression aux endroits suivants:

- rue St-Félix, entre la rue Des Cyprès et la Polyvalente Marie-Rivier;
- rue St-Amant, entre les rues DeBoucherville et Williams;
- rue Cormier, entre les rues Paris et Ayotte.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à ces travaux.

ADOPTE

745/12/80

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire ou à défaut le maire-suppléant et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soient autorisés à signer toutes les conventions à intervenir avec l'Hydro-Québec pour la fourniture d'alimentation en électricité lorsque requis pour des projets municipaux.

ADOPTE

Le greffier dépose les déclarations d'intérêt dûment complétées et signées par Son Honneur le Maire et tous les conseillers municipaux, conformément à la loi. Ces documents seront conservés aux archives du greffe de la Cité.

746/12/80

Attendu que le Carrefour Socio-Culturel a présenté une demande dans le cadre du programme Ose-Art;

Attendu que ce programme a été retenu par les autorités compétentes;

Attendu qu'un montant de \$9,360.00 sera versé pour le salaire d'un employé durant 52 semaines;

Attendu que le Carrefour Socio-Culturel fournira la différence soit \$2,340.00 à même son surplus budgétaire du centre permanent d'exposition;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un accord de principe soit accordé au Carrefour Socio-Culturel dans le cadre de l'acceptation de ce programme.

ADOPTE

747/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville reçoive les membres de la Commission des bibliothèques publiques lors de la tenue de leur audience à Drummondville et que la Cité mette à leur disposition un local à cet effet, et qu'une réception civique soit tenue afin de souligner le passage de ladite Commission à Drummondville.

ADOPTE

748/12/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement concernant l'assurance collective des employés municipaux et la participation des élus à ce régime.

749/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1417 décrétant un emprunt de \$161,000.00 pour la mise en oeuvre du programme de restauration zones limitrophes aux P.A.Q. (Phase I) "Hors zone et St-Frédéric".

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1417 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 janvier 1981.

750/12/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite aux responsables de la mise en oeuvre du programme de restauration "Hors zone et St-Frédéric" de publiciser les limites des secteurs concernés afin que tous les contribuables éligibles puissent s'inscrire dans les meilleurs délais et bénéficier des avantages consentis par ce programme.

ADOPTE

751/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1410 - compensation pour la fourniture de l'eau en 1981.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince estime que ce règlement risque de pénaliser certains propriétaires d'immeubles commerciaux qui ont des baux à long terme et ne peuvent les modifier. Il souhaite que les propriétaires et les locataires soient compréhensifs à l'égard d'une situation imposée par la loi et que le Conseil ne peut malheureusement pas corriger.

Attendu que le Carrefour Socio-Culturel fournira la différence soit \$2,340.00 à même son surplus budgétaire du centre permanent d'exposition;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un accord de principe soit accordé au Carrefour Socio-Culturel dans le cadre de l'acceptation de ce programme.

ADOPTE

747/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville reçoive les membres de la Commission des bibliothèques publiques lors de la tenue de leur audience à Drummondville et que la Cité mette à leur disposition un local à cet effet, et qu'une réception civique soit tenue afin de souligner le passage de ladite Commission à Drummondville.

ADOPTE

748/12/80

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement concernant les plans d'assurance collective pour les fonctionnaires, les employés et les conseillers de la Cité de Drummondville.

749/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1417 décrétant un emprunt de \$161,000.00 pour la mise en oeuvre du programme de restauration zones limitrophes aux P.A.Q. (Phase I) "Hors zone et St-Frédéric".

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1417 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 janvier 1981.

750/12/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite aux responsables de la mise en oeuvre du programme de restauration "Hors zone et St-Frédéric" de publiciser les limites des secteurs concernés afin que tous les contribuables éligibles puissent s'inscrire dans les meilleurs délais et bénéficier des avantages consentis par ce programme.

ADOPTE

751/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1410 - compensation pour la fourniture de l'eau en 1981.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince estime que ce règlement risque de pénaliser certains propriétaires d'immeubles commerciaux qui ont des baux à long terme et ne peuvent les modifier. Il souhaite que les propriétaires et les locataires soient compréhensifs à l'égard d'une situation imposée par la loi et que le Conseil ne peut malheureusement pas corriger.

752/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1411 - Imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1981.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

753/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1412 - Imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1981.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

754/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1413 - Compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1981.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

755/12/80

Lecture est donnée du règlement No. 1414 - Licences et permis pour l'année 1981.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

756/12/80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le trésorier de la Cité soit autorisé à appliquer aux comptes de taxes foncières, taxe d'affaires, taxe pour la fourniture de l'eau et toute autre taxe passés dus, un intérêt de 1.5% par mois ou 18% par année à partir du 1er janvier 1981. Ce taux d'intérêt s'applique également à tous les comptes recevables passés dus.

ADOPTE

757/12/80

Attendu que les deux conseils de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud jugent qu'il y a lieu de former un comité pour l'étude des dossiers qui concernent le projet de fusion des deux municipalités, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que Son Honneur le Maire et MM. les conseillers Roger Prince et J.-Bruno Smith soient nommés sur ce comité pour siéger avec les trois délégués de la Ville de Drummondville-Sud. En cas d'absence, chacun des membres du comité pourra être remplacé par un conseiller disponible.

ADOPTE

758/12/80

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les comptables agréés Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin et Associés soient nommés vérificateurs de la Cité de Drummondville pour l'exercice financier 1981.

ADOPTE

Son Honneur le Maire formule des vœux de Joyeuses Fêtes et Bonne Année à l'intention de toute la population de la Cité.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 12 janvier 1981, à 20:00 heures.


.....
Greffier.


.....
Maire.